



BXL2050

PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE
DE LA VILLE DE BRUXELLES



Paroles



Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Bruxelles

Cher·e·s Bruxellois·es,

C'est avec une grande fierté que je vous présente le nouveau Plan Communal de Développement Durable, PCDD en abrégé. Ce plan donne pour notre ville bien-aimée une orientation aussi bien spatiale que stratégique quant à son avenir que nous voulons toujours plus durable et plus inclusif.

La Ville de Bruxelles est en constante évolution et, comme d'autres villes, elle est confrontée à des défis qui requièrent une approche réfléchie et ciblée. Notre précédent Plan de Développement Durable datait de 2004 et devait donc être renouvelé de toute urgence.

Depuis le début de cette législature, nous avons travaillé d'arrache-pied à l'élaboration de ce plan. Nous ne l'avons pas fait seul·e·s, vous étiez là aussi. En 2019, de nombreux·ses Bruxellois·es ont participé à une grande enquête sur l'état de notre ville. Vous avez indiqué quels thèmes font vivre les quartiers et quelles ambitions sont prioritaires pour l'avenir. Sur cette base, des objectifs ont été fixés auxquels des actions concrètes sont liées. Des ateliers vous ont permis de contribuer à la concrétisation du plan d'action.

Le résultat mérite d'être souligné. Le plan est un projet d'avenir avec une vision claire qui est traduite spatialement. Il ne s'agit pas d'un plan générique pour l'ensemble du territoire, mais d'un plan qui tient compte du contexte et du caractère unique de chaque quartier de la Ville de Bruxelles. Le plan s'articule autour de sept ambitions

claires couvrant un large éventail de sujets, allant de l'amélioration fondamentale de notre environnement au renforcement de la relation entre la ville et ses habitant·e·s. Le concept de « Ville à dix minutes » est ancré dans ce plan, avec l'objectif de rendre les équipements essentiels à la vie urbaine accessibles à chaque Bruxellois·e en moins de dix minutes. Cet outil nous permet de démontrer objectivement où des besoins spécifiques doivent être satisfaits. Il servira à soutenir la prise de décision stratégique et sera également un outil précieux pour les citoyen·ne·s.

Pour que ce plan résiste à l'épreuve du temps, le suivi de ces actions a également fait l'objet d'une réflexion approfondie. En d'autres termes, il ne s'agit pas d'un plan qui sera mis au placard. Au contraire, ce plan va évoluer et fournir les outils nécessaires pour rester pertinent et être mis en œuvre correctement dans les années à venir.

Ensemble, nous pouvons relever les défis et créer une ville fière de son passé et pleine d'espoir pour l'avenir. Mettons-nous au travail et rendons Bruxelles plus durable, plus équitable et plus résiliente pour les générations à venir.

Bonne lecture,

Anaïs Maes, Échevine de l'Urbanisme et des Espaces publics, des Affaires et de l'Enseignement néerlandophones

Sommaire

ETUDE RÉALISÉE PAR

l'AUC - Endeavour - S. Kampelmann - A. Athanassiadis - Office KGDVS pour
le Département Développement Urbain de la Ville de Bruxelles

CONTACT

urb.planif.developpement@brucity.be

ÉDITEUR RESPONSABLE

Ville de Bruxelles

© copyright Ville de Bruxelles

I. Introduction - une vision stratégique pour le développement territorial de la Ville de Bruxelles

- Une Ville en devenir p.8
- Concrétiser la ville résiliente p.10
- 7 ambitions, 7 territoires et 7 Nexus p.12
- Les citoyens au cœur du projet p.18
- Le PCDD, un plan évolutif soumis à monitoring p.21

II. Ambitions et objectifs stratégiques

- Une Ville qui respire p.24
- Une Ville évolutive p.50
- Une Ville ouverte et solidaire p.74
- Une Ville qui bouge p.88
- Une Ville dynamique et intelligente p.114
- Une Ville exemplaire et participative p.138
- Une Ville de proximité p.146

III. Nexus

- Nexus 01 - Pentagone, coeur de métropole p.188
- Nexus 02 - Noyau habitant dans le quartier Nord-Est p.194
- Nexus 03 - Boucle verte dans le bas de Laeken et le Quartier Nord p.198
- Nexus 04 - Reconnexion du nord de Laeken et Mutsaard p.202
- Nexus 05 - Poumon vert à Neder-over-Heembeek p.208
- Nexus 06 - Hub des deux gares à Haren p.214
- Nexus 07 - Promenade retrouvée dans le Territoire Sud p.218

IV. Plan d'action

I. INTRODUCTION

**Une vision stratégique pour
le développement territorial de la Ville**

Une Ville en devenir

A l'aube du troisième millénaire, la moitié de la population mondiale vivait en milieu urbain. A l'horizon 2050, ce seront vraisemblablement plus de 70% des êtres humains qui vivront en ville, près de 80% de la population européenne et plus de 97% de la population belge. Des plus petites cités artificielles aux nébuleuses mégapoles, les villes, organisées en réseaux interconnectés, sont aujourd'hui les véritables berceaux et foyers de l'humanité.

Pour satisfaire leurs besoins toujours croissants, les villes sont devenues directement et indirectement responsables d'une majeure partie des émissions de gaz à effets de serre, de la consommation et du gaspillage des ressources en matière de territoire, de nourriture, d'eau, d'énergie, de matériaux de construction et de produits en tous genres. La dépendance des villes à l'égard de ressources externes à leurs territoires crée par ailleurs une vulnérabilité extrême aux perturbations des chaînes de production et d'approvisionnement, elles-mêmes extrêmement vulnérables aux chocs tels que les catastrophes naturelles, les conflits et les pandémies.

Dans un contexte d'interdépendance et de mondialisation des échanges mais aussi de changement climatique et de raréfaction de nombreuses ressources primaires essentielles, cette situation pose des questions fondamentales pour la durabilité et la résilience des villes : faut-il chercher à y relocaliser partiellement la production énergétique ? Tenter l'autonomie en terme d'alimentation de subsistance à l'échelle des hinterlands urbains ? Comment réduire nos consommations ? Comment intégrer la gestion de nos déchets comme ressources dans des chaînes de valorisation en circuit court ? Comment garantir un air sain à toute la population ? Comment assurer le stockage et l'approvisionnement en eau nécessaire à la consommation des habitants mais aussi à l'entretien des espaces verts en période de canicule et de sécheresse ? Comment préserver l'habitabilité de la ville face à l'augmentation, en fréquence et intensité, des phénomènes d'îlots de chaleurs impactant le confort mais aussi la santé humaine ? Comment à l'inverse sécuriser les quartiers situés en fonds de vallées face aux risques accrus d'inondations ? Comment rééquilibrer les

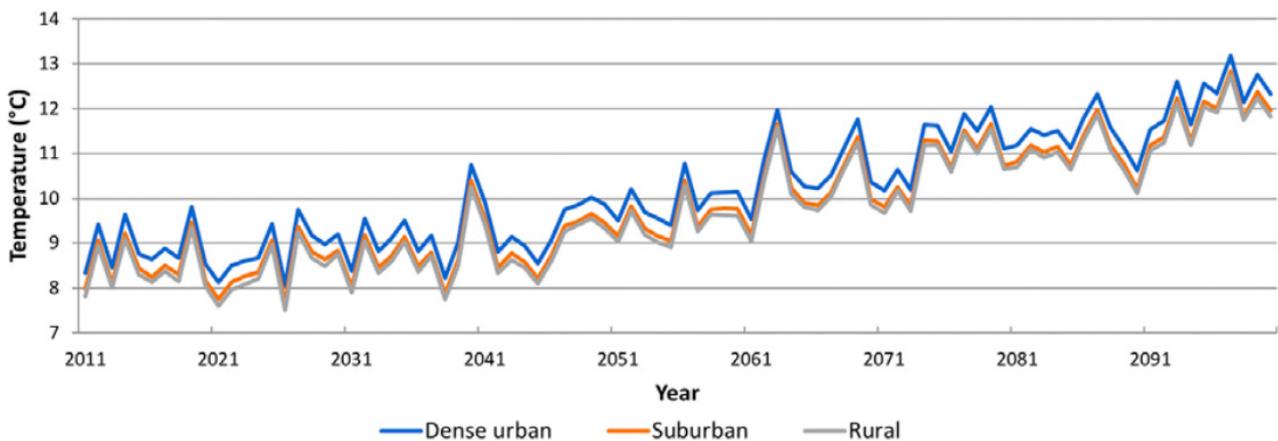
usages de l'espace public tout en améliorant et en décarbonant la mobilité urbaine ? Quelle place réserver à la biodiversité en Ville et comment arbitrer, dans un espace limité, les conflits d'usages entre les différentes fonctions nécessaires et utiles à la vie urbaine ? Comment valoriser et exploiter au mieux les services écosystémiques qui peuvent être fournis par une renaturation des territoires ?

A côté de ces nombreuses questions climatiques et environnementales littéralement existentielles, les villes ont quantité d'autres défis économiques et sociaux d'importance à relever : Comment garantir la paix et la cohésion sociales ? Comment lutter efficacement contre la dualisation sociale et endiguer l'exode périurbain des classes moyennes ? Comment garantir à toutes et tous un logement décent et abordable et développer la mixité sociale et fonctionnelle des quartiers ? Comment accélérer la rénovation énergétique du bâti existant sans sacrifier démesurément les notions d'identité et de patrimoine ? Face à l'augmentation des coûts énergétiques, d'entretien et d'exploitation, comment offrir à tous les bruxellois un égal accès aux équipements publics et services constitutifs de la qualité de la vie urbaine ? Comment participer au maintien et à la création d'activités économiques - en ce compris productives - et d'emplois durables à destination de publics aux qualifications variées ? Comment lutter efficacement contre la fracture numérique étonnamment persistante voire croissante à l'heure où tous les citoyens possèdent a minima un smartphone ? Comment mobiliser le potentiel des nouvelles technologies pour améliorer l'efficacité des services publics de proximité ? Comment renforcer la polyvalence, la mutualisation et l'adaptabilité de nos espaces publics et équipements à l'évolution des usages et des pratiques urbaines ? Et cætera, etc.

Afin de tenter d'anticiper et de répondre à ces questions aussi fondamentales que complexes, la Région de Bruxelles-Capitale a adopté ces dernières années une grande quantité d'outils planologiques stratégiques et réglementaires, sectoriels et transversaux dans le cadre desquels les 19 communes bruxelloises doivent inscrire leurs propres politiques et programmes d'actions : le Plan Régional de Développement Durable, les Plans Good

Move, Good Soil et Good Living, le Plan Air Climat Energie, le Plan régional d'économie circulaire et de la « shifting economy », le Plan Déchets, le Plan Nature, le Plan Cigogne, le Plan de Gestion de l'eau, le Plan QUIET.brussels, le Plan de Gestion des Ressources et des Déchets, la Stratégie Good Food, etc.

A son niveau, la Ville de Bruxelles a également adopté au fil de la dernière décennie une quantité importante de plans stratégiques (le Plan Climat et EAU, les plans Logement, Ecoles et Crèches, Smart City, Data Management, égalité des genres, le Schéma de Développement Commercial, le Plan d'action Vélo, la Stratégie Agriculture Urbaine, etc.) de sorte que les autorités communales ont inscrit dans l'accord de majorité 2018-2024 l'objectif d'actualiser le Plan Communal de Développement adopté en 2004 pour ancrer ces nouvelles ambitions politiques, priorités et stratégies d'action dans leur contexte territorial spécifique.



Températures moyennes annuelles pour les régions urbaines denses, suburbaines, et rurales en Région de Bruxelles-Capitale. Source : Cugnon et al. 2019.

Concrétiser la ville résiliente

Les plans communaux de développement durable (PCDD) sont définis comme suit par l'article 32 du Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (COBAT) :

« Dans le respect du plan régional d'affectation du sol, le plan communal de développement s'inscrit dans les orientations du plan régional de développement, et constitue un instrument de planification global du développement communal dans le cadre du développement durable. Il détermine :

- 1. les objectifs généraux et sectoriels ainsi que les priorités de développement, en ce compris d'aménagement du territoire, requis par les besoins économiques, sociaux, culturels, de déplacement et d'environnement;*
- 2. les moyens à mettre en œuvre de manière transversale et sectorielle pour atteindre les objectifs et priorités ainsi définis, notamment par l'expression cartographiée de certaines de ces mesures;*
- 3. la détermination des zones d'intervention prioritaire de la commune;*
- 4. le cas échéant les modifications à apporter aux dispositions normatives, plans et programmes élaborés par la commune en fonction des objectifs et des moyens ainsi précisés ».*

Le présent PCDD est donc le siège de la vision stratégique de la Ville en matière de mobilisation et de développement de son territoire et d'un plan d'action transversal destiné à renforcer sa résilience face aux principaux défis climatiques, sociaux et économiques qui s'annoncent. Les éléments de réponse apportés par ce PCDD sont aussi divers que les défis et enjeux qui s'imposent à elle mais ils ont tous en commun d'ambitionner de positionner la Ville de Bruxelles et son CPAS comme institutions exemplaires, moteurs du changement, laboratoires de nouvelles pratiques et leviers de la transition vers une plus grande justice sociale, économique et environnementale.

Structuré sur base de 7 ambitions majeures déclinées en thématiques et sous-thématiques, le PCDD met en exergue différents éléments de diagnostic saillants, propose des principes et des cartes de vision de développement et assigne à la Ville des objectifs transversaux aux horizons 2030 et 2050. Pour chaque sous-thématique, le PCDD prescrit des objectifs stratégiques et un plan d'action précis dotés de pilotes et porteurs associés ainsi que d'indicateurs de résultat qui seront monitorés régulièrement. De ce cadre, la Ville de Bruxelles collaborera avec les instances régionales et les communes limitrophes, ainsi qu'avec les acteurs de terrain présents dans les différents quartiers, pour assurer l'atteinte des ambitions du PCDD.

Par ailleurs, le PCDD priorise les objectifs et les actions qu'il contient en fonction de la temporalité de réalisation de ces derniers (à l'horizon 2030 ou 2050), mais aussi de leur impact environnemental suite aux conclusions formulées par le rapport d'incidences environnementales qui est joint au plan. Les actions prioritaires sont ainsi notées "++" dans le plan d'action, et les actions secondaires "+".



Parc Fontainas, Ville de Bruxelles

7 ambitions

Les 7 ambitions structurantes du PCDD de la Ville de Bruxelles sont :

-  **Une Ville qui respire :**
consacrée aux thématiques climatiques et environnementales, à la façon dont la ville entend participer à l'atténuation de ses impacts sur son environnement local et mondial et organiser l'adaptation de son territoire aux conséquences du changement climatique, à savoir principalement l'augmentation des coûts de l'énergie, l'intensification des périodes de sécheresse, la généralisation des phénomènes d'îlot de chaleur et la gestion des risques liés aux pluies intenses et aux aléas d'inondations.

-  **Une Ville évolutive :**
dont le tissu ouvert et bâti prévient et protège des effets du changement climatique et permet une plus grande agilité et adaptabilité aux évolutions rapides des contextes et pratiques urbaines. Une ville qui s'interroge sur les questions d'artificialisation des sols et de densification du territoire au regard des besoins et des contextes locaux, sur le patrimoine à préserver et le potentiel de reconversion de l'existant ainsi que sur les morphologies urbaines, les typologies d'aménagement et les techniques constructives à privilégier pour tous les développements futurs.

-  **Une Ville ouverte et solidaire :**
résolument inclusive, consciente et fière de sa pluralité sociale, qui mise sur l'égal accès aux biens communs et services publics de qualité comme vecteurs d'émancipation et d'épanouissement de toutes et tous ; une ville qui assure des conditions d'accueil, de logement et de vie optimales pour la population dans toute sa diversité en termes de capital socio-économique et culturel, d'origines, d'âges, d'handicaps, de sexes et de genres.

-  **Une Ville qui bouge :**
consacrée aux questions de mobilité individuelle et collective, active et motorisée, à la mise en œuvre de principes favorisant et sécurisant les mobilités partagées et décarbonées ainsi qu'à l'accélération de la libération de l'espace public pensé et dessiné depuis ces 50 dernières années sur base des besoins prioritaires de la voiture individuelle.

● Une Ville dynamique et intelligente :

qui mise sur ses atouts économiques et opère une transition volontariste vers une économie d'usage et circulaire, sociale et décarbonée. Une ville proactive dans l'accueil de nouvelles activités économiques durables offrant des emplois locaux diversifiés et mobilisant systématiquement le potentiel des nouvelles technologies pour renforcer son efficience et la qualité des services rendus aux citoyens et acteurs du territoire.

● Une Ville exemplaire et participative :

qui assume pleinement son rôle de capitale nationale et européenne, son devoir de moteur du changement et d'exemplarité. Une ville déterminée à informer au mieux ses citoyens et à multiplier les canaux et modes de concertation et de participation pour leur permettre de prendre plus utilement et directement part à la gestion et au développement de cadre de vie immédiat et de leur cité.

● Une Ville de proximité :

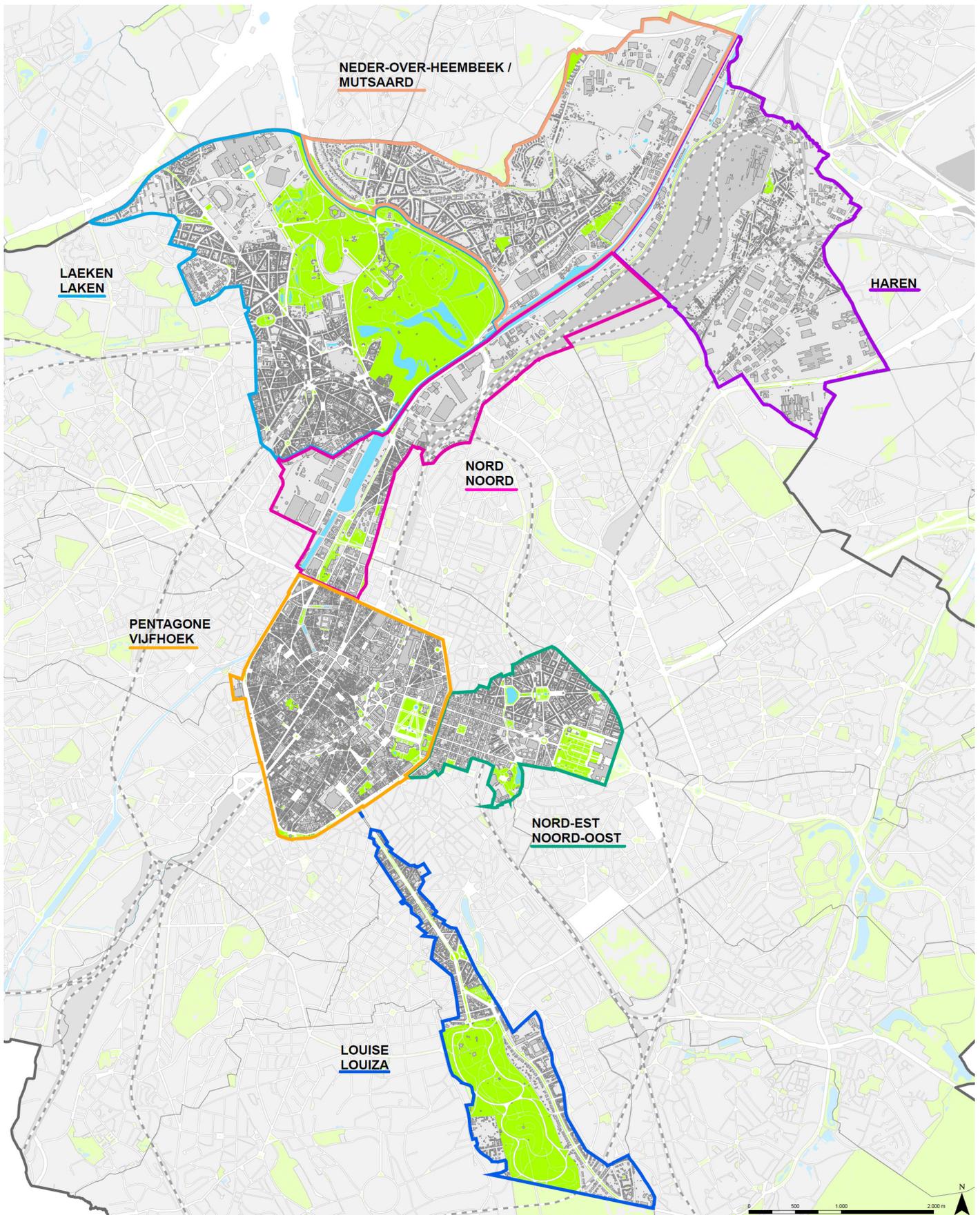
qui vise à organiser son développement polycentrique afin d'assurer, dans tous ses quartiers, un égal accès aux équipements et aux services de proximité répondant aux besoins essentiels de la population et constitutifs de la qualité de vie en ville.

7 territoires

L'ancrage territorial des stratégies et actions du PCDD varie grandement : les échelles d'intervention proposées vont du bâtiment isolé ou de la rue à l'ensemble du territoire communal en passant par l'échelle des îlots, des noyaux d'identité locale ou encore des différentes logiques de maillages (verts, bleus, jaunes, bruns, ...). Mais le PCDD est avant tout cartographiquement structuré sur base des 7 sous-territoires de la Ville à savoir : le Pentagone, le territoire Nord, le territoire Nord-Est, Laeken, Neder-Over-Heembeek, Haren et le territoire Sud.

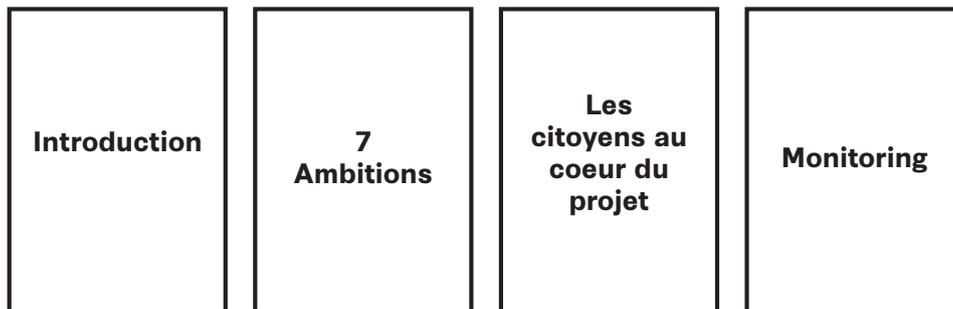
et 7 Nexus ...

La spatialisation des projets et des actions étant au cœur des objectifs du PCDD, 7 zones d'intervention prioritaire ont par ailleurs été identifiées, programmées et spécifiquement cartographiées. Ces 7«Nexus» (entendu dans son sens rare de « réseau complexe », de lien, de connexion ou encore de nœud) sont des zones géographiques à haut potentiel stratégique dans lesquelles le PCDD préconise la concentration de projets physiques et d'actions en lien avec l'espace public et le bâti afin de répondre aux 7 ambitions croisées et d'avoir un effet levier à l'échelle d'un des 7 territoires.



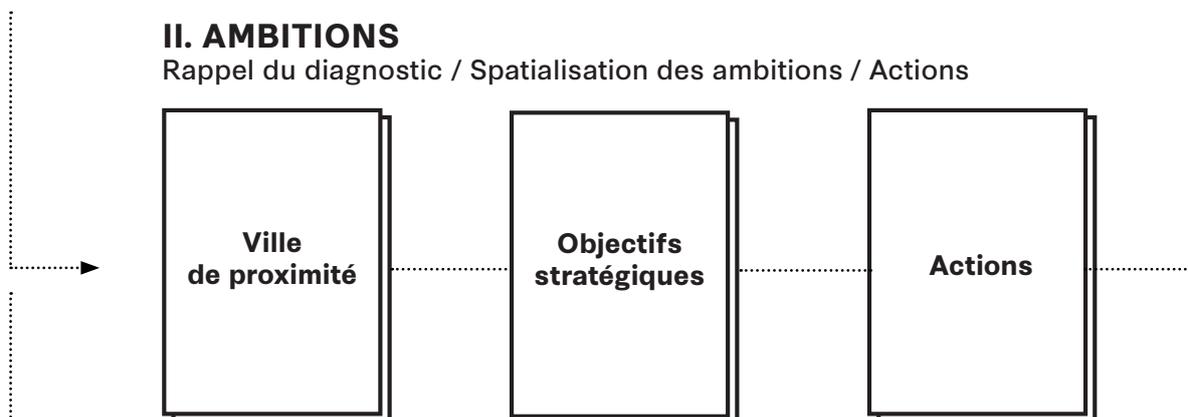
I. Vision Globale

Introduction au PCDD et à la méthodologie



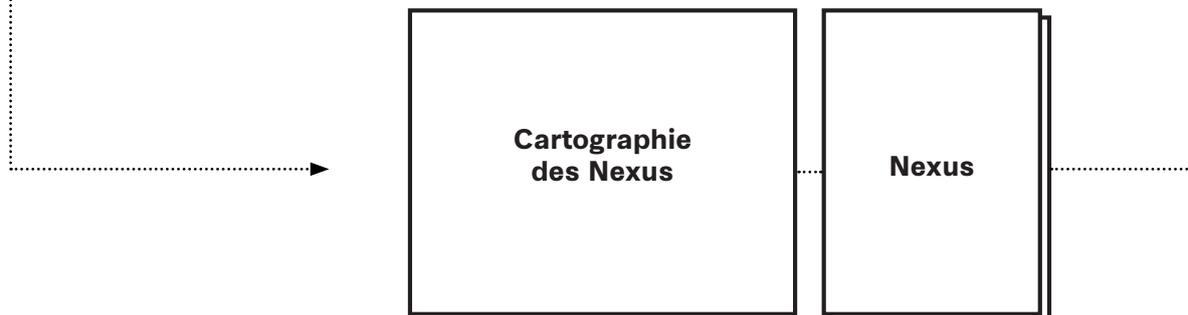
II. AMBITIONS

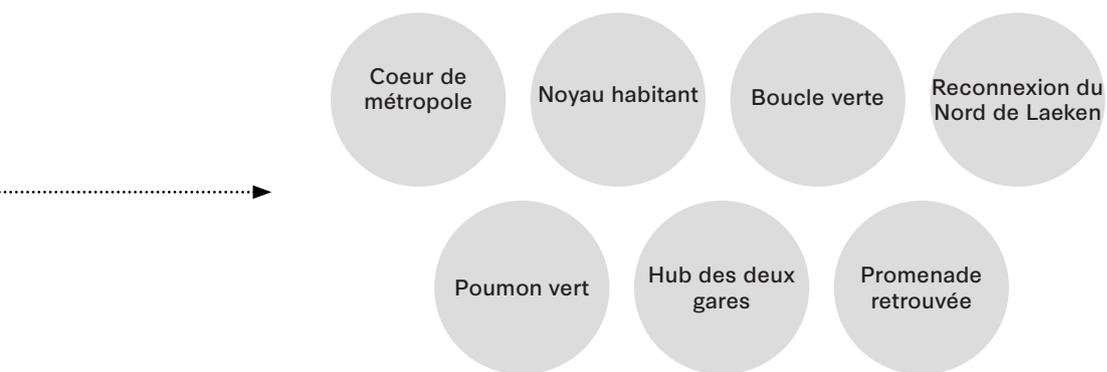
Rappel du diagnostic / Spatialisation des ambitions / Actions



III. NEXUS

Zoom sur chacun des 7 Nexus identifiés





Les citoyens au cœur du projet

En sus des dispositions du CoBAT qui prescrivent la tenue d'une enquête publique dans le cadre de l'élaboration des plans communaux de développement, la Ville de Bruxelles s'est efforcée d'obtenir une plus large adhésion des citoyens en les associant à différentes étapes de l'élaboration du PCDD. Ainsi, un processus participatif ambitieux a été mis en place pour déterminer le contenu et les priorités du plan. La société civile dans son ensemble et de nombreux acteurs institutionnels et publics (régionaux, para-régionaux, communaux, inter- et para-communaux), ont été invités à s'impliquer à des moments décisifs, au moyen de différentes méthodes innovantes, pour prioriser et affiner les 7 ambitions du PCDD et diagnostiquer les atouts, faiblesses et enjeux des 7 territoires de la Ville.

Le processus participatif s'est ainsi déroulé en 3 grandes phases : (1) exploration générale, (2) dialogue centralisé (au niveau de la Ville de Bruxelles), (3) dialogue décentralisé (au niveau des 7 territoires de la Ville).

Phase 1: Exploration **Octobre - novembre 2019**

Au tout début du projet, le choix a été fait d'impliquer un large groupe de citoyens dans l'identification des défis, des ambitions et des objectifs qui constituent la base du développement futur du PCDD. Par conséquent, une vaste enquête en ligne a été mise en place pour la population bruxelloise avec deux objectifs:

- (1) Informer sur le processus d'élaboration du PCDD et ses échéances;
- (2) Alimenter le diagnostic de la Ville et ses 7 territoires réalisé par l'administration communale, en partenariat avec les acteurs institutionnels et publics bruxellois (régionaux, para-régionaux, communaux, inter- et para-communaux), permettant ainsi de compléter et hiérarchiser les grandes ambitions du plan.

Après une importante campagne de communication, 5 041 opinions et idées ont été partagées par 1 634 personnes. Les résultats de l'enquête ont été l'occasion pour les services de la Ville de questionner les intentions à donner au PCDD.

Les deux ambitions les plus importantes pour le citoyen étaient :

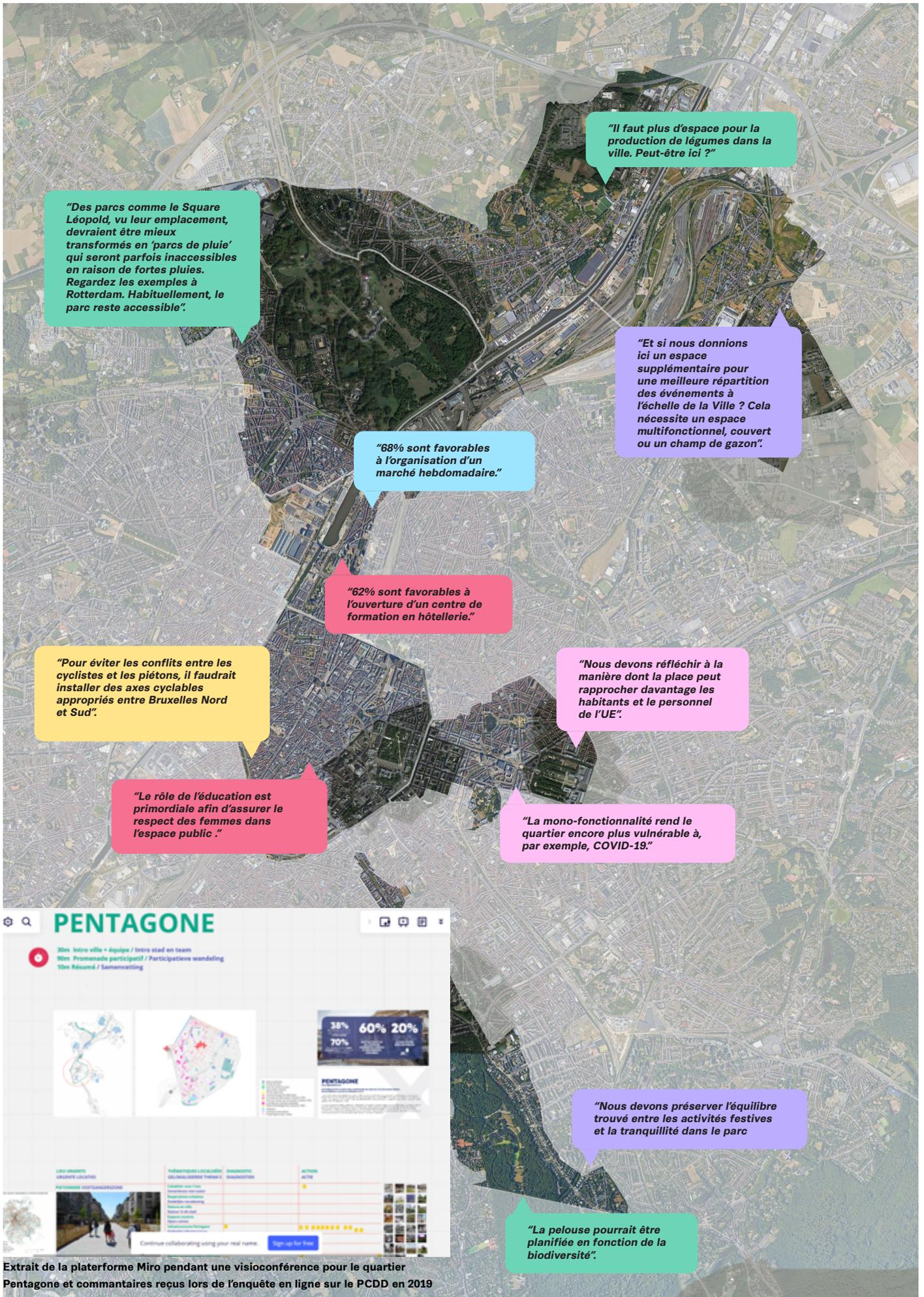
-  Une Ville de proximité
-  Une Ville qui respire

Phase 2: Dialogue centralisé **Septembre 2020 - décembre 2020**

Afin d'accorder une attention suffisante au niveau urbain et au niveau du quartier, le processus de participation a été divisé en un "dialogue centralisé" et un "dialogue décentralisé". Lors de ce premier dialogue centralisé, des acteurs publics de divers services régionaux et communaux ont été rejoints par des experts externes lors de deux séries d'ateliers (physiques et en ligne). Leurs différentes perspectives ont permis de recueillir des informations interdisciplinaires dans le but de formuler des objectifs et des actions au niveau de la Ville. Les résultats de ces deux ateliers ont été regroupés dans un tableau pratique dans lequel plus de 600 types d'actions différents ont été reliés à plus de 200 objectifs, qui ont également été classés en fonction des 7 ambitions du PCDD.

Phase 3 : Dialogue Décentralisé **Décembre 2020 - janvier 2021**

Après le dialogue centralisé, le processus participatif s'est attardé au niveau des 7 territoires de la Ville de Bruxelles. Cette approche locale est essentielle car les territoires ont une réalité sociale, économique, écologique et expérientielle propre. Bien qu'une masse d'informations ait déjà été collectée par quartier dans le cadre de la vaste enquête en ligne, il semblait pertinent d'amener le citoyen à dialoguer entre eux afin de parvenir à de nouvelles idées. Utiliser une approche décentralisée a permis de parler de lieux concrets et des défis qui y sont liés dans leur quartier. Ainsi, une promenade participative réalisée en ligne dans le contexte de pandémie a été organisée par quartier, afin de formuler de nouveaux objectifs et actions au niveau local.



"Des parcs comme le Square Léopold, vu leur emplacement, devraient être mieux transformés en 'parcs de pluie' qui seront parfois inaccessibles en raison de fortes pluies. Regardez les exemples à Rotterdam. Habituellement, le parc reste accessible".

"Il faut plus d'espace pour la production de légumes dans la ville. Peut-être ici ?"

"Et si nous donnions ici un espace supplémentaire pour une meilleure répartition des événements à l'échelle de la Ville ? Cela nécessite un espace multifonctionnel, couvert ou un champ de gazon".

"68% sont favorables à l'organisation d'un marché hebdomadaire."

"62% sont favorables à l'ouverture d'un centre de formation en hôtellerie."

"Pour éviter les conflits entre les cyclistes et les piétons, il faudrait installer des axes cyclables appropriés entre Bruxelles Nord et Sud".

"Nous devons réfléchir à la manière dont la place peut rapprocher davantage les habitants et le personnel de l'UE".

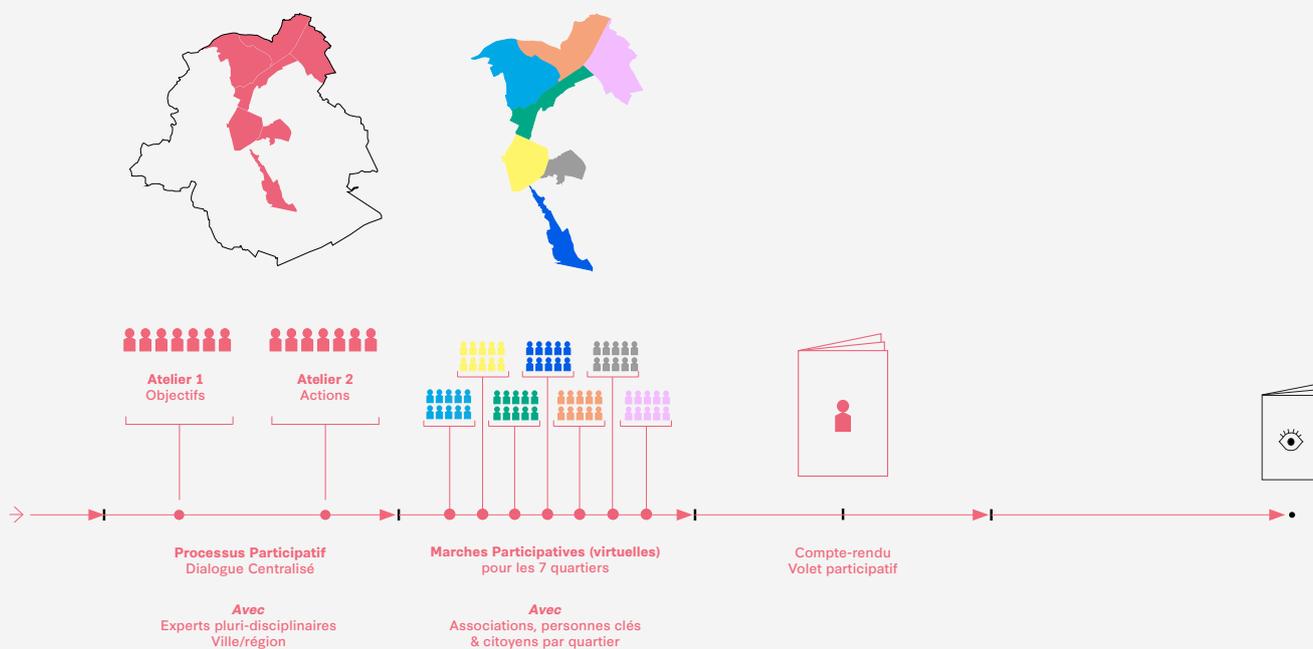
"Le rôle de l'éducation est primordiale afin d'assurer le respect des femmes dans l'espace public."

"La mono-fonctionnalité rend le quartier encore plus vulnérable à, par exemple, COVID-19."

"Nous devons préserver l'équilibre trouvé entre les activités festives et la tranquillité dans le parc"

"La pelouse pourrait être planifiée en fonction de la biodiversité".

Extrait de la plateforme Miro pendant une visioconférence pour le quartier Pentagone et commentaires reçus lors de l'enquête en ligne sur le PCDD en 2019



↑
Déroulé du processus participatif

Le PCDD, un plan évolutif soumis à un monitoring permanent et une évaluation régulière

Comment s'assurer que le PCDD atteint ses objectifs? Comment suivre son évolution et garantir son actualisation à travers le temps? Comment l'améliorer et l'adapter en fonction des évolutions climatiques, technologiques, économiques et sociales afin qu'il reste pertinent tout au long des décennies à venir ?

Pour évaluer objectivement les avancées du PCDD et permettre son évolution, une stratégie de gouvernance et de monitoring est proposée.

Pour souligner et clarifier les ambitions de la Ville de Bruxelles, le monitoring du PCDD se concentrera sur des indicateurs chiffrés liés aux objectifs stratégiques que la Ville et son CPAS s'engagent à atteindre d'ici 2030 ou à l'horizon plus lointain de 2050.

Dans le respect du CoBAT, la Ville de Bruxelles déposera « auprès du conseil communal un rapport sur le suivi des incidences notables sur l'environnement de la mise en oeuvre du plan communal de développement, et ce tous les 5 ans à dater de l'adoption du plan » (art. 39). Cela a pour vocation d'identifier à un stade précoce les impacts négatifs imprévus et les éventuelles mesures correctrices à engager, ainsi que d'objectiver scientifiquement l'impact des actions entreprises dans le cadre du PCDD.

En sus de cette obligation, la Ville de Bruxelles souhaite aller plus loin dans le suivi de son PCDD. En cohérence avec le Plan Climat et la Convention des Maires qui lui est associée, le PCDD fera l'objet d'un monitoring tous les deux ans et demi afin de s'assurer que les objectifs et actions qui y sont développés sont toujours pertinents au regard des évolutions rapides de notre territoire et des enjeux climatiques. En ce sens, le PCDD restera au plus près des préoccupations des habitants et de leurs besoins.

Outre le suivi de la mise en œuvre du PCDD et de ses objectifs par l'administration, la Ville de Bruxelles mettra trois outils spécifiques à disposition de ses décideurs, de ses services et des citoyens, à savoir:

- une page web du site internet de la Ville de Bruxelles destinée à informer en toute transparence sur son état d'avancement au moyen d'indicateurs liés à la centaine d'objectifs stratégiques du PCDD ;
- la mise en ligne de l'outil «ville à 10 minutes» de cartographie dynamique destiné à objectiver l'égal accès des habitants et usagers à un ensemble diversifié d'équipements et de services de proximité ;
- et la mise en ligne d'une cartographie régulièrement actualisée des projets physiques de la Ville susceptibles d'avoir un impact territorial à l'échelle des territoires et de leur état d'avancement.

II. AMBITIONS :

Du diagnostic à la spatialisation



Ambition I : Une Ville qui respire

Pour garantir un environnement et un cadre de vie sains à la population

Les températures les plus élevées jamais enregistrées correspondent aux dernières années écoulées, avec une augmentation du mercure de plus d'un degré par rapport à l'ère préindustrielle. Il est maintenant devenu récurrent, voire même ordinaire, d'entendre qu'un nouveau mois a battu des records de température.

Les questions de transition et de justice climatique préoccupent de plus en plus les citoyens, et les jeunes en particulier. La mobilisation mondiale de ceux-ci en est l'illustration et est l'occasion pour eux d'exprimer leurs inquiétudes quant à l'avenir de l'humanité sur la planète et d'interpeller les décideurs sur l'inconséquence et l'insuffisance des politiques mises en place.

Parmi l'ensemble des défis environnementaux qui se posent à l'humanité et à l'ensemble des villes qui la peuplent (réduction des émissions de gaz à effets de serre, évolution de la qualité de l'air, perte de la biodiversité et des sols non artificialisés, raréfaction de nombreuses ressources essentielles, fragilité de la chaîne alimentaire, etc.), trois aléas climatiques spécifiques menacent directement le territoire de la Ville de Bruxelles et sa population, à savoir:

- L'intensification des pluies pouvant augmenter les risques d'inondations, considérant que près de 22% du territoire communal est en zone potentiellement inondable ;
- La formation accrue d'îlots de chaleur qui correspond à une élévation très localisée des températures, processus amplifié par l'artificialisation des sols et le déficit en espace vert qui concerne près de 21 % de la Ville de Bruxelles ;
- L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes de canicule et sécheresse et des problèmes d'alimentation des plans d'eau et d'entretien des espaces verts.

Pour freiner drastiquement les effets du changement climatique et garantir une planète habitable pour les générations futures, il est indispensable de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et d'avoir recours aux énergies renouvelables. Depuis l'Accord de Paris de 2015, la communauté internationale s'est fixée comme objectif une limitation du réchauffement

mondial entre 1,5 °C et 2 °C par rapport aux niveaux pré-industriels d'ici 2100. C'est pourquoi, l'Europe a adopté un pacte vert visant, notamment, la fin des émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici à 2050. S'il est évident que la Ville de Bruxelles ne peut rien à elle seule pour atténuer le réchauffement climatique, pas plus que la Belgique ni même l'Europe, il est tout aussi évident que ce sont la coordination et l'addition des efforts individuels et collectifs des différents territoires locaux, régionaux, nationaux et internationaux qu'un espoir peut être nourri. Et que c'est à chaque territoire qu'il revient de penser et d'organiser son adaptation aux effets inévitables des changements climatiques en cours. En ce sens, la Ville de Bruxelles a dès 2008 adopté un Plan Climat visant à répondre à cette urgence climatique, dont les engagements ont été confirmés et amplifiés en adoptant en décembre 2022 un second Plan Climat visant la neutralité carbone en 2050.

Dans ce cadre, le PCDD contribuera à la territorialisation du Plan Climat via notamment la mobilisation du patrimoine foncier et immobilier de la Ville et de son CPAS. Dans un esprit de mutualisation et de partage des efforts, il s'agira de réduire les consommations, mais également de favoriser la production d'une énergie et d'une alimentation plus locale, participant à une plus grande autonomie (ou moindre dépendance) de la Ville sur ces aspects.

Il est aussi question de s'adapter aux effets du changement climatique qui se font d'ores et déjà ressentir. Dans ce cadre, les pouvoirs publics et les citoyens doivent s'engager dès maintenant dans la transition écologique de notre territoire, le PCDD leur donnant les moyens d'y parvenir via son aménagement. Plus particulièrement, il s'agit de verdurer et de désimperméabiliser autant que possible les espaces minéralisés de la Ville (publics et privés), et d'y préserver les espaces ouverts existants porteurs d'une faune et d'une flore diversifiées. Bruxelles étant une ville d'eau, cette dernière doit également retrouver toute sa place dans l'écosystème urbain, via par exemple la gestion intégrée des eaux pluviales, et la mise en lumière du réseau hydrographique.

Imaginaire collectif

L'imaginaire collectif constitue un outil référençant les projets, actions ou idées permettant de voir et comprendre comment d'autres villes, d'autres opérateurs et d'autres bureaux d'études se sont appropriés les questions en lien avec les ambitions du PCDD.



Berges de plan d'eau végétalisé, parc Léopold, Bruxelles

MAILLAGE VERT PUBLIC

La ville résiliente se décline également dans la possibilité d'accéder à un espace vert ouvert au public de qualité, à proximité de chez soi. Cela implique de développer un réseau de parcs d'échelles diverses, qui maillent le territoire.

Des continuités pourront être trouvées entre ces poches de verdure et le reste du territoire, prolongeant les espaces très plantés jusque dans les rues, mailles, places, pour diffuser une qualité verte en ville.



Hyllie Plaza : avenue minérale plantée, Thorbjörn Andersson



Perspective depuis le trassersweg, Neder-over-Hembeek



Végétalisation participative de façade, Geveltuinen en groenslingers, Gent

ÉCOSYSTÈME CLIMATIQUE

L'ensemble des éléments naturels en ville, espaces plantés, rues arborées, jardins publics ou privés, représente un potentiel pour réguler le climat urbain. Les coeurs d'îlots plantés travaillent à diminuer les effets d'îlots de chaleur, lorsque l'ensemble des plantes, par photosynthèse, contribue à absorber le CO2 émis notamment par la circulation automobile en ville.

L'EAU EN VILLE, AMÉNITÉ COLLECTIVE

Au Québec a été adopté en 2009 une loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau. Leur mise à disposition dans l'espace public, pour tous, apparaît comme un enjeu de vivre ensemble. Les fontaines d'eau potable permettent d'assurer un service minimum pour les personnes sans-abris, comme le réseau de bains-douches public et gratuit. La baignade urbaine en plein air est une pratique en pleine expansion. La mise en valeur de la maille bleue dans l'espace public a également une valeur récréative mise en avant par les habitants.



Sol perméable, New High School Campus for the Cultural Institute, Mexico, Taller Veinticuatro



Noue, parc Martin Luther King, ZAC des Batignoles



Tiers-Paysage, Friche gare Saint-Sauveur, Lille

TIERS PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ

Le tiers paysage désigne la somme des espaces où l'homme abandonne l'évolution du paysage à la seule nature. Il concerne les délaissés urbains, les espaces de transition, les friches, marais, landes, tourbières, mais aussi les bords de route, rives, talus de voies ferrées, etc. A l'ensemble des délaissés viennent s'ajouter les territoires en réserve, de fait : lieux inaccessibles, réserves institutionnelles. Le tiers paysage, bien que composé d'essences parfois considérées comme envahissantes ou des mauvaises herbes, est une réserve très riche de biodiversité en milieu urbain.



Toiture plantée, Brooklyn



Ile Derborence : forêt inaccessible de 2500 m², parc Matisse, Gilles Clément



Organisation de baignades en plein air à Bruxelles, Pool is Cool

NATURE PRODUCTIVE ET SOCIALE

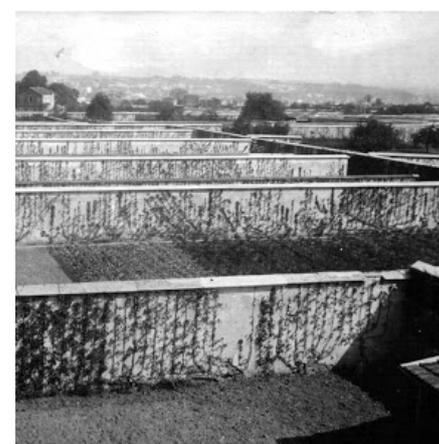
Les initiatives d'agriculture urbaine, souvent à visée pédagogique, ont un fort rôle social fédérateur à l'échelle du quartier. Ces terrains productifs sont une manière de faire renouer des populations urbaines avec un rapport au sol, à la saisonnalité, à la culture ou simplement au jardinage. Les jardins partagés organisent des lieux du commun où des initiatives à l'échelle du quartier peuvent prendre place. Dans l'espace public ou semi-public, ces espaces productifs verts contribuent à la prolongation du maillage vert.



Hélifarm, ferme urbaine, Bruxelles



Distributeur de légumes, Sacy-le-Grand



Mur à pêches : murs en pierres bâtis pour la culture des pêches, Montreuil

Sous-thématique

Espaces verts : vers une présence végétale affirmée, augmentée, programmée

À l’instar d’autres grandes villes, Bruxelles s’est développée aux dépens des espaces naturels existants. À cela s’est ajoutée la construction d’importantes barrières urbaines que sont les grandes infrastructures et les axes de transport qui vont de pair avec le développement urbain

À Bruxelles, la politique spatiale a induit une forte concurrence entre les affectations bâties et non-bâties, renvoyant les espaces verts à la marge de la croissance urbaine. Or les zones naturelles en ville, ainsi que la faune qui les accompagne, offrent toute une série de services dits écosystémiques qui touchent plusieurs aspects tant écologiques que socioculturels et économiques. À Bruxelles, il existe une large variété d’espaces verts qui recouvrent environ 40% du territoire communal. Mais seul un quart de ces espaces sont accessibles au public (~370 ha).

De plus, il existe de fortes disparités dans leur répartition spatiale au sein du territoire, notamment dans le centre-ville. On y constate un déficit important en espaces verts, tant publics que privés, alors que la densité d’habitants y est très forte. Afin de bénéficier au maximum des multiples bienfaits que les espaces verts peuvent procurer, il y a lieu de concilier le développement de la Ville avec la préservation et la valorisation de ces éléments naturels, d’améliorer leur qualité, et d’en assurer l’accessibilité. Il s’agit également de privilégier des espèces indigènes plus résistantes face au stress hydrique. Une nature urbaine riche et diversifiée doit profiter à tous. Le contact aisé du

public avec la nature urbaine est donc indispensable pour que celle-ci puisse jouer un rôle en termes de cohésion sociale, santé publique, incivilités mais aussi d’éducation et de sensibilisation. Or, dans le contexte actuel, l’éducation à la nature est une responsabilité planétaire des villes.

Dès lors, de nouveaux espaces verts sont à créer, prioritairement, dans les zones dites ‘déficitaires’ afin de renforcer l’égalité d’accès des citoyens aux biens de première nécessité dont les espaces verts font naturellement partie (voir l’ambition « une Ville de proximité »). L’objectif est ainsi d’offrir à chaque bruxellois l’accès à des espaces verts de qualité à proximité de son habitation, tout en garantissant le maintien des services écosystémiques qu’ils procurent, en protégeant également pour cela les espaces verts existants.

Objectifs chiffrés (horizon 2050)

- Réalisation de 35% d’espaces végétalisés en plus accessibles au public
- Création de 50km de maillage vert

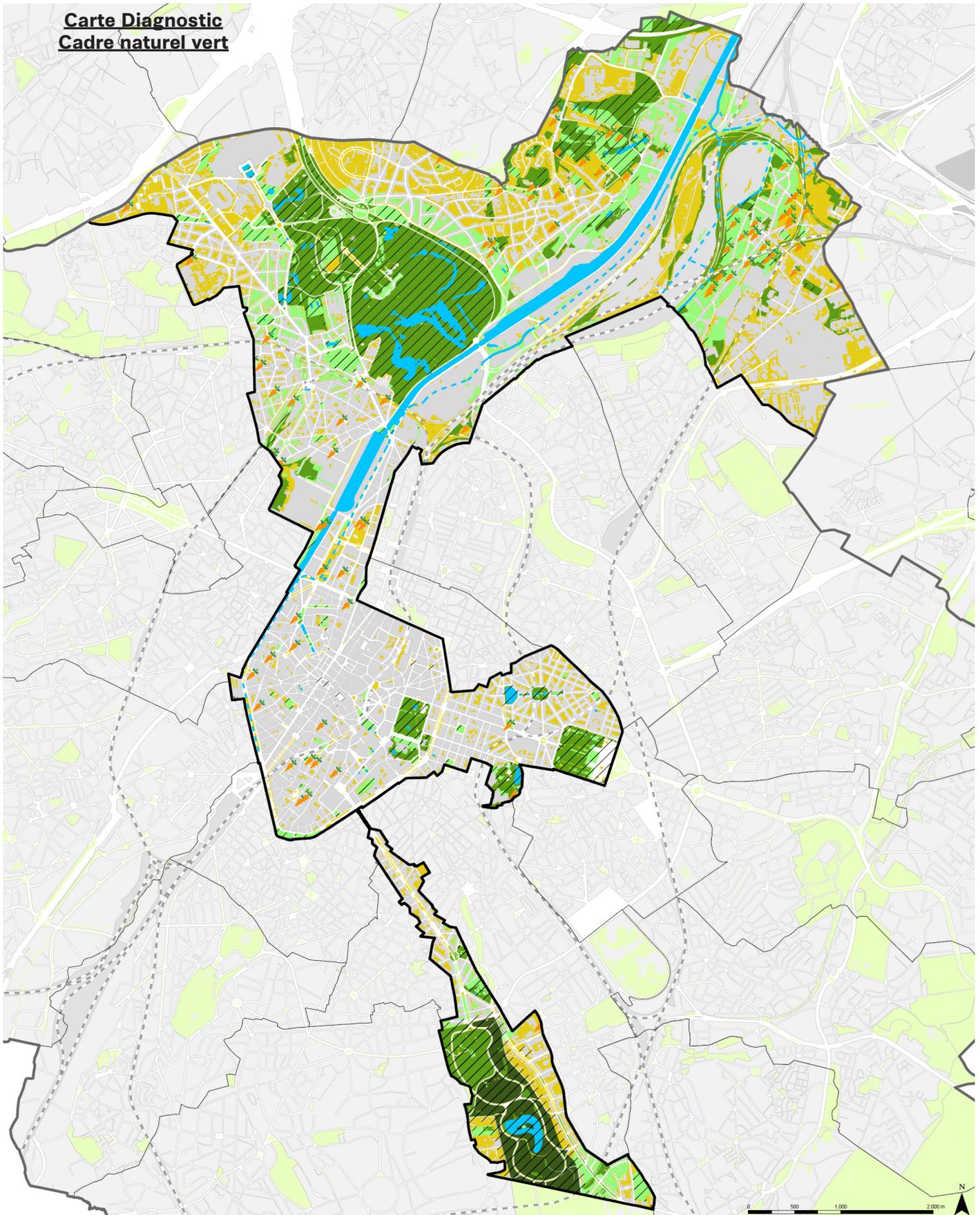
Objectif stratégique 1.1 :
Un accès pour tous à des espaces verts publics de qualité

- Action 1.1.1 : Utiliser les outils urbanistiques existants pour réaliser et préserver les espaces verts publics
- Action 1.1.2 : Créer de nouveaux espaces verts publics et améliorer la qualité environnementale de ceux existants

Objectif stratégique 1.2 :
Le développement d’un maillage vert, soutien des modes de déplacement actifs et de la biodiversité

- Action 1.2.1 : Définir le meilleur tracé des continuités vertes
- Action 1.2.2 : Mettre en œuvre le Plan Canopée prioritairement au niveau des zones stratégiques
- Action 1.2.3 : Mettre en place un système de « surprimes » aux primes nature communales

**Carte Diagnostic
Cadre naturel vert**



Réseau écologique

- Zones centrales
- Zones de développement
- Zones de liaison
- Autres zones sous couvert de végétation

Espaces verts

- Zones vertes protégées
- Projets d'espaces verts (2022)
- Potagers, jardins et vergers collectifs

Hydrographie

- Cours d'eau à ciel ouvert
- Cours d'eau voûtés
- Plans d'eau

Sous-thématique

Ilots de chaleur : S'engager pour une ville habitable

Le changement climatique est la cause de l'augmentation du nombre de jours de canicules estivales observé. Bien que ce changement soit lié aux activités humaines, l'organisation et l'aménagement des territoires contribuent à l'accentuation de la température. Ces surchauffes localisées sont appelées des îlots de chaleur urbains.

L'apparition de ces îlots en ville s'explique par la disparition des sols végétalisés et perméables au profit de bâtiments et de revêtements imperméables. La présence de nombreuses constructions verticales qui augmentent les surfaces collectant le flux radiatif solaire y contribue également, ainsi que les revêtements foncés qui absorbent davantage la chaleur. Tous ces éléments expliquent la localisation des îlots les plus chauds dans l'hypercentre, le Quartier Nord et le Vieux Laeken (fortement bâtis et minéralisés). De plus, l'importante inertie thermique de la ville accumule la chaleur durant la journée et la restitue durant la nuit. Cela empêche la diminution des températures nocturnes, impliquant des effets néfastes sur le sommeil et la santé des habitants.

La végétalisation est le moyen principal pour lutter contre ce phénomène. Il y a donc lieu de ramener une nature en ville adaptée au contexte urbain au moyen, par exemple, de la mise en place de rues végétales, d'espaces publics verdurisés, de toitures vertes, ou encore de nouveaux espaces verts/pocket-parcs, et ce en priorité dans les quartiers présentant une forte densité urbaine. La végétalisation de l'espace public devra considérer un certain nombre de paramètres, tels que la présence d'impétrants, les perspectives de vue, les places de stationnement, etc.

Outre la végétalisation, d'autres mécanismes peuvent aider à réduire l'effet d'îlots de chaleur comme la présence de l'eau dans l'espace public, l'emploi de matériaux réflecteurs, ou encore l'augmentation de la largeur des espaces publics. L'ensemble de ces aménagements étant déployés à un niveau local, ils doivent être suffisamment nombreux, d'une ampleur suffisante et bien répartis géographiquement. En plus de réduire les effets des îlots de chaleur urbain, ce type de mesures améliorent également la qualité de vie et l'attractivité de la Ville.

Finalement, la diminution des températures ressenties engendrera également une réduction de l'utilisation de dispositifs de refroidissement et de climatisation, grands consommateurs d'énergie.

Objectifs chiffrés (horizon 2030)

→ Réalisation de 10% de surface de pleine terre végétalisée (profondeur d'1m minimum) sur l'ensemble des nouveaux projets d'espace public dans le Pentagone, le Vieux Laeken et le Quartier Nord

→ Augmenter de 300 % les surfaces de toitures des bâtiments publics de la Ville intégrant des éléments favorables au climat urbain (toiture verte intensive/ extensive, toiture blanchie, toiture avec potager urbain)

→ Mener 3 projets pilotes de réduction du phénomène d'îlot de chaleur urbain

Objectif stratégique 1.3 :

La renaturation de l'espace urbain

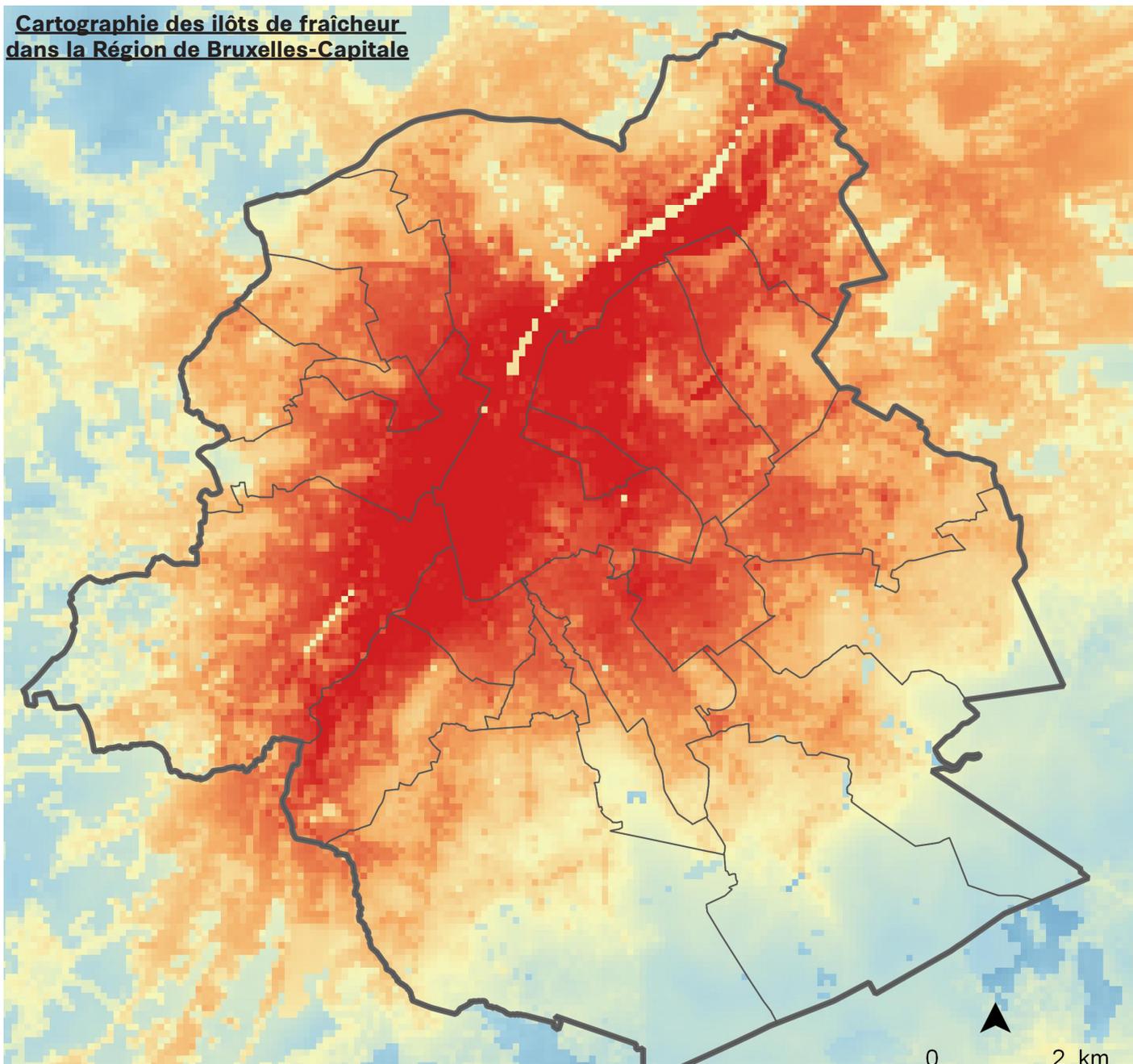
- Action 1.3.1 : Mener des projets-pilotes de désimperméabilisation et de végétalisation d'intérieurs d'îlots
- Action 1.3.2 : Développer une stratégie de désimperméabilisation des sols de la Ville de Bruxelles et de végétalisation de son espace public et de son foncier

Objectif stratégique 1.4 :

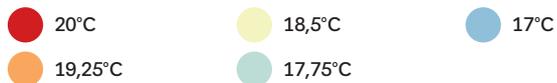
Les bâtiments communaux et publics comme acteurs de l'amélioration du "climat urbain"

- Action 1.4.1 : Mettre en œuvre une politique d'activation des toitures pour éviter la surchauffe des bâtiments publics communaux
- Action 1.4.2 : Végétaliser les façades et les murs des bâtiments publics

**Cartographie des îlots de fraîcheur
dans la Région de Bruxelles-Capitale**



Source :
Bruxelles Environnement



L'imperméabilisation des sols notamment par des matériaux bitumineux, même sur les avenues ouvertes (ici l'avenue Louise), augmente fortement les îlots de chaleur



Comment adoucir les effets des îlots de chaleur dans des lieux existants de haute densité (ici l'îlot Sacré dans le Pentagone) ?



Miroir d'eau place de la Bourse à Bordeaux, Michel Corajoud, Jean-Max Llorca et Pierre Gangnet

Sous-thématique

Biodiversité : Affirmation de l'importance de la biodiversité dans l'écosystème urbain

À Bruxelles, la large variété d'espaces verts, et donc d'habitats, joue un rôle indéniable dans la préservation de la biodiversité. Grâce à eux, notre capitale regorge d'une diversité exceptionnelle, tant floristique que faunistique, pour un milieu urbain. Si l'urbanisation est la principale menace vis-à-vis de la biodiversité urbaine, d'autres sources de pression peuvent porter atteinte à l'équilibre écologique, voire mettre en péril des espèces locales. Il s'agit, notamment, des pollutions (lumineuses, sonores, engrais, pesticides, etc.), d'une forte fréquentation de certains espaces verts lors de certains événements, du changement climatique (sécheresse) ou encore du pullulement de certaines espèces exotiques invasives. Partie intégrante de l'« écosystème urbain », l'être humain est également victime de ces nuisances. Le Plan Nature régional (2016-2020) liste ces différentes menaces, et tente d'apporter une réponse afin de concilier le développement de la ville avec la nature, pour la rendre accessible à tous dans le respect de la biodiversité.

Tous les espaces verts bruxellois font partie intégrante du réseau écologique mais ne contribuent évidemment pas de la même manière au développement de la biodiversité. Ainsi, si les zones humides et les reliques d'anciennes forêts sont particulièrement utiles, les espaces de sport/jeux, moins verdurisés, présentent quant à eux un intérêt écologique actuellement plus réduit.

Le morcellement du réseau écologique affecte son fonctionnement en réduisant la mobilité des espèces du fait d'une raréfaction ou d'une altération de leur habitat. Ainsi, dans les milieux centraux et denses, le réseau écologique est morcelé du fait d'espaces verts peu nombreux, clairsemés et souvent de faible ampleur. En couronne, même si les espaces verts sont nombreux et plus grands, ceux-ci souffrent d'un manque de connectivité inhérent à la présence de clôtures et de voiries. Ce problème de discontinuité spatiale s'observe également au niveau des types d'espaces verts. Ainsi, les milieux dits 'ouverts' (terre agricole et prairie/pelouse) sont assez rares et principalement situés dans des quartiers dits 'ruraux', à savoir Haren et Neder-Over-Heembeek.

Objectifs chiffrés (horizon 2030)

→ 500 primes en lien avec la biodiversité octroyées d'ici 2030

→ 100% des nouveaux projets dans l'espace public et dans les bâtiments publics/privés de la Ville intègrent des aménagements favorables à la biodiversité

Objectif stratégique 1.5 :

L'adaptation de nos territoires à la migration des espèces

- Action 1.5.1 : Valoriser et préserver des réservoirs de biodiversité
- Action 1.5.2 : Identifier les corridors écologiques et créer des dispositifs accueillant la faune dans l'espace public et privé (bâti ou non bâti) environnant
- Action 1.5.3 : Créer un maillage sombre pour la faune nocturne et la flore

Objectif stratégique 1.6 :

La création d'un contexte favorable à la biodiversité au sein des projets urbains et architecturaux

- Action 1.6.1 : Conditionner la réalisation de projets communaux à une analyse des sols
- Action 1.6.2 : Identifier et créer des primes biodiversité
- Action 1.6.3 : Elaborer un plan de développement de la biodiversité pour les projets architecturaux et urbanistiques

Agriculture urbaine : Un rôle et une ressource pour 2050

Les terrains dédiés à l'agriculture sont de moins en moins nombreux en ville. Or, il joue un rôle économique, écologique et social important. À la Ville, même s'il existe des potagers répartis sur tout le territoire communal, les derniers terrains agricoles sont situés en périphérie, au sein des quartiers semi-ruraux de Haren et Neder-Over-Heembeek, où subsistent encore quelques reliquats du paysage rural ancien. En y considérant la pression immobilière, la conservation du caractère rural de ces quartiers est très importante (potentiel pour l'agriculture urbaine, corridor écologique, fonction patrimoniale et culturelle, etc.).

Afin de subvenir en partie aux besoins alimentaires des Bruxellois, la Région, dans sa stratégie Good Food, soutient la production alimentaire locale tant à une échelle urbaine que péri-urbaine. Pour ce faire, celle-ci doit être préservée et développée au sein des quartiers périphériques que sont Haren et Neder-over-Heembeek. Mais, étant donné le manque d'espaces disponibles en milieu urbain, des solutions innovantes devraient également être envisagées pour dédier à l'agriculture des espaces encore inutilisés ou utilisés par d'autres fonctions (agriculture hors-sol, agroforesterie, etc.).

De plus, l'agriculture devant être durable, que ce soit économiquement, socialement et environnementalement parlant, les circuits courts et le recours à des ressources disponibles localement – économie circulaire (eaux pluviales, déchets organiques, etc.) sont à privilégier.

Le développement de l'agriculture doit être intimement lié à la qualité des sols. En effet, le sol doit être considéré comme une ressource rare qui, comme les espaces verts, remplit toute une série de services écosystémiques. Ainsi, il convient de réserver les sols de meilleure qualité à l'agriculture urbaine et à la nature.

Objectifs chiffrés (horizon 2030)

- Mobilisation de 10 nouveaux hectares pour l'agriculture urbaine professionnelle
- Augmentation de 50% de la surface cultivée (en termes de m² dédiés aux potagers)

Objectif stratégique 1.7 :

Un accès facilité à la terre pour les métiers de l'agriculture

- Action 1.7.1 : Créer un maillage jaune et brun pour soutenir l'agriculture urbaine

Objectif stratégique 1.8 :

L'autoproduction alimentaire locale pour une agriculture durable

- Action 1.8.1 : Saisir l'opportunité des nouveaux projets de développement pour préserver et pérenniser autant que possible les potagers collectifs sur des terrains de la Ville de Bruxelles
- Action 1.8.2 : Planter des essences fruitières dans l'espace public
- Action 1.8.3 : Mobiliser et équiper les propriétés communales de dispositifs d'agriculture urbaine

Sous-thématique

Eau : Un héritage géographique et une aménité collective

Bruxelles est une ville d'eau. De nombreux cours d'eau et leurs petits affluents s'écoulaient à ciel ouvert et étaient bordés de nombreux étangs ainsi que de zones humides, avant l'urbanisation croissante du XXe siècle où les vallées et leurs versants ont connu une minéralisation et une imperméabilisation importantes.

Ces éléments jouaient un rôle capital dans la gestion des inondations, en servant de systèmes de tamponnage absorbant la montée des eaux lors de fortes averses. Depuis lors, certains collecteurs, dont ceux du Molenbeek ou encore du Maelbeek, arrivent à saturation lors de pluies abondantes, se traduisant par des problèmes d'inondation. Au total, presque un tiers de la surface totale du territoire communal est concerné par un risque d'inondation, notamment à Laeken mais aussi dans le Pentagone et à Neder-Over-Heembeek. Or, on estime que la tendance future est à l'augmentation de ce risque, notamment durant la période hivernale. La lutte contre les inondations doit se faire aussi bien en aval qu'en amont où les capacités d'infiltration sont plus importantes. Se pose en outre la question de l'accès à l'eau comme ressource de première nécessité, et plus particulièrement pour les plus démunis dont les sans-abris.

Actuellement, la gestion des eaux est le plus souvent mise en place de manière palliative et non préventive. Pourtant, il n'existe que des bénéfices à redonner sa place à l'eau en milieu urbain ; de la valoriser plutôt que de la considérer comme un problème à cacher ; d'en faire un support au développement de la biodiversité et de lutter contre les inondations et les îlots de chaleur via des aménagements améliorant le cadre de vie des habitants. Ainsi, la gestion

des eaux doit être optimisée et viser une approche répondant à plusieurs objectifs, tant environnementaux que sociaux, récréatifs, paysagers et économiques. Pour ce faire, la mise en place d'un maillage bleu, couplé au maillage vert, semble indispensable. Il vise à reconstituer un réseau hydrographique de surface continu afin qu'il puisse assurer à nouveau ses fonctions naturelles (drainage des nappes, évacuation ou rétention des eaux pluviales, ou encore support à la biodiversité). Ceci a pour effet de soulager le réseau d'égouttage, de limiter les risques d'inondation ainsi que les volumes d'eau à traiter par les stations d'épuration, tout en développant la richesse écologique de ces milieux. Ces enjeux sont partagés avec le Plan régional de Gestion de l'Eau, et trouveront une traduction concrète et technique dans le futur Plan Communal Eau de la Ville de Bruxelles.

Objectifs chiffrés (horizon 2030)

→ 100 % des travaux de voiries en zones d'intervention prioritaire et en amont des zones inondables intègrent la gestion intégrée des eaux de pluie

→ 250.000 m² de nouvelles surfaces perméabilisées ou déconnectées des égouts dans la zone d'intervention prioritaire du bassin versant du Molenbeek

Objectif stratégique 1.9 :

Le développement d'un maillage bleu bruxellois

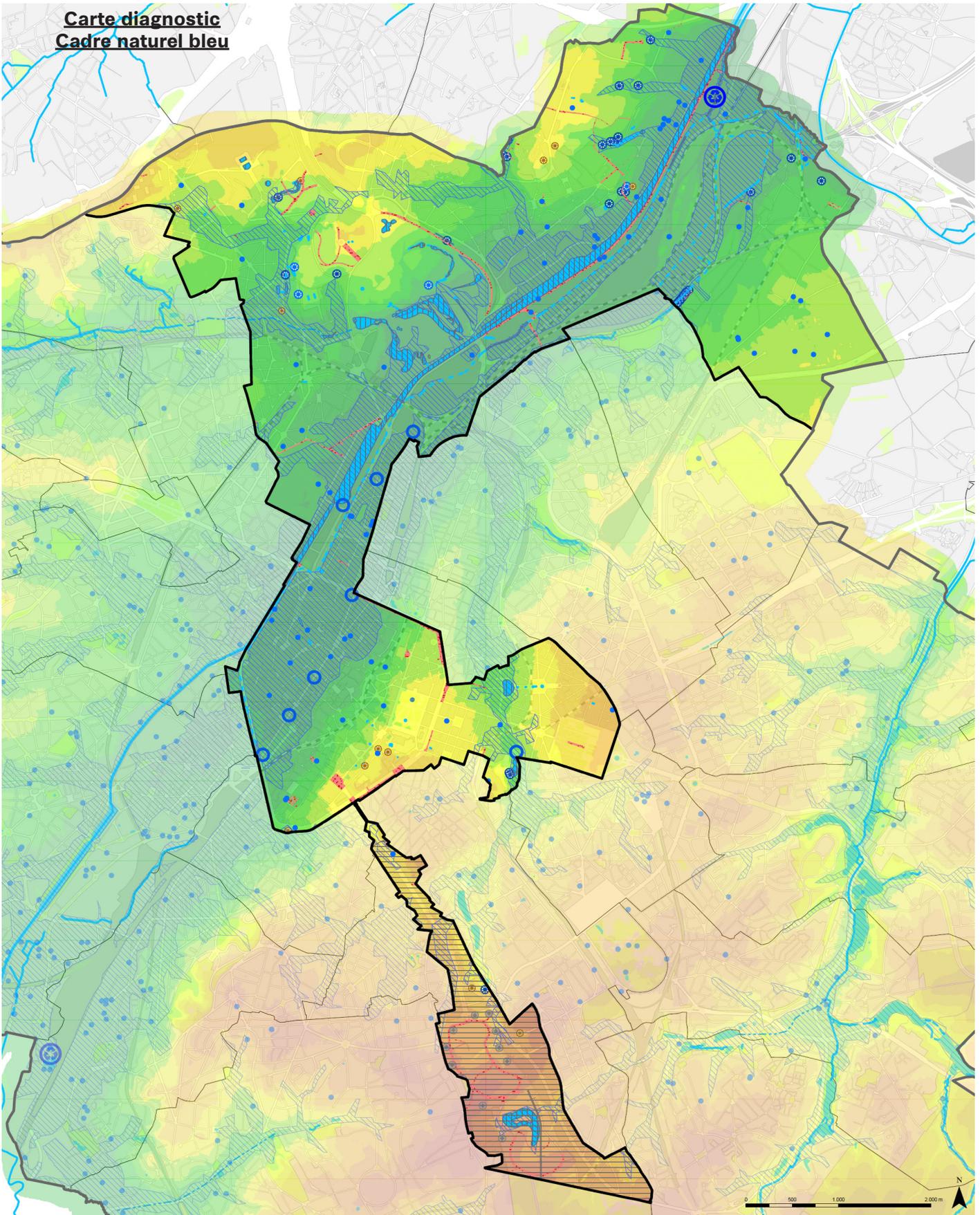
- Action 1.9.1 : Mettre en valeur et préserver le réseau hydrographique sur le territoire de la Ville de Bruxelles
- Action 1.9.2 : Renforcer le lien des habitants à l'eau en développant sa présence et les usages qui y sont liés dans l'espace public
- Action 1.9.3 : Renforcer l'utilisation circulaire de l'eau dans l'espace public et les nouveaux bâtiments communaux

Objectif stratégique 1.10 :

Le développement d'une infrastructure publique plus résiliente dans la gestion de l'eau

- Action 1.10.1 : Elaborer une réglementation "eau"
- Action 1.10.2 : Déconnecter un maximum de sites d'ampleur du réseau d'assainissement et augmenter les dispositifs d'infiltration / stockage / récupération et de perméabilisation des sols
- Action 1.10.3 : Mettre en œuvre de nouvelles primes «Eau» ainsi que des primes eau «sans frontière»
- Action 1.10.4 : Soutenir la Région dans la lutte contre les inondations à Laeken via la mise en œuvre en priorité de solutions alternatives, type GIEP, et en dernier recours d'un bassin d'orage

**Carte diagnostic
Cadre naturel bleu**



Hydrographie

- Cours d'eau à ciel ouvert
- - - Cours d'eau voûtés
- - - Reconnexions des cours d'eau
- Plans d'eau

- ⊗ Sources existantes
- ⊕ Sources à identifier
- ⊗ Sources disparues
- ▨ Risque d'inondation

Protection

- ▨ Zones protégées (PRAS)
- + Galeries
- ▨ Captages
- Puits de captage

Autres

- Bassins d'orage collecteurs, stations de pompage
- Captages souterrains
- ⊗ Stations d'épuration
- Rues non égouttées

Sous-thématique

Air : L'air comme ressource partagée

De manière générale, la qualité de l'air s'est améliorée depuis l'instauration par l'Union européenne de normes en termes d'émission et de concentration des polluants, néanmoins cette amélioration reste variable. Le chauffage des bâtiments constitue la première cause de pollution de l'air en Région bruxelloise car ces systèmes ont généralement recours aux énergies fossiles ou à la biomasse. Cependant, la politique de la Région permettra, à moyen-terme, la rénovation énergétique des bâtiments tant publics que privés. Le transport routier reste le second émetteur de polluants à Bruxelles, et notamment de particules fines. La mise en place de la Zone Basse Emission couplée à la disparition progressive des véhicules thermiques auront un impact indéniable sur la réduction des émissions de ces polluants (ce point est développé dans le chapitre, mobilités motorisées). Malgré ces efforts, les autorités publiques doivent rester attentives aux émissions de particules fines et de dioxydes d'azote qui sont les plus problématiques, car elles favorisent le développement de troubles respiratoires, des problèmes cardiaques, ou encore des allergies diverses.

Depuis les années 1990, la Région de Bruxelles-Capitale assure le suivi continu des concentrations de plusieurs polluants au moyen de 12 stations de mesure de la qualité de l'air, dont six d'entre-elles se situent sur le territoire de la Ville. Il serait utile d'étoffer ce réseau afin notamment de considérer l'analyse des polluants à proximité de fonctions sensibles telles que les hôpitaux, écoles et maisons de repos. Les données ayant trait à la qualité de l'air en intérieur (bâtiments, modes de transports, etc.) sont plus difficiles à obtenir alors que nous y passons la majeure partie de notre temps et que les polluants qui peuvent s'y trouver ont un impact non négligeable sur notre santé.

Étant donné l'enjeu de santé publique que représente la qualité de l'air, il semble indispensable que des actions soient menées pour réduire les émissions de polluants (voir la sous-thématique 'Energie'), mais aussi et surtout pour suivre leurs concentrations, notamment, à proximité des zones sensibles et ce, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments. Ainsi, en plus du soutien à l'installation de nouvelles stations de mesure de qualité de l'air par la Région, il semble utile que la Ville déploie ses propres capteurs pour mesurer ces fonctions sensibles sur son territoire, ainsi que dans l'espace public. Ces capteurs permettraient d'assurer un monitoring sur base duquel des recommandations pourraient être émises (par exemple, code de bonne conduite) ou un plan d'actions élaboré pour améliorer la qualité de l'air des espaces analysés.

Objectif chiffré (horizon 2030)

→ 100% des milieux sensibles (écoles, crèches communal, hôpitaux) sont monitorés pour la qualité de l'air intérieur et extérieur

Objectif stratégique 1.11 :

L'amélioration de la qualité de l'air à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments

- Action 1.11.1 : Multiplier les points d'analyse de la qualité de l'air et les monitorer pour compléter le dispositif régional
- Action 1.11.2 : Monitorer et améliorer si nécessaire la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments communaux sensibles (crèches, écoles, hopitaux)

Bruit : Vers un espace public plus apaisé

La Ville de Bruxelles, par son statut de capitale fédérale et européenne, présente une importante effervescence urbaine tant de jour que de nuit, avec un impact sur le niveau sonore de la ville. Le bruit, conséquence du dynamisme de la ville, doit rester compatible avec une certaine qualité de vie, tout en assurant la vitalité urbaine (développement économique, social et culturel). Il est donc nécessaire de trouver un juste équilibre entre les différentes fonctions qui composent la ville afin d'en assurer la coexistence.

Tous les quartiers de la Ville ne sont pas touchés de la même manière ni par les mêmes nuisances sonores. Alors que dans le Pentagone il s'agira davantage de problèmes liés aux bruits de voisinage ou d'événements, Haren est exposé aux impacts de la plupart des bruits liés aux différents modes de transport : aérien, ferroviaire et routier.

Après le bruit routier qui impacte de nombreux quartiers mais aussi des espaces verts (parc du Cinquantenaire, la partie nord du Bois de la Cambre ainsi que les parcs du plateau du Heysel), le secteur aérien est la deuxième cause de gêne acoustique en ville. Les nuisances dues à ce mode de transport sont essentiellement localisées dans la partie nord du territoire : Haren, Neder-Over-Heembeek,

les abords du canal et Laeken. Or, le bruit est un véritable problème de santé publique puisqu'on estime que les bruxellois perdent huit mois de vie en bonne santé à cause du bruit des transports.

Pour atténuer les impacts du bruit, plusieurs mesures récentes devraient avoir un impact indéniable à terme, telles que la réduction de la vitesse de circulation (mise en zone 30 de la Région) et le recours à des véhicules plus silencieux (disparition programmée des véhicules thermiques).

La création de zones de calme situées au cœur même de la Ville pourrait donc concrètement augmenter la qualité de vie des habitants.

Objectif chiffré (horizon 2030)

→ Création de 16 silent parks

Objectif stratégique 1.12 :

Une Ville pourvue en espace de tranquillité

- Action 1.12.1 : Créer des Silent parks

Objectif stratégique 1.13 :

La réduction des nuisances sonores liées au bruit des transports

- Action 1.13.1 : Promouvoir les primes régionales à l'isolation phonique des bâtiments
- Action 1.13.2 : Mise en œuvre de dispositifs anti-bruit pour limiter les nuisances des transports routiers et ferroviaires

Sous-thématique

Energie : Vers un mix énergétique décarboné et une ville plus économe

Région bruxelloise présente une consommation énergétique plus faible que d'autres régions d'Europe, les plus importants consommateurs d'énergie parmi les secteurs économiques sont les secteurs résidentiels et tertiaires, qui sont fortement liés aux variations climatiques du fait de leur dépendance aux besoins de chauffage. Suite à l'augmentation des températures et des périodes de canicules, le besoin énergétique lié à la climatisation est en hausse constante. Viennent ensuite le secteur du transport et le secteur industriel (BE).

Si l'objectif de sobriété dans les usages et la réduction des consommations énergétiques et des ressources sont prioritaires, les énergies renouvelables doivent se développer pour limiter l'impact environnemental de nos consommations.

La Région reste fortement dépendante (90%) de l'extérieur pour son approvisionnement énergétique qui, dans le cas de l'électricité, est pour la moitié d'origine renouvelable (BE). L'Union européenne s'est engagée à augmenter la part des énergies renouvelables pour qu'elles représentent 42,5% de la consommation finale d'énergie.

À Bruxelles, la production électrique issue d'énergies renouvelables est pour trois-quarts issue de l'exploitation de la biomasse, et pour le quart restant du solaire photovoltaïque. Par rapport à la production de chaleur provenant de sources renouvelables, celle-ci est essentiellement le fruit de l'exploitation de biomasse solide (déchets organiques et bois) et, dans une moindre mesure, des pompes à chaleur ainsi que d'installations solaires thermiques. En matière d'énergie, il s'agit pour la Ville de tendre vers la sobriété énergétique (réduire sa

consommation propre), et deuxièmement de recourir à des énergies qui émettent le moins d'émissions de gaz à effet de serre. Dans le respect du Code Bruxellois de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Energie et en considérant les futurs objectifs Plan régional Air Climat Energie, la Ville mène déjà une politique active via la rénovation de ses bâtiments, la production d'énergie renouvelable sur ses bâtiments et dans les espaces publics, etc.

Du fait de sa situation et de sa superficie, la Région bruxelloise présente un potentiel limité de production d'énergie à partir de sources renouvelables. Le potentiel de production et de récupération de chaleur provenant de l'incinérateur et la station d'épuration Acquiris représente une source importante. Les filières photovoltaïques ainsi que celle de la biométhanisation présentent également un potentiel de développement certain, tout comme les filières de la géothermie et de l'hydrothermie dans une moindre mesure. Ainsi, la Ville dispose encore de nombreux moyens d'actions pour agir de manière innovante en termes d'énergie.

Objectif chiffré (horizon 2030)

→ 100 % de l'électricité consommée par les bâtiments publics communaux provient d'énergie renouvelable produite en Belgique.

Objectif stratégique 1.14 :

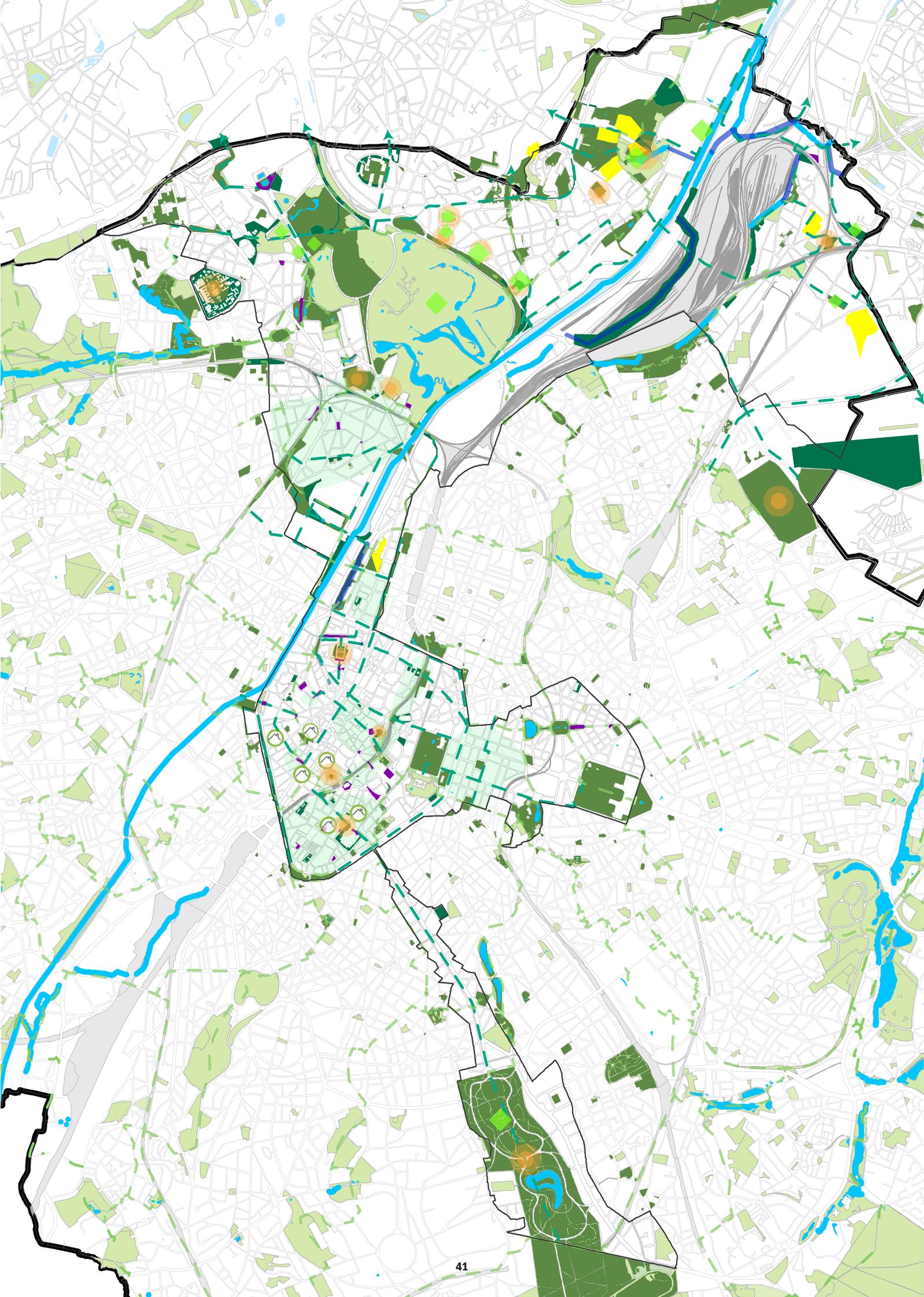
Pour une production d'énergie locale et durable

- Action 1.14.1 : Continuer à développer le parc photovoltaïque de la Ville de Bruxelles
- Action 1.14.2 : Développer des réseaux de chaleur depuis des sources de production situées sur le territoire communal
- Action 1.14.3: Analyser et mettre en oeuvre des solutions Innovantes en termes de production énergétique (éolienne urbaine, rithermie, géothermie, etc.)
- Action 1.14.4 : Poursuivre le développement d'un premier quartier à énergie positive (PED= Positive Energy District) dans le Quartier Nord
- Action 1.14.5: Piloter et accompagner le développement de communautés d'énergie

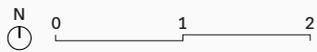
Une Ville qui respire
Carte Vision 2050
Maillage vert



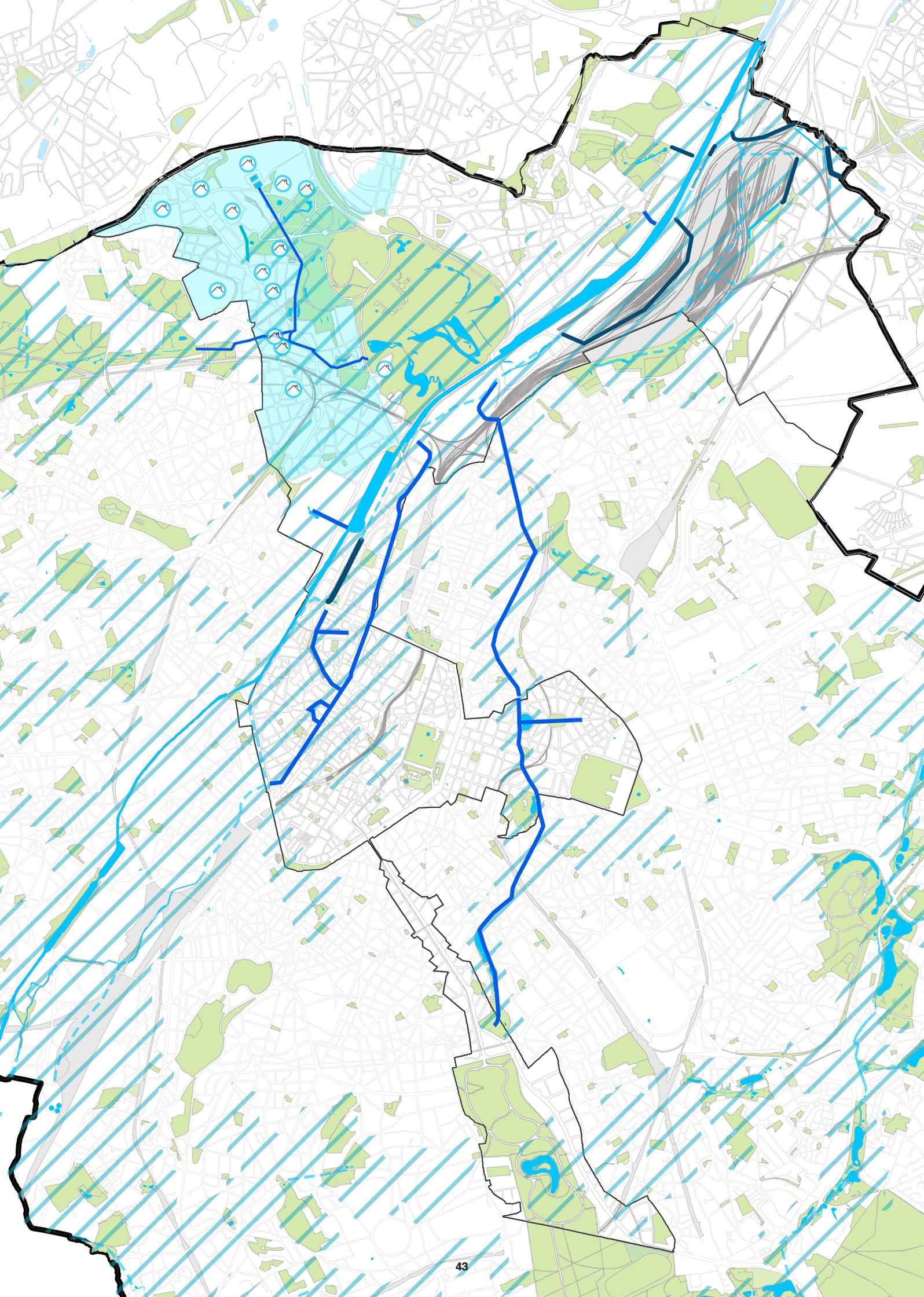
	Espace vert public existant		Réservoir de biodiversité
	Espace vert existant		Silent Park
	Espace vert public à créer/étendre		Toiture / façade communale à végétaliser
	Agriculture urbaine		Continuité verte- Promenade verte (PRDD)
	Zone de végétalisation prioritaire		Continuité verte (PCDD)
	Espace public à végétaliser		Cours d'eau à remettre à ciel ouvert
			Cours d'eau existant à ciel ouvert
			Limite communale



Une Ville qui respire
Carte Vision 2050
Maillage bleu



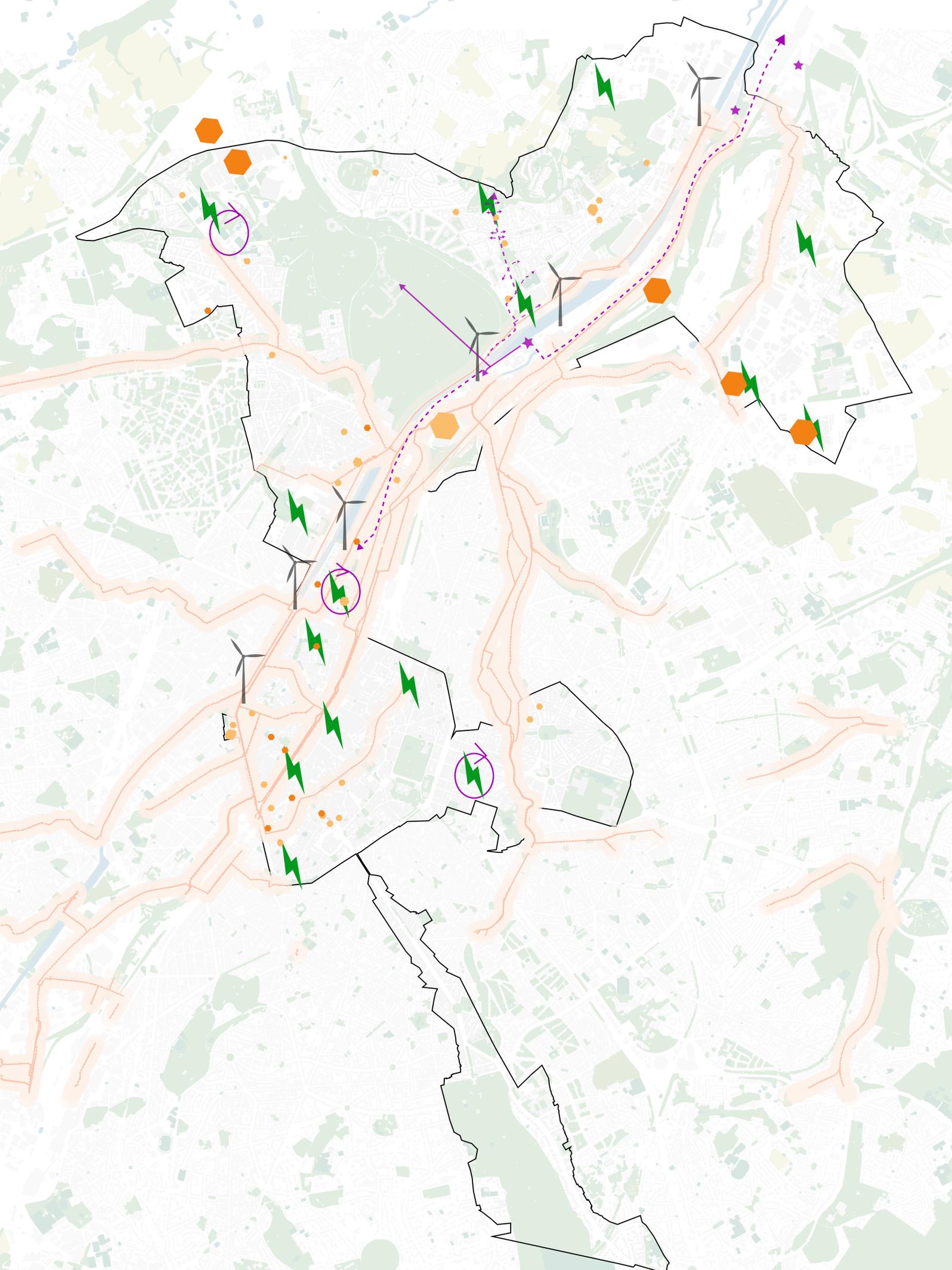
-
- | | |
|---|---|
| Cours d'eau à ciel ouvert existant | Nouveau plan d'eau |
| Cours d'eau voutés existant | Déconnexion eaux pluviales |
| Cours d'eau à mettre à ciel ouvert | Zone prioritaire pour la déconnexion des eaux pluviales |
| Rivière Urbaine réelle ou imaginaire (actions 1.9.1 et 1.9.2) | Zone d'influence paysagère humide |
| Réseau d'eau existant à ciel ouvert | Limite communale |



Une Ville qui respire
Carte Vision 2050
Energie



-
- | | |
|--|---|
|  Centrale de production de chaleur |  Panneaux solaires existants |
|  Réseau de chaleur existant |  Panneaux solaires à placer |
|  Réseau de chaleur à créer |  Eolienne urbaine |
|  Postive energy district |  Zone prioritaire pour la riothermie (Bruxelles Environnement) |
|  Communauté d'énergie | |
|  Limite communale | |



1. Une Ville qui respire - Synthèse des actions

Objectif stratégique 1.1 :

Un accès pour tous à des espaces verts publics de qualité

- Action 1.1.1 : Utiliser les outils urbanistiques existants pour réaliser et préserver les espaces verts publics
- Action 1.1.2 : Créer de nouveaux espaces verts publics et améliorer la qualité environnementale de ceux existants

Objectif stratégique 1.2 :

Le développement d'un maillage vert, soutien des modes de déplacement actifs et de la biodiversité

- Action 1.2.1 : Définir le meilleur tracé des continuités vertes
- Action 1.2.2 : Mettre en œuvre le Plan Canopée prioritairement au niveau de zones stratégiques
- Action 1.2.3 : Mettre en place un système de « surprimes » aux primes nature communales

Objectif stratégique 1.3 :

La renaturation de l'espace urbain

- Action 1.3.1 : Mener des projets-pilotes de désimperméabilisation et de végétalisation d'intérieurs d'îlot
- Action 1.3.2 : Développer une stratégie de désimperméabilisation des sols de la Ville de Bruxelles et de végétalisation de son espace public et de son foncier

Objectif stratégique 1.4 :

Les bâtiments communaux et publics comme acteurs de l'amélioration du "climat urbain"

- Action 1.4.1 : Mettre en œuvre une politique d'activation des toitures pour éviter la surchauffe des bâtiments publics communaux
- Action 1.4.2 : Végétaliser les façades et les murs des bâtiments publics

Objectif stratégique 1.5 :

L'adaptation de nos territoires à la migration des espèces

- Action 1.5.1 : Valoriser et préserver des réservoirs de biodiversité
- Action 1.5.2 : Identifier les corridors écologiques et créer des dispositifs accueillant la faune dans l'espace public et privé (bâti ou non bâti) environnant
- Action 1.5.3 : Créer un maillage sombre pour la faune nocturne et la flore

Objectif stratégique 1.6 :

La création d'un contexte favorable à la biodiversité au sein des projets urbains et architecturaux

- Action 1.6.1 : Conditionner la réalisation de projets communaux à une analyse des sols
- Action 1.6.2 : Identifier et créer des primes biodiversité
- Action 1.6.3 : Rédiger un plan de développement de la biodiversité pour les projets architecturaux et urbanistiques

Objectif stratégique 1.7 :

Un accès facilité à la terre pour les métiers de l'agriculture

- Action 1.7.1 : Créer un maillage jaune et brun pour soutenir l'agriculture urbaine

Objectif stratégique 1.8 :

L'autoproduction alimentaire locale pour une agriculture durable

- Action 1.8.1 : Saisir l'opportunité des nouveaux projets de développement pour préserver et pérenniser autant que possible les potagers collectifs sur des terrains de la Ville de Bruxelles
- Action 1.8.2 : Planter des essences fruitières dans l'espace public
- Action 1.8.3 : Mobiliser et équiper les propriétés communales de dispositifs d'agriculture urbaine

Objectif stratégique 1.9 :

Le développement d'un maillage bleu bruxellois

- Action 1.9.1 : Mettre en valeur et préserver le réseau hydrographique sur le territoire de la Ville de Bruxelles
- Action 1.9.2 : Renforcer le lien des habitants à l'eau en développant sa présence et les usages qui y sont liés dans l'espace public
- Action 1.9.3 : Renforcer l'utilisation circulaire de l'eau dans l'espace public et les nouveaux bâtiments communaux

Objectif stratégique 1.10 :

Le développement d'une infrastructure publique plus résiliente dans la gestion de l'eau

- Action 1.10.1 : Elaborer une réglementation "eau"
- Action 1.10.2 : Déconnecter un maximum de sites d'ampleur du réseau d'assainissement et augmenter les dispositifs d'infiltration / stockage / récupération et de perméabilisation des sols
- Action 1.10.3 : Mettre en œuvre de nouvelles primes «Eau» ainsi que des primes eau «sans frontière»
- Action 1.10.4 : Soutenir la région dans la lutte contre les inondations à Laeken via la mise en œuvre en priorité de solutions alternatives, type GIEP, et en dernier recours d'un bassin d'orage

Objectif stratégique 1.11 :

L'amélioration de la qualité de l'air à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments

- Action 1.11.1 : Multiplier les points d'analyse de la qualité de l'air et les monitorer pour compléter le dispositif régional
- Action 1.11.2 : Monitorer et améliorer si nécessaire la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments communaux sensibles (crèches, écoles, hopitaux)

Objectif stratégique 1.12 :

Une ville pourvue en espace de tranquillité

- Action 1.12.1 : Créer des Silent parks

Objectif stratégique 1.13 :

La réduction des nuisances sonores liées au bruit des transports

- Action 1.13.1 : Promouvoir les primes régionales à l'isolation phonique des bâtiments
- Action 1.13.2 : Mise en œuvre de dispositifs anti-bruit pour limiter les nuisances des transports routiers et ferroviaires

Objectif stratégique 1.14 :

Pour une production d'énergie locale et durable

- Action 1.14.1 : Continuer à développer le parc photovoltaïque de la Ville de Bruxelles
- Action 1.14.2 : Développer des réseaux de chaleurs depuis des sources de production situées sur le territoire communal
- Action 1.14.3 : Analyser et mettre en œuvre des solutions innovantes en termes de production énergétique (éolienne urbaine, riothermie, géothermie, etc)
- Action 1.14.4 : Poursuivre le développement d'un premier quartier à énergie positive (PED= Positive Energy District) dans le Quartier Nord
- Action 1.14.5 : Piloter et accompagner le développement de communautés d'énergie

1. Une Ville qui respire

Tableau de synthèse

Objectifs stratégiques	Pentagone	Nord-Est	Quartier Nord	Laeken	NOH	Haren	Louise
Espaces Verts							
1.1 Un accès pour tous à des espaces verts publics de qualité	●	●	●	●	●	●	●
1.2 Le développement d'un maillage vert, soutien des modes de déplacement actifs et de la biodiversité	●	●	●	●	●	●	●
Ilots de chaleur							
1.3 La renaturation de l'espace urbain	●	●	●	●	●	●	●
1.4 Les bâtiments communaux et publics comme acteurs de l'amélioration du "climat urbain"	●		●	●	●	●	
Biodiversité							
1.5 La création d'un contexte favorable à la biodiversité au sein des projets urbains et architecturaux	●	●	●	●	●	●	●
1.6 L'adaptation de nos territoires à la migration des espèces	●	●	●	●	●	●	●
Agriculture urbaine							
1.7 Un accès facilité à la terre pour les métiers de l'agriculture			●		●	●	
1.8 L'autoproduction alimentaire locale pour une agriculture durable	●	●	●	●	●	●	●
Eau							
1.9 Le développement d'un maillage bleu bruxellois	●	●		●	●	●	●
1.10 Le développement d'une infrastructure publique plus résiliente dans la gestion de l'eau	●	●	●	●	●	●	●
Air							
1.11 L'amélioration de la qualité de l'air à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments	●	●	●	●	●	●	●
Bruit							
1.12 Une ville pourvue en espace de tranquillité	●	●	●	●	●	●	●
1.13 La réduction des nuisances sonores liées au bruit des transports	●	●	●	●	●	●	●
Energie							
1.14 Pour une production d'énergie locale et durable	●	●	●	●	●	●	●

Légende :

- Objectif stratégique prioritaire pour le quartier considéré à activer à l'horizon 2030
- Objectif stratégique pour le quartier considéré à activer à l'horizon 2050



Ambition II : Une Ville évolutive

Dont le tissu urbain prévient des effets du changement climatique tout en répondant aux besoins des habitants

Bruxelles est une capitale internationale, siège des institutions européennes et centre politique, économique et culturel de la Belgique, elle a connu de nombreuses évolutions tout au long de son histoire fabriquant le tissu urbain hybride qu'on connaît. La ville doit poursuivre sa transformation pour répondre aux défis climatiques, énergétiques, sanitaires, économiques et sociaux en puisant dans ses qualités intrinsèques. Il s'agit d'orienter le développement de la ville pour améliorer le cadre de vie des citoyens et répondre aux besoins en matière de logements, d'emplois, d'équipements et d'espaces publics conviviaux et de qualité.

Le Plan Régional de Développement Durable vise à répondre à ces enjeux en favorisant une densification raisonnée et liée à une notion de confort public et de services de proximité. Pour ce faire, le Plan prévoit le développement de Noyaux d'Identité Locale (NIL), lieux identifiés par les habitants comme centralité locale représentative du quartier. Au cœur des maillages (écologiques, d'équipements, de commerces locaux), ils garantissent les aménités urbaines nécessaires à la vie de quartier, contribuent à créer du lien social et amènent une qualité de vie à tous les Bruxellois. Le PCDD est une opportunité pour renforcer et qualifier ces NIL.

La Ville de Bruxelles et son CPAS souhaitent par ailleurs favoriser la résilience du territoire communal. Dans ce but, le PCDD soutient l'objectivation de la pertinence et de la qualité des développements immobiliers futurs, de sorte qu'ils répondent aux besoins d'équipements et de services de proximité ainsi qu'aux défis du changement climatique, en favorisant notamment les interventions sur le bâti existant.

L'aménagement du territoire communal doit également conforter la flexibilité du tissu urbain, afin d'y favoriser la cohabitation et l'interaction des usages et des citoyens, notamment dans ses espaces publics.

Enfin, le patrimoine se révèle une fantastique ressource constitutive du paysage urbain bruxellois porteuse d'identité. Le PCDD s'attachera dès lors à en révéler toutes les nuances pour les préserver. Porteur de robustesse, de stabilité, de sobriété et de continuité, il s'avère être un atout dans la lutte contre le changement climatique et le développement de la Ville.

Imaginaire collectif

L'imaginaire collectif constitue un outil partagé référençant les projets, actions ou idées permettant de voir et comprendre comment d'autres villes, d'autres opérateurs et d'autres bureaux d'études se sont appropriés les questions en lien avec les ambitions du PCDD.

REPENSER LES TEMPORALITÉS

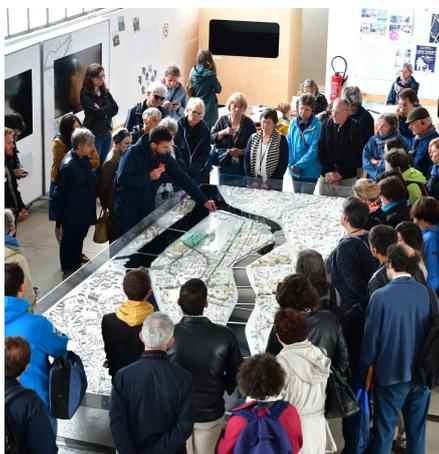
Le changement climatique nous amène à changer nos modes de consommation, de déplacements ainsi que d'habiter. A plus court terme, la crise sanitaire a eu des conséquences sur les modes de travail. Faisant émerger le télétravail, cette crise a souligné l'importance de la qualité des logements tout en nous interrogeant sur le devenir des vastes zones tertiaires. Face à des changements sociétaux constants, la ville doit donc anticiper les évolutions futures. Concevoir des bâtiments qui peuvent être transformés est le seul moyen d'éviter leur vacance dans le long terme.



A mini metropolis : Pleyel, quartier mixte, OMA



1111 Lincoln Road, projet de parking à usage mixte, Herzog & de Meuron



L'île de Nantes, Terrain d'expérimentation sur le territoire et les nouvelles manières de fabriquer la ville

ACTIVER PAR LE PROGRAMME

L'appropriation des espaces publics passe inévitablement par une conception paysagère et des circulations tournées autour du confort des piétons. Au-delà de ces aménagements, la réussite d'un espace public s'exprime surtout par le foisonnement d'usages et d'interactions entre habitants. Les grandes avenues autrefois tournées sur l'automobile ne sont pas tout de suite investies par les habitants. L'installation de programmes même temporaires peut inciter les habitants à s'arrêter et profiter de ces nouveaux espaces publics.



Brooklyn Grange : Reconversion de la toiture d'un bâtiment pour la plus grande ferme urbaine au monde. Elle produit 18 tonnes de légumes par an, New York



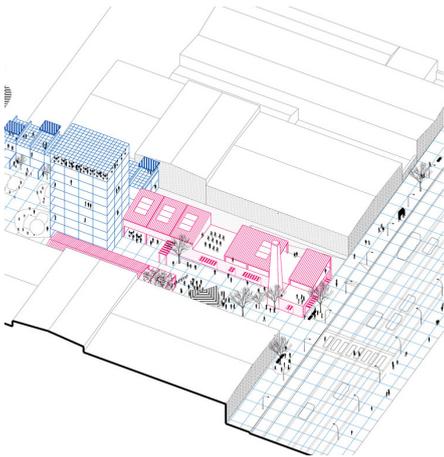
Mise en valeur du patrimoine de la Grand-place inscrite à l'UNESCO, Bruxelles



Bellastock, oeuvre pour la valorisation des lieux et de leurs ressources en proposant des alternatives à l'acte de construire

UN PATRIMOINE COMME MEMOIRE ACTIVE

Le patrimoine de la Ville doit non seulement acquérir une dimension plus large (industrielle, rurale, péri-urbaine) mais celui-ci doit devenir un terrain d'expérimentation pour que les habitants puissent se l'approprier.



West side strategy : aménagement d'un nouvel espace extérieur privé au pied des nouvelles constructions, en continuité de l'espace public

HYBRIDER LES ZONES MONOFONCTIONNELLES

- Utiliser la vacance des socles pour intégrer et expérimenter de nouveaux usages,
- Transformer les immeubles de bureaux vacants en immeubles d'habitation ou en programmes mixtes lorsque leur morphologie le permet
- Développer la traversée des quartiers monofonctionnels par les mobilités douces pour permettre la venue de nouvelles populations
- Développer les formes urbaines hybrides de relation habitat-travail



Podophone : dispositif interactif sonore visant à réhumaniser l'espace public, esplanade du Centre Georges Pompidou, Paris, Charrié+Nugue+Cahen+AC3



Terrains de baskets aménagés sous le métro aérien, Paris



Paysage ferrovière, petite ceinture, Paris



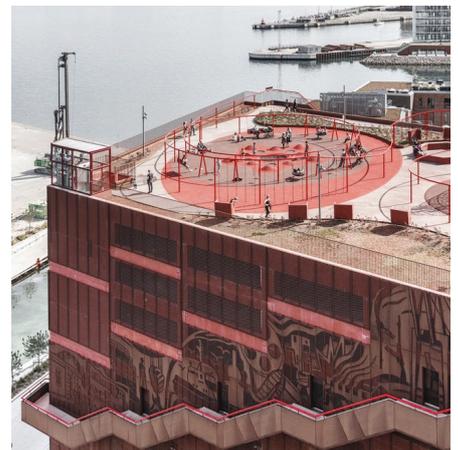
Transformation d'un viaduc autoroutier en promenade piétonne végétalisée, Séoul, MVRDV



Réflexion sur la grande hauteur pour le quartier de la Part-Dieu à Lyon (2020)



Projet de transformation du bâtiment continental pour un usage mixte, Bruxelles



Espaces récréatifs sur le toit d'un parking, Copenhague, JAJA Architects

Sous-thématique

Développement urbain : vers une ville adaptative face aux réalités climatiques et démographiques

La Région bruxelloise a connu un boom démographique au cours des 30 dernières années, créant un besoin pressant de logements et d'équipements abordables. Le Plan Régional de Développement Durable (PRDD) y répond en mettant l'accent sur une densification qualitative, sur base de laquelle "les terrains disponibles doivent être utilisés pour la création de logements". Dans cette optique, des pôles de développement prioritaires ont été définis, qui couvrent au total 29% du territoire de la Ville de Bruxelles. Des critères de densification ont également été définis, qui se concentrent sur la qualité de vie générée.

Aujourd'hui, le Bureau Fédéral du Plan (Perspectives démographiques 2023-2070 - janvier 2024) prévoit une diminution de la croissance démographique qui serait même négative en 2070 (-4%) pour la Région Bruxelloise. Même si la Ville a enregistré en 2022 une hausse de population importante suite à la crise migratoire ukrainienne (IBSA 2024), ceci constitue un changement de paradigme en termes urbanistiques au regard de la nécessité d'adapter la Ville de Bruxelles au changement climatique. Ce nouveau contexte crée une opportunité de penser autrement l'aménagement de la Ville, combinant la protection de notre environnement et la création d'une valeur ajoutée urbaine et sociale.

La priorité est dorénavant de garantir la qualité de l'espace urbain. À cet égard, la circularité et la réduction des flux de déchets (de construction), l'élimination des propriétés vacantes et la lutte contre la vétusté, ainsi que

la préservation des espaces ouverts existants jouent un rôle important. Les efforts entrepris dans la construction de logements abordables devront être poursuivis, et il y a lieu d'anticiper la création, l'extension et la restructuration d'infrastructures publiques mutualisables et d'espaces verts tout en garantissant la vitalité économique de nos territoires.

En cela, le foncier détenu par la Ville de Bruxelles doit se montrer exemplaire et poursuivre ces intérêts particuliers:

- s'efforcer activement de résoudre le problème du manque de logements abordables pour ses citoyens et l'accès aux équipements de proximité ;
- reposer le développement sur l'existant pour éviter la consommation inutile d'énergie, de matériaux et de ressources naturelles ;
- protéger ses citoyens en préservant au maximum ses ressources naturelles (/sols) ;
- s'efforcer de créer une valeur ajoutée sociale et urbaine dans chaque projet ;
- protéger les terrains non bâtis dans la mesure du possible.

Le challenge de l'adaptation aux changements climatiques tout en répondant aux besoins des habitants nécessite un cadre urbanistique clair et compréhensible par tous. En ce sens, la Ville de Bruxelles souhaite poursuivre le dialogique initié au niveau régional afin de faciliter les démarches administratives d'obtention des permis, des demandes de primes, etc. Le déploiement de la plateforme digitale MyPermits, en est un exemple.

Objectif stratégique 2.1 :

Un développement urbain adapté aux nouvelles réalités démographiques et climatiques

- Action 2.1.1 : Orienter l'aménagement du territoire communal sur base d'une évaluation multicritères de développement
- Action 2.1.2 : Développer prioritairement les Nexus et les Noyaux d'Identité Locale définis dans le PRDD
- Action 2.1.3 : Considérer l'îlot comme une échelle stratégique de développement urbain
- Action 2.1.4 : S'assurer de la réversibilité des espaces bâtis dès leur conception et évaluer le potentiel de reconversion de ceux existant

Objectif stratégique 2.2 :

L'amplification des opérations de requalification de nos quartiers

- Action 2.2.1 : Actualiser les données de performances énergétiques et de confort du bâti bruxellois
- Action 2.2.2 : Poursuivre la lutte contre la vacance immobilière
- Action 2.2.3 : Favoriser la gestion de biens ou d'espaces publics communaux par la société civile
- Action 2.2.4 : Développer une vision territoriale des immeubles de grande hauteur

Objectifs chiffrés (horizon 2030)

→ 100% des projets impliquant du foncier communal non bâti feront l'objet d'une analyse d'opportunité (Ville à 10 min) préalable par le département développement urbain

→ Les bâtiments du patrimoine public de la Ville et du CPAS atteindront un PEB moyen C+ pour l'ensemble des bâtiments administratifs, des crèches, écoles, piscines, centres sportifs et lieux culturels

→ Réduction de 25% de la vacance immobilière sur le territoire de la Ville

Objectif stratégique 2.3 :

Une prévention renforcée des situations de crise

- Action 2.3.1 : Effectuer une analyse des risques pour les différentes menaces auxquelles la Ville peut être confrontée
- Action 2.3.2 : Mettre en œuvre des "directives de sécurité" pour les grands événements

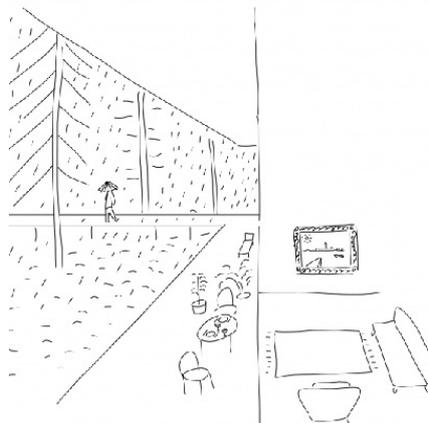
Objectif stratégique 2.4 :

Une politique immobilière et foncière durable

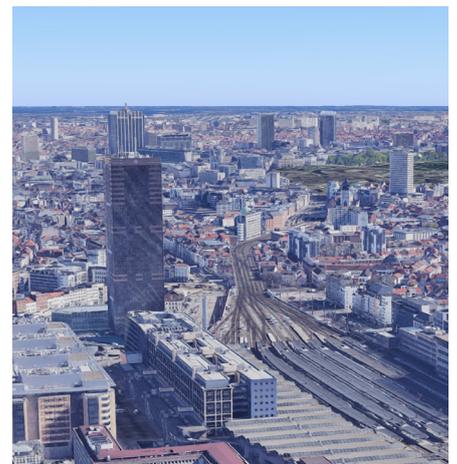
- Action 2.4.1 : Eprouver une stratégie communale de développement et d'acquisition territorialisée & coordonnée
- Action 2.4.2 : Rationnaliser la gestion et l'utilisation des sites communaux en appliquant le concept de chrono-urbanisme



Projet de centre communautaire pluridisciplinaire LGBTQIA+, suite à l'activation du droit de préemption pour des immeubles abandonnés rue des Grands Carmes

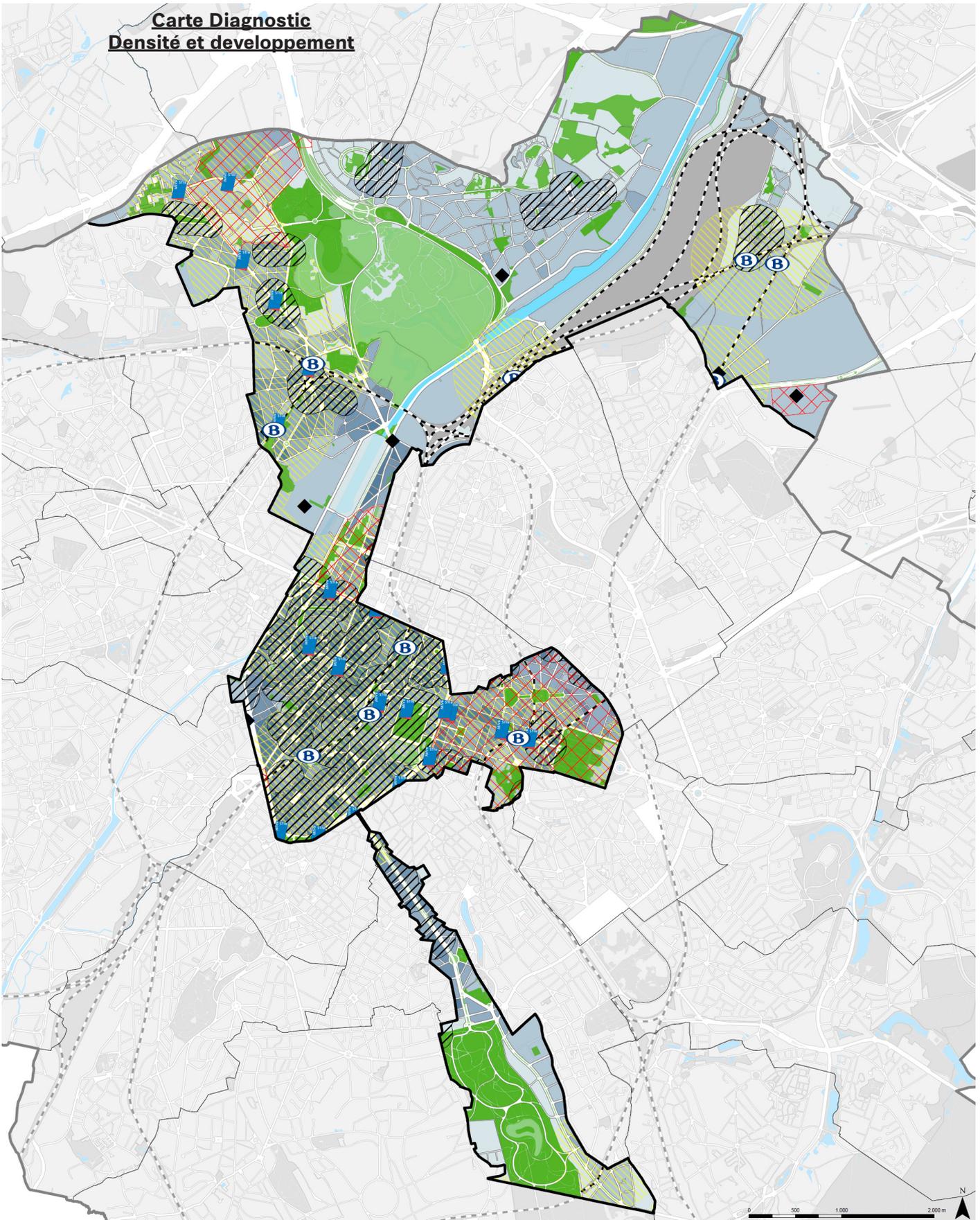


Rapport du Comité Scientifique du Logement suite à la crise du COVID-19



Skyline du Sud-Est de Bruxelles, où, déjà, la question de la grande hauteur est présente dans le tissu urbain existant

Carte Diagnostic Densité et développement



Occupation du bâti par îlot (2018)

- (0,01 - 21,71)
- (21,71 - 47,25)
- (47,25 - 68,45)
- (68,45 - 85,22)
- (85,22 - 100)
- No Data

Développement

- Pôle de développement prioritaires
- Noyaux d'identité locale à créer
- Noyaux d'identité locale

Zones

- Espaces verts publics
- Espaces verts
- Chemins de fer

Transports en commun

- B Gares SNCB
- Stations de métro
- 600m autour des gares SNCB / stations de métro



Sous-thématique

Espaces publics : Une diversité d'usages à affirmer

Le domaine public est un élément essentiel pour l'apparence d'une ville. Il détermine notamment la morphologie mais aussi une part importante de l'identité urbaine. Par son étendue, il apporte également porosité et lumière au tissu urbain, contribuant à sa lisibilité. Un cinquième du territoire communal n'est pas cadastré, ce qui sous-tend son appartenance au domaine public. A côté de cela, certains espaces ouverts cadastrés sont également considérés dans ce domaine.

L'espace public fournit de nombreux points de repère pour le citoyen, et ce à différentes échelles. Une hiérarchie est dès lors perceptible en fonction des usages qui y sont pratiqués, allant d'une logique métropolitaine à une utilisation plus locale. Pour la Ville de Bruxelles, les espaces du Pentagone, et plus particulièrement de la zone Unesco, jouent un rôle primordial. Ce réseau d'espaces publics interconnectés qui définit le centre historique présente un attrait métropolitain si ce n'est international. Les espaces verts publics ont également un rôle à jouer pour l'accueil d'usagers aussi bien locaux que belges et étrangers, au même titre que le domaine public entourant les pôles multimodaux de mobilité.

Il est frappant de constater que ce domaine est principalement orienté pour l'accueil du trafic automobile, constituant des ruptures dans le réseau des modes actifs et donc inadéquat pour la population locale. La création d'un réseau d'espaces publics de qualité est donc primordiale. Divers critères peuvent être considérés dans ce cadre: l'accessibilité aux services d'urgence, l'intégration des principes STOP privilégiant les modes actifs, la qualité

environnementale (augmentation de la surface plantée et perméabilisation), l'inclusivité, la préservation de la qualité patrimoniale et/ou paysagère.

L'amélioration de l'espace public a déjà débuté avec la réalisation et l'extension du piétonnier dans l'hypercentre de la Ville, ainsi qu'avec le réseau des chemins et sentiers de Haren. Ces réalisations permettent d'ores et déjà aux usagers de profiter pleinement de l'espace public en toute sécurité. Réalisations d'autant plus pertinentes dans le cadre de la constitution d'un maillage résilient à l'échelle communale, permettant d'anticiper les besoins en périodes de crise (pandémies, canicules, etc.). Ces espaces publics devraient ainsi pouvoir accueillir une pluralité de fonctions, déterminées par leur typologie et leur aménagement. Une des premières distinctions à opérer en termes de fonction est celle entre les lieux de passage, devant favoriser les modes actifs et collectifs d'une part, et les lieux de séjour d'autre part (places de rencontre et de cohésion, plaines de jeux, etc.). Le troisième groupe est celui des espaces verts accessibles au public mais aussi les espaces ouverts verdurisés, qui participent efficacement à l'atténuation des effets du changement climatique, notamment en luttant contre les îlots de chaleur. La superposition de ces usages grâce aux aménagements proposés permettra la mise en œuvre du maillage résilient communal.

Objectif stratégique 2.5 :

Un réseau continu d'espaces publics de qualité et diversifiés

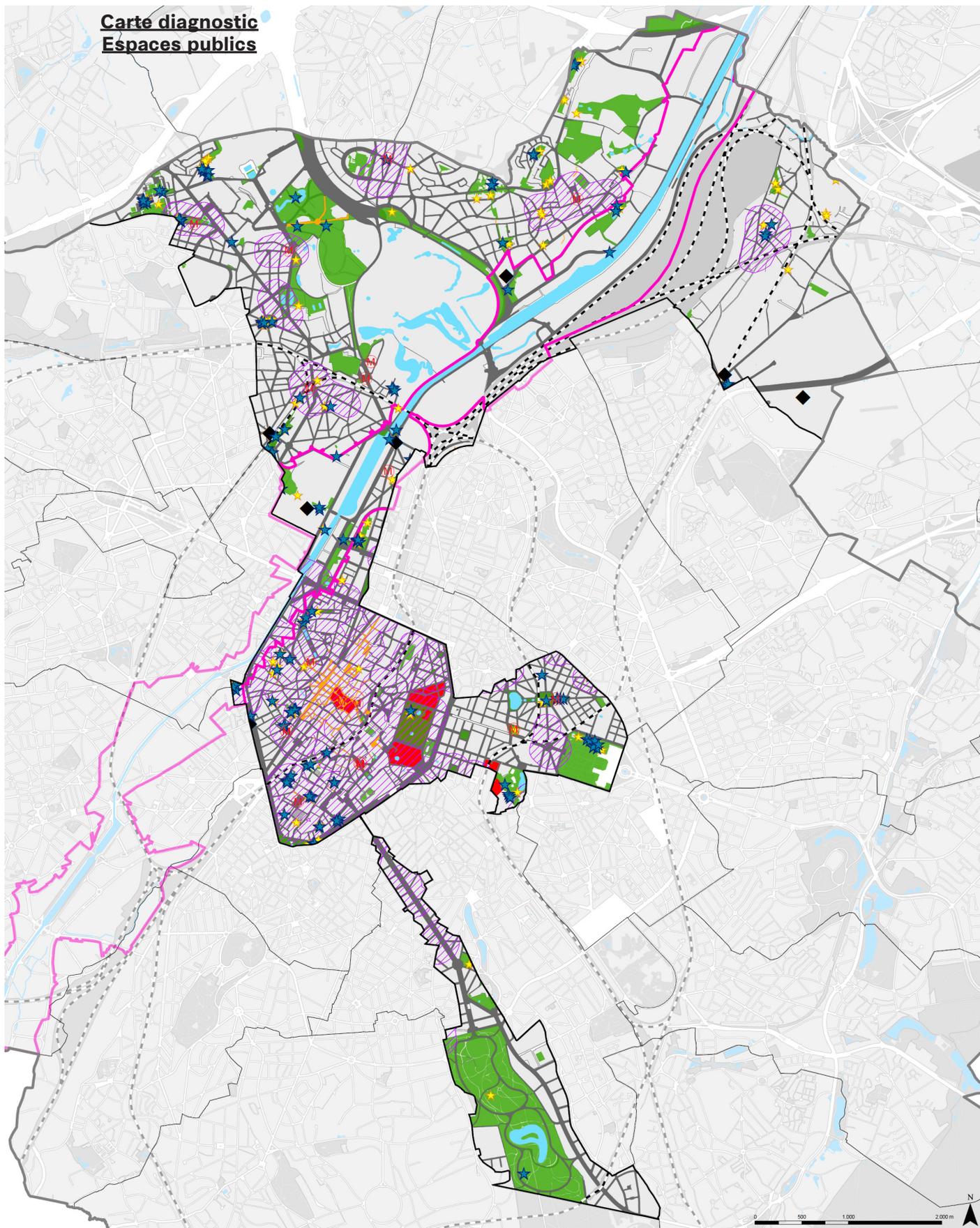
- Action 2.5.1 : Réaliser un atlas intégré de l'espace public de la Ville
- Action 2.5.2 : Bonifier l'espace public existant et compléter les chaînons manquants du maillage
- Action 2.5.3 : Matérialiser la zone du Canal via un aménagement cohérent de son espace public
- Action 2.5.4 : Augmenter le nombre de projets d'art participatif ou en lien avec des institutions culturelles dans l'espace public

Objectif chiffré (horizon 2050)

→ 50% de l'espace public communal nouvellement aménagé, compris dans les réseaux CONFORT et QUARTIER du plan régional Good Move, est réservé aux modes actifs et collectifs ainsi qu'aux aménagements relevant des fonctions environnementales et de séjour

- Action 2.5.5 : Recourir aux aménagements temporaires dans les phases transitoires de requalification des espaces publics
- Action 2.5.6 : Offrir des espaces publics pour des formes alternatives de commémoration

Carte diagnostic Espaces publics



Infrastructures et activités

- ★ Plaines de jeux
- ★ Installations sportives publiques extérieures
- M Marchés

Périmètres (PRDD)

- ▨ NILs existants
- ◆ Noyaux d'identité locale à créer
- Territoire du Canal

Zones publiques

- Zones neutres
- Espaces verts publics
- Zones non cadastrées (01.01.2023)
- Zones piétonnes (Pentagone)

Sous-thématique

Patrimoine: Une richesse du paysage urbain à préserver et exploiter

Le patrimoine est un marqueur fort d'identité et de structuration de l'espace pour la Ville de Bruxelles, qui bénéficie d'une richesse indéniable. En témoigne l'inscription de la Grand Place sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Constituant un atout majeur pour la Ville, aussi bien sur un plan touristique que pour le cadre de vie, la gestion de ce patrimoine exceptionnel doit être assurée pour garantir sa pérennité. Le Pentagone rassemble la grande majorité des biens classés de la Région, offrant une variété architecturale et de grands monuments exceptionnels. Le Quartier Nord-Est est aussi une zone patrimoniale importante, marquée notamment par son plan en damier. Laeken concentre également de nombreux monuments de grande ampleur, tels que l'Atomium, les palais du Heysel ou le Domaine Royal. Le quartier Louise au sud de la Ville, bénéficient quant à lui d'un patrimoine vert de grande importance. Neder-Over-Hembeek et Haren ne doivent pas être oubliés, avec un patrimoine semi rural et un patrimoine vert et paysagé à préserver.

De nombreux outils permettent de protéger ce patrimoine existant qu'ils soient réglementaires tels que la Zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement reprise dans le Plan Régional d'Affectation du Sol, ou stratégiques comme les périmètres d'embellissement et de mise en

valeur du Plan Régional de Développement Durable. Au-delà des périmètres, il y a également le registre des biens protégés comprenant les biens classés/ inscrits sur la liste de sauvegarde ou en procédure de classement les inventaires du patrimoine architectural et naturel et les zones de protection.

Néanmoins, ce panel d'outils ne rend pas nécessairement compte de l'intérêt patrimonial de certains ensembles bâtis. Pour y répondre, le PRDD fait la promotion de l'identité spécifique des quartiers afin de mettre en lumière la diversité de Bruxelles. Le PCDD de la Ville affinera cette réflexion et identifiera de nouveaux sites à mettre en avant ou via des études spécifiques. Il s'agit notamment de mettre l'emphase sur la notion de paysage patrimonial, qui reste encore à éprouver. Le PCDD souhaite également élargir le spectre du patrimoine bruxellois à d'autres époque et styles architecturaux (patrimoine rural, d'après-guerre, etc.), et surtout de faire de la Ville un exemple en termes de préservation, recherchant un équilibre avec l'adaptation nécessaire du tissu urbain face au changement climatique et aux situations de crise. Le PCDD montrera que l'environnement au sens large peut être un révélateur de patrimoine.

Objectif stratégique 2.6 :

Des ensembles patrimoniaux porteurs de sens collectifs

- Action 2.6.1 : Etendre la notion de patrimoine à d'autres époques/types architecturaux et patrimoniaux
- Action 2.6.2 : Définir et mettre en valeur les axes patrimoniaux porteurs d'identité au niveau communal
- Action 2.6.3 : Aménager de manière cohérente les espaces publics pour révéler leur qualité patrimoniale

Objectif stratégique 2.7 :

Lumière sur la richesse et la diversité du patrimoine communal

- Action 2.7.1 : Faire (re)découvrir l'héritage architectural de la seconde moitié du 20e siècle, et en montrer le potentiel comme support d'identité
- Action 2.7.2 : Valoriser le patrimoine rural de la Ville en donnant une nouvelle affectation à destination du public
- Action 2.7.3 : Préserver et valoriser le patrimoine industriel

Objectifs chiffrés (horizon 2030)

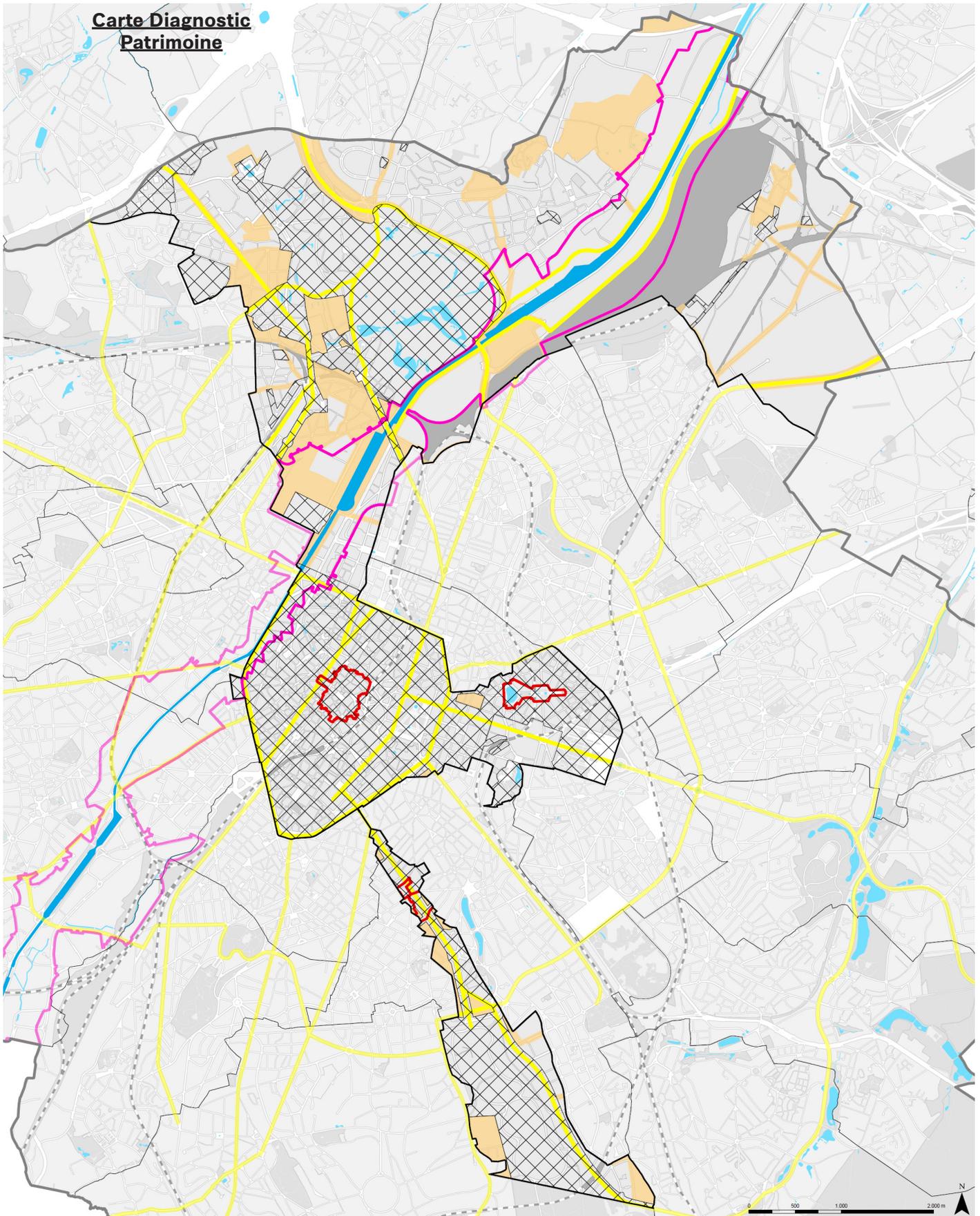
- **Doubler le nombre de subventions pour la restauration du petit patrimoine**
- **Doubler le nombre de subventions pour des travaux de conservation de biens classés**

Objectif stratégique 2.8 :

L'équilibre à trouver entre préservation du patrimoine et résilience de l'espace urbain communal

- Action 2.8.1 : Adapter le plan de gestion UNESCO pour qu'il réponde aux enjeux de demain (changement climatique, ville inclusive, ville habitée)
- Action 2.8.2 : Durabiliser le patrimoine en intégrant l'Alliance Rénovation
- Action 2.8.3 : Coordonner une réflexion sur les modalités de réhabilitation du petit patrimoine

Carte Diagnostic Patrimoine



Réseau d'axes structurants

- Axes structurants
- Canal

Zones

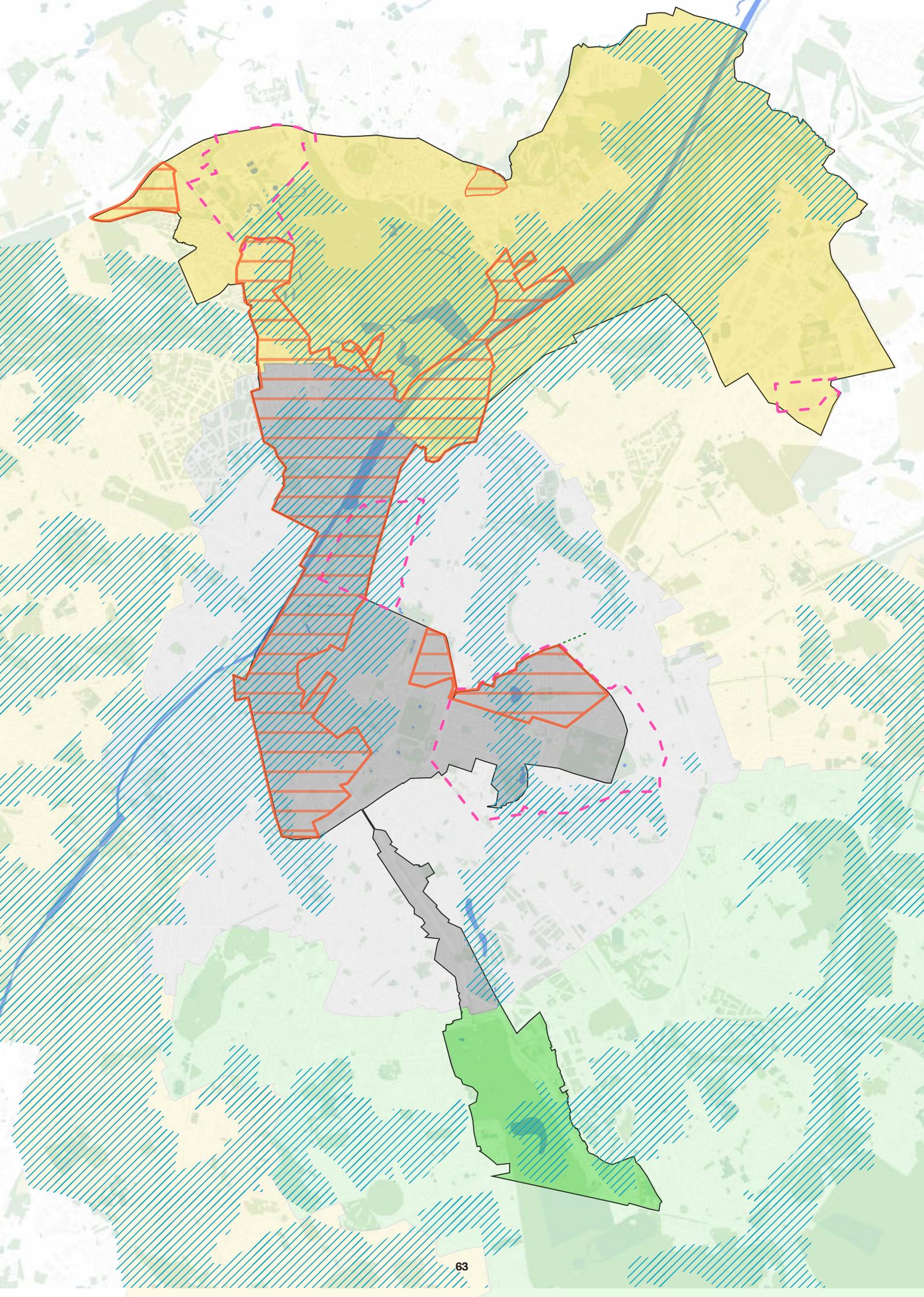
- ▧ ZICHEL (PRAS)
- ▨ Territoire du canal

- Zones de protection UNESCO
- Périmètre d'embellissement et de mise en valeur du patrimoine

Une Ville évolutive
Carte Vision 2050
Développement urbain (1)



-
-  Zone de protection du paysage rural
 -  Zone prioritaire de verdurisation et de désimperméabilisation
 -  Zone de protection du paysage forestier
 -  Zone prioritaire de gestion de l'eau
 -  Zone de Revitalisation Urbaine (ZRU)
 -  zone de développement prioritaire (PRDD)
 -  Limite communale

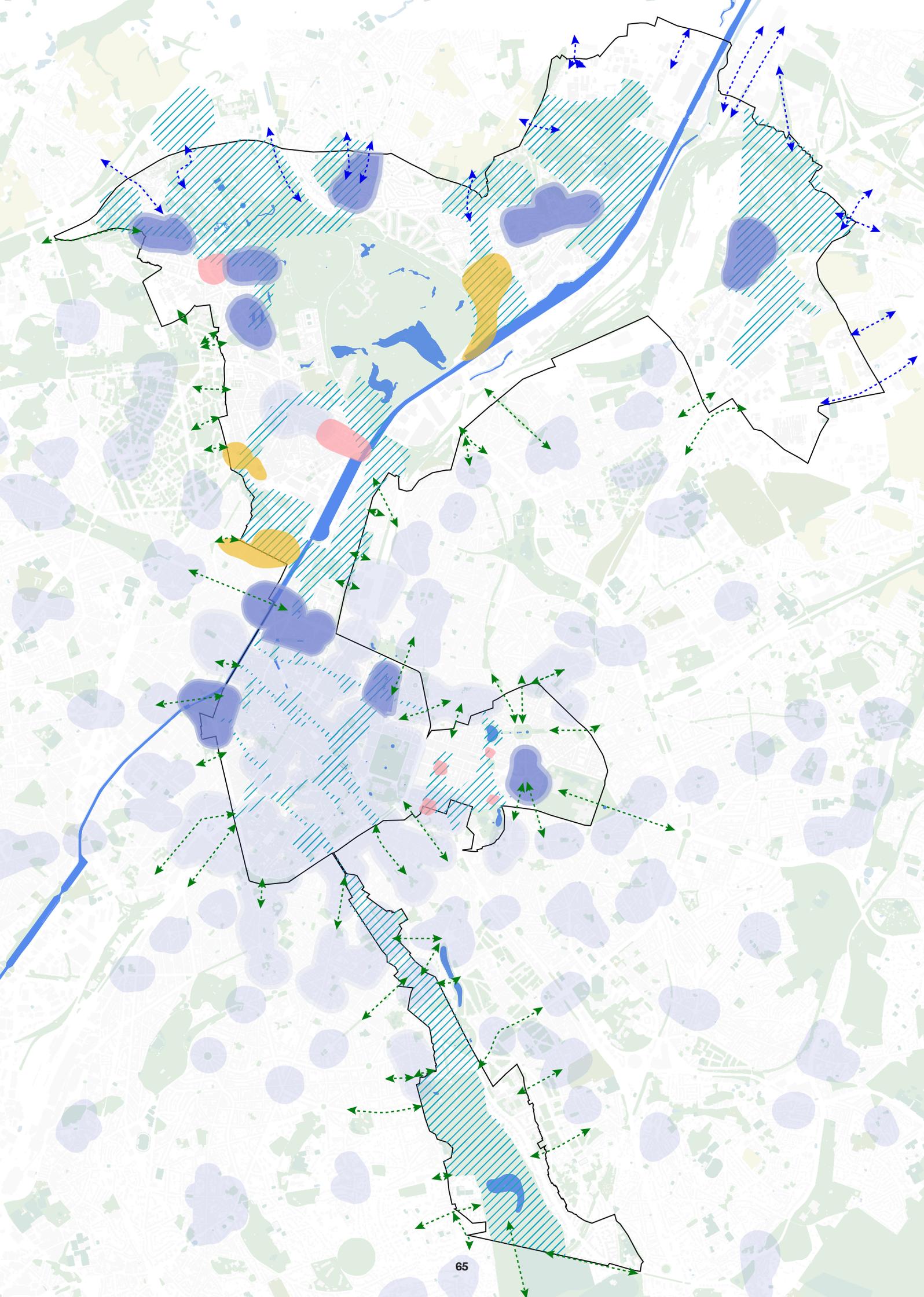


Une Ville évolutive
Carte Vision 2050
Développement urbain (2)



-  Emprise des Nexus
-  NIL défini par le PRDD
-  NIL défini par le PRDD à renforcer
-  NIL défini par le PRDD à créer
-  NIL à créer dans le cadre du PCDD

-  Lien intercommunal à renforcer
-  Lien interrégional à renforcer
-  Limite communale



Une Ville évolutive
Carte Vision 2050
Patrimoine

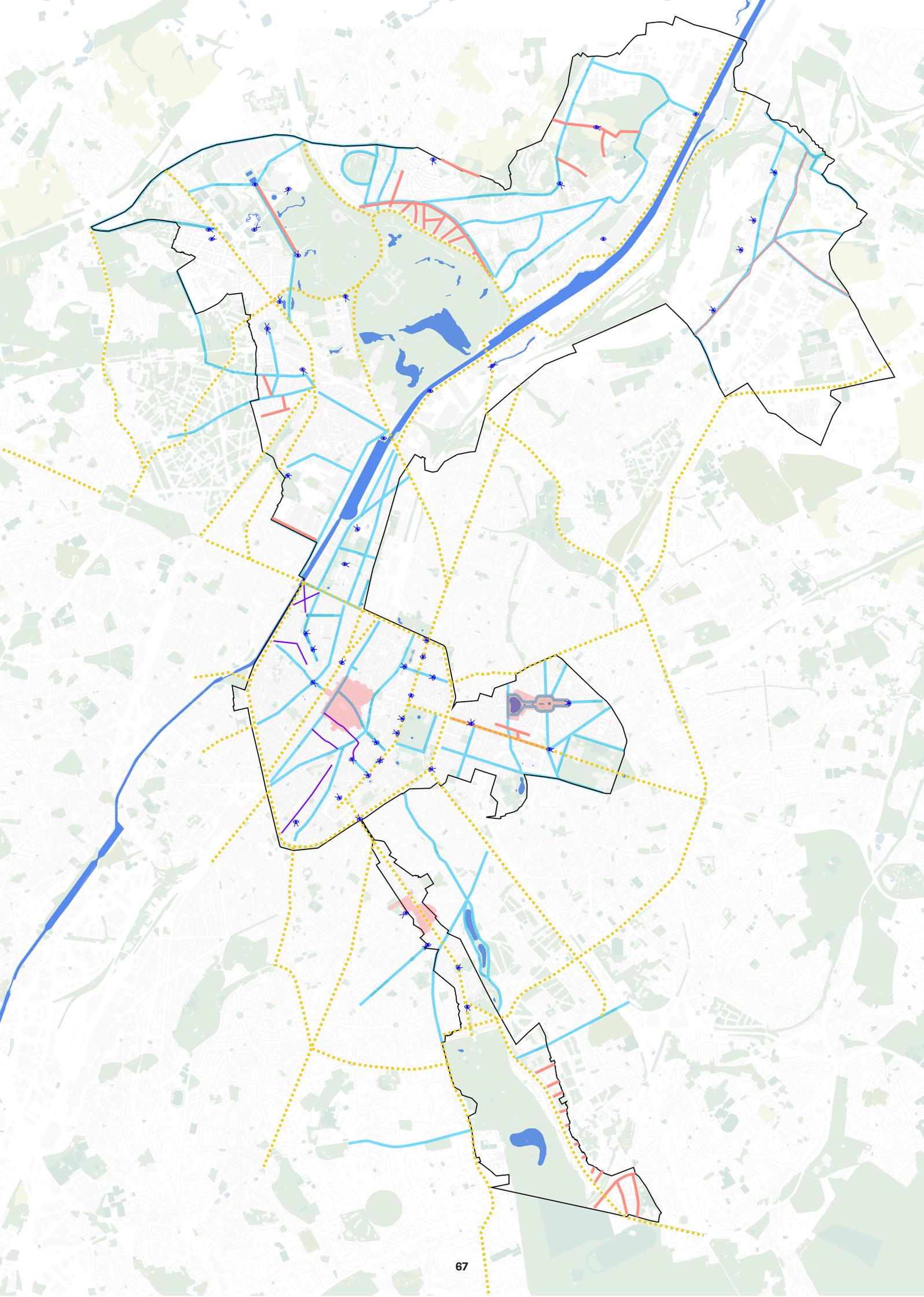


Axes porteurs d'identité (Action 2.6.2)

-  Axe structurant patrimonial (PRDD)
-  Axe structurant communal
-  Axe structurant communal de second ordre
-  Axe patrimonial (architecture, urbanisme remarquable)
-  Perspective à préserver en priorité

 Zones de protection UNESCO

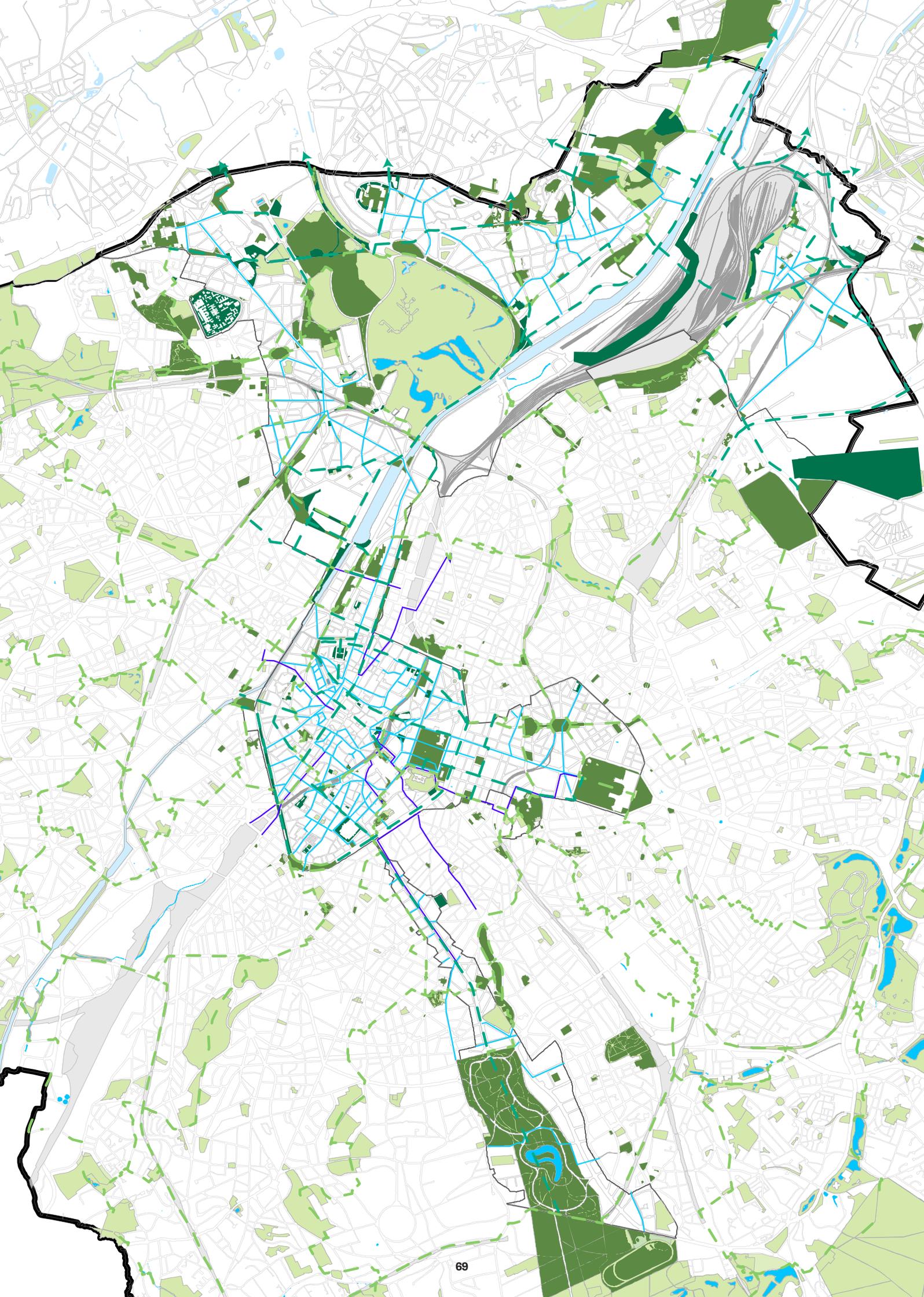
 Limite communale



Une Ville évolutive
Carte Vision 2050
Maillage résilient



-
- | | |
|--|--|
|  Espace vert public existant |  Continuité verte- Promenade verte (PRDD) |
|  Espace vert existant |  Continuité verte (PCDD) |
|  Espace vert public à créer/étendre | |
|  Magistrale piétonne |  Limite communale |
|  Réseau d'espaces publics cohérent et inclusif | |



2. Une Ville évolutive - Synthèse des actions

Objectif stratégique 2.1 :

Un développement urbain adapté aux nouvelles réalités démographiques et climatiques

- Action 2.1.1 : Orienter l'aménagement du territoire communal sur base d'une évaluation multicritères de développement
- Action 2.1.2 : Développer prioritairement les Nexus et les Noyaux d'Identité Locale définis dans le PRDD
- Action 2.1.3 : Considérer l'îlot comme une échelle stratégique de développement urbain
- Action 2.1.4 : S'assurer de la réversibilité des espaces bâtis dès leur conception et évaluer le potentiel de reconversion de ceux existant

Objectif stratégique 2.2 :

L'amplification des opérations de requalification de nos quartiers

- Action 2.2.1 : Actualiser les données de performances énergétiques et de confort du bâti bruxellois
- Action 2.2.2 : Poursuivre la lutte contre la vacance immobilière
- Action 2.2.3 : Favoriser la gestion de biens ou d'espaces publics communaux par la société civile
- Action 2.2.4 : Développer une vision territoriale des immeubles de grande hauteur

Objectif stratégique 2.3 :

Une prévention renforcée des situations de crise

- Action 2.3.1 : Effectuer une analyse des risques pour les différentes menaces auxquelles la Ville peut être confrontée
- Action 2.3.2 : Mettre en œuvre des "directives de sécurité" pour les grands événements

Objectif stratégique 2.4 :

Une politique immobilière et foncière durable

- Action 2.4.1 : Eprouver une stratégie communale de développement et d'acquisition territorialisée & coordonnée
- Action 2.4.2 : Rationnaliser la gestion et l'utilisation des sites communaux en appliquant le concept de chrono-urbanisme

Objectif stratégique 2.5 :

Un réseau continu d'espaces publics de qualité et diversifiés

- Action 2.5.1 : Réaliser un atlas intégré de l'espace public de la Ville
- Action 2.5.2 : Bonifier l'espace public existant et compléter les chaînons manquant du maillage
- Action 2.5.3 : Matérialiser la zone du canal via un aménagement cohérent de son espace public
- Action 2.5.4 : Augmenter le nombre de projets d'art participatif ou en lien avec des institutions culturelles dans l'espace public
- Action 2.5.5 : Recourir aux aménagements temporaires dans les phases transitoires de requalification des espaces publics
- Action 2.5.6 : Offrir des espaces publics pour des formes alternatives de commémoration

Objectif stratégique 2.6 :

Des ensembles patrimoniaux porteurs de sens collectifs

- Action 2.6.1 : Etendre la notion de patrimoine à d'autres époques/types architecturaux et patrimoniaux
- Action 2.6.2 : Définir et mettre en valeur les axes patrimoniaux porteurs d'identité au niveau communal
- Action 2.6.3 : Aménager de manière cohérente les espaces publics pour révéler leur qualité patrimonial

Objectif stratégique 2.7 :

Lumière sur la richesse et la diversité du patrimoine communal

- Action 2.7.1 : Faire (re)découvrir l'héritage architectural de la seconde moitié du 20e siècle, et en montrer le potentiel comme support d'identité
- Action 2.7.2 : Valoriser le patrimoine rural de la Ville en donnant une nouvelle affectation à destination du public
- Action 2.7.3 : Préserver et valoriser le patrimoine industriel

Objectif stratégique 2.8 :

L'équilibre à trouver entre préservation du patrimoine et résilience de l'espace urbain communal

- Action 2.8.1 : Adapter le plan de gestion UNESCO pour qu'il réponde aux enjeux de demain (changement climatique, ville inclusive, ville habitée)
- Action 2.8.2 : Durabiliser le patrimoine en intégrant l'Alliance Révolution
- Action 2.8.3 : Coordonner une réflexion sur les modalités de réhabilitation du petit patrimoine

2. Une Ville évolutive - Tableau de synthèse

Objectifs stratégiques	Pentagone	Nord-Est	Quartier Nord	Laeken	NOH	Haren	Louise
Développement Urbain							
2.1 Un développement urbain adapté aux nouvelles réalités démographiques et climatiques	●	●	●	●	●	●	●
2.2 L'amplification des opérations de requalification de nos quartiers	●	●	●	●	●	●	●
2.3 Une prévention renforcée des situations de crise	●	●	●	●	●	●	●
2.4 Une politique immobilière et foncière durable	●	●	●	●	●	●	●
Espaces Publics							
2.5 Un réseau continu d'espaces publics de qualité et diversifiés	●	●	●	●	●	●	●
Patrimoine							
2.6 Des ensembles patrimoniaux porteurs de sens collectifs	●	●	●	●	●	●	●
2.7 Lumière sur la richesse et la diversité du patrimoine communal	●	●	●	●	●	●	●
2.8 L'équilibre à trouver entre préservation du patrimoine et résilience de l'espace urbain communal	●	●	●	●	●	●	●

Légende :

- Objectif stratégique prioritaire pour le quartier considéré à activer à l'horizon 2030
- Objectif stratégique pour le quartier considéré à activer à l'horizon 2050



Ambition III : Une Ville ouverte et solidaire

Qui assure des conditions d'accueil optimales pour l'ensemble de la population

Bruxelles accueille une population diversifiée, issue de différentes origines et de divers milieux socio-économiques. Cette diversité est une richesse qu'il faut préserver. Afin de répondre aux besoins d'une population en constante augmentation, la Ville de Bruxelles doit offrir les meilleures conditions d'accueil possible, en respectant les identités de chacun. L'accès au logement est un élément crucial pour lutter contre la dualisation sociale et garantir le bien-être de tous les individus.

La Ville de Bruxelles devra accompagner les personnes aux faibles revenus pour accéder à un logement. À l'heure actuelle, il y a environ 50 000 ménages en attente d'un logement social dans la région bruxelloise. Il est donc urgent de créer des logements abordables, d'autant plus que les loyers sont en constante augmentation, touchant également les classes moyennes. La qualité des logements est également importante pour retenir les familles sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Enfin, il est essentiel de proposer des solutions de relogement pour les réfugiés.

Les autorités publiques ont déjà commencé à répondre à ces défis. La Ville de Bruxelles et son Centre Public d'Action Sociale ont créé un Plan Logement pour construire 750 logements publics communaux d'ici 2024. La Région a également mis en place un Plan Urgence Logement, visant à augmenter l'offre et la qualité des logements sociaux.

La Ville de Bruxelles soutiendra ces initiatives en socialisant son parc résidentiel communal. Elle cherchera également à diversifier les types de logements sur son territoire, en y incluant de nouvelles formes d'habitation, tout en répondant aux situations d'urgence pour lutter contre le sans-abrisme. Enfin, elle encouragera la qualité des logements en offrant des incitations (primes, etc.) ou en prenant des mesures coercitives pour lutter contre les logements inoccupés ou insalubres.

Outre l'espace privé, l'espace public doit être appropriable et inclusif pour toutes les catégories de population. Selon l'enquête régionale sur la sécurité de 2020, environ 22% des résidents se sentent "fréquemment" ou "constamment" en

insécurité sur le territoire régional. Il est donc essentiel de réfléchir à l'aménagement de l'espace public afin de proposer des espaces accessibles à tous, renforçant ainsi la vitalité et l'identité des quartiers de la Ville, en cohérence avec les plans d'action communaux pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, l'égalité entre les femmes et les hommes et la communauté LGBTQI+.

Imaginaire collectif

L'imaginaire collectif constitue un outil référençant les projets, actions ou idées permettant de voir et comprendre comment d'autres villes, d'autres opérateurs et d'autres bureaux d'études se sont appropriés les questions en lien avec les ambitions du PCDD.



Home for less : utilisation de bureaux vacants pour loger des personnes sans-abris, Bruxelles



Potager du Centre Robert Doisneau Paris : toiture verte à vocation thérapeutique pour des personnes en situation de handicap

SOUTENIR UN ESPACE PUBLIC INCLUSIF

- Conforter un contrôle social des espaces publics par la programmation adjacente
- Créer les conditions de l'utilisation de l'espace public par et pour tous, notamment en anticipant les problématiques d'accessibilité
- Aménager des espaces publics d'accueil pour les populations les plus précaires (usagers de drogues, prostitution) et leur donner une alternative à la rue

« LES HOMMES OCCUPENT L'ESPACE PUBLIC, ALORS QUE LES FEMMES S'Y OCCUPENT », Justine Gloesener, architecte et doctorante à l'ULiège

LOGEMENT EN COOPÉRATIVE

En dehors des productions de logements portés par des acteurs institutionnels et privés, de nombreuses initiatives émergent pour rétablir des coopératives de logement. La gestion coopérative permet au plus grand nombre d'accéder au logement car elle reflète les coûts réels de l'exploitation de l'immeuble en évitant de passer par des intermédiaires. Ainsi au-delà d'un nouveau mode d'acquisition, la gestion coopérative favorise aussi l'intégration de tous les habitants grâce à des processus participatifs pour la prise de décision concernant l'immeuble.



Maison des Babayagas à Montreuil : résidence de retraite autogérée accueillant 21 femmes à loyers modérés urbain



Vienne, laboratoire européen du logement abordable pour tous et des loyers modérés



Modèle d'aménagement pour un espace inclusif, rue du Grand Serment à Bruxelles



Projet du CPAS de la Ville de Bruxelles visant la restructuration de l'ancienne savonnerie Heymans pour la création de 42 logements



Nouvelles habitations modulaires pour reloger des sans-abris à Neder-over-Heembeek



La Maison Faitout fournit un service d'accueil et d'accompagnement social aux personnes en situation de précarité, Paris, Yes We Camp



Cité ouvrière Villaggio Matteotti, logements sociaux faisant participer les ouvriers au processus de conception



Logements sociaux adaptés aux besoins des habitants par l'autoconstruction - Alejandro Aravena

PLUS DE 50 000 CANDIDATS
 LOCATAIRES ATTENDENT UN
 LOGEMENT SOCIAL EN REGION
 BRUXELLOISE EN 2020



Share House LT Josai à Nagoya, Japan



WindSong Cohousing, quartier imaginé pour l'interaction entre ses occupants



42 nouveaux logements pour seniors (60+) et une salle polyvalente situés rue de Ransbeek 58 à Neder-Over-Heembeek, LAVA Architecten



Coopérative de logements, Projet Kalkbreite à Zurich

Sous-thématique

Logement : Renforcer l'offre et l'accès à des logements abordables et diversifiés

Base de la vie sociale, le logement est aussi une préoccupation économique majeure pour tout un chacun. À Bruxelles, la tension entre ces deux aspects est d'autant plus grande que l'offre de logement ne rencontre pas la demande. Cette problématique a été prise à bras-le-corps par la Ville de Bruxelles et son CPAS via la construction/rénovation de logements sociaux et modérés, et en favorisant l'affectation logement dans les plans d'urbanisme et la délivrance des permis. Néanmoins l'augmentation continue des loyers (voir carte ci-contre), passant à la Ville de Bruxelles d'une moyenne de 571 euros en 2010 à 733 euros en 2018 (Monitoring des quartiers), et les difficultés d'accès à la propriété fragilisent les populations en difficulté. Or, la Ville dispose d'un revenu moyen par habitant plus faible que la moyenne régionale (13.353 € contre 14.973 € en 2019 d'après StatBel), et ces revenus n'évoluent pas dans les mêmes proportions que les prix de l'immobilier.

Concentrés le long du canal, au sud du Pentagone et dans les secteurs les plus anciens de Laeken (Monitoring des quartiers 2018), ces bas revenus sont directement impactés par la hausse des loyers, les dépenses en logement se répercutant sur les autres postes tels que la santé ou l'alimentation. Or ces ménages, qui n'ont pas les moyens de déménager, sont dès lors contraints dans des logements qu'ils n'ont pas le choix d'occuper. Les revenus moyens sont eux aussi concernés par cette

pression des prix de l'immobilier, ces derniers préférant dès lors s'éloigner du centre de la capitale. Il s'agit dès lors d'accroître et de diversifier le choix dans l'offre de logement de qualité, notamment pour ceux qui en ont le moins, en référence à la notion de capacité développée par l'économiste indien Amartya Sen : permettre ainsi aux habitants de Bruxelles d'avoir la possibilité de choisir leur logement et sa localisation.

En ce sens, les pouvoirs publics doivent se montrer exemplaires et innovants dans la réhabilitation/ conception des logements publics. Cela sous-tend plus spécifiquement une meilleure répartition des types de logement au profit des familles et des personnes à mobilité réduite, et la création d'immeubles performants sur un plan énergétique et intégrés à leur environnement. La Ville de Bruxelles sera également garante de la qualité du parc privé de logements, via notamment l'accompagnement des propriétaires dans leur démarche de rénovation et en coordonnant la lutte contre les logements inoccupés et insalubres sur son territoire. La Ville de Bruxelles et son CPAS souhaitent par ailleurs renforcer la solidarité résidentielle auprès des publics les plus fragiles (sans-abris, migrants, familles à reloger, minorités, etc.) via le soutien à la création d'hébergements d'urgence et de transit. Ils entendent pour cela mobiliser à la fois les acteurs-clés reconnus mais aussi des partenaires privés grâce au recours aux occupations temporaires.

Objectif stratégique 3.1 : Un logement abordable pour tous

- Action 3.1.1 : Soutenir une obligation régionale instituant un minimum de logements sociaux et assimilés par commune
- Action 3.1.2 : Appuyer les projets de Community Land Trust sur le patrimoine immobilier communal favorisant le logement abordable et les nouvelles manières d'habiter
- Action 3.1.3 : Augmenter la part des logements 3 chambres et + dans le parc résidentiel bruxellois à destination des familles
- Action 3.1.4 : Augmenter la capacité en hébergement d'urgence et de transit
- Action 3.1.5 : Développer des alternatives en termes d'hébergement « tremplin », en favorisant notamment les projets Housing First
- Action 3.1.6 : Augmenter le nombre de logements PMR abordables gérés par la Ville de Bruxelles et les SIS

Objectifs chiffrés (horizon 2030) :

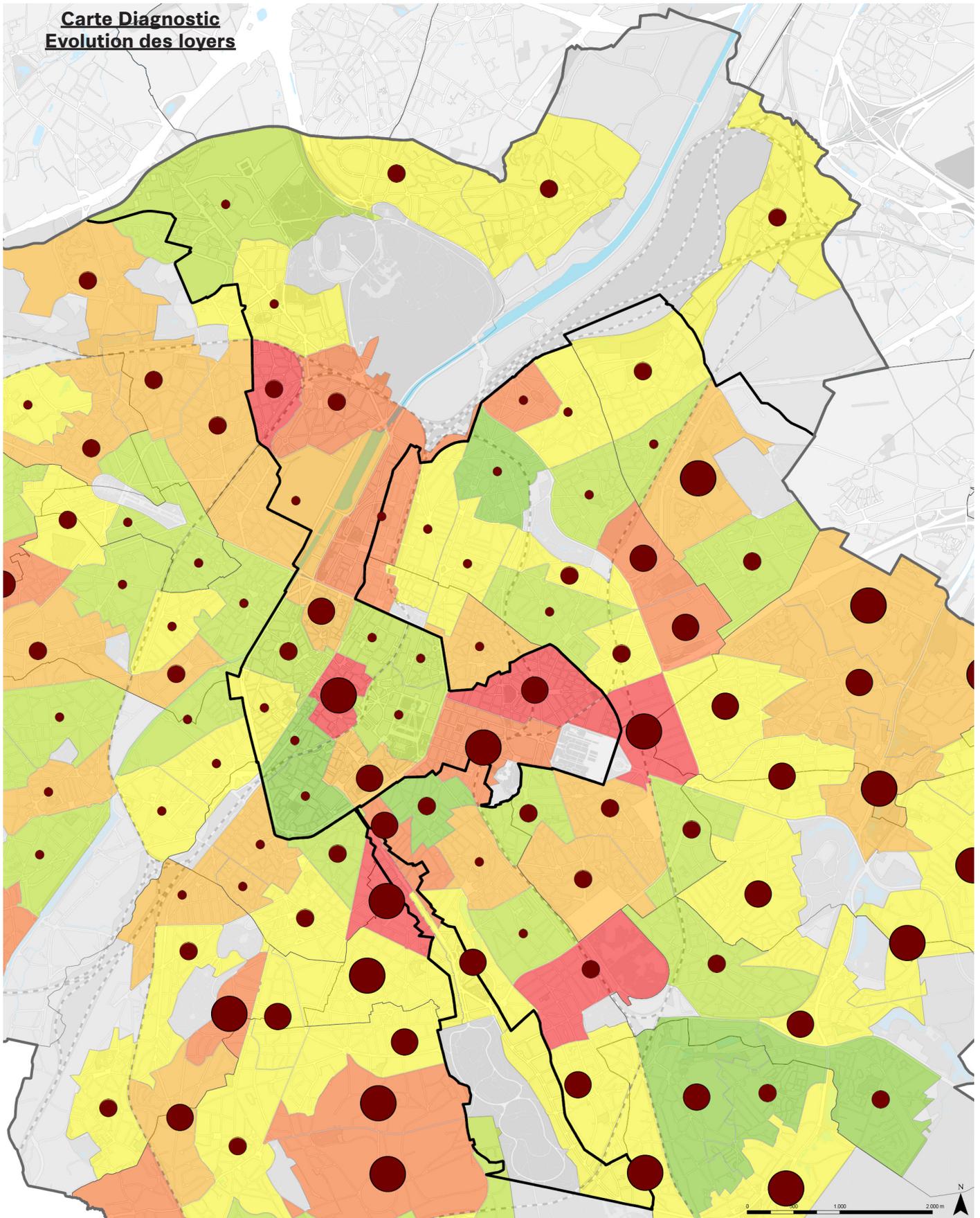
→ 900 logements publics communaux socialisés dans le cadre du Plan Urgence Logement régional

→ 100% des logements communaux avec une PEB F et G auront effectué un saut de classe énergétique

Objectif stratégique 3.2 : Un parc résidentiel de qualité et performant

- Action 3.2.1 : Systématiser la demande d'avis au Bouwmeester Maitre Architecte lors de la conception ou la réhabilitation de logements publics impliquant plus de 1.000m² de projet
- Action 3.2.2 : Poursuivre la lutte contre les logements inoccupés/ abandonnés
- Action 3.2.3 : Intensifier la lutte contre les marchands de sommeil
- Action 3.2.4 : Lancer des campagnes de promotion des primes à la rénovation dans les quartiers en besoin

**Carte Diagnostic
Evolution des loyers**

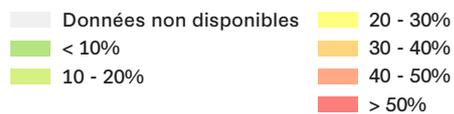


Légende :

Loyer mensuel moyen par logement (Monitoring des quartiers 2020)



Taux de croissance 2010-2018 (Monitoring des quartiers 2020)



Sous-thématique

Inclusivité : Promouvoir la diversité partout en Ville

Au même titre que le logement, l'espace public participe à la qualité de l'environnement urbain. La question de la sécurité combinée avec celle de la propreté et de la gestion des déchets constituent les principaux reproches formulés par les citoyens concernant Bruxelles (enquête en ligne 2019). L'insécurité, réelle ou ressentie, influence la qualité de vie et la cohésion sociale. Elle est d'autant plus prégnante dans le Pentagone, au regard du nombre élevé de touristes et d'événements festifs plus propices à la petite délinquance.

Plusieurs paramètres sont à prendre en compte afin d'expliquer ce sentiment d'insécurité. Les zones monofonctionnelles y participent, par exemple les secteurs de bureaux des quartiers Nord et Européen. Dans le cadre de l'instruction des demandes de permis d'urbanisme, il est d'ores et déjà recommandé d'activer les rez-de-chaussée dans ces secteurs. L'espace public, de par sa configuration, peut aussi participer au sentiment d'insécurité. Les lieux indéfinis dans leur fonction, leur limite ou leur statut peuvent en effet favoriser les conflits d'usage.

Cet aspect ne doit pas seulement être vu comme une crainte à éloigner, mais en termes de gestion de ces espaces. Dans cette perspective, 6 prérequis sont à considérer : « savoir où l'on est et où on va ; voir et être vu ; entendre et être entendu ; pouvoir s'échapper et obtenir du secours ;

vivre dans un environnement propre et accueillant ; agir ensemble en favorisant les démarches participatives ». L'aménagement de l'espace public est une partie de la réponse à l'insécurité ressentie, en complément des politiques sociales et des campagnes de sensibilisation menées en parallèle pour une Ville plus inclusive.

Ces paramètres sont fondamentaux dans un espace public qui reste dominé par les hommes valides, invisibilisant les seniors, les femmes, les enfants, les personnes à mobilité réduite ainsi que les minorités sexuelles et de genre. Le sentiment de sécurité impacte en effet sur leur mobilité et leur sentiment d'appartenance à la Ville. Ainsi, hormis la réponse sécuritaire qui pourrait être apportée, il y a lieu de considérer l'aménagement et la gestion de l'espace public pour assurer une meilleure visibilité de l'ensemble de la population.

Objectif stratégique 3.3 :

Un espace public accueillant et sécuritaire pour tous

- Action 3.3.1 : Intégrer les critères d'inclusivité de l'espace public dès sa conception
- Action 3.3.2 : Compléter et élargir le maillage en commodités sanitaires
- Action 3.3.3 : Renforcer le dispositif visant à lutter contre les incivilités en matière de propreté publique

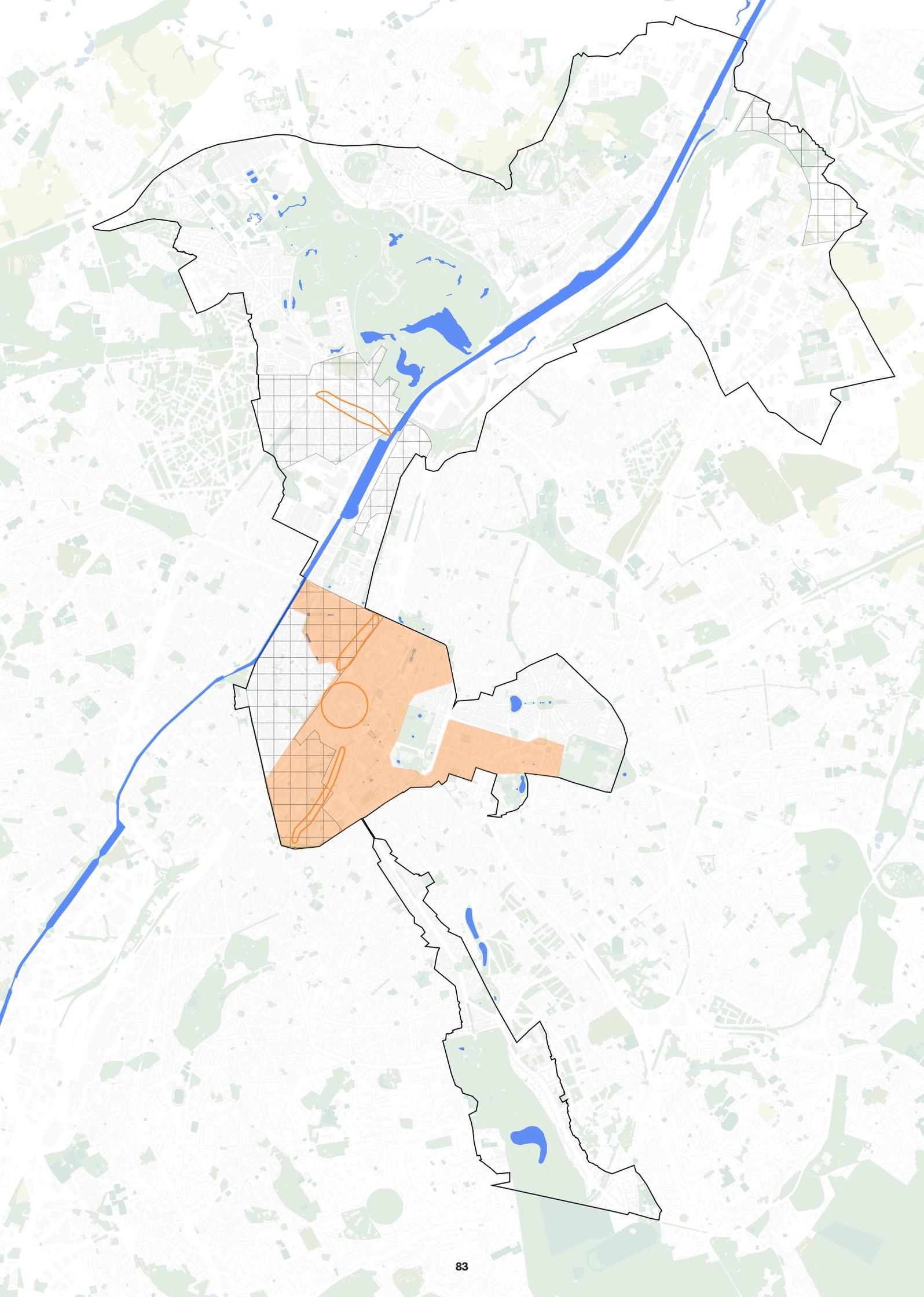
Objectif chiffré (horizon 2030) :

→ 100% des projets de réaménagement d'espaces publics, d'infrastructures sportives et d'aires de jeu font l'objet d'une analyse genrée

Une Ville Ouverte et Solidaire
Carte Vision 2050
Qualité des logements



-
-  Zones d'intervention prioritaires concernant la problématique des étages vides
 -  Zones d'intervention prioritaires dans la lutte contre les biens inoccupés/abandonnés
 -  Zones d'intervention prioritaires pour l'amélioration de l'habitat



Une Ville Ouverte et Solidaire
Carte Vision 2050
Offre de logements abordables



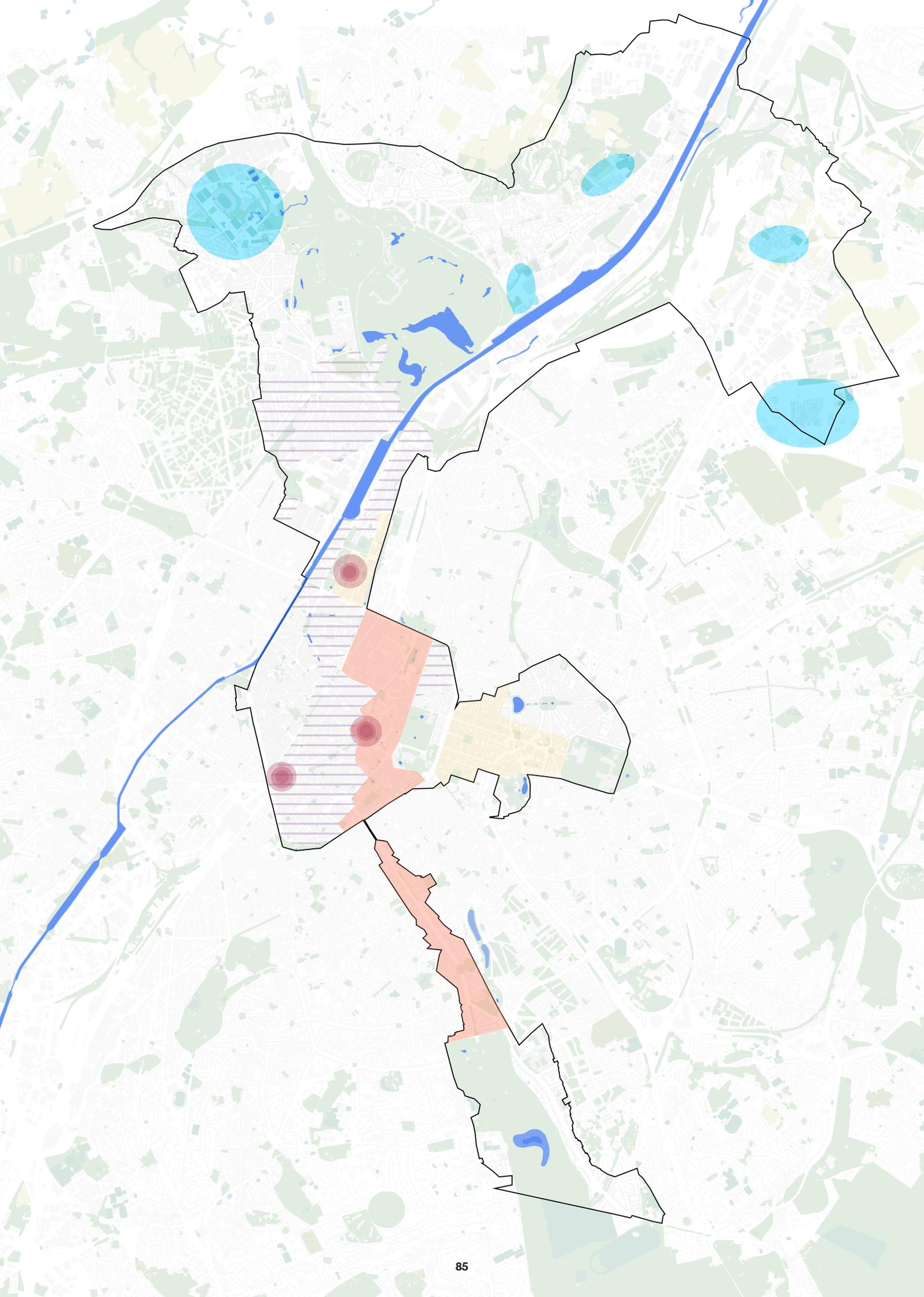
 Zone prioritaire pour la création de logements publics moyens/modérés et sociaux

 Zone prioritaire pour l'aménagement de logements publics moyens/modérés et sociaux dans le parc résidentiel

 Zone prioritaire de développement des hébergements d'urgence, de transit et tremplin

 Zone prioritaire de reconversion des bureaux en logement

 Zone secondaire de reconversion des bureaux en logement



3. Ville ouverte et solidaire - Synthèse des actions

Objectif stratégique 3.1 :

Un logement abordable pour tous

- Action 3.1.1 : Soutenir une obligation régionale instituant un minimum de logements sociaux et assimilés par commune
- Action 3.1.2 : Appuyer les projets de Community Land Trust sur le patrimoine immobilier communal favorisant le logement abordable et les nouvelles manières d'habiter
- Action 3.1.3 : Augmenter la part des logements 3 chambres et + dans le parc résidentiel bruxellois à destination des familles
- Action 3.1.4 : Augmenter la capacité en hébergement d'urgence et de transit
- Action 3.1.5 : Développer des alternatives en termes d'hébergement « tremplin », en favorisant notamment les projets Housing First
- Action 3.1.6 : Augmenter le nombre de logements PMR abordables gérés par la Ville de Bruxelles et les SISP

Objectif stratégique 3.2 :

Un parc résidentiel de qualité et performant

- Action 3.2.1 : Systématiser la demande d'avis au Bouwmeester Maitre Architecte lors de la conception ou la réhabilitation de logements publics impliquant plus de 1.000m² de projet
- Action 3.2.2 : Poursuivre la lutte contre les logements inoccupés/abandonnés
- Action 3.2.3 : Intensifier la lutte contre les marchands de sommeil
- Action 3.2.4 : Lancer des campagnes de promotion des primes à la rénovation dans les quartiers en besoin

Objectif stratégique 3.3 :

Un espace public accueillant et sécuritaire pour tous

- Action 3.3.1 : Intégrer les critères d'inclusivité de l'espace public dès sa conception
- Action 3.3.2 : Compléter et élargir le maillage en commodités sanitaires
- Action 3.3.3 : Renforcer le dispositif visant à lutter contre les incivilités en matière de propreté publique

3. Ville ouverte et solidaire - Tableau de synthèse

Objectifs stratégiques	Pentagone	Nord-Est	Quartier Nord	Laeken	NOH	Haren	Louise
Logement							
3.1 Un logement abordable pour tous	●	●	●	●	●	●	●
3.2 Un parc résidentiel de qualité et performant	●	●	●	●	●	●	●
Inclusivité							
3.3 Un espace public accueillant et sécuritaire pour tous	●	●	●	●	●	●	●

Légende :

- Objectif stratégique prioritaire pour le quartier considéré à activer à l’horizon 2030
- Objectif stratégique pour le quartier considéré à activer à l’horizon 2050



Ambition IV : Une Ville qui bouge

Favorisant les mobilités actives et partagées

La mobilité constitue un enjeu essentiel pour une ville, son attractivité, son dynamisme économique et pour la qualité de vie de ses habitants et usagers. Elle impacte aussi directement la diversité et la répartition des usages de l'espace public.

Alors que plus de la moitié des ménages bruxellois ne disposent pas de voiture, celle-ci accapare encore près de 70% de l'espace public (en stationnement et circulation) au détriment des autres modes de transport dont elle impacte l'efficacité et la sécurité d'une part, et des usages alternatifs d'autre part (marchés, loisirs, événements, végétalisation, etc.).

La Région bruxelloise, en charge d'une partie importante de la politique de la mobilité, a fait de l'ensemble du territoire régional une Low Emission Zone (LEZ) et décrété l'interdiction des véhicules thermiques à l'horizon 2035.

Elle a par ailleurs adopté le plan régional Good Move en 2020. Celui-ci donne des orientations concrètes sur les objectifs à atteindre et les aménagements futurs à réaliser au sein de l'espace public. Il s'inscrit dans les orientations du PRDD et définit le cadre dans lequel devront s'inscrire les stratégies communales. Les objectifs 2030 sont les suivants :

- augmenter de 11% l'usage des transports en commun pour atteindre une part modale de 27,75% des déplacements;
- favoriser l'usage de la marche sur les courtes distances (0 à 2,5km) pour atteindre une part modale totale de 50%;
- développer les infrastructures au profit du vélo pour tripler son utilisation sur les distances de 2 à 5km (part modale de 10%);
- diminuer le recours à la voiture des Bruxellois pour passer de 32 à 24% de part modale.

Considérant les implications de la LEZ, le prix et la rareté des véhicules électriques, la nécessité de réduire la place de la voiture en ville pour en libérer partiellement l'espace public constitue un enjeu de sécurité routière primordiale. En ce sens, la Ville de Bruxelles a engagé la matérialisation de la Ville

30 dans l'aménagement de son espace urbain. Egalement, la Ville de Bruxelles met en oeuvre le plan Good Move en se concentrant sur la réalisation de mailles/quartiers apaisés en visant à y réduire le trafic de transit et à y améliorer la qualité de vie et la sécurité. Ceci, en suivant le principe STOP qui hiérarchise les différents modes de déplacement dans l'ordre : piéton, vélo, transports en commun, véhicules partagés et enfin véhicules individuels. Un nouveau schéma de circulation est d'ores et déjà implémenté par la Ville de Bruxelles dans le Pentagone et a montré ses premiers résultats, avec une baisse du trafic automobile de l'ordre de 27% et une amélioration du confort d'usages des modes de déplacement actifs.

D'autres actions se concentreront sur la limitation de l'emprise de la voiture sur l'espace public, l'amélioration des cheminements pour les modes actifs et des personnes à mobilité réduite (PMR), ou encore la mise en place d'une politique volontariste en matière d'accès à une offre abordable de véhicules partagés, de réduction du stationnement en voirie et de mutualisation du stationnement hors voirie.

Imaginaire collectif

L'imaginaire collectif constitue un outil partagé référençant les projets, actions ou idées permettant de voir et comprendre comment d'autres villes, d'autres opérateurs et d'autres bureaux d'études se sont appropriés les questions en lien avec les ambitions du PCDD.



Ecosystème logistique en milieu urbain dense

GOOD PARTNER

Parce que la mobilité est un sujet d'intérêt général, la coordination des actions s'inscrit dans le sillage de la concertation :

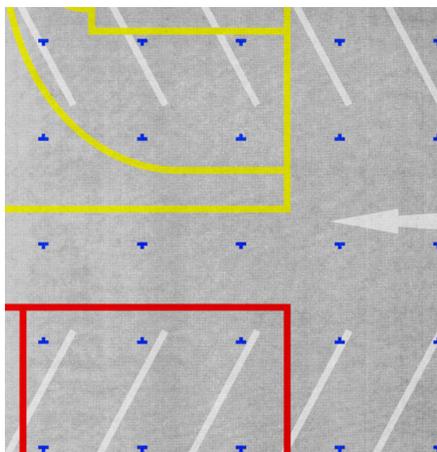
- En pilotant efficacement la mise en œuvre des actions du plan Good Move et en définissant les rôles des organismes et des opérateurs;
- En privilégiant une coopération décloisonnée entre les communes, les Régions voisines, le Fédéral, l'Europe et les acteurs publics et privés ;
- En optant pour une mise en œuvre participative et citoyenne des actions du plan



Le Fonds de mobilité, développé par la ville de Vienne, est alimenté 1) par le versement des promoteurs d'une somme équivalente aux parking non-construits et 2) par 2% des revenus locatifs annuels de l'exploitant, et ce à partir de la sixième année d'exploitation. Il permet de développer l'infrastructure de transports publics nécessaire à la mise en réseau des nouveaux quartiers.



Pacification de Times Square à New York, Jan Gehl



Usages multiples potentiels pour un parking de supermarché (terrain de sport), Something Fantastic

GOOD NETWORK

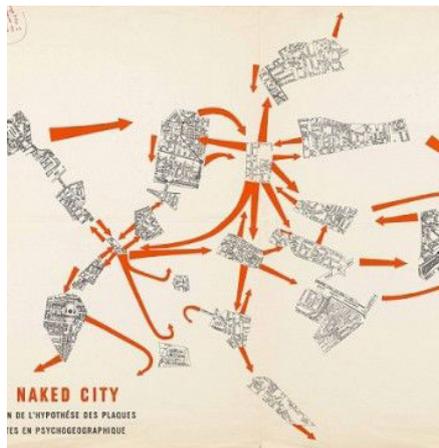
Aménager un réseau d'espaces, d'axes, de routes, de voiries,... qui permet à la fois de donner à chacun une place confortable tout en mettant en avant les mobilités douces et piétonnes.



Principe STOP : Stappers (piétons), Trappers (vélos), Openbaar vervoer (Transports en commun) en Privé gemotoriseerd vervoer (voiture individuelle).

GOOD KNOWLEDGE

La Région et la Ville de Bruxelles doivent se donner les moyens et les outils d'analyser, d'évaluer et d'enquêter sur le réseau de mobilités de la ville afin d'en avoir une connaissance précise qui permette de constamment l'adapter et de l'améliorer.



Guide de psychogéographie de Paris : « La dérive est une technique du déplacement sans but. Elle se fonde sur l'influence du décor » Créant des connexions immatérielles directement issue de la dérive



Aménagement piétonnier temporaire des rampes du Palais de Justice en préfiguration d'un aménagement futur

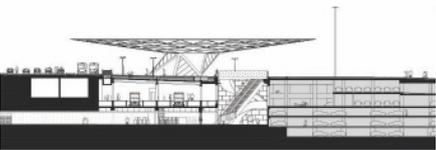
GOOD NEIGHBOURHOOD

La qualité de vie est le maître-mot de Good Move : des quartiers apaisés, sécurisés, diversifiés, agréables à vivre et adaptés à toutes les générations...

- Instaurer la limitation à 30 km/h par défaut sur le territoire régional ;
- Mettre en place les plans de circulation et les mailles pour apaiser les quartiers et offrir aux modes actifs et aux transports publics de larges zones libérées du trafic de transit ;
- Rénover de grands espaces publics emblématiques en privilégiant la sécurité et le confort de tous.



Garage à vélo, Amsterdam



XDGA - Plateforme d'échange de Rogier, Bruxelles



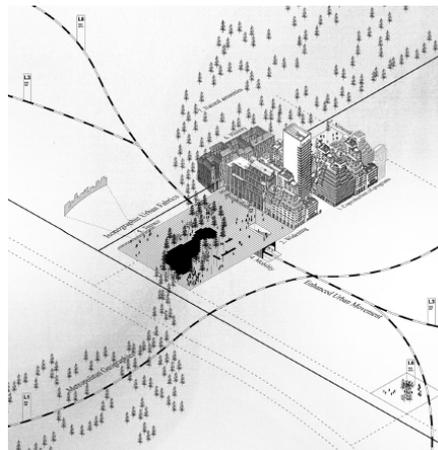
Atelier de réparation de vélos et parking sécurisé à la station Bourse

GOOD SERVICE

De nombreux citoyens sont amenés à choisir leur manière de se déplacer en fonction du climat, des contraintes privées ou professionnelles, de leurs aptitudes physiques et de leurs capacités financières. Good Move a l'ambition d'offrir aux usagers une palette de services intégrés, qui remplacent la nécessité de posséder une voiture personnelle, et qui favorisent la combinaison des modes de déplacement et des réseaux de transport public



Le Waterbus permet de rejoindre Vilvorde au centre de Bruxelles par le canal



Bruxelles 2040, Hub de mobilité, 51N4E et L'AUC



O Minhocão : autoroute urbaine fermée à la circulation la nuit et les week-ends, São Paulo

Sous-thématique

Modes de déplacement motorisés : Réduire la place de la voiture pour apaiser et sécuriser l'espace public

Couramment associés aux navetteurs, il est bon de rappeler que 2/3 des déplacements au sein de la Région sont réalisés par des Bruxellois. Parmi ces derniers, 32% utilisent la voiture comme mode de déplacement (Good Move). La voiture étant en partie responsable des émissions de gaz à effet de serre, la diminution de son usage constitue un enjeu écologique, économique et de santé publique. Encourager l'automobiliste bruxellois au transfert modal est donc primordial.

L'incitation à délaisser la voiture individuelle se fera par le développement d'alternatives : mobilités partagées, transport public et par la reconquête de l'espace public au profit des modes actifs. En effet, on considère aujourd'hui que l'emprise de l'espace dédié à l'automobile atteint près de 70% de l'espace public. La politique régionale ambitionne de diminuer cette influence via deux outils : la limitation du stationnement en voirie et son recalibrage.

En ce qui concerne le stationnement, la Région promeut une politique de diminution de près de 25% des places en voirie (65.000 places). Cette réduction serait partiellement compensée par une augmentation de 20.000 places hors voiries et par la promotion de la mutualisation des parkings ouverts privés. La gestion du stationnement est une compétence communale et constitue donc l'outil principal de la Ville pour réguler cet aspect. En effet, le coût du stationnement en voirie ou l'accès avec des cartes riverains à des parkings ouverts privés ou publics doit encourager leur utilisation.

Objectif stratégique 4.1 :

Des quartiers apaisés

- Action 4.1.1 : Prioriser et réaménager les voiries en tenant compte de la spécialisation des voiries et de la Ville 30
- Action 4.1.2 : Mettre en place des quartiers apaisés tenant compte du principe STOP
- Action 4.1.3 : Augmenter le nombre et l'ambition des quartiers scolaires apaisés sur le territoire de la Ville
- Action 4.1.4 : Étendre les zones d'accès limité ou interdites aux véhicules motorisés
- Action 4.1.5 : Doter la Ville d'un outil de monitoring à l'échelle du territoire

Le stationnement des cars de visiteurs qui congestionnent l'espace public à proximité des zones touristiques demande également des solutions appropriées

En ce qui concerne le recalibrage des voiries, le plan Good Move propose de structurer le réseau selon une hiérarchie adaptée pour chaque mode : PLUS pour les axes structurants, CONFORT pour les liaisons entre ces axes et QUARTIER pour la desserte locale. Le futur réseau apaisé développera la Ville 30 et se basera sur le principe STOP. Ceci conduit à une pacification et une sécurisation de plus en plus importante de l'espace public : piétonisation du centre-ville, transformation de certaines autoroutes urbaines en «boulevards urbains» avec un partage plus équilibré de l'espace entre les différents modes, parvis aménagés dans le cadre de contrats-école , ...

Outre le transfert modal, la Région a entrepris de rendre le parc automobile plus propre via l'instauration de la zone à basse émission. Ceci implique une augmentation du nombre de véhicules électriques. Cet objectif requiert un accès aisé à un réseau de stations de recharge électrique, pas assez développé aujourd'hui au regard de l'objectif régional d'une station tous les km².

Enfin, le transport routier de marchandises constitue un enjeu en terme d'encombrement de la voirie. Une réflexion est menée avec la Région pour rationaliser la distribution des marchandises et viser une logistique urbaine décarbonée. La logistique urbaine est traitée dans l'ambition "Une ville dynamique et intelligente".

Objectif stratégique 4.2 :

Une politique volontariste en matière de stationnement, axée sur la mutualisation des emplacements

- Action 4.2.1 : Réguler la pression automobile via une politique ambitieuse de stationnement en voirie et hors voirie
- Action 4.2.2 : Collaborer avec la Région de Bruxelles-Capitale afin d'établir des plans de stationnement pour les cars de tourisme et les poids-lourds
- Action 4.2.3 : Collaborer avec la Région pour répondre aux besoins liés à la sortie des véhicules thermiques d'ici 2035

Objectifs chiffrés (horizon 2030)

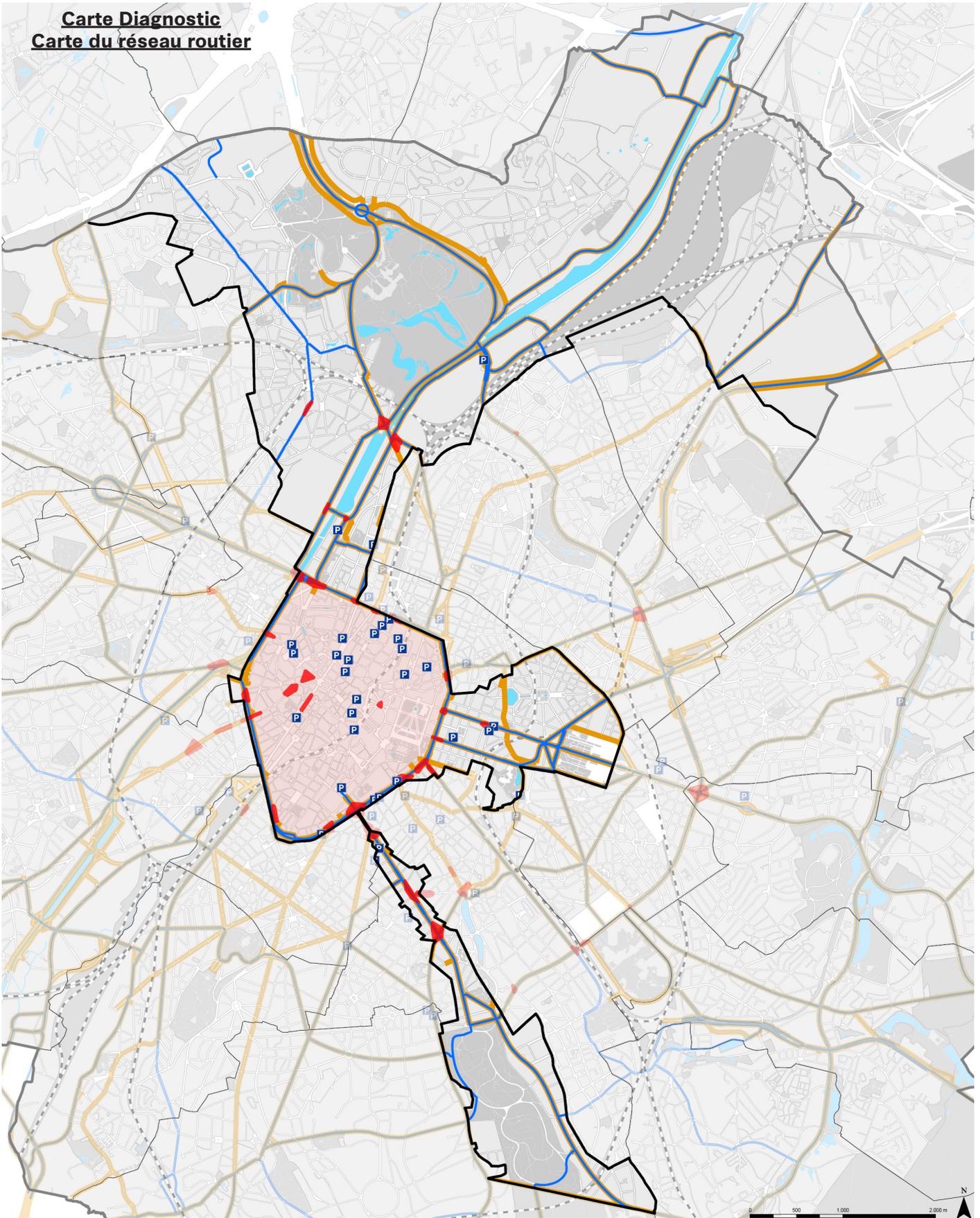
- **Réduction de la part modale des automobilistes de 32% à 24%**
- **0 mort ou blessé grave lié à la circulation sur le territoire communal**

Objectif stratégique 4.3:

La réduction du nombre d'accidents de la route

- Action 4.3.1 : Sécuriser les zones accidentogènes (ZACA et autres) et les zones de chantier
- Action 4.3.2 : Favoriser les traversées des grandes barrières urbaines

Carte Diagnostic
Carte du réseau routier



Réseaux voitures

- Voiries régionales
- Spécialisation auto Good-Move (PLUS et CONFORT)- 15.07.2021

Zones

- Zone à concentration d'accidents 2020 -2021 (>10)
- Maille Good Move Pentagone implémentée

Parkings

- P Parkings publics

Sous-thématique

Modes de déplacement actifs : Un espace public confortable pour tous

La part de la mobilité piétonne s'intensifie à Bruxelles via la mise en œuvre d'une multitude de plans et projets. Pourtant, ces derniers manquent de continuité entre eux. Les continuités piétonnes sont ainsi régulièrement interrompues par des obstacles (infrastructures, grands îlots, carrefours dangereux, chantiers...) et les aménagements sont peu adaptés aux PMR. Le projet de plan Good Move propose dès lors de structurer les voiries selon une hiérarchie de réseaux. De plus, huit magistrales piétonnes permettent de rejoindre les grands pôles d'attraction de la Région à partir du centre-ville. Elles offriront des cheminements privilégiant les fonctions de séjour, l'accessibilité physique, la qualité d'usage et l'animation urbaine. A côté de ce réseau piéton principal, il existe des sentiers et chemins offrant une alternative agréable aux promeneurs. La Ville s'inscrit dans le plan Good Move. Elle souhaite perfectionner et étendre les continuités piétonnes ainsi que développer et valoriser les sentiers et chemins à l'exemple de ceux de Haren.

Autre mode en plein développement, l'usage du vélo augmente d'environ 13% chaque année depuis 2010 (Observatoire du Vélo). Cette évolution est encourageante mais peut être encore améliorée. L'insécurité et le manque d'aménagements représentent les principaux freins à sa pratique. En effet en 2018, on considérait que seulement 50% des itinéraires cyclistes régionaux étaient aménagés (Good-Move). Notamment, les connexions entre le bas et le haut de la Ville, la traversée de la petite ceinture et la lisibilité des itinéraires restent à améliorer. Dans ce cadre, la Ville dispose d'ores et déjà d'un plan d'action

Objectif stratégique 4.4 :

Des déplacements faisant la part belle aux modes actifs

- Action 4.4.1 : Saisir l'opportunité des réaménagements de voirie pour tester de nouveaux usages dans l'espace public via la mise en oeuvre de Living Labs
- Action 4.4.2 : Assurer une cohabitation harmonieuse entre les différents modes actifs, notamment au sein du Pentagone
- Action 4.4.3 : Accélérer le développement d'un maillage cyclable sûr, cohérent, rapide, confortable et agréable
- Action 4.4.4 : Fournir une offre adaptée et sécurisée en parkings pour vélos
- Action 4.4.5 : Valoriser et compléter le réseau de chemins et sentiers communaux

Vélo, qui vise à :

- stimuler la pratique quotidienne du vélo, donc l'utilisation du vélo comme moyen de déplacement fonctionnel et à part entière;
- réaliser un saut de qualité dans la cyclabilité générale, donc à améliorer les conditions physiques sur le terrain, permettant de se déplacer à vélo de tout point A à tout point B, en toute sécurité et confortablement ;
- sensibiliser et renforcer l'image du vélo comme un moyen de déplacement quotidien ressenti comme naturel, et ceci pour tout public.

Outre le développement d'un réseau sûr, rapide, cohérent et confortable/agréable, se pose également la question du stationnement adapté. Le parking vélo de tout type doit s'étendre, notamment aux alentours des grands pôles d'attraction et lors d'événements (arceaux mobiles à envisager). De plus, des solutions de rangement du vélo à domicile, surtout en milieu urbain doivent exister.

Enfin, on assiste ces dernières années à la multiplication de nouveaux véhicules individuels ou partagés à assistance électrique tels que mono-roues, ou encore la trottinette électrique. Leurs usages posent de nouvelles questions en termes de cohabitation, de sécurité, d'emprise sur la voie publique et d'impacts environnementaux.

Objectifs chiffrés (horizon 2030)

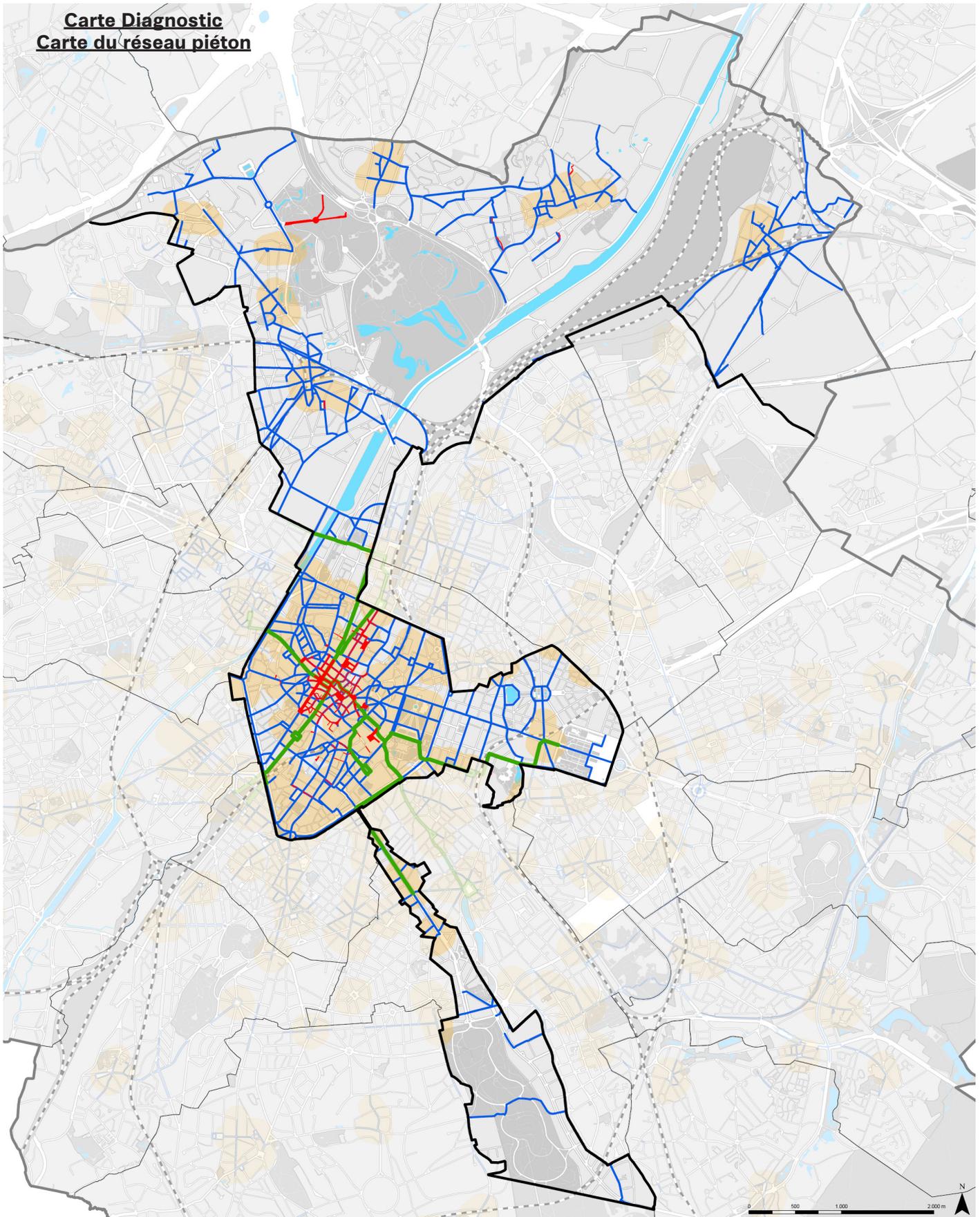
- Réalisation de 7 plans mailles en complément de celui existant pour le Pentagone
- Multiplication par 3 des déplacements à vélo
- 100% des espaces publics rénovés ou réaménagés sont accessibles aux PMR

Objectif stratégique 4.5 :

La mobilité pour tous

- Action 4.5.1 : Mettre en œuvre le plan d'accessibilité de la voirie et de l'espace public (PAVE)
- Action 4.5.2 : Assurer une accessibilité à tous les modes de déplacement pour les personnes à mobilité réduite (PMR)

Carte Diagnostic
Carte du réseau piéton



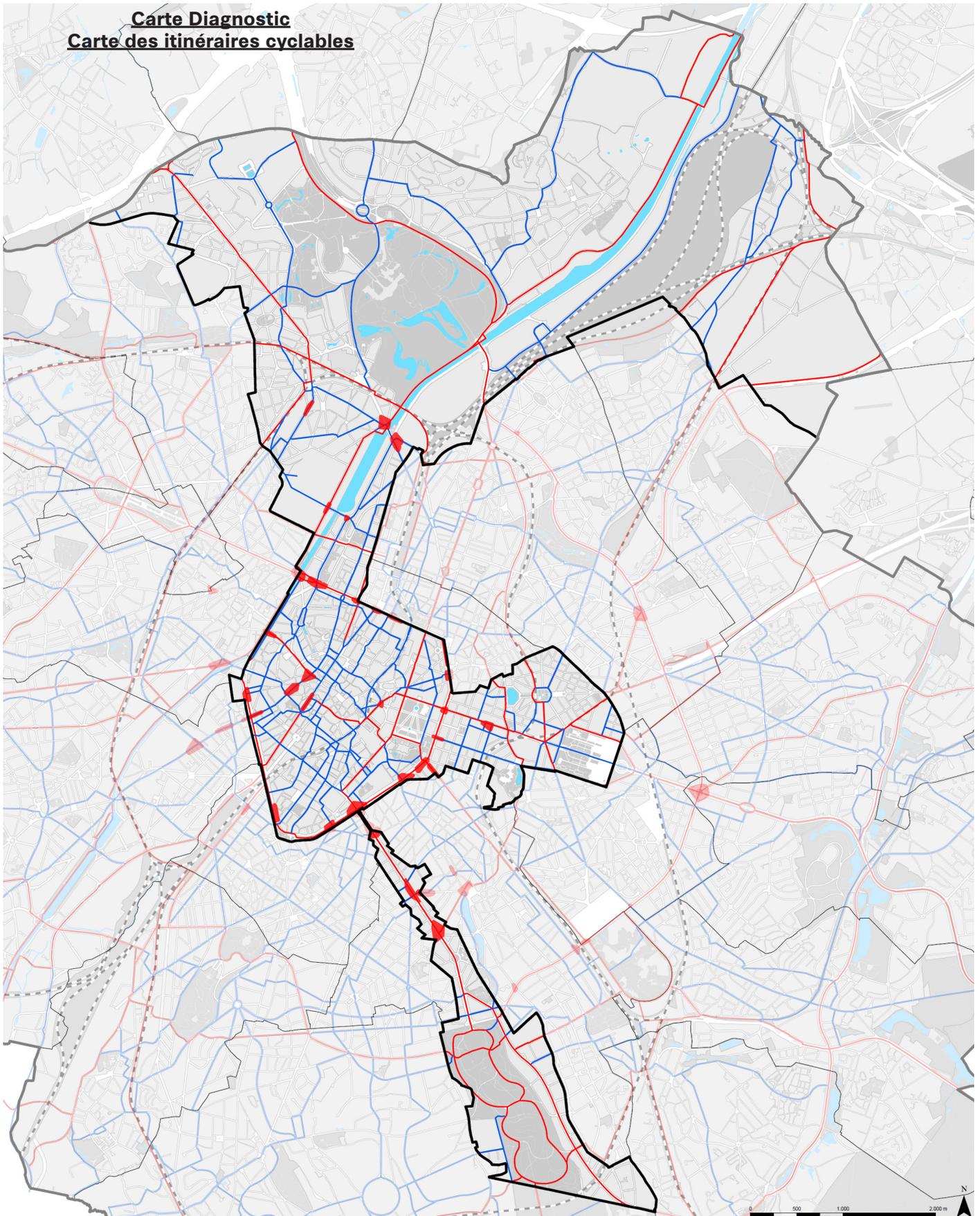
Réseaux piétons

- Magistrale piétonne Good Move 15.07.2021
- Spécialisation piéton Good Move PLUS et CONFORT - 15.07.2021
- Haren - Sentiers à conserver

Zones existantes

- Piétonnier
- Noyaux d'identité locale

Carte Diagnostic
Carte des itinéraires cyclables



Réseau cyclable

— Spécialisation vélo Good Move
 PLUS et CONFORT - 15.07.2021

Zones

● Zone à concentration d'accidents
 2020 -2021 (>10)

Sous-thématique

Modes de déplacement collectifs et partagés: Des réseaux rapides et connectés

La STIB développe de nombreux projets pour répondre à la demande en transport en commun. Ils visent notamment au renforcement de l'offre existante via un nouveau plan Bus ou à l'automatisation des lignes de métro en surcharge en heures de pointe. La constante diminution de la vitesse commerciale des transports en commun en Région constitue l'obstacle principal pour une meilleure desserte. De la vitesse commerciale dépend la ponctualité des lignes et, en grande partie, leur taux de saturation. Le Plan d'Action Avanti de la STIB cherche à résoudre les zones de conflits entre transport public et autres usagers. Certains des endroits définis comme prioritaires sont situés sur le territoire de la Ville, principalement à l'Est du Pentagone, aux carrefours permettant de traverser le canal ou encore dans le bas de Laeken. Les aménagements prévus sont divers : mise en site propre, coordination des feux, etc. D'autres points d'amélioration sont mentionnés par les usagers : les correspondances, l'offre en soirée, la propreté, le sentiment d'insécurité le soir et la facilité d'accès aux vélos. La mise en application de la maille Pentagone a permis de résoudre certains conflits, puisqu'on y a constaté l'amélioration de la régularité sur certaines lignes en particulier sur l'axe Royal-Régence.

La STIB prévoit également d'étendre son réseau pour accroître le taux d'accessibilité de certaines zones. Neder-over-Heembeek et Haren sont les zones les moins bien desservies sur le territoire de la Ville de Bruxelles (ambition "une Ville de proximité). Afin d'y proposer une offre plus conséquente en transports en commun, plusieurs projets d'extension ou de nouvelles lignes de tram (notamment celle rejoignant Neder-over-Heembeek depuis le centre-ville), ainsi qu'un projet de nouvelle ligne de métro, appelé Métro Nord, sont en cours de développement.

En sus de la réalisation de ces nouvelles lignes et infrastructures, il est nécessaire de les accompagner d'une réflexion globale sur l'évolution de l'espace public

Objectif stratégique 4.6 :

Une meilleure attractivité des réseaux de transports collectifs et de l'offre d'autopartage

- Action 4.6.1 : Collaborer activement avec la Région de Bruxelles-Capitale à l'amélioration et l'extension du réseau de transports en commun
- Action 4.6.2 : Anticiper l'intégration urbaine des nouveaux dépôts/terminus de transports en commun
- Action 4.6.3 : Sensibiliser les usagers de la ville à l'utilisation du réseau S et à la multimodalité

et des quartiers environnants. L'exemple de la localisation des terminus de bus au sein du Pentagone pose question au vu de leur mauvaise intégration dans l'espace public.

La Ville compte également neuf gares sur son territoire dont certaines d'échelle nationale (Schuman ou Gare centrale). Les deux plus grandes gares de Belgique sont quant à elles situées aux limites communales (Gare du Midi et Gare du Nord). Le réseau de trains "S" complète l'offre de la STIB en reliant par exemple Haren, Uccle et le Nord de la Région au quartier européen. Les fréquences de ce réseau restent néanmoins trop faibles. Il est également mal connu des usagers des transports en commun. Son offre permet pourtant de répondre à une desserte inexistante ou chronophage.

En complément de la STIB et la SNCB, d'autres opérateurs de transports en commun offrent leurs services sur la Région bruxelloise : les sociétés de transports par bus, De Lijn et la TEC. L'abonnement MTB permet de voyager dans la Région bruxelloise en utilisant les lignes de la STIB, de De Lijn, de la TEC et du réseau S de la SNCB. L'offre MTB reste cependant méconnue. De Lijn mène actuellement un projet de dessertes rapides tram-bus appelé Brabant net (Heysel - Meise - Willebroek ; Gare du Nord - Aéroport Bruxelles-National ; UZ-VUB - Aéroport Bruxelles-National).

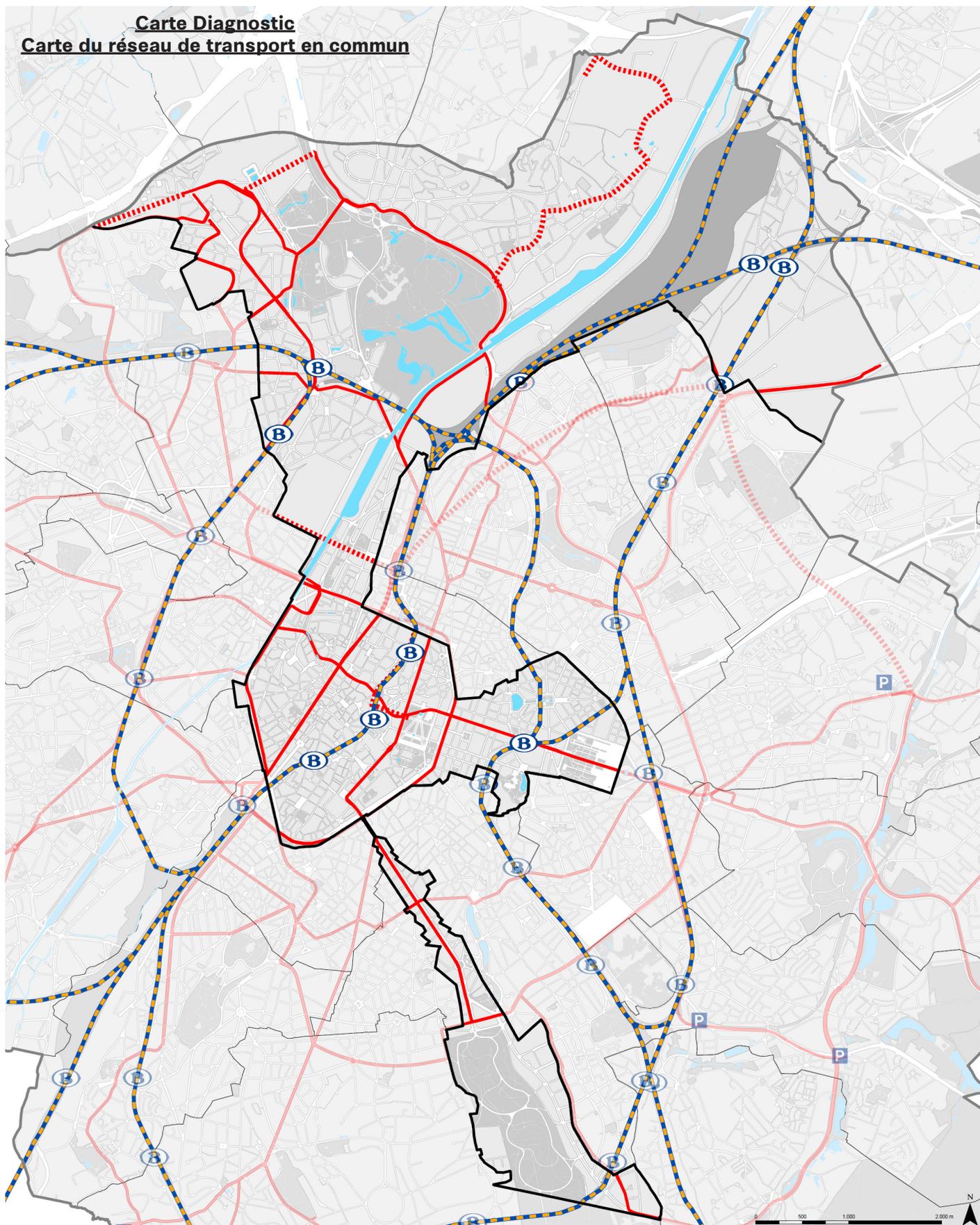
Pour faciliter l'accès des citoyens à différents modes de déplacements collectifs, la Région propose de développer des "Mobility Hubs": des pôles multimodaux installés aux nœuds de différents modes de transport, où sont mis à disposition différents services de mobilité partagée et durable. En cela, les modes de déplacement motorisés partagés doivent être soutenus via la complétude du réseau d'autopartage (taxis, Cambio, etc.) et l'information qui en sera faite auprès du grand public. Il s'agit ici de proposer une offre de mobilité mutualisée la plus large possible en réponse à la pluralité des profils d'usagers.

Objectifs chiffrés (horizon 2030)

- **Création de 11 Mobility Hubs visibles et connectés répartis dans les 7 territoires**
- **Doubler le nombre de véhicules en stations (hors Pentagone) et le partage entre particuliers**

- Action 4.6.4 : Créer des « Mobility Hubs » visibles et connectés
- Action 4.6.5 : Soutenir le développement de stations de carsharing

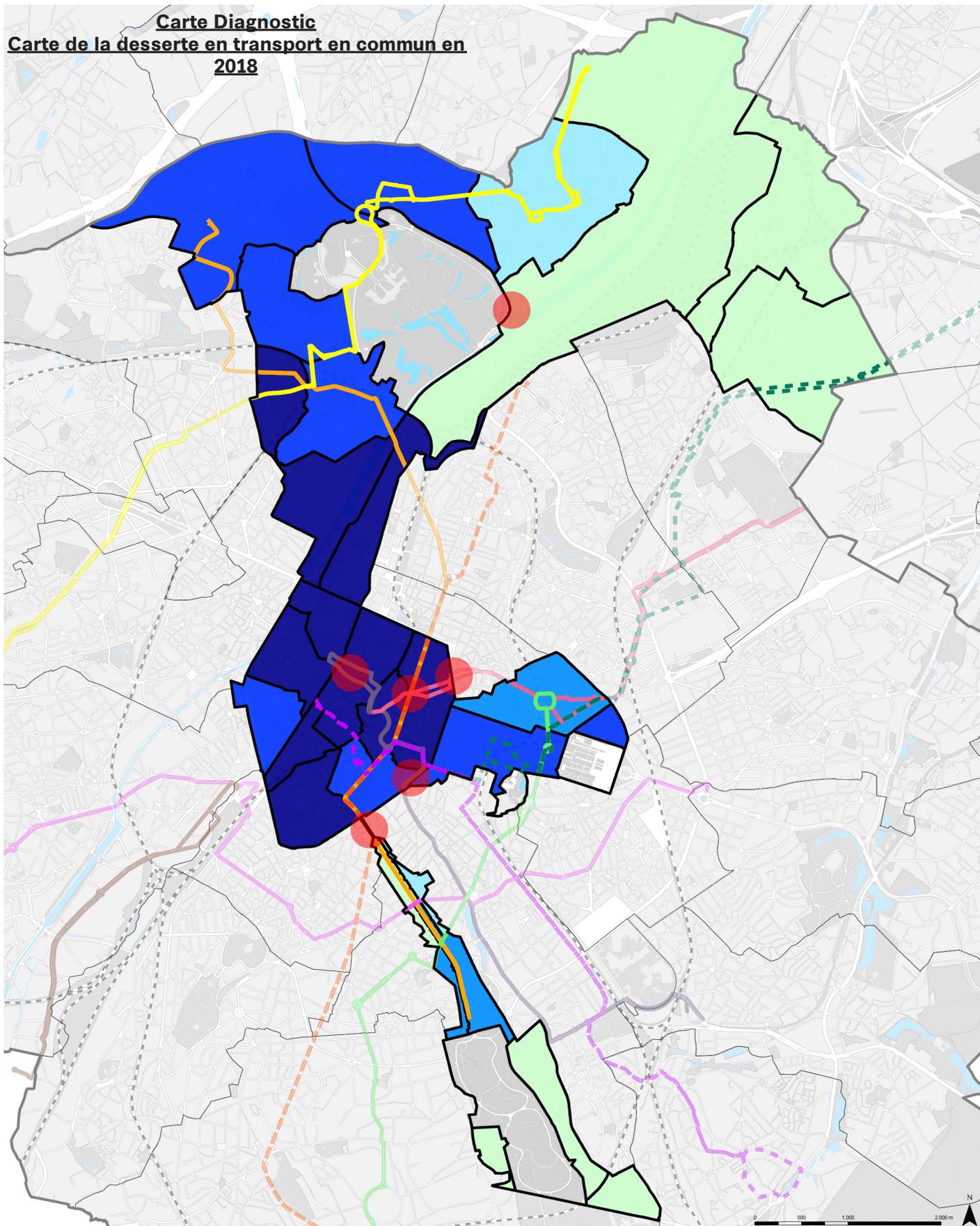
Carte Diagnostic
Carte du réseau de transport en commun



SNCB
 — Trains S
 (B) Gares

STIB
 — Tram et Métros existants
 Projets de Tram ou de Métros

Carte Diagnostic
Carte de la desserte en transport en commun en
2018



Lignes de tram et de bus avec mauvaise vitesse commerciale 2018

- | | | | |
|------|------|------|------------------------|
| 012b | 071b | 081t | Zones de conflits 2018 |
| 053b | 078b | 092t | |
| 060b | 095b | 093t | |
| 063b | | | |

Part de la population à proximité d'un arrêt de métro ou d'un tram Chrono (500m) 2018 (%)

- | | |
|---------|---------|
| < 10 | 60 - 85 |
| 10 - 30 | > 85 |
| 30 - 60 | |



Une Ville qui Bouge
Carte Vision 2050
Logistique urbaine et parkings



..... Réseau mobilité logistique douce

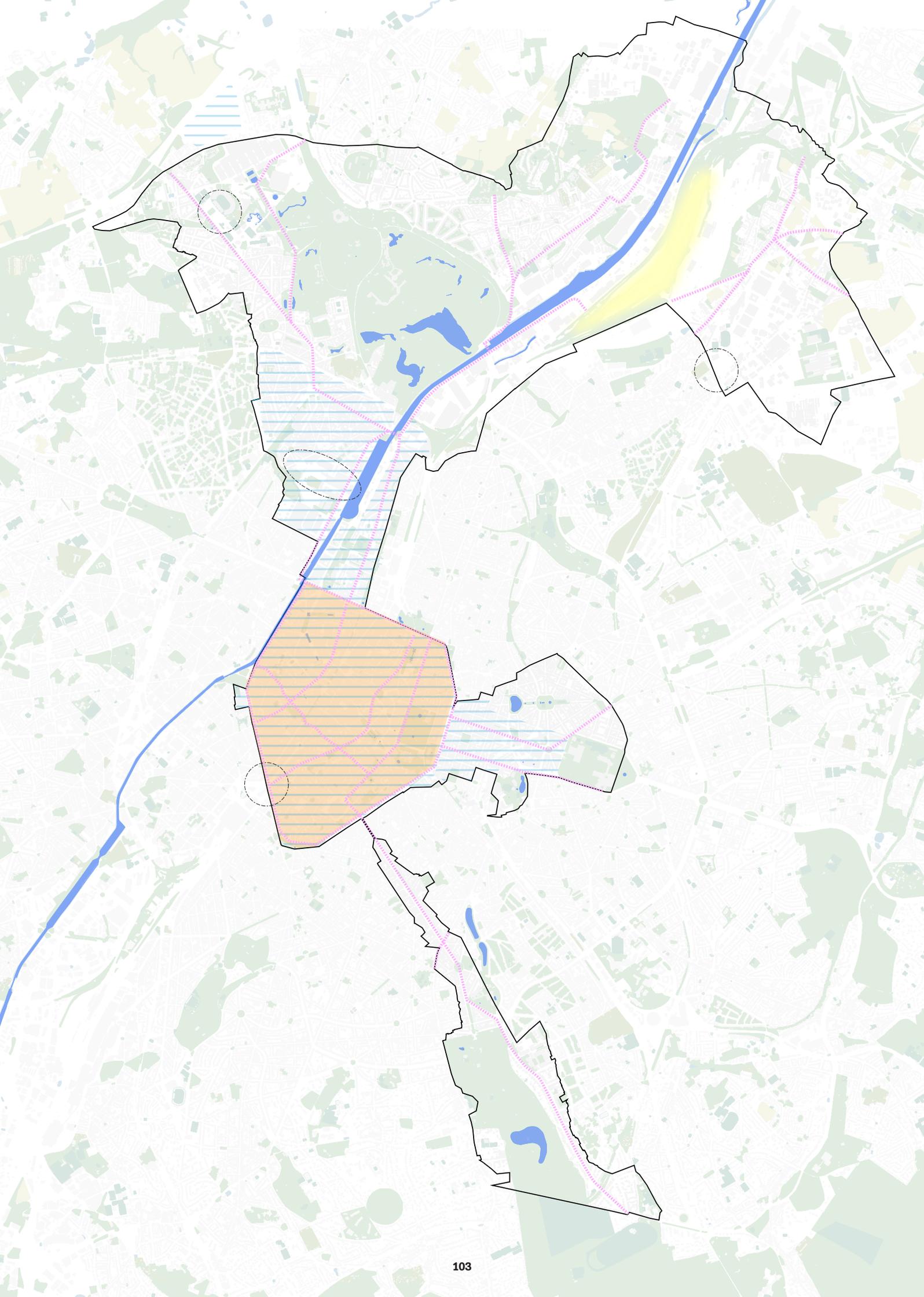
■ Ecozone logistique

≡ Zone prioritaire de projets de mutualisation des parkings

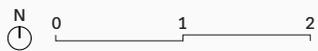
■ Pôle logistique multimodal

() Zone à potentiel pour implanter un centre de distribution urbain

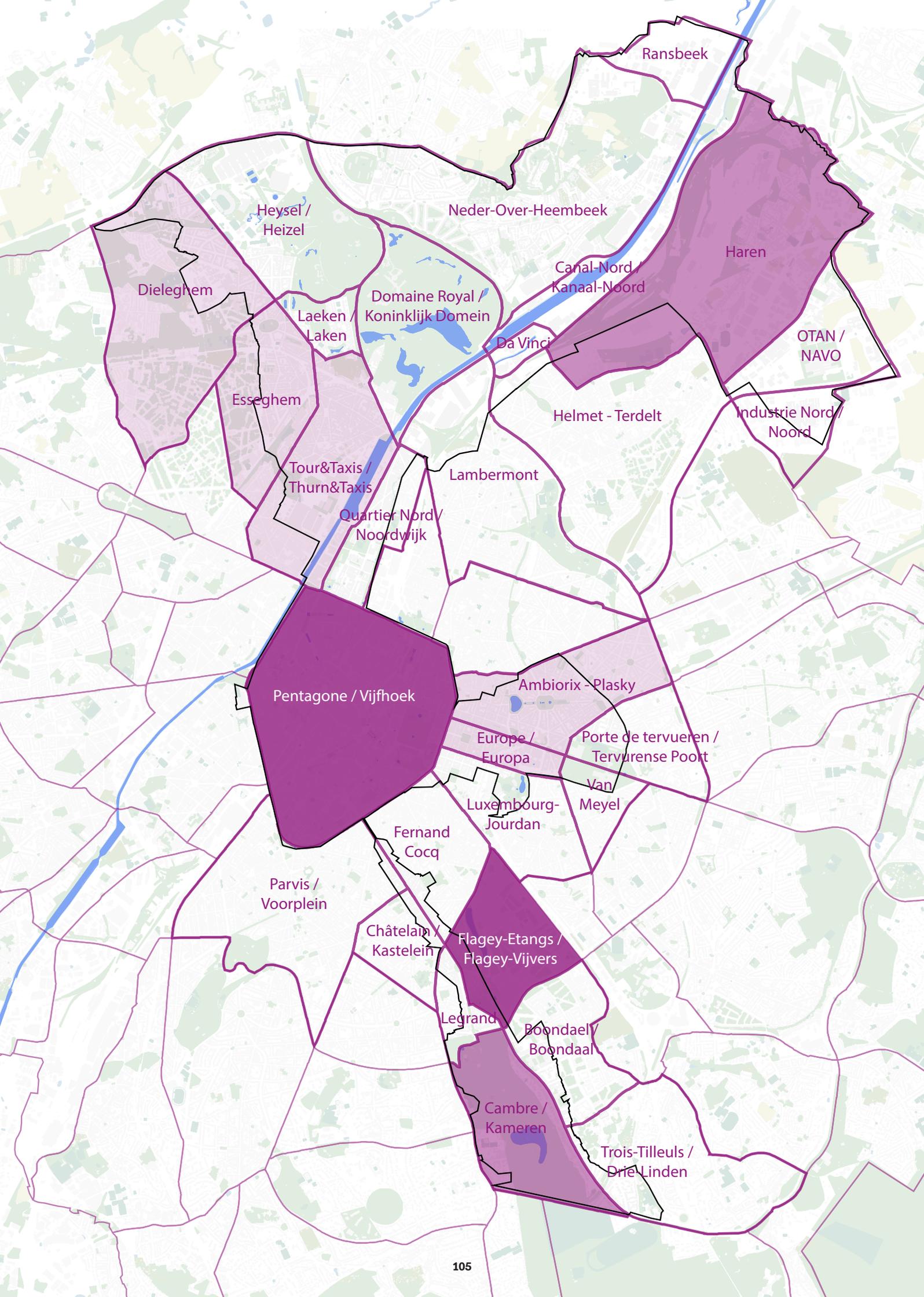
□ Limite communale



Une Ville qui Bouge
Carte Vision 2050
Mailles Apaisées



-
-  Maille Good Move
 -  Maille apaisée programmée
 -  Maille apaisée à l'étude
 -  Maille apaisée implémentée
 -  Maille apaisée mise en oeuvre
 -  Limite communale



Ransbeek

Heysel /
Heizel

Neder-Over-Heembeek

Haren

Dieleghem

Laeken /
Laken

Domaine Royal /
Koninklijk Domein

Canal-Nord /
Kanaal-Noord

OTAN /
NAVO

Da Vinci

Essegghem

Helmet - Terdelt

Industrie Nord
Noord

Tour&Taxis /
Thurn&Taxis

Lambermont

Quartier Nord /
Noordwijk

Pentagone / Vijfhoek

Ambiorix - Plasky

Europe /
Europa

Porte de tervueren /
Tervurense Poort

Luxembourg-
Jourdan

Van
Meyel

Fernand
Cocq

Parvis /
Voorplein

Châtelain /
Kastelein

Flagey-Etangs /
Flagey-Vijvers

Legrand

Boondael /
Boondaal

Cambre /
Kameran

Trois-Tilleuls /
Drie Linden

Une Ville qui Bouge
Carte Vision 2050
Réseau cyclable



— Réseau Plus vélo Good Move

— Réseau Confort vélo Good Move

Axes Plan Vélo Communal (2018 en cours de révision)

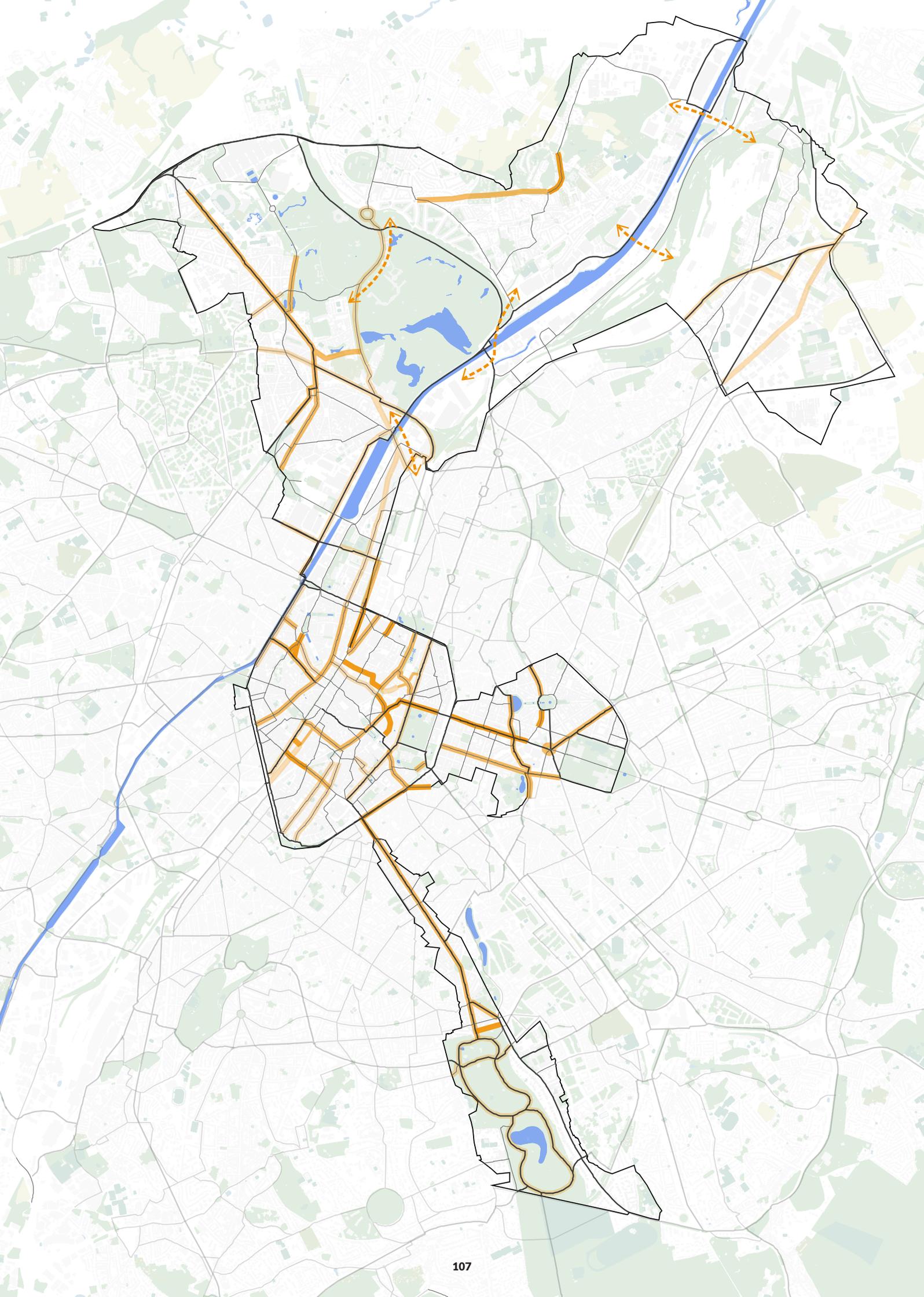
■ à mettre en oeuvre à court terme

■ à mettre en oeuvre à moyen terme

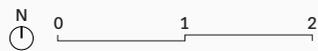
■ à mettre en oeuvre à long terme

↔ Traversée de barrière urbaine

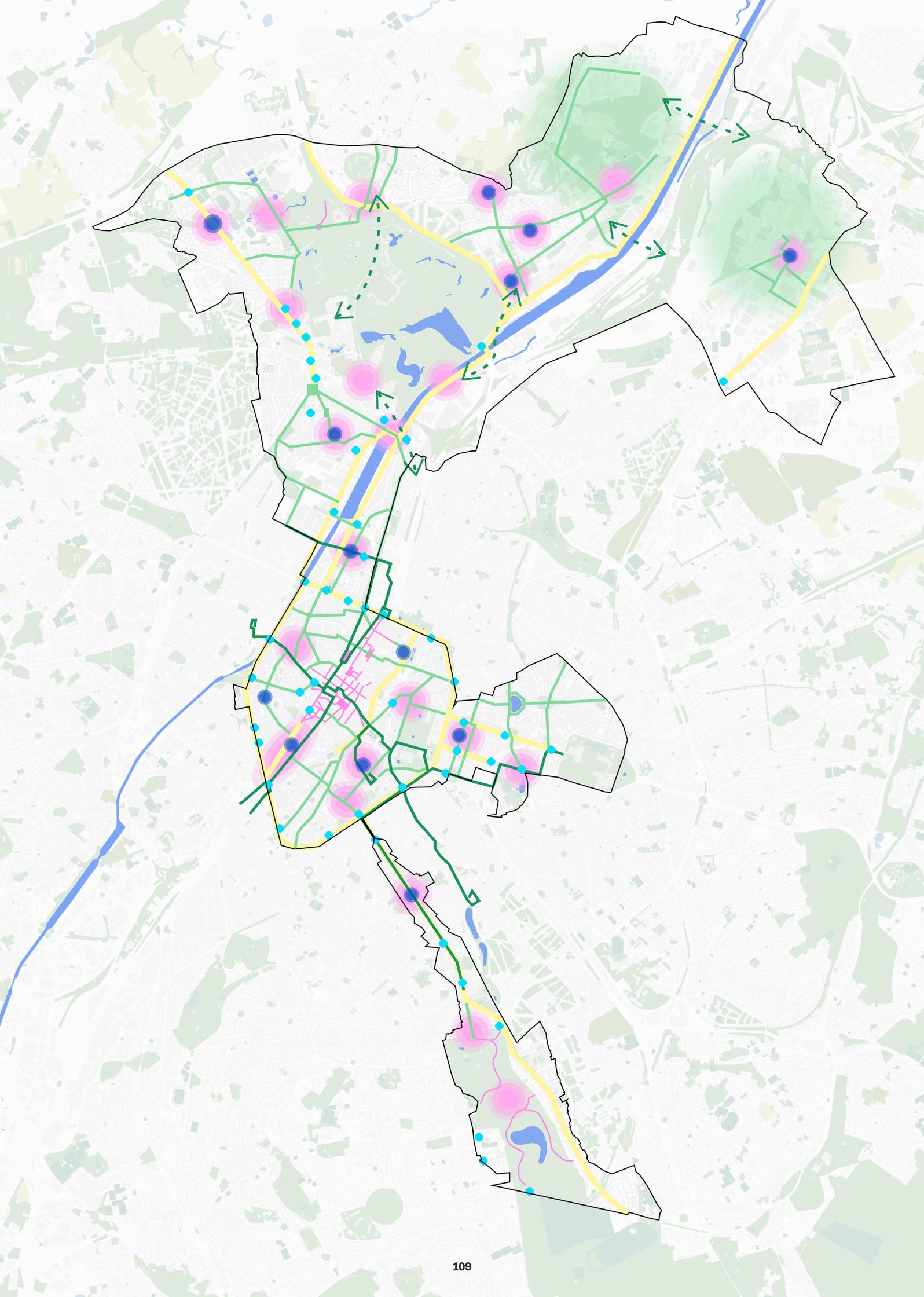
□ Limite communale



Une Ville qui Bouge
Carte Vision 2050
Réseau piéton



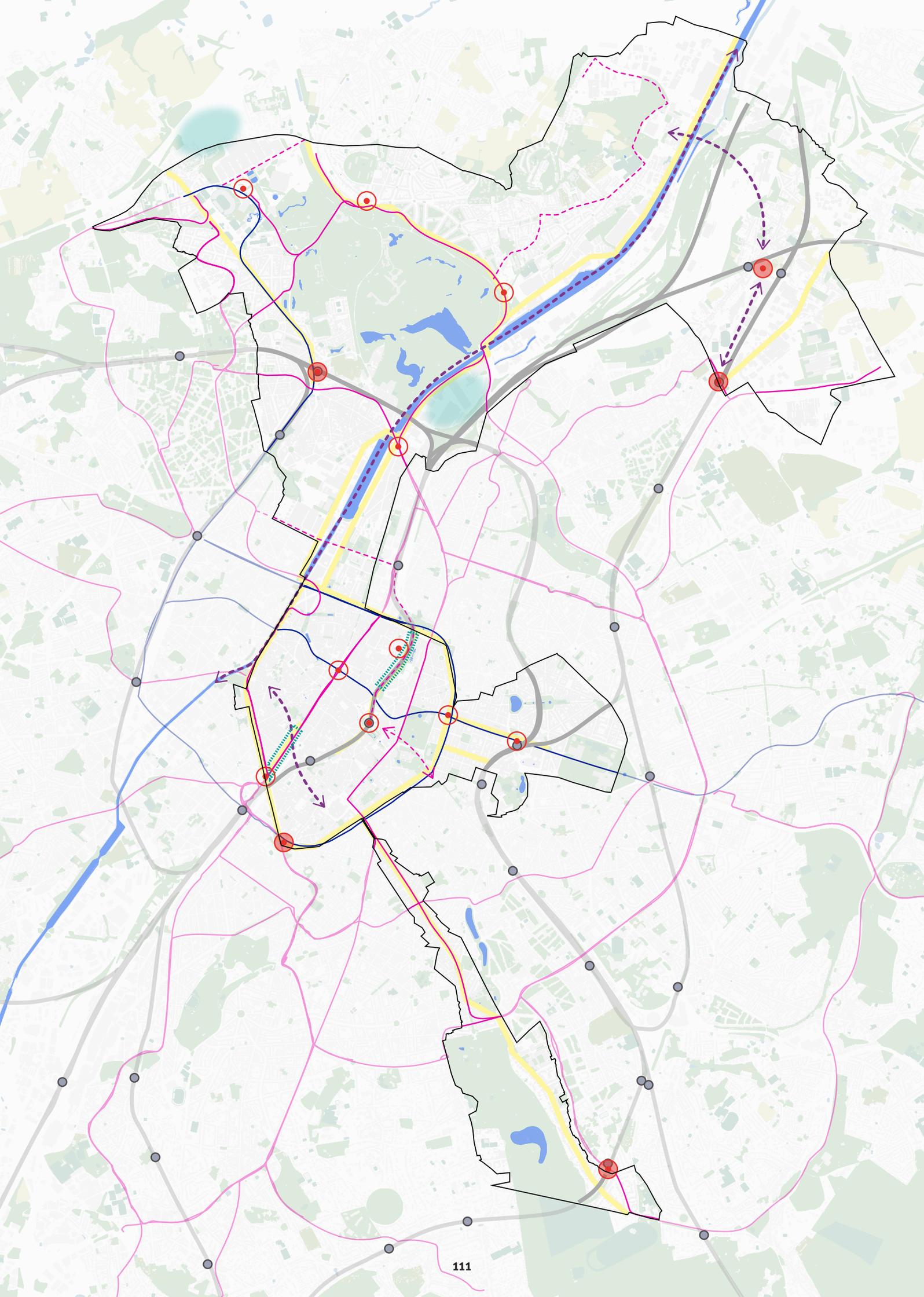
-
- | | |
|--|---|
|  Zone piétonne existante |  Living Lab (action 4.4.1) |
|  Réseau chemins et sentiers |  Zone prioritaire de réappropriation des espaces publics |
|  Magistrale piétonne Good Move |  Carrefour à pacifier |
|  Réseau piéton |  Limite communale |
|  Boulevard urbain | |
|  Traversée de barrière urbaine | |



Une Ville qui Bouge
Carte Vision 2050
Transports en commun



-
- | | |
|--|---|
|  Ligne de tram |  Mobility Hub (Action 6.4.2) |
|  Ligne de métro |  Mobility Hub prioritaire |
|  Gare SNCB |  Zone potentielle pour pôle d'accueil de cars touristiques |
|  Connexion à renforcer |  Zone de réduction de la pression des cars touristiques |
|  Boulevard urbain |  Limite communale |



4. Une Ville qui bouge - Synthèse des actions

Objectif stratégique 4.1 :

Des quartiers apaisés

- Action 4.1.1 : Prioriser et réaménager les voiries en tenant compte de la spécialisation des voiries et de la Ville 30
- Action 4.1.2 : Mettre en place des quartiers apaisés tenant compte du principe STOP
- Action 4.1.3 : Augmenter le nombre et l'ambition des quartiers scolaires apaisés sur le territoire de la Ville
- Action 4.1.4 : Etendre les zones d'accès limité ou interdites aux véhicules motorisés
- Action 4.1.5 : Doter la Ville d'un outil de monitoring à l'échelle du territoire

Objectif stratégique 4.2 :

Une politique volontariste en matière de stationnement, axée sur la mutualisation des emplacements

- Action 4.2.1 : Réguler la pression automobile via une politique ambitieuse de stationnement en voirie et hors voirie
- Action 4.2.2 : Collaborer avec la Région de Bruxelles-Capitale afin d'établir des plans de stationnement pour les cars de tourisme et les poids-lourds
- Action 4.2.3 : Collaborer avec la Région pour répondre aux besoins liés à la sortie des véhicules thermiques d'ici 2035

Objectif stratégique 4.3:

La réduction du nombre d'accidents de la route

- Action 4.3.1 : Sécuriser les zones accidentogènes (ZACA) et les zones de chantier
- Action 4.3.2 : Favoriser les traversées des grandes barrières urbaines

Objectif stratégique 4.4 :

Des déplacements faisant la part belle aux modes actifs

- Action 4.4.1 : Saisir l'opportunité des réaménagements de voirie pour tester de nouveaux usages dans l'espace public via la mise en oeuvre de Living Labs
- Action 4.4.2 : Assurer une cohabitation harmonieuse entre les différents modes actifs, notamment au sein du Pentagone
- Action 4.4.3 : Accélérer le développement d'un maillage cyclable sûr, cohérent, rapide, confortable et agréable
- Action 4.4.4 : Fournir une offre adaptée et sécurisée en parkings pour vélos
- Action 4.4.5 : Valoriser et compléter le réseau de chemins et sentiers communaux

Objectif stratégique 4.5 :

La mobilité pour tous

- Action 4.5.1 : Mettre en oeuvre le plan d'accessibilité de la voirie et de l'espace public (PAVE)
- Action 4.5.2 : Assurer une accessibilité à tous les modes de déplacement pour les personnes à mobilité réduite (PMR)

Objectif stratégique 4.6 :

Une meilleure attractivité des réseaux de transports collectifs et de l'offre d'autopartage

- Action 4.6.1 : Sensibiliser la Région de Bruxelles-Capitale aux carences du réseau de transports en commun sur le territoire de la Ville
- Action 4.6.2 : Anticiper l'intégration urbaine des nouveaux dépôts/terminus de transports en commun
- Action 4.6.3 : Sensibiliser les usagers de la ville à l'utilisation du réseau S et à la multimodalité
- Action 4.6.4 : Créer des « Mobility Hubs » visibles et connectés
- Action 4.6.5 : Soutenir le développement de stations de carsharing

4. Une Ville qui bouge - Tableau de synthèse

Objectifs stratégiques	Pentagone	Nord-Est	Quartier Nord	Laeken	NOH	Haren	Louise
Mobilités motorisées							
4.1 Des quartiers apaisés	●	●	●	●	●	●	●
4.2 La réduction du nombre d'accidents de la route	●	●	●	●	●	●	●
4.3 Une politique volontariste en matière de stationnement, axée sur la mutualisation des emplacements	●	●	●	●	●	●	●
Modes de déplacement actifs							
4.4 Des déplacements faisant la part belle aux modes actifs	●	●	●	●	●	●	●
4.5 La mobilité pour tous	●	●	●	●	●	●	●
Modes de déplacement collectifs							
4.6 Une meilleure attractivité des réseaux de transports collectifs et de l'offre d'autopartage	●	●	●	●	●	●	●

Légende :

- Objectif stratégique prioritaire pour le quartier considéré à activer à l'horizon 2030
- Objectif stratégique pour le quartier considéré à activer à l'horizon 2050



Ambition V : Une Ville dynamique et intelligente

Soucieuse d'accueillir les évolutions économiques et mobilisant les technologies au service des citoyens

La ville dynamique est au cœur de la croissance et de la production de richesse au sein de la Région bruxelloise. Son territoire regroupe de nombreuses activités économiques relevant de différents secteurs et pourvoyeurs d'emploi. Par ailleurs, elle est elle-même un opérateur économique important. Les secteurs principalement représentés sont l'hébergement et la restauration, l'administration publique, le tertiaire, l'enseignement et le commerce mais également l'industrie et l'artisanat. Ce dynamisme économique constitue une force pour son territoire qu'il y a lieu de conserver et de développer agissant par la même occasion sur l'offre d'emplois diversifiés et sur le pouvoir d'achat des bruxellois.

Le contexte économique, social et écologique actuel nécessite cependant de repenser nos modèles en intégrant une approche plus durable des activités économiques ainsi que le développement de l'économie d'usage. La Ville de Bruxelles adhère à la stratégie régionale « Shifting Economy » adoptée en 2022, visant la transformation de l'économie bruxelloise pour qu'elle soit décarbonée, régénérative, circulaire, sociale, démocratique et digitale. Tout d'abord, et en écho au Plan Régional en Economie circulaire, la Ville encouragera la transition économique en s'inscrivant dans une démarche vertueuse pour la réduction, la gestion et la réutilisation des déchets.

A côté de cela, le maintien et la relocalisation de sites d'activités économiques, notamment productives, dans le tissu urbain apparaît nécessaire pour arriver à une ville mixte et robuste. Ceci va de pair avec le développement des métiers de demain liés à l'économie circulaire et sociale pourvoyeurs d'emplois locaux.

Pour appuyer ces mutations, les nouvelles technologies offrent des opportunités : amélioration des processus, gestion logistique, mutualisation des ressources, services d'aide la personne, ... Via la formation et la mise à disposition d'infrastructures intégrées, la Ville de Bruxelles supportera leur développement.

Elle mettra par ailleurs en œuvre les stratégies « Smart City » et « data Management » adoptées en 2023 et exploitera au mieux les nouvelles technologies afin de renforcer sa connaissance territoriale (ex : ville à 10 minutes), le monitoring de nouveaux indicateurs de sa santé environnementale (perméabilité des sols, suivi du patrimoine arboré, positive energy district), le suivi objectif et transparent de la mise en œuvre de ses plans et l'efficacité de ses services (services en ligne via My BXL, suivi des consommations en eau, gaz, électricité).

Enfin, les noyaux commerçants seront soutenus, en les orientant vers les besoins des quartiers tout en maintenant Bruxelles comme le principal pôle régional de destination commerciale. En ce sens, les activités touristiques et événementielles sont un levier intéressant de dynamisme.

Imaginaire collectif

L'imaginaire collectif constitue un outil partagé référençant les projets, actions ou idées permettant de voir et comprendre comment d'autres villes, d'autres opérateurs et d'autres bureaux d'études se sont appropriés les questions en lien avec les ambitions du PCDD.



Atelier Brussels -A productive metropolis : étude sur le développement du tissu productif bruxellois, Central, Eva le Roi, photographie Maxime Delvaux



Plateforme de logistique urbaine décarbonée, Amiens

VILLE PRODUCTIVE

Relocaliser la production passe par la sauvegarde et l'encouragement des espaces de production en ville. Des manières innovantes de produire peuvent s'adapter à un tissu urbain résidentiel (soho, Small office home office, local d'activité au rez-de-chaussée d'un logement), tandis que des classifications de zones peuvent réduire la pression foncière comme sur les zones d'industries urbaines (ZIU). L'agriculture et le pâturage urbain sur des parcelles de grande taille ainsi que les initiatives mises en réseau peuvent servir à l'alimentation d'établissements publics ou à la revente aux particuliers.



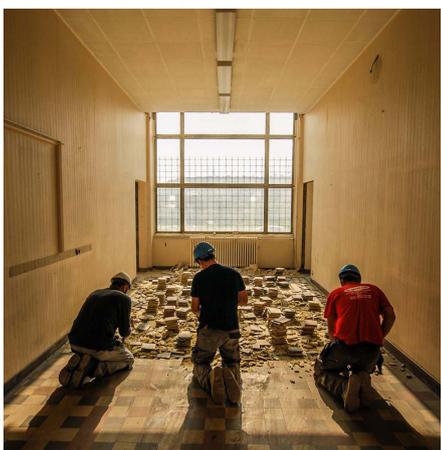
Floating Fields, basé sur un principe de synergie de polyculture, cette ferme flottante vise à réintroduire une dimension productive dans le paysage urbain de Shenzhen

RÉSEAU DE REEMPLOI

Les initiatives de réemploi, recyclage et réutilisation sont souvent ponctuelles et manquent d'une vision à plus grande échelle. La déconstruction et la réutilisation des ces matériaux doivent être encouragées pour trouver une place à travers la désignation de plateformes de vente. Le compost urbain pourra être développé, soutenu et mis en réseau, afin d'étendre un maillage "brun" sur l'ensemble du territoire.



FoodMet, Anderlecht



Déconstruction du sol d'un couloir pour la récupération du carrelage, Rotor



Ressourcerie Recyclerie AMELIOR à Bobigny et marché aux puces des biffins



Zinne, monnaie locale émise par la Région bruxelloise



Projet mené Urbike : des vélos électriques équipés de remorques pour livrer en centre-ville



Molengeek a pour mission de rendre le secteur des technologies accessible à tous



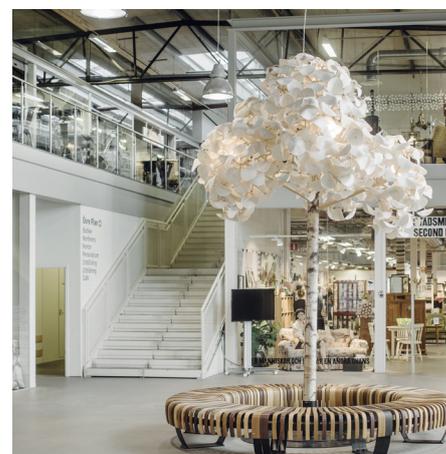
Buda+, projet de collaboration interrégionale visant à revaloriser la zone économique au nord de Bruxelles, zone appelée "Buda+" en référence au pont Buda



Façade en châssis recyclés, siège du Conseil de l'Union Européenne



Atelier de réparation de vélos participatifs



ReTuna: centre commercial axé sur le réemploi, Eskiltuna, Suède



La caverne : production d'endives et de champignons dans un parking sous-terrain de porte de la Chapelle, Paris

UNE LOGISTIQUE MUTUALISÉE

Les zones de production s'organisent autour d'espaces logistiques qui tendent à démultiplier leurs infrastructures, par manque d'une pensée commune à l'échelle de la zone. Un effort de mutualisation des moyens, des réseaux et des compétences, permettrait une production plus vertueuse tout en établissant des mécanismes de collaboration entre les différents secteurs de production. Une mise en commun des savoirs et des compétences même à l'échelle habitante permettrait à des initiatives bottom up de voir le jour dans le territoire.



La Vallée, Molenbeek, services en soutien à la création et aux travailleurs autonomes: ateliers et bureaux, salle d'exposition et d'événements, espaces de formation,... pétition, ..

Sous-thématique

Economie circulaire : Vers un maillage économique intégré et efficient

L'économie circulaire (EC) consiste à diminuer l'extraction des matériaux de la terre et la production des déchets tout en utilisant le moins d'énergie possible grâce aux cycles de partage, réparation, réemploi, refabrication et enfin le recyclage. Ce principe peut être considéré à l'échelle du produit mais également à l'échelle d'une ville. Dans ce cadre, nous parlons du métabolisme urbain, ou plus précisément de flux de matériaux et d'énergies qui entrent et sortent de la région métropolitaine. Le but est de s'assurer que tous ces flux fassent partie d'un cycle à une échelle spatiale la plus locale possible, dans un contexte de ressources et de matériaux limités ainsi que de lutte contre la pollution de l'air. C'est pour cette raison que la Région bruxelloise a lancé le Programme Régional en Economie Circulaire, qui développe des mesures transsectorielles à haut potentiel de création d'emploi.

Dès lors, l'accent doit être mis sur l'innovation et le renforcement des capacités des bruxellois à accroître leur présence sur le "marché de l'économie circulaire". En particulier, le secteur de la gestion des matières premières et des déchets dispose encore d'une marge de progression par l'optimisation de la collecte, le traitement et l'augmentation du niveau de transformation des flux déjà traités (par ordre de préférence: prévention, réutilisation et réparation, recyclage, valorisation énergétique, incinération, mise en décharge.) En ce qui concerne le secteur logistique, il s'agit notamment des possibilités d'amélioration des parcours du "dernier kilomètre", de faciliter le transfert modal et l'intégration de ce que l'on appelle la logistique inverse pour permettre une meilleure collecte des "flux de déchets". La création de plusieurs centres de distribution urbains est essentielle à cet égard. Enfin, il existe également une marge de progression pour

le secteur du commerce, où il existe peu d'exemples de projets commerciaux autour de l'économie circulaire à Bruxelles.

Outre les mesures sectorielles, il y a également lieu de considérer l'économie circulaire d'un point de vue territorial, par l'analyse des flux de ressources et la compréhension dans l'utilisation des matériaux. A cette fin, on se concentre vers la création de lieux catalyseurs où pourrait s'organiser la gestion des flux à différentes échelles (locales, régionales, métropolitaines, nationales, internationales) et différents circuits fermés, mais toujours en partant du principe "plus la chaîne sera courte, mieux cela vaudra". Dans cette optique, le besoin en espace à des fins diverses (stockage, tri, valorisation, lieu de développement de nouvelles compétences, etc.) est très important.

Objectifs chiffrés (horizon 2030)

- 30% de réduction/déviation des déchets ménagers et assimilés acheminés vers l'incinérateurs
- 100% des nouveaux projets/chantiers communaux intègrent les critères de circularité dans leur cahier de charges

Objectif stratégique 5.1 :

La valorisation des déchets en tant que ressource

- Action 5.1.1 : Compléter le maillage de composts en mettant en place, partout où c'est possible, des composts individuels et collectifs
- Action 5.1.2 : Implanter des ressourceries en lien avec des micro-déchetteries dans les quartiers

Objectif stratégique 5.2 :

La mobilisation du secteur de la construction dans le réemploi des matériaux

- Action 5.2.1 : Soutenir les fonctions de tri/ressourcerie en mettant la voirie ou des bâtiments temporairement à disposition
- Action 5.2.2 : Favoriser une gestion durable et efficace des chantiers communaux

Technologie : Intégrer la technologie comme économie et outil de gestion

Le Plan Régional de Développement Durable définit que la Smart City a pour objectif de relever les défis du développement urbain de la Région de Bruxelles Capitale dans trois dimensions fondamentales :

- le développement durable en réponse aux enjeux écologiques;
- le développement humain, en réponse aux enjeux sociaux;
- le développement économique , en réponse aux enjeux de prospérité.

Les technologies ne sont pas une fin soi mais un outil dans la conception de la ville intelligente. La transition numérique vient en appui des objectifs afin de créer de la valeur ajoutée pour les bruxellois, citoyens ou entrepreneurs. Les données y jouent un rôle central.

La Ville souhaite soutenir le développement de nouvelles technologies et s'appuyer sur celles-ci afin d'améliorer l'information, le service aux citoyens et la gestion de la Ville. Cependant, l'utilisation de la technologie ne rend pas une ville intelligente. Une ville devient intelligente lorsque la technologie digitale répond aux besoins réels de ses habitants.

Elle se caractérise pour cela par la mise en place d'outils numériques de gouvernance qui fournissent de nouveaux modes de résolution aux problèmes urbains. Parmi eux, on peut citer : la réduction de la consommation énergétique des villes, la congestion urbaine, l'obsolescence des réseaux traditionnels, la réduction de la pollution urbaine, la nécessité d'intégrer le citoyen-usager aux processus de décision, etc. Le partage de données anonymisées permet

une optimisation des services (par exemple : notifier des consommateurs des aliments invendus afin de limiter le gaspillage, des algorithmes trouvant des personnes allant dans la même direction afin de favoriser le carpooling, des réseaux d'énergie intelligents permettant l'optimisation de l'échange d'énergie entre bâtiments en fonction des besoins).

Au niveau de la Ville de Bruxelles, on en voit les prémices avec l'open data, le lancement du premier fablab public en collaboration avec la Région, la gestion des fuites d'eau à l'aide de capteurs, le développement d'outils cartographiques et de monitoring ou encore la plateforme participative citoyenne B-part.

Le nouveau centre administratif entend tirer parti des opportunités offertes pour notamment soutenir la dématérialisation d'une part, la gestion et mise en commun des données d'autre part.

Objectif chiffré (horizon 2030)

→ Création de 5 hubs technologiques et d'un Espace Numérique Entreprise.

Objectif stratégique 5.3 :

Une économie tournée vers l'avenir

- Action 5.3.1 : Créer des hubs technologiques
- Action 5.3.2 : Créer un Espace Numérique Entreprise

Objectif stratégique 5.4 :

Les nouvelles technologies au service d'un urbanisme durable

- Action 5.4.1 : Le recours aux Digital Twins permettant une meilleure connaissance et compréhension du territoire communal
- Action 5.4.2 : Mettre à disposition du public l'outil cartographique BXLGIS via le site internet de la Ville
- Action 5.4.3 : Élaborer un plan d'éclairage intelligent pour la Ville
- Action 5.4.4: Développer un monitoring intelligent des politiques publiques

Sous-thématique

Activités productives : Pour une ville mixte

Comme beaucoup de villes, Bruxelles a connu une forte désindustrialisation depuis les années 50. En effet, pendant cette période, le secteur industriel représentait 170.000 emplois en Région bruxelloise, alors qu'il est tombé à 40.000 en 2002 (PRDD). Aujourd'hui, l'industrie représente à peine 3% de l'emploi dans la Région avec 21.000 emplois et 3% de la valeur ajoutée. À titre de comparaison au niveau national, cela constitue respectivement 14% et 11%. L'importance de "la ville productive" est de plus en plus reconnue, notamment grâce à son impact positif sur l'emploi et plus particulièrement sur les personnes techniquement qualifiées. Le terme «activités productives» est en effet très large et englobe un grand nombre de secteurs tels que l'industrie, la construction, l'artisanat, le recyclage, l'alimentaire et l'agriculture. Il comprend également le commerce de gros, la logistique et un certain nombre de services de la chaîne industrielle. Pour revaloriser ce secteur d'activité, il convient pour les pouvoirs publics d'en assurer la durabilité et ainsi réaliser la « nouvelle Ville productive ».

La Ville de Bruxelles joue un rôle important dans ce secteur économique. Une grande partie de la zone du canal, épine dorsale productive de la Région, est située sur son territoire. C'est là que se trouvent la plupart des grandes zones industrielles définies par le PRAS. La zone du canal est donc la locomotive de cette activité, avec notamment la zone de l'Avant-Port, le périmètre de la coopération interrégionale «BUDA +» ou encore les quais Vergote et Beco. Haren également accueille un certain nombre d'activités productives, d'une part sur la zone située autour de la chaussée de Haecht, aujourd'hui transformée en ZEMU génératrice de pressions immobilières. D'autre part, le secteur de l'avenue Léopold III qui se caractérise par la

présence de l'OTAN et des activités de haute technologie. Cette zone est amenée à se développer grâce au PAD Défense (combiné avec un GRUP du côté de la Région flamande). Même dans ces quartiers où l'industrie fait partie de l'histoire récente, le développement urbain exerce une pression menaçante pour son activité, au même titre que ce qui s'est produit dans les quartiers ouest du Pentagone. L'objectif est donc de faire cohabiter des activités productives avec d'autres fonctions urbaines, telles que l'habitat, les loisirs, les équipements et les espaces publics quand cela est possible.

Un certain nombre de projets pilotes, comme par exemple les fablabs, recherchent donc de nouvelles formes et des typologies mixtes à l'échelle de l'îlot ou même du bâtiment pour endiguer ce phénomène. Pour les entreprises, les contraintes importantes que représentent l'installation dans le centre-ville et la cohabitation avec d'autres activités peuvent être compensée par l'attrait du « Made in Brussels », qui peut s'attacher à un produit et la réduction des circuits de distribution. Selon l'expérience d'autres villes, il est apparu que la bonne cohabitation tient surtout à l'intégration de l'entreprise dans son tissu urbain et son noyau de proximité, générateurs d'emploi local.

Objectif chiffré (horizon 2030)

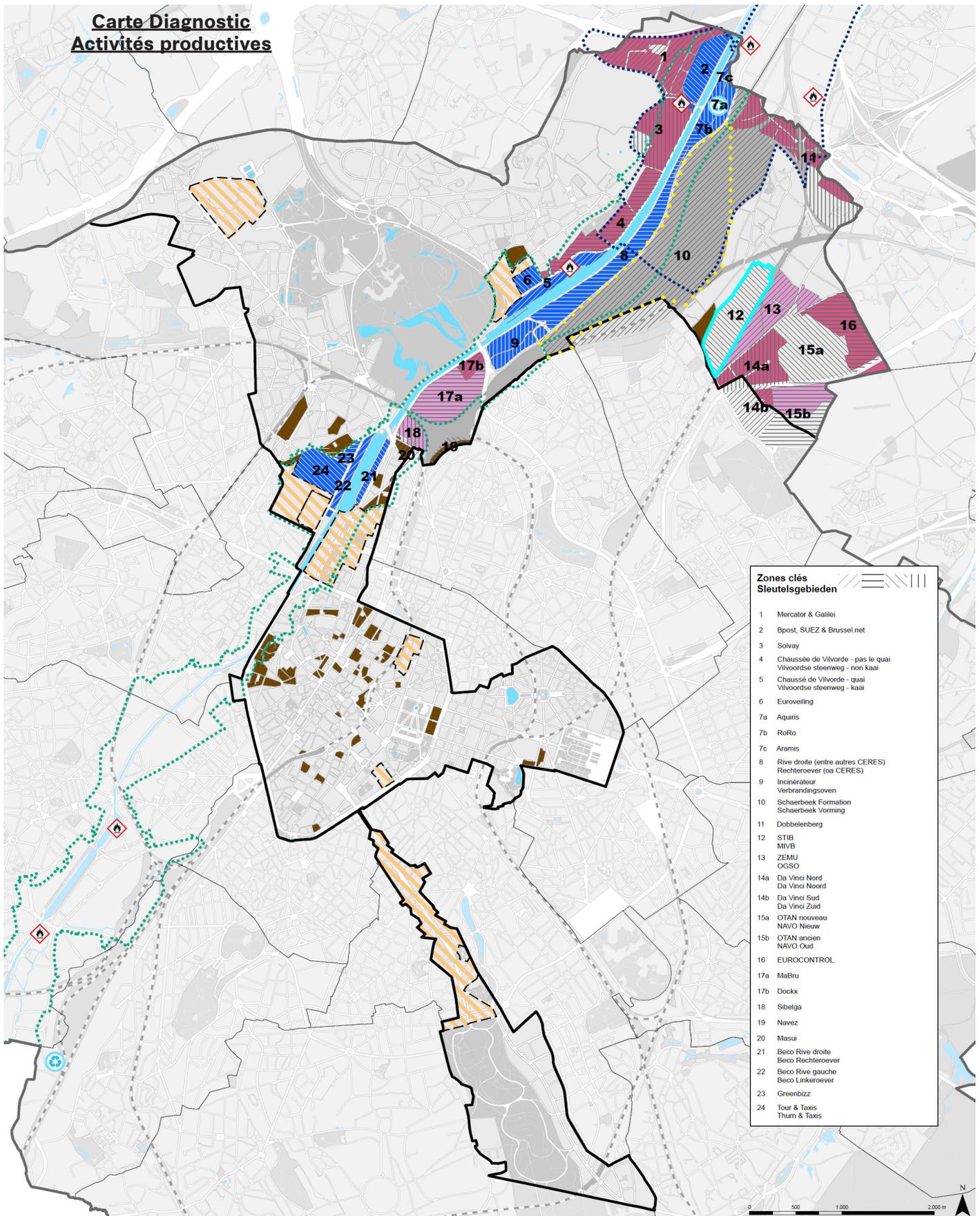
→ Augmentation de 5% des entreprises exerçant des activités productives sur le territoire de la Ville

Objectif stratégique 5.5 :

Le maintien des activités productives en ville pour une économie plus résiliente

- Action 5.5.1 : Favoriser le maintien d'activités productives au sein d'îlots mixtes
- Action 5.5.2 : Développer des zones d'activités productives attractives
- Action 5.5.3 : Mettre en place des formations professionnelles afin de préparer aux métiers de demain liés à l'économie circulaire
- Action 5.5.4 : Développer un pôle de transformation alimentaire sur Haren

Carte Diagnostic Activités productives



Zones clés	Sleutelsgebieden
1	Mercator & Galilei
2	Bpost, SUEZ & Brusselnet
3	Solvay
4	Chaussées de Vilvorde - pas le quai Vilvoortse steenweg - non kaai
5	Chaussée de Vilvorde - quasi Vilvoortse steenweg - kaai
6	Euroveiling
7a	Aquiris
7b	RoRo
7c	Aramis
8	Rive droite (entre autres CERES) Rechteroever (oo CERES)
9	Incinérateur Verbrandingsoven
10	Schaerbeek Formation Schaerbeek Vorming
11	Dobbelenberg
12	STIB MIVB
13	ZEMU OGSO
14a	Da Vinci Nord Da Vinci Noord
14b	Da Vinci Sud Da Vinci Zuid
15a	OTAN nouveau NAVO Nieuw
15b	OTAN ancien NAVO Oud
16	EUROCONTROL
17a	MaBru
17b	Dockx
18	Sibelga
19	Navez
20	Masui
21	Beco Rive droite Beco Rechteroever
22	Beco Rive gauche Beco Linkeroever
23	Greenbizz
24	Tour & Taxis Thurn & Taxis

PRAS Démographique

- Zones d'industries +urbaines
- Zones d'entreprises en milieu urbain
- Zones d'activités portuaires et de transports
- Zones d'intérêt Régional à Aménagement Diffère
- Zones de chemins de fer
- Zones d'Intérêt régional (ZIR)
- Zones de forte mixité

Périmètres

- Accord de coopération interrégional pour la zone d'activités Buda+
- Plan de qualité paysagère et urbanistique

Autres

- Stations d'épuration
- Entreprises Seveso

Sous-thématique

Commerce : Vers une offre exemplaire, diverse et mieux desservie

Le commerce est historiquement une composante importante de l'attrait d'une ville, et constitue parfois même la raison historique de son apparition. Les noms de rues du centre de Bruxelles illustrent cette histoire (rue du Marché aux Poulets, Vismet, etc.). Sur le territoire de la Ville coexistent de multiples pôles commerciaux, avec des dynamiques variées et des spécialisations différentes. Le centre-ville de Bruxelles tient le rôle de pôle commercial principal de la Région, que ce soit en termes du nombre de points de vente qui y sont concentrés que de son attractivité régionale, voire supra-régionale. Il tire sa force dans la complémentarité de son offre, comportant des commerces de destination mais aussi une offre de proximité portée par un important volume de population.

Le commerce doit aujourd'hui faire face à de nouvelles évolutions. La crise Covid, d'une part, a mis en lumière l'importance de développer des quartiers commerçants plus résilients aux chocs économiques et aux changements sur leur fonctionnement : modification des flux de clientèle (développement du télétravail, ...) et développement de la consommation commerciale digitale. La crise climatique, d'autre part, oblige à répondre à des enjeux fondamentaux comme la hausse des prix de l'énergie et des matières premières, ou encore la raréfaction des ressources.

Pour améliorer la résilience des commerces face à ces mutations économiques et écologiques, des programmes d'accompagnement thématiques sont nécessaires pour sensibiliser les commerces, soutenir les projets-pilotes et promouvoir les pionniers en matière de e-commerce et de transition écologique. Dans ce contexte, la Ville s'est dotée d'un schéma de développement commercial ayant pour objectifs :

- Un renforcement qualitatif de l'offre existante ;
- Une spécialisation des pôles commerciaux dans un ou des segments de clients spécifiques;
- Un renforcement de l'identité des différents pôles commerciaux;

Objectif stratégique 5.6 :

Une logistique urbaine durable

- **Action 5.6.1 : Anticiper l'intégration urbaine d'un maillage logistique et mettre en place des plans de livraison pour les quartiers commerçants**
- **Action 5.6.2 : Soutenir la mise en place de logistique partagée pour la vente en ligne et les livraisons des commerçants à l'échelle des quartiers**
- **Action 5.6.3 : Créer des centres de distribution urbains pour faciliter l'acheminement des marchandises et améliorer la gestion des déchets**
- **Action 5.6.4 : Mettre en place un projet-pilote d'écozone pour le transport et la livraison de colis et lettres aux particuliers**

- S'assurer que les quartiers commerçants répondent à l'objectif de « Ville à 10' » ;
- Un accompagnement de la transition vers une économie résiliente, circulaire et durable en articulation avec les politiques régionales ;
- Rendre les quartiers plus attractifs et résilients aux chocs économiques dans un contexte post-Covid

Par ailleurs, l'attention de la Ville se porte sur la complémentarité de l'offre des différents pôles commerçants afin de soutenir ou redéployer leur attractivité respective. Le maintien d'une multifonctionnalité participe à la qualité urbaine et à la vitalité de ces pôles. À cet égard, la Ville de Bruxelles dispose d'une importante maîtrise foncière en termes de commerce et peut donc agir comme levier pour leur évolution.

Les aménagements urbains (qualité de l'expérience client) et plans de mobilité mis en oeuvre (piétonnisation) jouent aussi sur le dynamisme des commerces existants et nécessitent un accompagnement des commerçants lors des périodes de transition comme les grands chantiers.

Enfin, la densité de commerces offre des opportunités en termes de circuits courts et de gestion mutualisée des déchets facilitant la mise en oeuvre de plans de logistique douce. Cela nécessite une stratégie globale qui doit être déterminée en bonne collaboration avec la Région de Bruxelles-Capitale, prévoyant un réseau de logistique efficace et robuste aux perturbations qu'une ville peut connaître (événements, chantiers, ...). Certains équipements importants, constituant des pièces maîtresses de ce maillage, sont situés hors du territoire de la Ville. Il est donc essentiel de définir une stratégie communale s'intégrant dans une stratégie plus globale couvrant la région bruxelloise et son bassin économique.

Objectifs chiffrés (horizon 2030)

→ Développement de plans de logistique douce pour tous les noyaux commerçants.

→ 100 % des nouveaux locataires de commerces appartenant à la Ville sont sélectionnés sur base de critères de durabilité

Objectif stratégique 5.7 :

Le commerce comme vecteur de la transition écologique

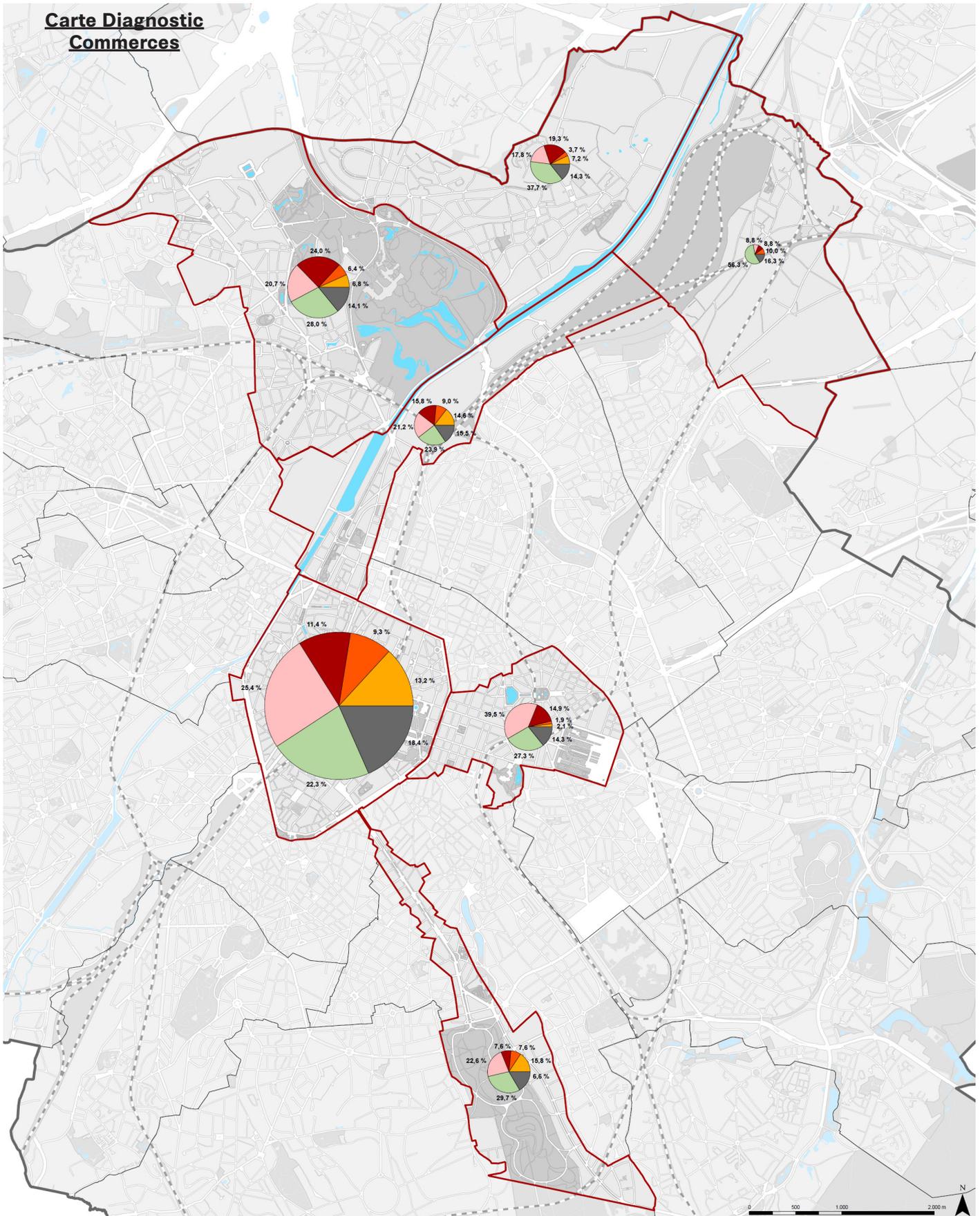
- Action 5.7.1 : Soutenir l'implantation de commerces exemplaires répondant aux besoins des citoyens et des usagers
- Action 5.7.2 : Développer un ou plusieurs projets pilotes axé sur le réemploi et l'économie sociale dans des zones de haute visibilité commerciale

Objectif stratégique 5.8 :

Le soutien au commerce de proximité

- Action 5.8.1 : Développer des marchés et l'organisation d'événements comme outils de relance pour les zones/axes commerciaux en difficulté et pour favoriser la cohésion sociale des quartiers
- Action 5.8.2 : Renforcer l'attractivité commerciale des noyaux commerciaux via la qualité de l'espace public et la mise en valeur des identités de quartiers

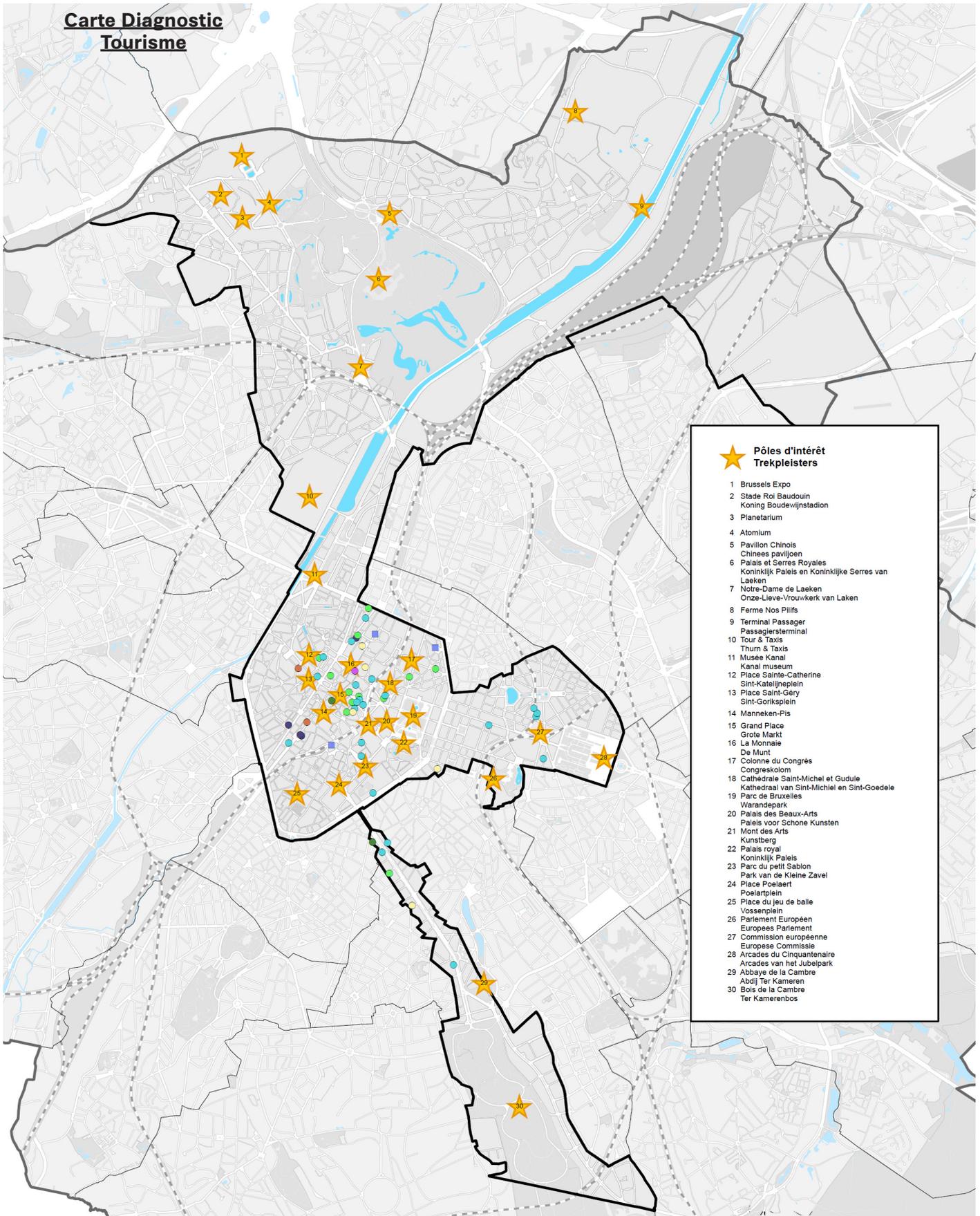
Carte Diagnostic Commerces



Nombre et typologie des activités commerciales par zone

- Equipement de la personne
- Equipement de la maison
- Produits de quotidienneté
- Horeca
- Autres
- Cellules vides

Carte Diagnostic Tourisme



- ★ Pôles d'Intérêt
Trekpleisters**
- 1 Brussels Expo
 - 2 Stade Roi Baudouin
Koning Boudewijnstadion
 - 3 Planetarium
 - 4 Atomium
 - 5 Pavillon Chinois
Chinees paviljoen
 - 6 Palais et Serres Royales
Koninklijk Paleis en Koninklijke Serres van
Laeken
 - 7 Notre-Dame de Laeken
Onze-Lieve-Vrouwekerk van Laeken
 - 8 Ferme Nos Plifs
 - 9 Terminal Passager
Passagiersterminal
 - 10 Tour & Taxis
Thurn & Taxis
 - 11 Musée Kanal
Kanal museum
 - 12 Place Sainte-Catherine
Sint-Katelijneplein
 - 13 Place Saint-Géry
Sint-Goriksplein
 - 14 Manneken-Pis
 - 15 Grand Place
Grote Markt
 - 16 La Monnaie
De Munt
 - 17 Colonne du Congrès
Congreskolom
 - 18 Cathédrale Saint-Michel et Gudule
Kathedraal van Sint-Michel en Sint-Goedele
 - 19 Parc de Bruxelles
Warandepark
 - 20 Palais des Beaux-Arts
Paleis voor Schone Kunsten
 - 21 Mont des Arts
Kunstberg
 - 22 Palais royal
Koninklijk Paleis
 - 23 Parc du petit Sablon
Park van de Kleine Zavel
 - 24 Place Poelaert
Poelartplein
 - 25 Place du jeu de balle
Vossenplein
 - 26 Parlement Européen
Europees Parlement
 - 27 Commission européenne
Europese Commissie
 - 28 Arcades du Cinquantenaire
Arcades van het Jubelpark
 - 29 Abbaye de la Cambre
Abdij Ter Kameren
 - 30 Bois de la Cambre
Ter Kamerenbos

Etablissements hôteliers :

- 2 étoiles
- 4 étoiles supérieur
- 3 étoiles
- 5 étoiles
- 3 étoiles supérieur
- 5 étoiles supérieur
- 4 étoiles

Autres :

- Auberges de jeunesse et hôtels pour jeunes

Sous-thématique

Tourisme, dynamisme culturel et évènementiel: pour une ville animée et hospitalière

Bruxelles tire profit de l'engouement pour un tourisme urbain centré sur la culture, le patrimoine et l'évènementiel. Cet engouement prend la forme de séjours touristiques de courte durée. Par ailleurs, Bruxelles, de par son rôle de capitale européenne et l'importance de ses fonctions internationales, génère un tourisme d'affaires et de congrès important. Selon l'Union des Associations Internationales, Bruxelles est la première destination européenne et la deuxième mondiale pour l'organisation des congrès et des meetings internationaux (Observatoire du Tourisme 2017). Le tourisme est un secteur économique vital pour la Ville de Bruxelles vu les retombées économiques notamment en termes d'emploi. On dénombre ainsi plusieurs pôles touristiques majeurs sur son territoire. Les trois principaux étant : le Pentagone, le site du Heysel et le Quartier européen.

Pôle touristique principal de la Région, le Pentagone comprend le centre historique de la Ville avec des sites d'une très haute qualité patrimoniale. La zone touristique du Pentagone ne se limite toutefois pas à la zone UNESCO, de nombreux sous-quartiers à l'identité forte attirent également les visiteurs : quartier des Marolles et des Sablons, etc. En outre, le centre-ville héberge une vie nocturne énergique, le secteur de la nuit bruxellois étant reconnu mondialement pour la mixité musicale et sociale qu'on retrouve dans ses clubs et autres lieux d'échanges festifs. Le plateau du Heysel accueille, lui, l'Atomium, monument emblématique de la Belgique, et des infrastructures à grande échelle : parc d'expositions, salle de spectacle, stade, ... Au centre-ville et sur plateau du Heysel se déroulent annuellement de nombreux événements culturels, sportifs ou professionnels à fortes retombées. Enfin, le Quartier Européen, résidence des institutions européennes, attire de ce fait de nombreux visiteurs.

Objectif stratégique 5.9 :

Pour un tourisme de qualité et durable dans l'hypercentre

- Action 5.9.1 : Lutter contre les appart-hotels illégaux et évaluer les besoins en hébergement touristique pour développer une offre qualitative
- Action 5.9.2 : Développer des partenariats pour créer un réseau touristique adapté au voyageur lent /cyclo-voyageur

Ce dynamisme constitue une force du territoire bruxellois qui devrait profiter à tous ses usagers. Cependant, certaines activités touristiques et festives peuvent peser sur les habitants et sur le patrimoine bâti et naturel: nuisances sonores, propreté, désappropriation des lieux surfréquentés. Le rôle de la Ville, est donc de faire en sorte que ces activités s'intègrent qualitativement dans un tissu urbain habité en pourvoyant une plus-value pour ce dernier au service des citoyens: emplois, vitalité de l'environnement urbain, accès à la culture.

Le secteur a été frappé de plein fouet pendant la crise COVID et se relève doucement, il doit aussi s'adapter pour répondre aujourd'hui à des enjeux climatiques et environnementaux.

La Ville de Bruxelles est un territoire riche qui s'étend bien au-delà de ses pôles touristiques, avec une offre déjà existante mais peu visible en dehors de l'hypercentre. La Ville doit développer des événements hors du cœur de métropole, en s'appuyant notamment sur une amélioration de l'accessibilité des territoires Nord de Bruxelles et une meilleure visibilité de leur potentiel. En effet, loin d'être anecdotique, le patrimoine des quartiers de la Ville en dehors des zones touristiques connues est de qualité, et permettrait de diversifier l'expérience touristique bruxelloise sur des aspects plus locaux. Cette répartition réfléchie serait également bénéfique pour apaiser le Pentagone.

Objectif chiffré (horizon 2030)

→ Augmentation de 20% de fréquentation des musées et attractions hors du Pentagone

Objectif stratégique 5.10 :

Une meilleure visibilité touristique et culturelle des quartiers hors du Pentagone

- Action 5.10.1: Développer un pôle touristique local dans le Parc Meudon en lien avec le Terminal Passager et des promenades vers le Petit Chemin Vert
- Action 5.10.2 : Profiter du caractère rural et agricole de Haren pour y développer des événements culturels à petite échelle
- Action 5.10.3 : Mettre en valeur la Vallée du Maelbeek comme support de promenades et d'événements
- Action 5.10.4 : Améliorer l'attractivité touristique et culturelle du quartier Léopold
- Action 5.10.5: Mieux répartir l'offre événementielle et festive

Objectif stratégique 5.11 :

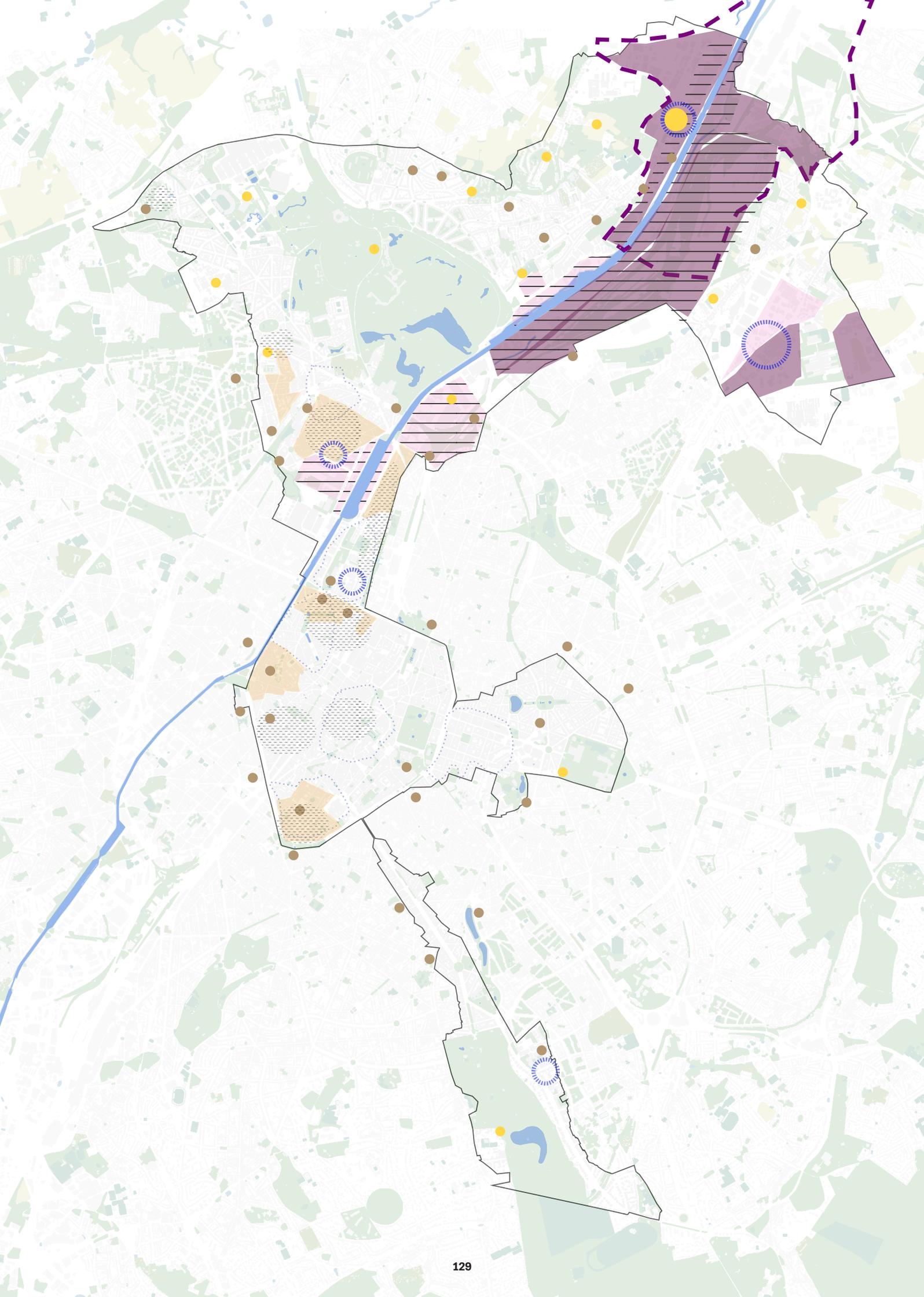
Une vision territoriale de la vie nocturne de la Ville

- Action 5.11.1 : Soutenir le développement de l'expertise du Conseil de la Nuit
- Action 5.11.2 : Plaider pour une intégration de la fonction commerce en zones administrative, d'industries urbaines et d'activités portuaires et de transport.
- Action 5.11.3 : Collaborer avec la Région pour définir une stratégie de préservation des lieux festifs dans le respect des fonctions d'habitat

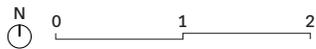
Une Ville Dynamique et Intelligente
Carte Vision 2050
Activités productives, Economie circulaire et Technologies



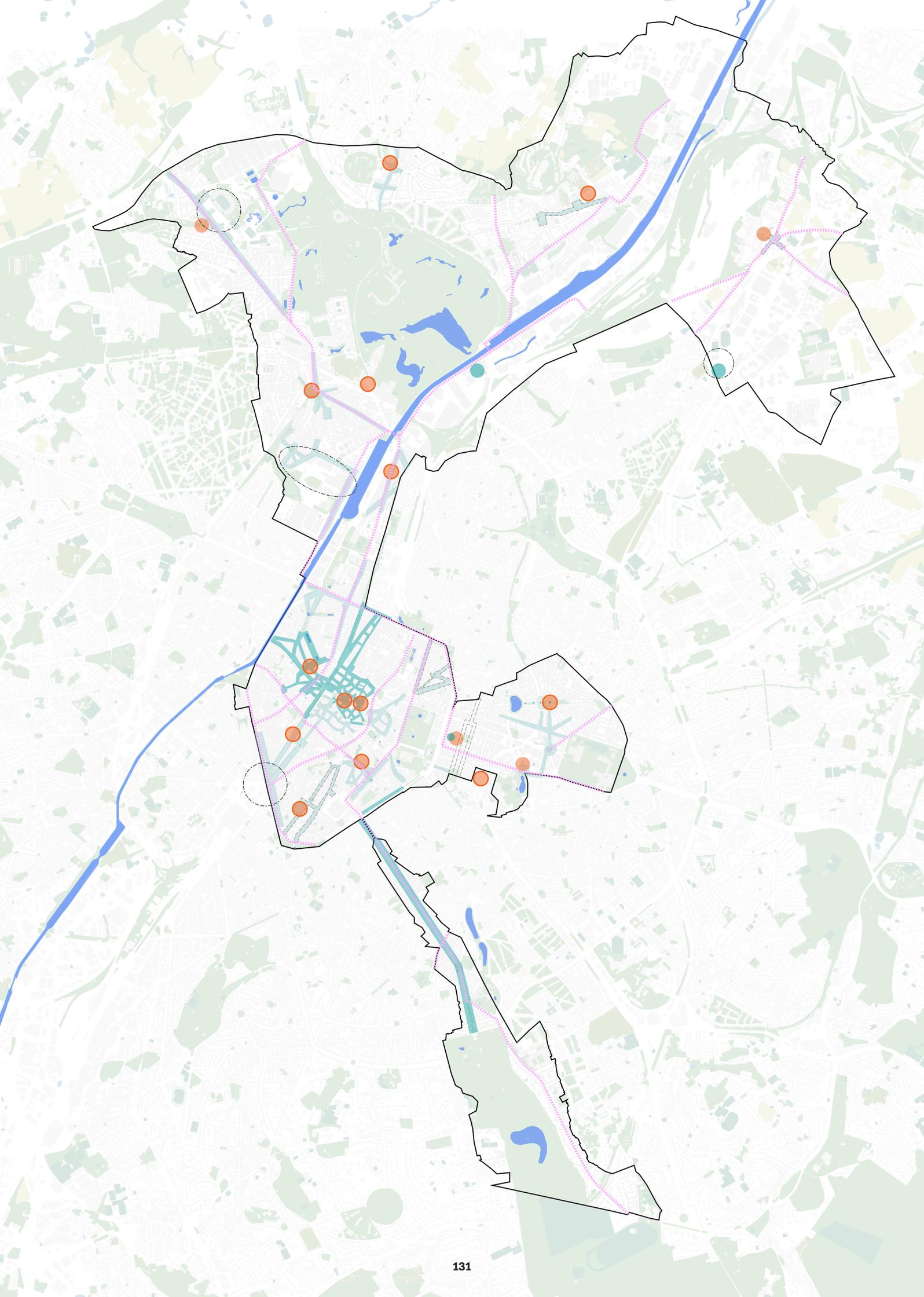
-
- | | | |
|--|--|---|
|  Zone d'activité productive cohabitant avec d'autres fonctions. |  Hub technologique |  Nouveaux emplacement composts |
|  Zone d'activité productive à maintenir et développer vers plus de résilience |  Accord de coopération interrégional pour la zone d'activités Buda+ |  Composts collectifs de Quartier |
|  Maintien et développement des activités artisanales intégrées dans le tissu urbain |  Zone de construction intense avec zone de tri |  Limite communale |
|  Zone de logistique douce pour activité productive |  Zone de Green Point | |



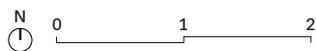
Une Ville Dynamique et Intelligente
Carte Vision 2050
Commerce



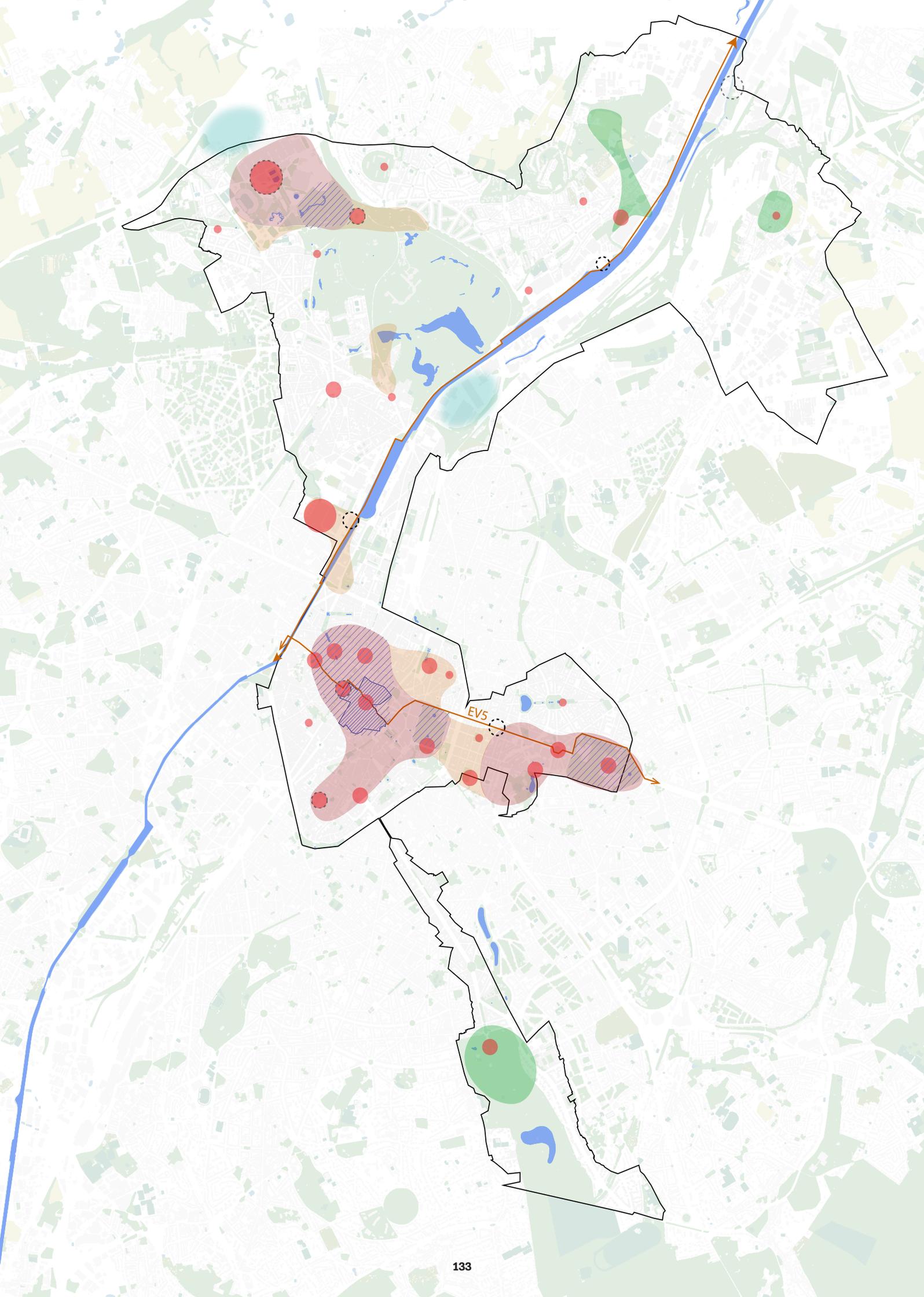
-
- | | |
|--|---|
|  Pôle commercial local |  Réseau logistique douce |
|  Pôle commercial de destination |  Zone potentielle pour centre de distribution urbain |
|  Pôle commercial à renforcer/ créer |  Limite communale |
|  Marché existant à maintenir | |
|  Marché à créer | |



Une Ville Dynamique et Intelligente
Carte Vision 2050
Tourisme



-
- | | |
|---|--|
|  Zone touristique existante |  Zone d'attractivité touristique /événements à protéger pour le maintien de la qualité de vie et du patrimoine vert |
|  Zone prioritaire de développement de l'offre touristique |  Zone prioritaire de développement lié à l'événementiel |
|  Zone prioritaire de développement d'un tourisme vert et local |  Réseau cyclovoyageur |
|  Zone Unesco |  Pôle d'attractivité nocturne |
| |  Zone potentielle pour pôle d'accueil de cars touristiques |
| |  Limite communale |



5. Une Ville dynamique et intelligente - Synthèse des actions

Objectif stratégique 5.1 :

La valorisation des déchets en tant que ressource

- Action 5.1.1 : Compléter le maillage de composts en mettant en place, partout où c'est possible, des composts individuels et collectifs
- Action 5.1.2 : Planter des ressourceries en lien avec des micro-déchetteries dans les quartiers

Objectif stratégique 5.2 :

La mobilisation du secteur de la construction dans le réemploi des matériaux

- Action 5.2.1 : Soutenir les fonctions de tri/ressourcerie en mettant la voirie ou des bâtiments temporairement à disposition
- Action 5.2.2 : Favoriser une gestion durable et efficace des chantiers communaux

Objectif stratégique 5.3 :

Une économie tournée vers l'avenir

- Action 5.3.1 : Créer des hubs technologiques
- Action 5.3.2 : Créer un Espace Numérique Entreprise

Objectif stratégique 5.4 :

Les nouvelles technologies au service d'un urbanisme durable

- Action 5.4.1 : Le recours aux Digital Twins permettant une meilleure connaissance et compréhension du territoire communal
- Action 5.4.2 : Mettre à disposition du public l'outil cartographique BXLGIS via le site internet de la ville
- Action 5.4.3 : Élaborer un plan d'éclairage intelligent pour la ville
- Action 5.4.4 : Développer un monitoring intelligent des politiques publiques

Objectif stratégique 5.5 :

Le maintien des activités productives en ville pour une économie plus résiliente

- Action 5.5.1 : Favoriser le maintien d'activités productives au sein d'îlots mixtes
- Action 5.5.2 : Développer des zones d'activités productives attractives
- Action 5.5.3 : Mettre en place des formations professionnelles au sein des écoles de la ville afin de préparer aux métiers de demain liés à l'économie circulaire
- Action 5.5.4 : Développer un pôle de transformation alimentaire sur Haren

Objectif stratégique 5.6 :

Une logistique urbaine durable

- Action 5.6.1 : Anticiper l'intégration urbaine d'un maillage logistique et mettre en place des plans de livraison pour les quartiers commerçants
- Action 5.6.2 : Soutenir la mise en place de logistique partagée pour la vente en ligne et les livraisons des commerçants à l'échelle des quartiers
- Action 5.6.3 : Créer des centres de distribution urbains pour faciliter l'acheminement des marchandises et améliorer la gestion des déchets
- Action 5.6.4 : Mettre en place un projet-pilote d'écozone pour le transport et la livraison de colis et lettres aux particuliers

Objectif stratégique 5.7 :

Le commerce comme vecteur de la transition écologique

- Action 5.7.1 : Soutenir l'implantation de commerces exemplaires répondant aux besoins des citoyens et des usagers
- Action 5.7.2 : Développer un ou plusieurs projets pilotes axés sur le réemploi et l'économie sociale dans des zones de haute visibilité commerciale

Objectif stratégique 5.8 :

Le soutien au commerce de proximité

- Action 5.8.1 : Développer des marchés et l'organisation d'événements comme outils de relance pour les zones/axes commerciaux en difficulté et pour favoriser la cohésion sociale des quartiers
- Action 5.8.2 : Renforcer l'attractivité commerciale des noyaux commerciaux via la qualité de l'espace public et la mise en valeur des identités de quartiers

Objectif stratégique 5.9 :

Pour un tourisme de qualité et durable dans l'hypercentre

- Action 5.9.1 : Lutter contre les appart-hotels illégaux et évaluer les besoins en hébergement touristique pour développer une offre qualitative
- Action 5.9.2 : Développer des partenariats pour créer un réseau touristique adapté au voyageur lent /cyclo-voyageur

Objectif stratégique 5.10 :

Une meilleure visibilité touristique et culturelle des quartiers hors du Pentagone

- Action 5.10.1: Développer un pôle touristique local dans le Parc Meudon en lien avec le Terminal Passager et des promenades vers le Petit Chemin Vert
- Action 5.10.2 : Profiter du caractère rural et agricole de Haren pour y développer des événements culturels à petite échelle
- Action 5.10.3 : Mettre en valeur la Vallée du Maelbeek comme support de promenades et d'événements
- Action 5.10.4 : Améliorer l'attractivité touristique et culturelle du quartier Léopold
- Action 5.10.5: Mieux répartir l'offre événementielle et festive

Objectif stratégique 5.11 :

Développer une vision territoriale de la vie nocturne de la Ville

- Action 5.11.1 : Soutenir le développement de l'expertise du Conseil de la Nuit
- Action 5.11.2 : Plaider pour une intégration de la fonction commerce en zones administrative, d'industries urbaines et d'activités portuaires et de transport.
- Action 5.11.3 : Collaborer avec la Région pour définir une stratégie de préservation des lieux festifs dans le respect des fonctions d'habitat

5. Une Ville dynamique et intelligente - Tableau de synthèse

Objectifs stratégiques	Pentagone	Nord-Est	Quartier Nord	Laeken	NOH	Haren	Louise
Economie circulaire							
5.1 La valorisation des déchets en tant que ressource	●	●	●	●	●	●	●
5.2 La mobilisation du secteur de la construction dans le réemploi des matériaux	●	●	●	●	●	●	●
Technologie							
5.3 Une économie tournée vers l'avenir	●	●	●	●	●	●	●
5.4 Les nouvelles technologies au service d'un urbanisme durable	●	●	●	●	●	●	●
Activités productives							
5.5 Le maintien des activités productives en ville pour une économie plus résiliente	●		●	●	●	●	●
Commerce							
5.6 Une logistique urbaine durable	●	●	●	●	●	●	●
5.7 Le commerce comme vecteur de la transition écologique	●	●		●	●		●
5.8 Le soutien au commerce de proximité	●	●	●	●	●	●	●
Tourisme et Culture							
5.9 Une meilleure visibilité touristique et culturelle des quartiers hors du Pentagone		●	●	●	●	●	●
5.10 Pour un tourisme de qualité et durable dans l'hypercentre	●						
5.11 Une vision territoriale de la vie nocturne	●	●	●	●	●	●	●

Légende :

- Objectif stratégique prioritaire pour le quartier considéré à activer à l'horizon 2030
- Objectif stratégique pour le quartier considéré à activer à l'horizon 2050



Ambition VI : Une Ville exemplaire et participative

Où les services communaux ont valeur d'exemple et favorisent l'implication citoyenne

Selon la Commission européenne, la gouvernance désigne « les règles, les processus et les comportements qui influent sur l'exercice des pouvoirs, particulièrement du point de vue de l'ouverture, de la participation, de la responsabilité, de l'efficacité et de la cohérence » (Livre Blanc sur la gouvernance européenne).

Enjeu essentiel de la vie communale, la bonne gouvernance apparaît tant au niveau de la définition des objectifs du PCDD que dans celle des moyens de mise en oeuvre ces derniers. Elle est d'autant plus prégnante que le niveau communal est l'échelon d'interpellation des citoyens, et celui par lequel le contrôle de l'action publique s'opère. La Ville de Bruxelles doit dès lors être exemplaire en tant que pouvoir public du point de vue de sa gestion et de son organisation.

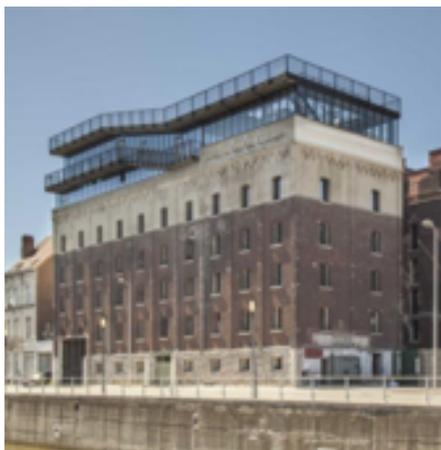
C'est dans ce contexte que la Ville de Bruxelles s'est fixée une ambition de transparence sur son fonctionnement et de dialogue avec les citoyens afin que ces derniers participent pleinement à la vie communale. Des dispositifs divers sont d'ores et déjà mis en oeuvre par la Ville de Bruxelles en terme d'information, de concertation et de participation citoyenne (budgets participatifs, conseils participatifs, etc.) mais il s'avère encore et toujours compliqué de mobiliser la l'ensemble des publics concernés par un projet et, a fortiori, population dans toute sa diversité. Il est dès lors primordial de renforcer l'information directe et les contacts physiques dans des lieux clairement identifiables (cf. pôles de proximité évoqué dans l'ambition ville de proximité) mais aussi d'intensifier le recours aux nouvelles technologies pour les

mettre au service d'une démocratie plus directe (participation aux réunions publiques depuis son domicile, sondages en lignes, etc.).

Dans une logique de « s'appliquer à soi-même ce que l'on demande aux autres », la Ville de Bruxelles se devra aussi d'être innovante et porteuse de projets, montrant l'exemple d'une Ville résiliente et laboratoire de nouvelles pratiques participatives.

Imaginaire collectif

L'imaginaire collectif constitue un outil référençant les projets, actions ou idées permettant de voir et comprendre comment d'autres villes, d'autres opérateurs et d'autres bureaux d'études se sont appropriés les questions en lien avec les ambitions du PCDD.



Synergie d'acteurs privés et publics pour la création dans une ancienne meunerie d'un nouveau pôle d'attraction dans la commune d'Anderlecht



Type de véhicules électriques et compacts pouvant servir au ramassage des ordures en zone fortement fréquentée

CO-CONCEPTION

L'architecture communautaire est une pratique qui contribue à sensibiliser la société, à impliquer les utilisateurs dans son processus de conception et à les amener à faire la différence entre leurs besoins et leurs aspirations. Ce processus donne aux utilisateurs le pouvoir de revendiquer l'environnement qui les entoure, car ils jouent un rôle essentiel dans la conception. L'architecture communautaire est vaste, car elle implique des projets à petite et à grande échelle, tels que des bureaux, des logements, des bâtiments dédiés à la communauté, avec la participation d'enfants, de fonctionnaires, de résidents de la communauté, etc.



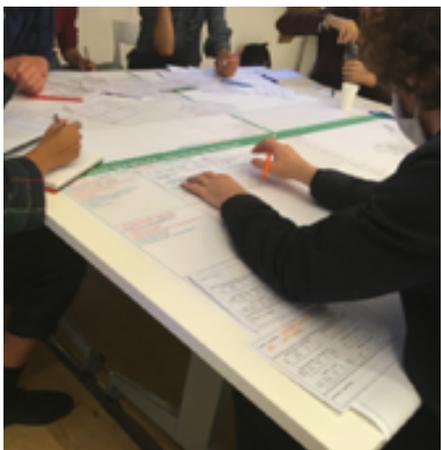
Collectif Etc, construction d'un terrain de sport dans le quartier de la Belle de Mai, à Marseille.



Les 300 ha de l'ancien Aéroport Tempelhof à Berlin ont été ouverts au public en 2010, et très vite voués à de multiples usages sociaux, culturels, sportifs et de loisirs.



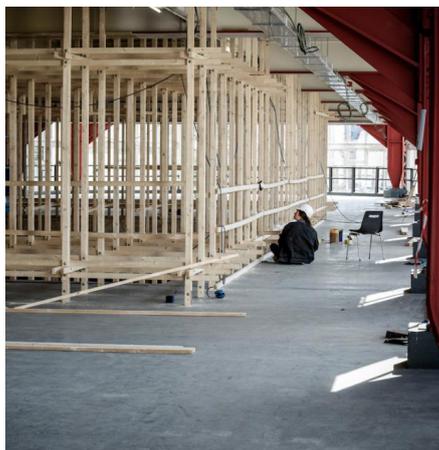
Aménagé sur une remorque, le Cabanon Ambulant est conçu comme un outil hybride, déployé lors des temps de concentration, d'animation ou pour les repas de chantier, Collectif "cabanon verticale", Marseille



Phase participative dans le cadre de l'élaboration du Plan Communal de Développement Durable de la Ville de Bruxelles



L'après M, un fast-food social, restaurant solidaire et participatif dans des locaux abandonnés de McDonald, Marseille



House 3 a été conçue et construite par plus de 170 auteurs, étudiants et professeurs du laboratoire ALICE - KANAL CENTRE POMPIDOU



Werkstatt, Haus der Statistik, atelier coopératif de planification urbaine, initié par la volonté de conserver et réinvestir le patrimoine bâtis Berlinoises, Raumlabor



Clean my Calanques, Association Marseillaise militant pour la dépollution de la ville et de ses espaces naturels



Le budget participatif parisien est un dispositif qui permet aux parisiens(nes) de décider eux-mêmes de l'affectation d'une partie significative du budget d'investissement de la ville

Decide Madrid



Decide Madrid est une plateforme en ligne pour la participation du public à la prise de décision, lancée par le conseil municipal de Madrid



Collectif "bruit du frigo", 3 jours d'atelier interactifs à la rencontre des habitants afin de concevoir collectivement un aménagement temporaire en bois à Bordeaux



l'Université flottante de Berlin, Raumlabor



Baukunst, structure and garden, Bruxelles

LES COMMUNS URBAINS
 La notion de communs urbains est utilisée pour décrire des pratiques d'action collective dans les villes qui peuvent prendre la forme de jardins partagés, d'espaces publics, de bâtiments occupés, de bibliothèques, de logements ou services urbains (eau, énergie, déchets...). Un Commun urbain est une ressource partagée en ville qui est gérée et préservée par une communauté habitant à proximité ou utilisant ces ressources. La particularité de ces communs est liée à la densité des inter-relations au sein du milieu urbain, la diversité des communautés qui partagent des ressources et la complexité des infrastructures qui nécessitent de nouvelles formes de gouvernance.



Rêve Parade, Fulda, laboratoire de recherche artistique à ciel ouvert

Sous-thématique

Exemplarité : Une Ville avant-gardiste

Le citoyen ne peut intervenir pleinement dans la vie communale que s’il est correctement informé par les instances publiques. Outre s’assurer du bien commun des politiques mises en œuvre par les autorités, la transparence introduit une notion d’évaluation qui permet de mesurer l’efficacité de ces mêmes politiques. La Nouvelle Loi Communale consacre ce droit afin de favoriser l’information aux citoyens sur le bon fonctionnement des institutions publiques (publicité élargie des séances au conseil communal, qui est public sauf lorsque le huis-clos est requis ; procès-verbaux et délibérations de ces séances sont communiqués aux habitants ; etc.). Hormis la question de l’accès à l’information, il y a également lieu de considérer la compréhension des documents disponibles pour tout un chacun. La vulgarisation de ces derniers est donc primordiale.

Si l’exemple fourni par les données disponibles sur le budget communal est encourageant, il doit être élargi à l’ensemble des autres documents mis en ligne sur le site internet de la Ville, via notamment la territorialisation des informations. Cette transparence doit évidemment assurer la confidentialité des renseignements personnels, ce à quoi s’attèle la Ville via le Règlement Général sur la Protection des Données. Dans ce cadre, la Ville de

Bruxelles a mis en service un site en open data rendant accessible des centaines de données (548 jeux de données à l’heure actuelle) sur des thématiques aussi diverses que l’environnement, la propreté, la mobilité, la culture, etc.

Enfin la Ville se doit d’assurer l’efficacité de ces politiques via une gestion coordonnée et transversale entre services, pour coller au plus près de la demande du citoyen et de leurs attentes. L’exemplarité passe aussi par notre capacité d’anticiper. L’adaptation aux crises (climatiques, sanitaires, etc.) nous oblige à faire évoluer notre territoire afin d’en limiter les effets, et l’innovation dans la construction, l’aménagement, les formes urbaines, les modes de constructions, etc., y participent. Dans ce contexte d’efforts collectifs demandés aux différentes parties prenantes de notre territoire, la Ville de Bruxelles doit s’appliquer ce qu’elle prescrit, ayant vocation à servir de modèle en s’assurant ainsi la crédibilité de son action dans ce domaine. La Ville de Bruxelles souhaite fédérer autour des principes de développement durable et de résilience, et faire accepter les contraintes que cela induit auprès des citoyens, des forces économiques, etc.

Objectif chiffré (horizon 2030) :

→ **Augmentation de 10 % du taux de fréquentation du site internet de la Ville de Bruxelles**

Objectif stratégique 6.1 :
Une meilleure lisibilité dans le fonctionnement de la Ville

- Action 6.1.1 : Améliorer le site internet de la Ville de Bruxelles pour en faciliter l’utilisation
- Action 6.1.2 : Ouvrir les instances de contrôle de la Ville à des personnes extérieures désignées et compétentes
- Action 6.1.3 : Créer un comité de coordination transdisciplinaires chargé de la stratégie foncière et immobilière de la Ville de Bruxelles
- Action 6.1.4 : Garantir un traitement administratif uniforme des demandes des citoyens grâce à la logique de l’omnicanal

Objectif stratégique 6.2 :
La Ville de Bruxelles, territoire avant-gardiste

- Action 6.2.1 : Faire de nos écoles des lieux d’action en termes d’enjeux environnementaux, climatiques et de citoyenneté
- Action 6.2.2 : Développer des partenariats avec le milieu académique afin de stimuler la recherche sur l’urbanisme résilient
- Action 6.2.3 : Assurer le monitoring des plans communaux via une gestion intelligente et transversale des bases de données internes
- Action 6.2.4 : Créer un prix d’architecture récompensant les projets créatifs et innovants
- Action 6.2.5 : Décarbonner autant que possible le parc automobile communal et le mutualiser en fonction des besoins

Participation : Des outils variés pour impliquer des citoyens divers

Faisant vivre la démocratie locale et intégrant la pluralité des citoyens présents sur le territoire de la Ville, la participation représente un signe important de bonne gouvernance. Différents textes donnent une impulsion à cette participation citoyenne, notamment la Nouvelle Loi communale de 2015 via, d'une part, le processus non contraignant de « consultation populaire » ou le droit d'interpellation sur un sujet d'intérêt communal. Le CoBAT définit également deux moments de participation importants : l'enquête publique dans le cadre d'une demande d'urbanisme ou d'un projet de planification, et la commission de concertation où des personnes physiques et morales peuvent s'exprimer sur les mêmes sujets. Enfin, il existe également un cadre réglementaire de participation pour l'ensemble des programmes de rénovation urbaine (contrats de quartiers durable, contrats de rénovation urbaine, contrats d'axes - contrats d'ilôts, contrats écoles).

En dehors du cadre réglementaire susmentionné, la participation peut prendre des formes plus poussées selon le niveau d'implication souhaité : information, consultation, concertation, négociation, co-construction ou encore co-gestion. Via Bruxelles Participation, service communal en charge de la thématique depuis 1995, la Ville encourage la participation citoyenne et vise à acquérir de nouvelles compétences afin de répondre aux demandes des habitants et des services de la Ville. Par exemple, ont été mis en place depuis 2014 des budgets participatifs, dans une optique de cocréation dans le développement de certains projets. Le dispositif des Rues à vivre a également été développé, dans le but d'impliquer la population dans la création d'espaces publics durables. En complément de processus participatifs en direct avec les habitants, la numérisation de la participation est également poursuivie par la Ville, et ce

d'autant plus depuis la crise sanitaire et le confinement lié au COVID 19. Une plateforme participative et open-source a été lancée afin de renforcer cette approche, permettant des méthodes participatives en ligne (votes, questionnaire, commentaires, délibérations, appel à idée, etc). Enfin tout récemment, un vélo cargo se transformant en table d'échange, le Babbeleur, permet dorénavant de rencontrer les Bruxellois là où ils vivent, travaillent ou s'occupent au sujet de grands projets soutenus par la Ville.

Tous ces dispositifs doivent toucher un maximum d'habitants pour assurer le développement de projets qualitatifs portés par la population. Or il est remarqué que les publics mobilisés sont souvent les mêmes. Dès lors, la Ville doit favoriser l'intégration d'autres segments de la population qui ne se sentent pas impliqués dans le devenir de notre territoire pour récolter leur vision. Dans ce contexte, la Ville de Bruxelles a débuté la mise en place de conseils de quartier, constitués de citoyens (volontaires tirés au sort) et de représentants associatifs qui identifient ce qui est important pour leur quartier. Ils sont ainsi « mandatés » par le Collège communal, qui sollicite leur avis. Ils peuvent aussi proposer des initiatives, informer ou interpellier les élus sur des sujets importants de leur quartier. Une communication par groupe cible, ou encore un focus group communication, tel qu'il a été initié en 2022, sera utile pour renforcer la mobilisation de toutes et tous.

Par ailleurs, le Schéma Directeur Informatique approuvé par la Ville de Bruxelles souhaite uniformiser le traitement des relations/démarches entre la Ville de Bruxelles et les citoyens, s'inscrivant dans une démarche omnicanale déployée pour l'ensemble des services communaux.

Objectif stratégique 6.3 :

Pour la mobilisation d'outils variés venant renforcer la représentativité des citoyens dans les processus participatifs

- Action 6.3.1 : Finaliser la constitution des conseils de quartier à l'ensemble de la Ville
- Action 6.3.2 : Créer un annuaire en ligne des associations présentes sur le territoire de la Ville pour en assurer la visibilité
- Action 6.3.3 : Créer un espace dédié à l'information et à la participation citoyenne dans chaque Pôle de proximité

Objectif chiffré (horizon 2030) :

→ Constitution de conseils de quartier sur l'ensemble du territoire de la Ville, venant compléter les conseils de quartier existants à Laeken, Neder-over-Heembeek/Mutsaard, Haren et le Quartier européen

6. Une Ville exemplaire et participative - Synthèse des actions

Objectif stratégique 6.1 :

Une meilleure lisibilité dans le fonctionnement de la Ville

- Action 6.1.1 : Améliorer le site internet de la Ville de Bruxelles pour en faciliter l'utilisation
- Action 6.1.2 : Ouvrir les instances de contrôle de la Ville à des personnes extérieures désignées et compétentes
- Action 6.1.3 : Créer un comité de coordination interdisciplinaires chargé de la stratégie foncière et immobilière de la Ville de Bruxelles
- Action 6.1.4 : Garantir un traitement administratif uniforme des demandes des citoyens grâce à la logique de l'omnicanal

Objectif stratégique 6.2 :

La Ville de Bruxelles, territoire avant-gardiste

- Action 6.2.1 : Faire de nos écoles des lieux d'action en termes d'enjeux environnementaux, climatiques et de citoyenneté
- Action 6.2.2 : Développer des partenariats avec le milieu académique afin de stimuler la recherche sur l'urbanisme résilient
- Action 6.2.3 : Assurer le monitoring des plans communaux via une gestion intelligente et transversale des bases de données internes
- Action 6.2.4 : Créer un prix d'architecture récompensant les projets créatifs et innovants
- Action 6.2.5 : Décarbonner autant que possible le parc automobile communal et le mutualiser en fonction des besoins

Objectif stratégique 6.3 :

Pour la mobilisation d'outils variés venant renforcer la représentativité des citoyens dans les processus participatifs

- Action 6.3.1 : Finaliser la constitution des conseils de quartier à l'ensemble de la Ville
- Action 6.3.2 : Créer un annuaire en ligne des associations présentes sur le territoire de la Ville pour en assurer la visibilité
- Action 6.3.3 : Créer un espace dédié à l'information et à la participation citoyenne dans chaque Pôle de proximité

6. Une Ville exemplaire et participative - Tableau de synthèse

Objectifs stratégiques	Pentagone	Nord-Est	Quartier Nord	Laeken	NOH	Haren	Louise
Exemplarité							
6.1 Une meilleure lisibilité dans le fonctionnement de la Ville	●	●	●	●	●	●	●
6.2 La Ville de Bruxelles, territoire avant-gardiste	●	●	●	●	●	●	●
Participation							
6.3 Pour des processus participatifs représentatifs de la population	●	●	●	●	●	●	●

Légende :

- Objectif stratégique prioritaire pour le quartier considéré à activer à l’horizon 2030
- Objectif stratégique pour le quartier considéré à activer à l’horizon 2050



Ambition VII : Une Ville de proximité

Pour assurer une égalité d'accès aux services et aux équipements de proximité

En sus des aléas liés au changement climatique qui appellent à décarboner, rationaliser et, dans une certaine mesure, mutualiser nos outils de déplacements, la période de pandémie que nous avons vécue avec le COVID 19 a confirmé la nécessité de disposer, à proximité de chez soi, des équipements et services qui répondent aux besoins essentiels de la vie quotidienne, tels que les écoles, les crèches, les commerces, les espaces verts, etc.

Dans cette optique, accompagnée par un consortium académique pluridisciplinaire composé d'universités belges, la Ville de Bruxelles a réalisé un travail de benchmarking des différentes approches du concept de « ville de proximité » tel que théorisé par des villes de Portland, Chicago, Melbourne Paris ou Montréal pour aboutir sur son propre concept de « Ville à 10 minutes » qui intègre un objectif d'accessibilité piétonne et cycliste d'un large panel de services et équipements à 5, 10 ou 20 minutes depuis tout point du territoire et le développement d'un outil de cartographie dynamique permettant d'objectiver l'offre disponible et son adéquation avec les besoins de la population des quartiers, modélisés sous forme de taux de couverture ambitionnés.

En tant que concept de développement territorial, la Ville à 10 minutes vise l'émergence d'une ville résolument polycentrique qui renforce la mixité sociale et fonctionnelle au sein de tous ses quartiers. Comparativement aux autres villes étudiées, le concept de « Ville à 10 minutes » conçu par la Ville de Bruxelles se singularise par sa transversalité. En effet, ce sont près de 85 variétés d'équipements et services de proximité qui y ont été intégrées, allant des bulles à verre aux maisons médicales en passant par les espaces verts et les stations de voitures partagées, toutes réparties en 4 grandes thématiques et 15 sous-thématiques détaillées ci-après.

Afin d'augmenter l'offre d'équipements et services dans ses différents quartiers, la Ville de proximité préconise par ailleurs de concentrer ceux-ci au sein de pôles de proximité polyvalents et mutualisés qui matérialisent une centralité de quartier clairement identifiable à l'échelle des Noyaux d'Identité Locale (NIL) du PRDD. La recherche de rationalisation dans la localisation des équipements

et services de proximité permettra en outre des économies d'échelle en terme de gestion des infrastructures communales (coûts énergétiques, coûts de fonctionnement et d'entretien, etc.) tout en améliorant leur visibilité et attractivité (diversification des usages, élargissement des horaires d'ouverture, mise à disposition d'espaces pour les activités des associations, etc.).

En tant qu'outil cartographique, la Ville à 10 minutes est un outil d'information qui sera mis à disposition des citoyens mais aussi voire surtout un outil d'aide à la décision pour l'administration et les autorités communales destiné à éclairer les choix de priorisation des investissements publics. En ce sens, il propose une série de cartes dynamiques permettant d'identifier l'état actuel de l'offre d'équipements et de services dans les différents quartiers de la Ville et les variétés de carences qu'il conviendrait de combler par la création de nouveaux équipements ou l'extension d'équipements existants. L'outil permettra également de tester l'impact d'un projet (nouvelle école, nouvelle ligne de transport en commun, extension d'un centre sportif) sur le niveau d'atteinte des objectifs fixés en terme de couverture des besoins.

Cet exercice de représentation n'est qu'un premier pas dans la mobilisation des nouvelles technologies informatiques et du data management au bénéfice de l'amélioration de l'efficacité et de la transparence des services publics.

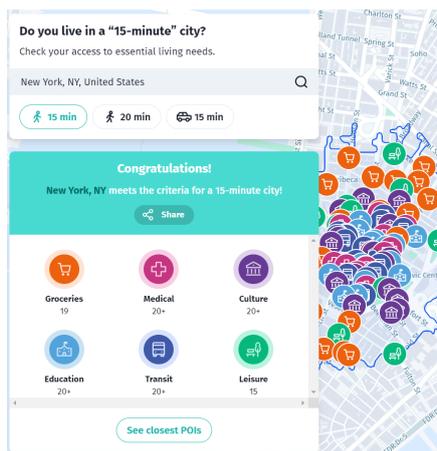
En fonction de l'amélioration de la quantité et de la qualité des données servant à l'alimenter, il est destiné à évoluer en collaboration avec la Région et les institutions publiques compétentes afin d'intégrer de nouvelles variétés d'équipements et services et d'harmoniser les taux de couverture ambitionnés.

Imaginaire collectif

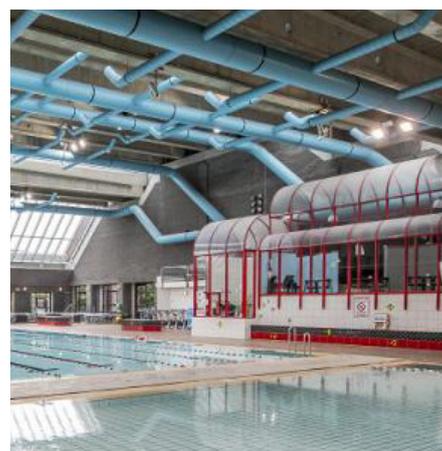
L'imaginaire collectif constitue un outil partagé référençant les projets, actions ou idées permettant de voir et comprendre comment d'autres villes, d'autres opérateurs et d'autres bureaux d'études se sont appropriés les questions en lien avec les ambitions du PCDD.



La « Ville du quart d'heure », intention développée par la Ville de Paris



Une application américaine visant à noter le score des « Villes du quart d'heure » aux USA



La piscine à Neder-over-Heembeek, un pôle d'attraction régional

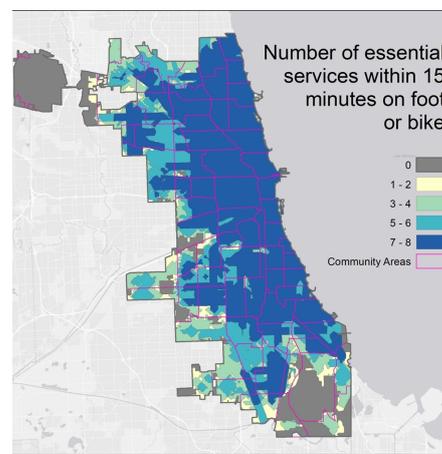


Centre culturel et sportif Tour à Plomb à Bruxelles, une centralité de quartier

WALKABILITY

Cette notion détermine la capacité de marcher en toute sécurité jusqu'aux commodités à une distance raisonnable, généralement définie comme une marche de 30 minutes.

Cette mesure indique également si l'environnement bâti est convivial pour les personnes qui marchent, profitant ainsi à la santé des résidents et augmentant l'habitabilité des villes.



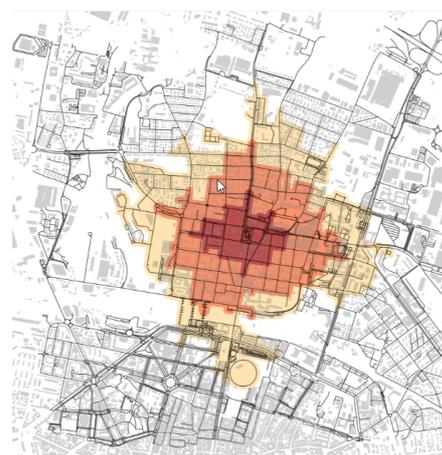
Le nombre de services essentiels à moins de 15 minutes à pied à Chicago (Metropolitan Planning Council, 2020)



Ecole fondamentale "A la croisée des chemins". MO : Ville de Bruxelles - B2Ai architectes - 2018



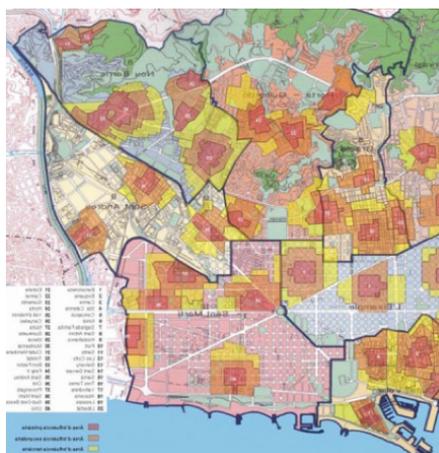
La bibliothèque Bruegel, accessible en dehors des horaires classiques grâce au système Open+ Bibliotheca



Le concept de la « Ville du quart d'heure » appliqué à la ville de Bologne

« CETTE CRISE SANITAIRE EST L'OCCASION DE PENSER LA VILLE DU QUART D'HEURE »,

CARLO MORENO, DIRECTEUR SCIENTIFIQUE DE LA CHAIRE ETI DE L'UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON SORBONNE - IAE PARIS



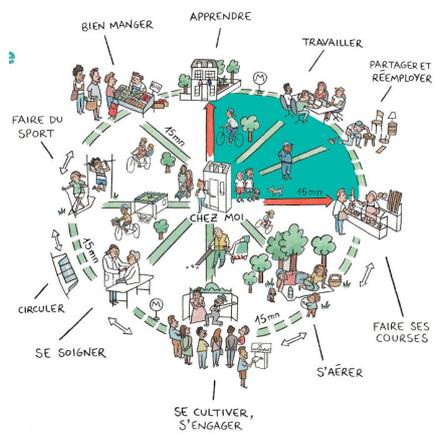
Carte des marchés de Barcelone



Le Palais du Midi, un équipement multidisciplinaire en coeur de Ville



Une offre en parkings vélos sécurisés à renforcer Point Vélo, station Bourse, Bruxelles



“Ville du quart d’heure”



Le concept de “Ville à 20min” appliquée par la ville de Melbourne



Centre d'arts et de projets d'insertion socioprofessionnelle: un bar/restaurant et ateliers bois/métal/infra. RECYCLART, Bruxelles

LA VILLE MALLÉABLE

Théorie du géographe Luc Gwiazdzinski, préconise un plus grand recours aux leviers temporels dans le développement urbain durable. La modularité des lieux, l'organisation de l'alternance dans les lieux, la polyvalence et l'hybridation des lieux sont quelques exemples de la façon dont les habitants des villes peuvent investir leurs quartiers. La ville malléable insiste sur les notions d'urbanisme temporaire et temporel, tout en promouvant une métropole malléable et adaptable.



Fête de quartier dans les jardins du Grand Hospice, Bruxelles

Vers un réseau de services et d'équipements de proximité

Comparativement aux autres ambitions du Plan Communal de Développement Durable, « la Ville de proximité » se singularise par sa transversalité. En effet, près de 85 équipements et services de proximité sont considérés dans le modèle de la « Ville à 10min », répartis en 15 sous-thématiques détaillées ci-après. Afin de les déterminer, la Ville de Bruxelles a collaboré avec un groupe de recherche multidisciplinaire du Brussels Studies Institute (BSI) pour affiner le concept, la cellule Cartographie et Dessin de la Ville de Bruxelles ayant eu la tâche d'améliorer l'outil cartographique identifiant la couverture spatiale des équipements et services existants.

Issues d'une analyse spatio-temporelle qui revient à calculer la distance parcourue à pied (à une vitesse de 4,3 km/h) pour assurer une accessibilité à 10min des équipements et services de proximité, le modèle de la « Ville à 10min » n'intègre pas uniquement les infrastructures présentes sur le territoire communal, mais également celles localisées dans les autres communes bruxelloises (lorsque les données sont disponibles), en considérant que les habitants et les usagers ne se limitent pas aux frontières administratives. Des pondérations ont également été attribuées aux différents équipements et services en fonction de leur fréquence d'usage et de leur caractère essentiel. Le résultat se présente sous la forme de heatmaps ou cartes de chaleur, faisant figurer les scores de nos quartiers en termes de concentration d'équipements et services (plus un nombre élevé d'équipements et de services sont accessibles à 10min, plus la zone est chaude). Ce premier modèle de représentation évoluera en fonction des avancées technologiques et de la qualité des données servant à l'alimenter, lui permettant d'intégrer d'autres équipements et services à l'avenir.

Comme évoqué, les leviers de ce modèle sont multiples: la densité, la proximité, la mixité fonctionnelle, etc. Toutefois, l'élément central de la ville de proximité concerne la programmation des équipements et leur état. Or les données en la matière sont à améliorer afin de répondre à la demande des habitants et des usagers, notamment en ce qui a trait à la saturation des équipements et services.

Objectif stratégique 7.1:

Réalisation de la Ville à 10 minutes

- Action 7.1.1 : Actualiser, affiner et tenir régulièrement à jour l'inventaire des équipements et services de proximité
- Action 7.1.2 : Définir des objectifs en termes de taux de couverture et identifier les carences en équipements et services de proximité
- Action 7.1.3 : Répondre aux carences constatées en objectivant les besoins
- Action 7.1.4 : Réaliser et tenir à jour un inventaire des grands projets à impact territorial porté par la Ville ou par d'autres instances sur le territoire de la Ville

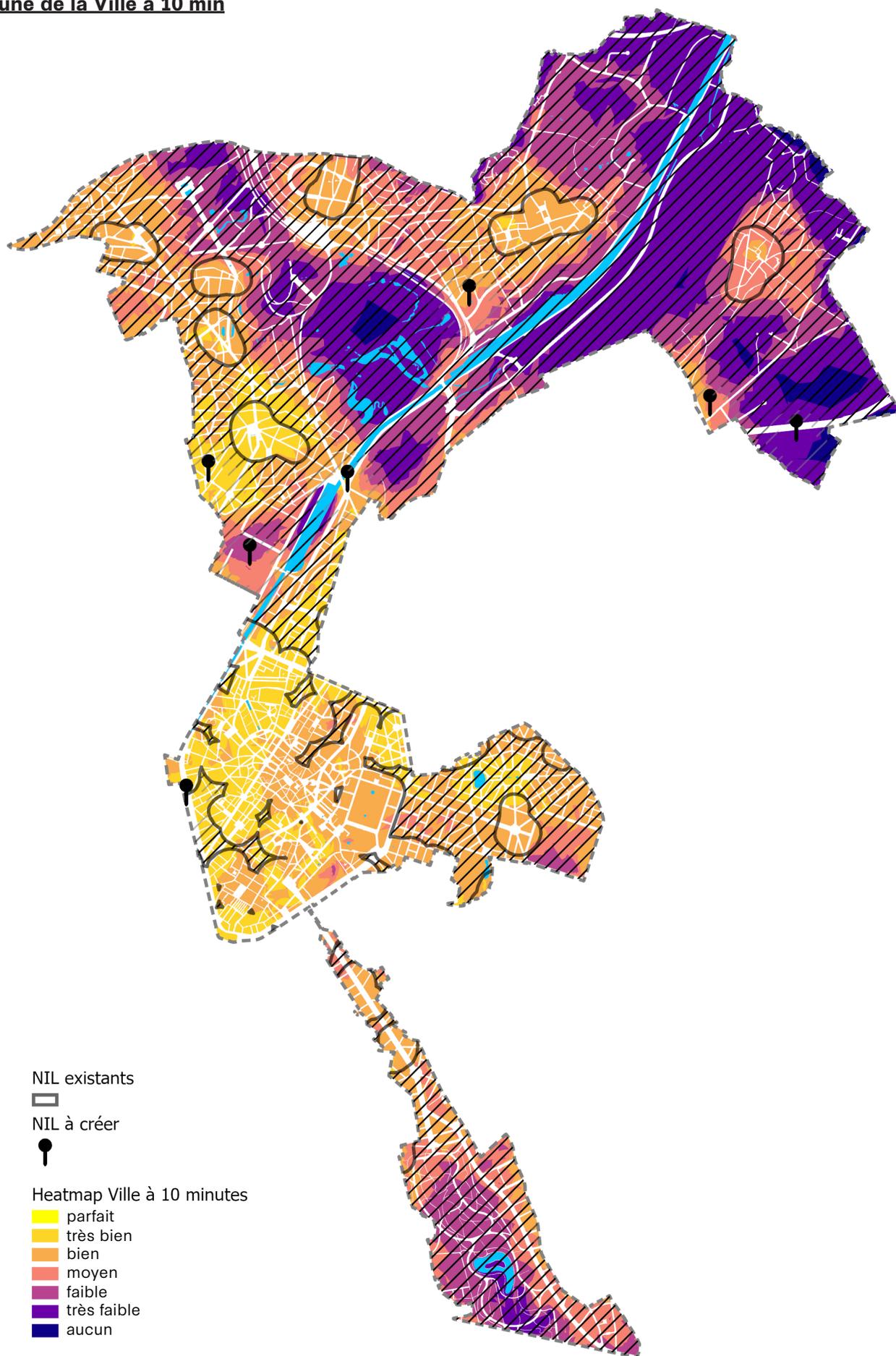
Enfin, pour équilibrer l'offre de proximité avec la demande des habitants et des usagers, la Ville de Bruxelles a eu recours à des taux de couverture afin de juger des carences en équipements et services. Initié dans le cadre de l'action 2 de cette ambition, le travail devra être poursuivi pour l'ensemble des infrastructures identifiées. Il est à considérer que l'outil cartographique et les taux de saturation/couverture ne sont pas des fins en soi, mais doivent être perçus comme des éléments d'aide à la décision devant être complétés par une analyse qualitative des services communaux. En effet, un quartier peut disposer des équipements nécessaires et donc apparaître en jaune sur la carte, mais pour autant nécessiter l'implantation de nouveaux équipements pour satisfaire à une forte demande. A contrario, il n'est peut-être pas utile de combler un manque dans une zone froide par rapport à l'absence de demande de la population. En fonction de ces éléments, la Ville de Bruxelles créera de nouvelles unités infrastructurelles ou rénovera celles existantes afin d'en augmenter ou rationaliser la capacité.

Les premiers résultats du modèle de la « Ville à 10min » nous apprennent la relative bonne dotation de la Ville de Bruxelles en équipements et services de proximité, avec près de 80% de la population se situant dans une zone bien, très bien et parfaitement desservie (voir carte ci-contre, qui considère l'accessibilité de l'ensemble des 85 équipements et services identifiés). Cette cartographie pointe néanmoins des disparités entre les territoires centraux de la Ville et ceux plus en périphérie comme Haren et Neder-over-Heembeek. La cartographie nous permet également de constater la présence de noyaux disposant d'une offre satisfaisante en équipements et services de proximité. Ceci constitue une occasion d'éprouver le concept de Noyaux d'Identité Locale défini dans le Plan Régional de Développement et rappelé dans l'ambition « Une Ville évolutive », en confirmant leur rôle de centralité par la concentration d'équipements et services de proximité accessibles à 10 min, ou la nécessité de les renforcer le cas échéant.

Objectif chiffré (horizon 2050) :

→ 100% de la population et des usagers de la Ville de Bruxelles ont accès à des équipements et services de proximité en moins de 10 minutes à pied, ce taux étant aujourd'hui de 80%

**Les Noyaux d'Identité Locale
à l'aune de la Ville à 10 min**



Thématique :

VIVRE ENSEMBLE

La thématique du “Vivre ensemble” développée dans cette ambition constitue la catégorie la plus importante d’équipements et services de proximité. Sa pluralité rend compte aussi bien des publics-cibles auxquels ces infrastructures s’adressent qu’aux fonctions urbaines essentielles à la “qualité de la vie en ville”. Cette diversité rend complexe l’analyse d’accessibilité de cette thématique. Il conviendra dès lors de rentrer dans le détail des équipements et services qui la composent. Cependant, on constate une géographie révélatrice de leur implantation. En effet, l’offre est la plus importante dans les quartiers de l’ouest du Pentagone, et dans une moindre mesure dans le Vieux Laeken et le quartier Nord. Au contraire, le nord de Laeken, Neder-Over-Heembeek, le quartier Louise et Haren rencontrent des carences plus importantes. Dans le quartier Européen, on observe la structure dichotomique déjà constatée entre les quartiers de bureaux (faible offre) et le quartier plus résidentiel des Squares (meilleure offre).

A l’horizon 2050, il s’agira dès lors de renforcer ou diversifier l’offre ou son accessibilité dans les secteurs en développement, tels que Neder-over-Heembeek, Haren ou encore le secteur de Tour & Taxis; d’anticiper sur les besoins dans les quartiers où les pouvoirs publics souhaitent soutenir l’offre résidentielle, à l’image du quartier Européen, du plateau du Heysel et l’est du Pentagone; et de renforcer l’offre lorsque les équipements sont saturés, notamment dans les zones denses du Pentagone et de Laeken.

Petite enfance :

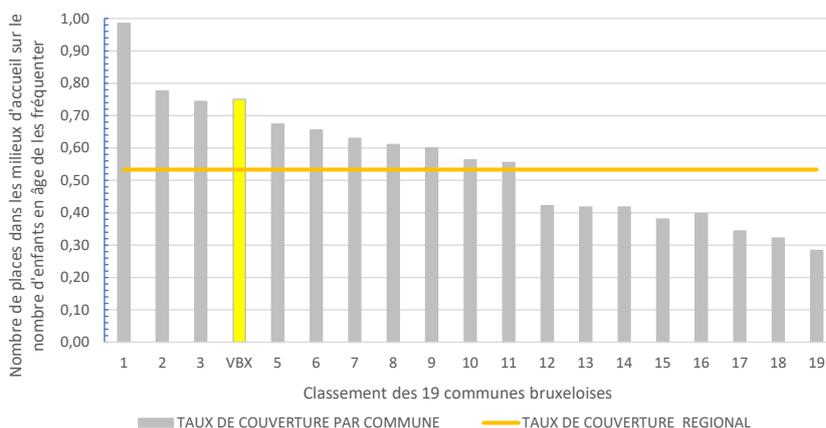
Concernant la Petite enfance (< 3 ans), le caractère “essentiel” pour ce public spécifique repose davantage sur les milieux d’accueil de l’enfant, et ses fonctions pédagogiques (apprentissage), sociales (intégration et socialisation) et économiques (concilier travail et vie de famille). Les lieux de consultation ONE et K&G (accessibles gratuitement au moins de 6 ans) ont également une

grande importance en termes de suivi de la santé des enfants. Si le recours à une crèche se différencie selon les différentes catégories sociales de la population (l’activité professionnelle, l’accessibilité financière, et enfin l’acceptabilité socio-culturelle de la garde par autrui), il est important que toutes les catégories socio-économiques de la population puissent avoir un accès identique à cette offre en s’assurant d’éviter l’effet Matthieu. En termes d’accessibilité, cet effet rend compte que les familles qui ont déjà accès aux milieux d’accueil ont tendance à accéder plus facilement aux nouvelles places créées au détriment des familles qui éprouvent des difficultés d’accès (institutionnelles, économiques, culturelles, ...).

Dans ce cadre, il est intéressant de comparer l’offre d’accueil sur le territoire de la Ville (taux de couverture de 72%) par rapport à celui de la région (52%). Cependant, ce chiffre est à nuancer au regard de l’accessibilité ou non de ces places (ouvertes à tou-tes ou non, tarifs liés aux revenus des parents ou non), des fortes disparités qui existent entre les quartiers et de la fréquentation de ces milieux d’accueil par des enfants qui ne résident pas nécessairement sur le territoire de la Ville. Il n’y a donc toujours pas aujourd’hui assez de place en milieu d’accueil accessible à chaque enfant qui en a besoin.

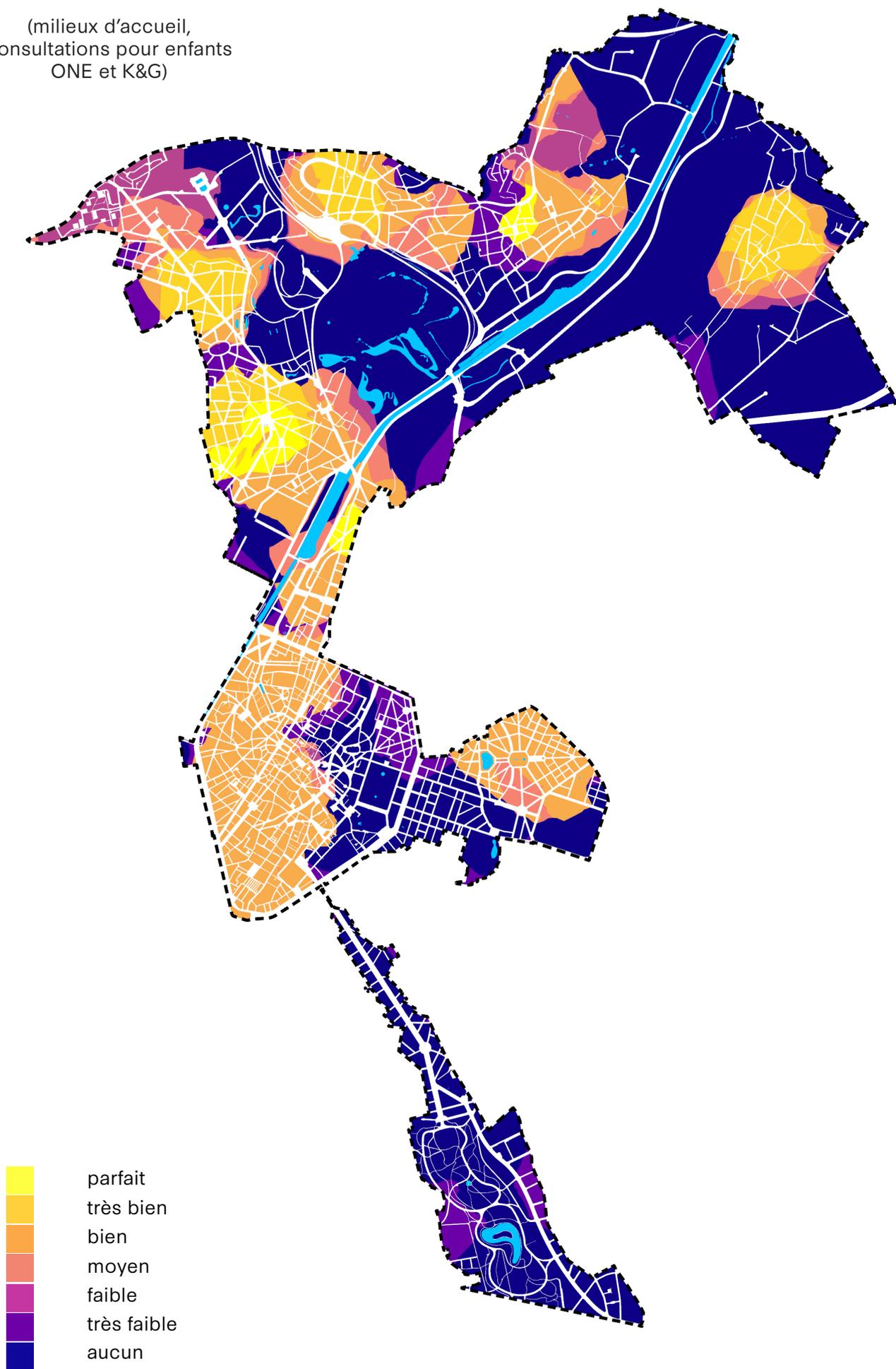
La dotation en équipements et services de proximité pour la Petite enfance démontre une meilleure offre dans le Vieux Laeken, les centres de Neder-over-Heembeek et de Haren, et dans une moindre mesure dans l’ouest du Pentagone, en opposition nette avec sa partie est. Cette dichotomie entre secteurs de bureaux et zones résidentielles se retrouve également au niveau du quartier Nord-Est. Dans une perspective de mixité des fonctions dans les quartiers essentiellement tertiaires, il convient dès lors d’anticiper le besoin en place d’accueil accessibles à tou-tes. Il convient également de s’assurer de l’accès à proximité d’un service de consultation pour enfants ONE ou K&G en prévoyant, le cas échéant, les infrastructures adéquates à mettre à disposition de ce type de service.

Une couverture partiellement satisfaisante en milieu d’accueil à l’échelle communale



Petite enfance

(milieux d'accueil,
consultations pour enfants
ONE et K&G)



Thématique :

VIVRE ENSEMBLE

Jeunesse :

En ce qui a trait aux équipements liés à la Jeunesse, l'essentialité se situe au niveau des infrastructures scolaires (maternelles/primaires/secondaires), l'accessibilité étant meilleure lorsque le parcours scolaire ordinaire complet est à moins de 10min à pied. En fonction des avancées technologiques et de la disponibilité des données, la Ville de Bruxelles souhaite à l'avenir intégrer dans le modèle de la "Ville à 10min" d'autres types d'enseignement telles que les écoles en immersion ou encore des écoles à pédagogie classique et active.

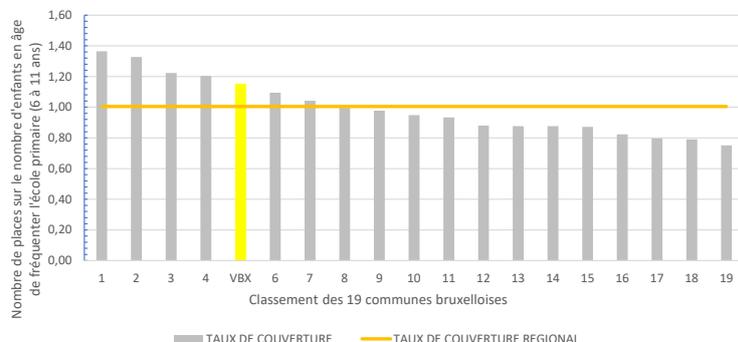
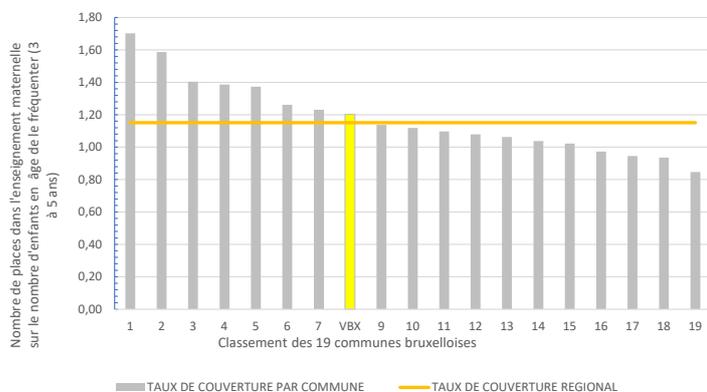
Le droit à l'instruction est un droit fondamental consacré non seulement par la Constitution belge en son article 24, mais également par différents textes internationaux. L'obligation scolaire porte sur tous les mineurs de plus de 6 ans domiciliés ou résidant sur le territoire belge, et ce sans distinction de statut. La géographie des équipements destinés à la jeunesse montre une très bonne accessibilité dans l'ouest du Pentagone, le quartier Nord et le centre du Vieux Laeken. L'offre est également bonne dans le quartier des Squares et Neder-over-Heembeek. Au contraire, l'accessibilité en 10min à pied aux infrastructures scolaires dans l'est du Pentagone, dans le quartier Louise, à Haren et dans le nord de Neder-over-Heembeek semble insuffisante.

La localisation de ces services semble rencontrer la demande dans les quartiers où les jeunes constituent une part importante de la population. Néanmoins certaines infrastructures étant saturées, il convient d'en

construire de nouvelles ou de permettre leur extension via leur rénovation. Il s'agit également d'anticiper sur les développements immobiliers existants et futurs, au même titre que les infrastructures pour la Petite enfance. Plus spécifiquement, les projets résidentiels qui se concrétisent à Neder-over-Heembeek et dans le quartier Nord appellent à y renforcer l'offre en écoles maternelles et en écoles primaires accessibles à 10min à pied. Pour le secondaire, Haren et Neder-over-Heembeek doivent bénéficier d'une attention particulière.

En ce qui a trait au quartier Louise, la configuration de la zone nécessite d'avoir une réflexion inter et supra-communale afin de répondre à l'accessibilité en équipements pour les jeunes.

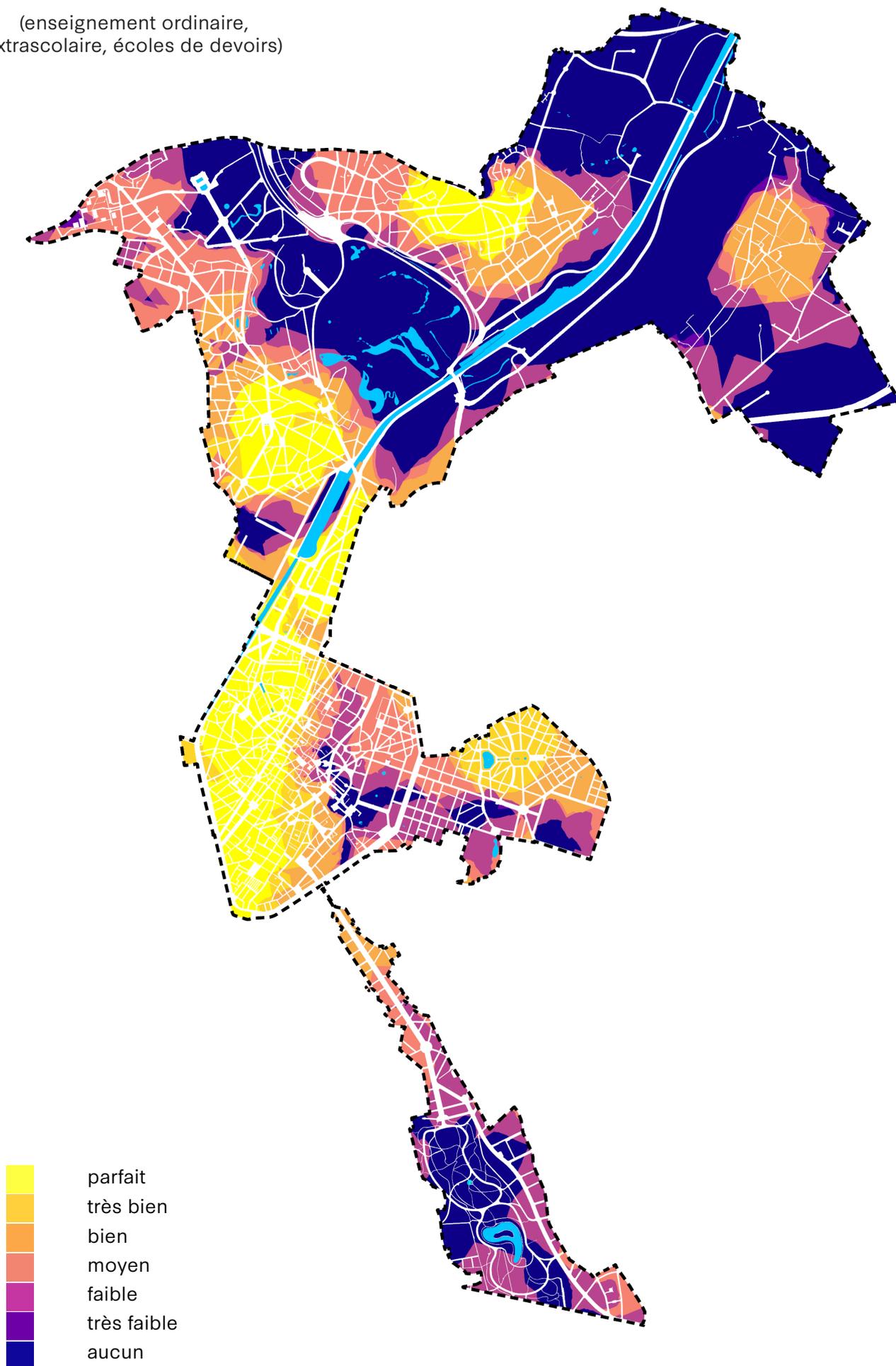
Des besoins contents en termes d'enseignement maternel et primaire



Source des données: Vlaams overheid – Cfwb

Jeunesse

(enseignement ordinaire,
extrascolaire, écoles de devoirs)



Thématique :

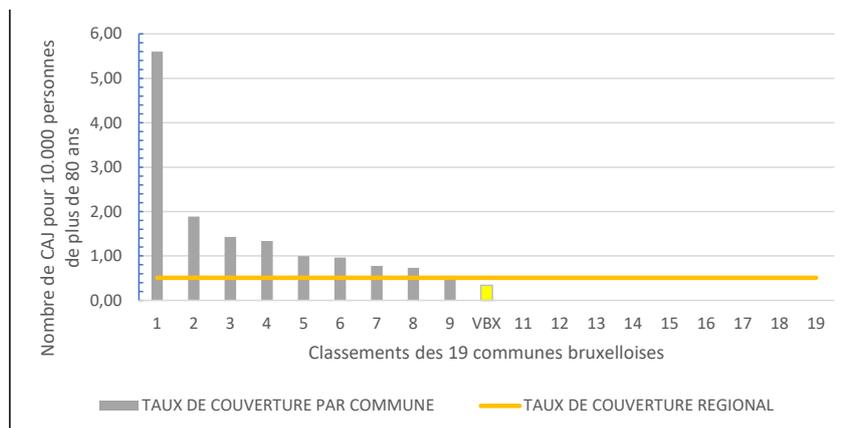
VIVRE ENSEMBLE

Seniors :

Au regard du vieillissement de la population, la Ville de Bruxelles et son CPAS doivent répondre aux besoins de cette part importante de nos concitoyens. En considérant le moratoire sur le nombre de lits en maisons de repos établis en 2017 par la Commission communautaire commune, et la volonté de permettre aux personnes âgées de rester le plus longtemps possible à leur domicile, l'émphase est donc mise sur les centres d'accueil de jour. En effet, par rapport à la moyenne nationale qui est de 227 lits en maisons de repos pour 1.000 habitants de plus de 80 ans, la Ville de Bruxelles devrait disposer d'environ 1.260 places, alors qu'elle en compte près de 2.478 dans les faits (source : Rapport annuel - Situation de l'offre en hébergement, inforHome). Les centres d'accueil de jour sont quant à eux des lieux de sociabilité essentiels face au risque d'isolement, les personnes âgées qui vivent à domicile pouvant bénéficier d'aides, de soins et d'animations adaptés à leur perte d'autonomie. Les maisons de quartier participent aussi grandement au sentiment de cohésion sociale des seniors, d'autant plus quand ces infrastructures accueillent des publics de tous âges dans un esprit d'échange entre générations.

Pour l'ensemble de ces équipements et infrastructures, le facteur de proximité est plus important encore comparativement aux autres thématiques abordés dans cette ambition. Grâce aux places en maisons de repos, la dotation en services pour seniors indique une relative bonne offre sur l'ensemble de la Ville, même si les quartiers de la 2ème couronne sont moins bien dotés. En revanche, un effort important doit être apporté à la création de centres d'accueil de jour, la Ville de Bruxelles ne disposant en effet que d'un seul centre à Neder-over-Heembeek. Au regard de l'âge moyen dans certains quartiers, il serait intéressant d'en développer dans l'est du Pentagone, le quartier Louise, le sud de Neder-over-Heembeek et le nord de Laeken.

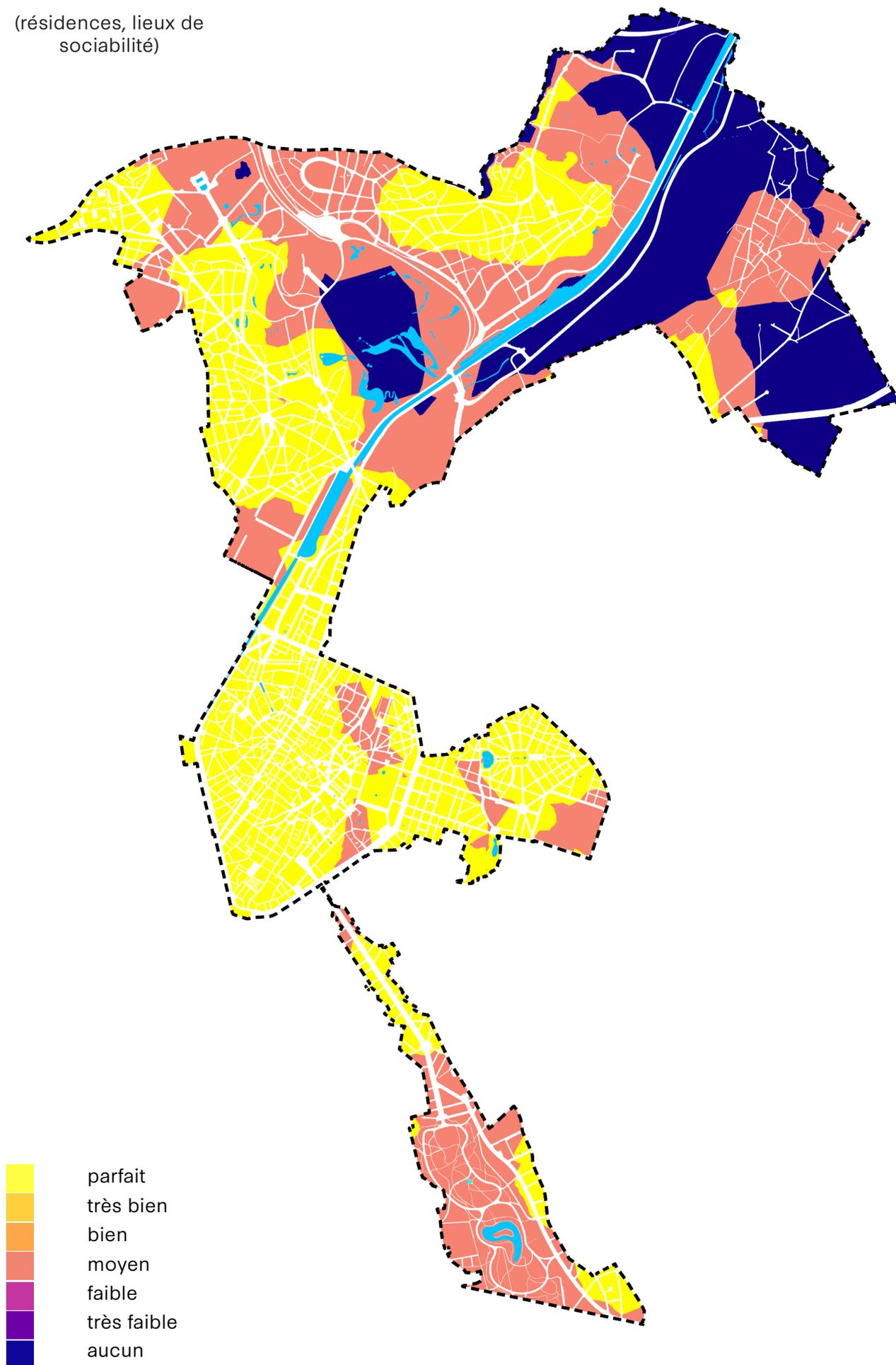
Taux de couverture souhaité : 2 centres d'accueil de jour pour 10.000 habitants de plus de 80 ans



Source des données: Rapport annuel - Situation de l'offre en hébergement, inforHome

Seniors

(résidences, lieux de sociabilité)



Thématique :

VIVRE ENSEMBLE

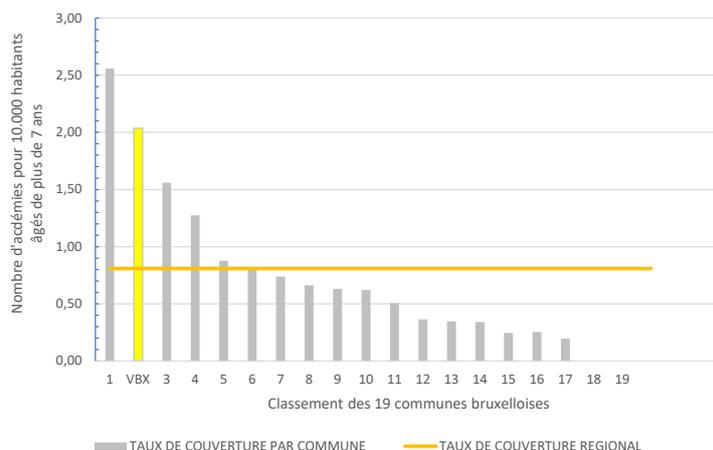
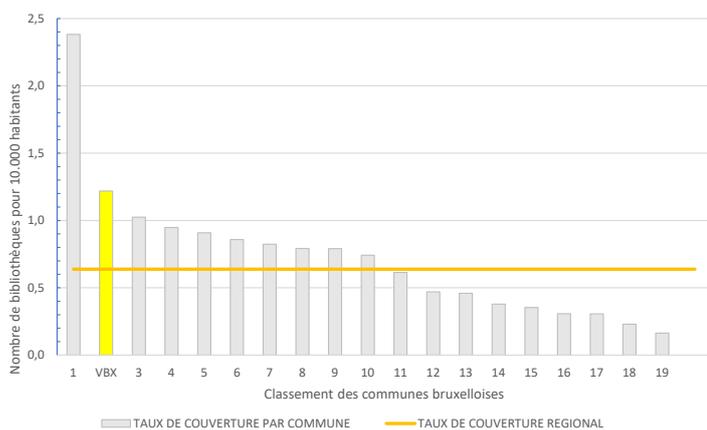
Culture :

La Ville de Bruxelles compte de nombreux équipements culturels. Ils sont variés et, selon leur importance, ils rayonnent au niveau du quartier, de la Région, du pays voire même au niveau international. Concernant les infrastructures de proximité, la littérature scientifique mentionne plus spécifiquement les bibliothèques comme essentielles en ce qui a trait à l’offre publique, en sus des académies de musique. Considérant que la culture est une compétence communautaire, la question linguistique doit être prise en compte dans l’accessibilité de ces équipements. Sont également considérés dans cette carte les salles de spectacles, les cinémas et les théâtres sous le terme de “sorties”.

Pour ce qui est des bibliothèques, le taux de couverture régional est d’une bibliothèque pour environ 16.700 habitants, alors que la Ville de Bruxelles dispose d’une bibliothèque pour environ 8.200 habitants, soit le 2ème meilleur taux comparativement aux 19 communes de la Région. Concernant les académies (musiques, danses, etc.), le taux régional est cette fois-ci d’une académie pour environ 12.500 habitants. Une nouvelle fois la Ville de Bruxelles dispose du 2ème meilleur taux de couverture avec une académie pour environ 5.000 habitants.

Pour l’ensemble des équipements culturels de proximité, la localisation montre une offre importante dans le Vieux Laeken et le centre de Neder-over-Heembeek, ainsi que dans les quartiers denses du Pentagone. Des carences effectives pourraient toutefois être notées dans ces quartiers, au regard des pratiques culturelles des populations concernées. Au contraire, l’offre semble insuffisante dans le nord de Laeken, dans le quartier Nord-Est et Louise. Toutefois, pour ces deux derniers, les habitants pourraient profiter de l’offre culturelle abondante dans les communes adjacentes. Dans ce contexte, il s’agirait dès lors d’atteindre un taux de couverture d’une bibliothèque pour 10.000 habitants dans chaque quartier de la Ville, et de 2 académies pour 10.000 habitants de plus de 7 ans.

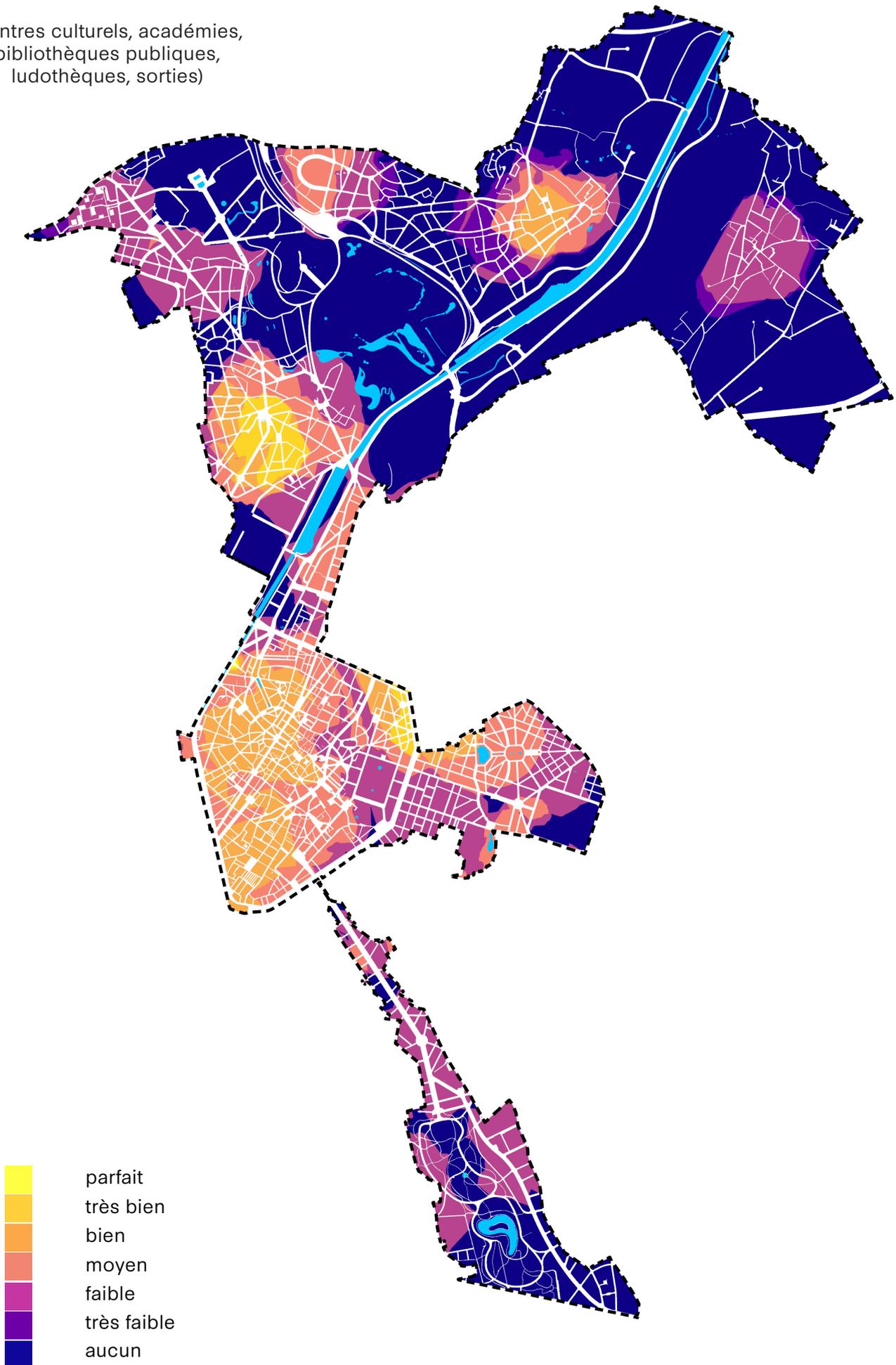
Une bonne dotation en équipements culturels de proximité



Source des données: Ville de Bruxelles

Culture

(centres culturels, académies,
bibliothèques publiques,
ludothèques, sorties)



Thématique :

VIVRE ENSEMBLE

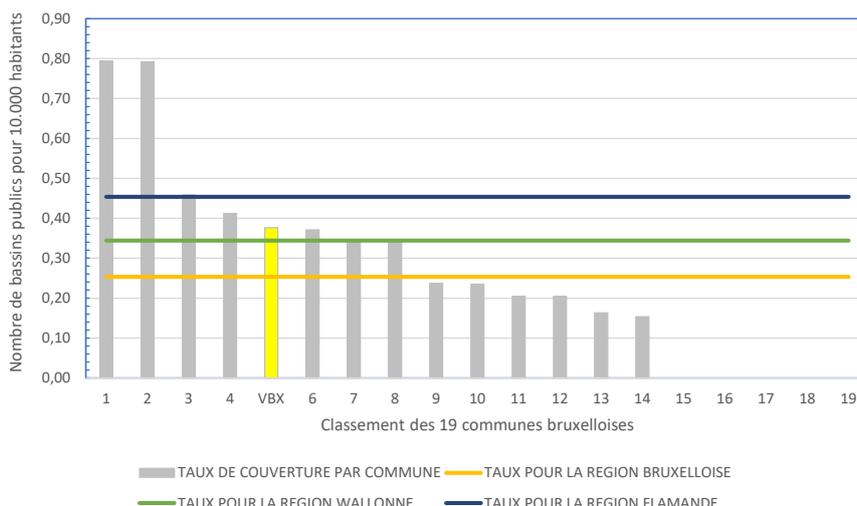
Sport :

En ce qui a trait aux équipements sportifs, la Ville de Bruxelles dispose une nouvelle fois d’une grande variété d’équipements, permettant d’accueillir de nombreuses pratiques, les plus populaires étant le football (extérieur ou en salle), les arts martiaux et la natation. Citons, entre autres, les Bains de Bruxelles, le stade Vander Putten ou encore les grandes installations du plateau du Heysel. Dans ce contexte les infrastructures communales (intérieures et extérieures), dont les piscines, jouent un rôle primordial dans l’égalité d’accès des citoyens à une pratique sportive.

Cette diversité se traduit aussi par le rayonnement de ces équipements. Comme évoqué plus avant, les piscines attirent un public bien plus large que les seuls usagers de la commune. Le taux de couverture pour ce type d’équipement à la Ville de Bruxelles est d’un bassin de natation pour 26.583 habitants, ce qui est mieux que le niveau régional qui est d’un bassin pour 39.440 habitants (source : Perspective). L’objectif pour la Ville de Bruxelles est d’atteindre le taux pratiqué en Flandre, qui est d’un bassin pour 22.000 habitants.

Cependant, rapporté à sa population, une part importante de ces infrastructures sportives sont à la limite de la saturation. Ainsi, même si le sud-ouest du Pentagone, et dans une moindre mesure le quartier Nord, semblent bénéficier d’une bonne accessibilité, les gestionnaires communaux rapportent le manque de créneaux horaires pour pouvoir accueillir tous les publics. Cette géographie révèle également les politiques urbaines menées dans ces quartiers, contribuant aux besoins de sociabilité et sportifs des adolescents et jeunes adultes notamment. Ces équipements étant toutefois moins fréquentés par les femmes et les catégories d’âges supérieures, il paraît nécessaire de rester attentif à leurs aspirations spécifiques en la matière. Enfin, il est important de considérer le recours aux centres sportifs privés, plus développés dans certains quartiers tels que l’est du Pentagone, les quartiers Nord-Est et Louise, mais qui ne sont pas considérés dans le modèle actuel de la “Ville à 10min”.

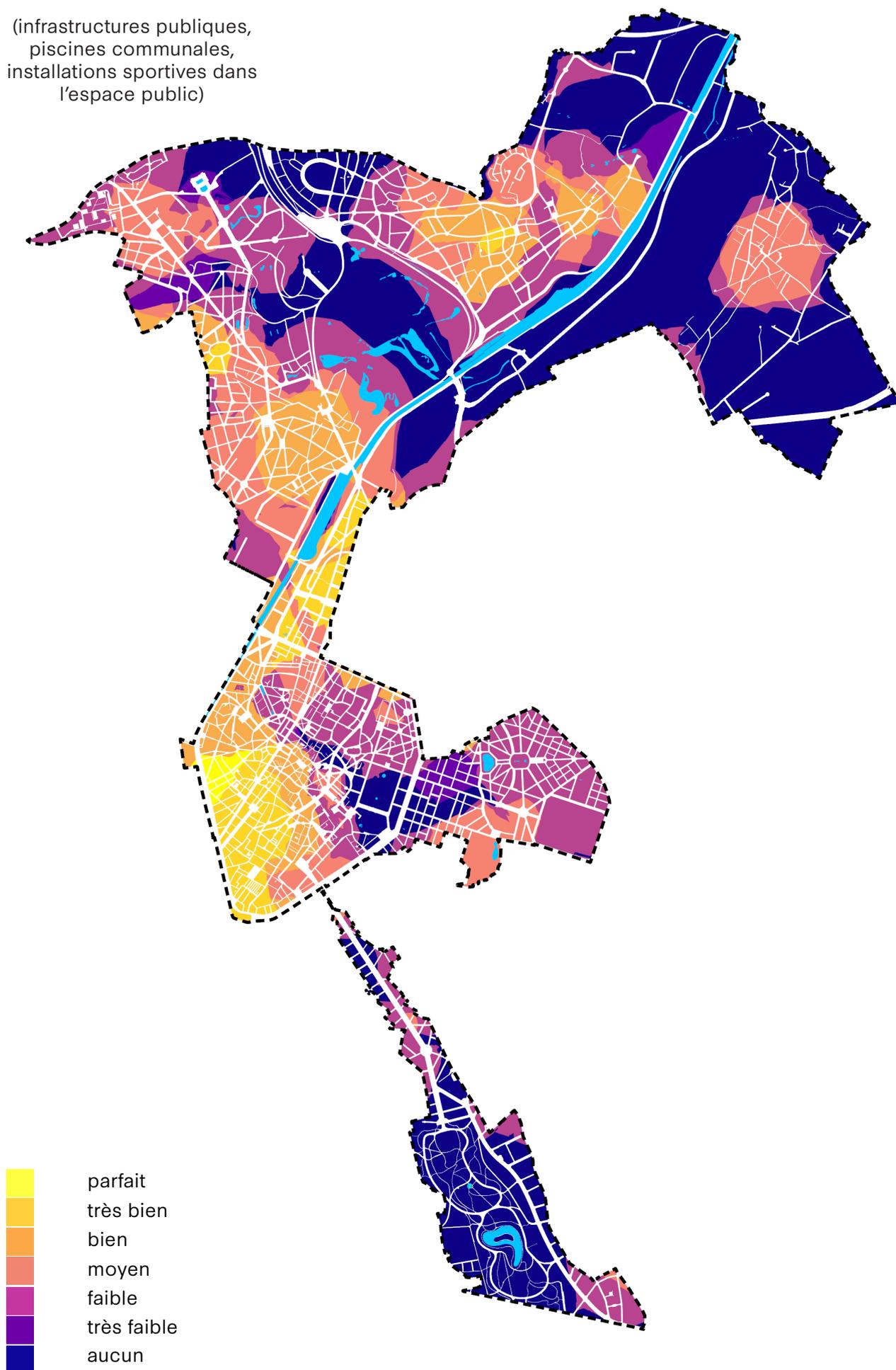
Taux de couverture souhaité en piscine :
0,8 pour 10.000 habitants



Source des données: Les piscines en Région Bruxelloise – Etude Perspective (Avril 2020)

Sport

(infrastructures publiques,
piscines communales,
installations sportives dans
l'espace public)



Thématique :

VIVRE ENSEMBLE

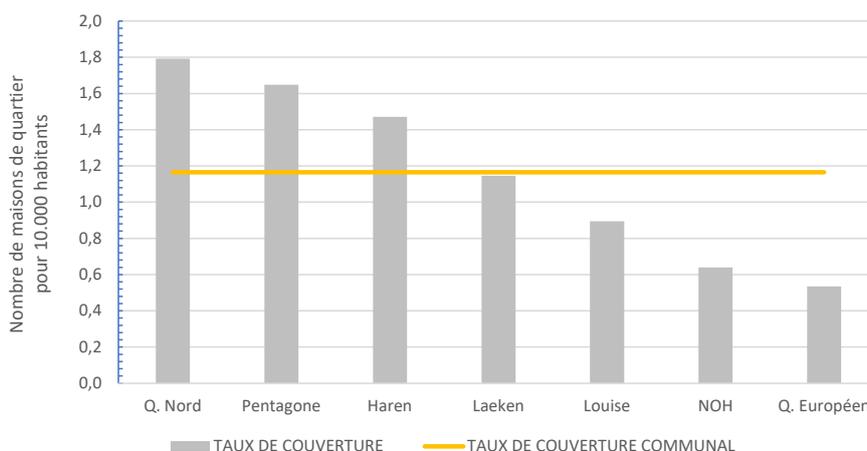
Cohésion sociale :

La citoyenneté et l’inclusion sociale constituent des priorités pour la Ville de Bruxelles et son CPAS. En ce sens, l’accent est ici mis sur les équipements de quartier pouvant accueillir les activités et les initiatives locales. Deux types d’équipements semblent importants dans ce cadre : les maisons de quartier et les salles polyvalentes. L’absence de données complètes sur les salles polyvalentes nécessitera un travail de collecte plus approfondis avant de pouvoir les intégrer dans la cartographie “Cohésion sociale”. Il existe par ailleurs les infrastructures et missions gérées par l’asbl BRAVVO qui maillent le territoire de la Ville au service du citoyen, telles que les centres de jeunes, les implantations des gardiens de la paix et des médiations sociales, etc.

De manière générale sur le thème de la cohésion sociale, l’analyse territoriale montre une bonne dotation dans le Pentagone (à l’exception des quartiers de bureaux), le Vieux Laeken et dans une moindre mesure au centre de Neder-over-Heembeek. La présence notamment des services administratifs (bureaux de liaison, etc.) joue un rôle structurant important. On notera enfin la faible dotation de ce type de services dans le nord de Laeken, et en particulier dans le quartier Mutsaard, et dans le sud du territoire communale.

En ce qui a trait aux maisons de quartier, la Ville de Bruxelles et son CPAS ne disposant que de ses propres données, le comparatif sera réalisé entre les grands quartiers de la Ville. Ainsi, le taux de couverture moyen au niveau communal est d’une maison de quartier pour environ 11.000 habitants, le secteur le mieux doté étant le quartier Nord avec une maison de quartier pour envrion 5.500 habitants. Afin de stimuler la vie de quartier, il semble opportun de créer de nouvelles antennes à Neder-over-Heembeek et dans le quartier Nord-Est afin d’anticiper sur l’arrivée de futurs habitants, ainsi que dans le quartier Louise.

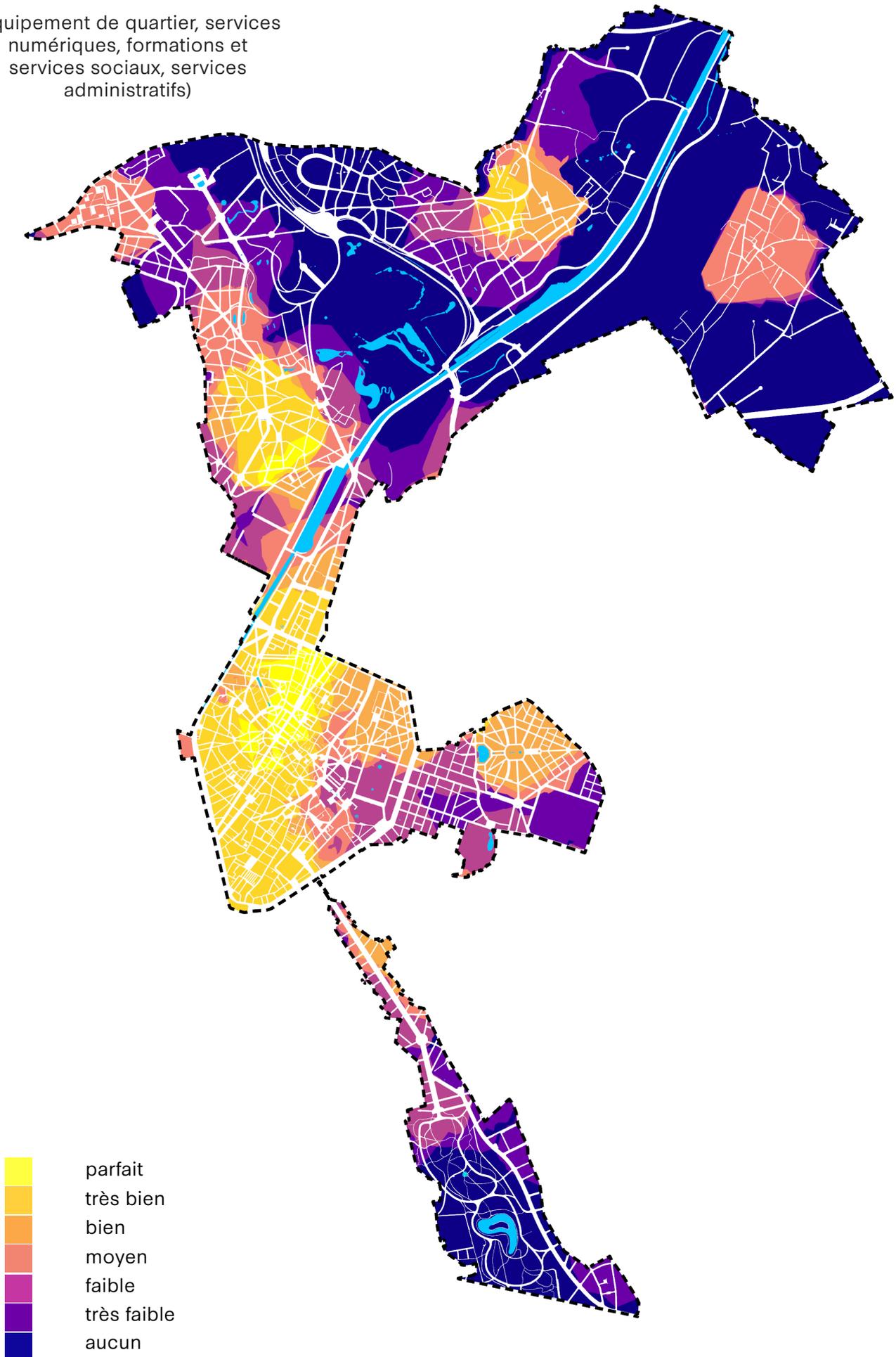
Taux de couverture souhaité en maison de quartier :
1,2 pour 10.000 habitants par quartier de la Ville



Source des données: Ville de Bruxelles

Cohésion sociale

(équipement de quartier, services numériques, formations et services sociaux, services administratifs)



Thématique :

VIVRE ENSEMBLE

Santé :

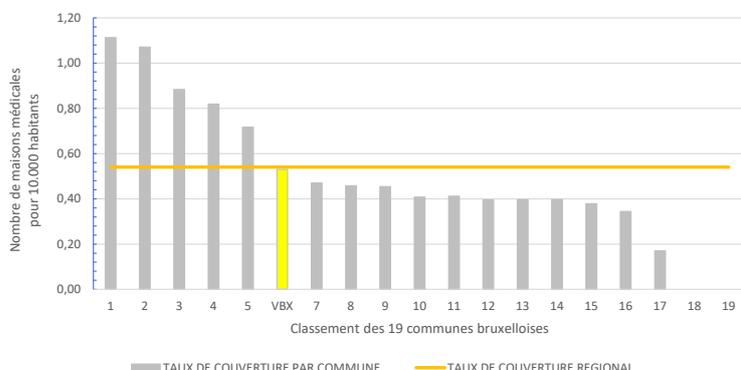
La Ville de Bruxelles étant située au cœur d’une métropole de dimension internationale, il n’est pas étonnant d’y retrouver une proportion importante d’équipements en soins de santé. Cela s’exprime notamment par le nombre de centres hospitaliers présents sur le territoire communal. Citons en particulier le Centre Hospitalier Universitaire Saint-Pierre au sud du Pentagone, le CHU Brugmann qui possède un site à Laeken et l’antenne Reine Astrid à Neder-over-Heembeek, ou encore la clinique Saint-Jean située au nord du Pentagone. Au regard du rayonnement de ces infrastructures, une distance à 20 min a été fixée pour considérer leur accessibilité. En complément des hôpitaux, des équipements de plus petites échelles viennent compléter le réseau et donner corps à la Ville de proximité, à plus forte raison dans un contexte post-Covid 19. Il s’agit notamment des maisons médicales, des plannings familiaux et des cabinets de médecins généralistes. Ils sont d’autant plus importants que le critère de proximité est un facteur majeur dans l’accès aux soins.

Concernant les médecins généralistes, le dossier 2018 de l’Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles montrait que la Région dans sa globalité connaissait une bonne répartition des pratiques de médecine générale. En effet, dans un rayon de 500 mètres, les patients ont généralement le choix entre différents médecins.

Ce constat vaut également pour les services en maisons de santé. Formées de médecins généralistes, d’infirmières, de kinésithérapeutes, de travailleurs en santé communautaire, d’accueillants, d’une travailleuse sociale et d’une équipe administrative, ces infrastructures s’adressent en priorité à la population du quartier d’implantation, et ce indépendamment de l’origine culturelle, sociale, économique ou géographique. Cette attention particulière répond à l’un des premiers objectifs du mouvement des maisons médicales. La Ville de Bruxelles dispose d’un total de 10 maisons médicales sur son territoire. Rapportées à sa population, le taux de couverture est ainsi d’une maison médicale pour 18.600 habitants. Afin d’équilibrer leur répartition sur le territoire, il s’agirait d’en créer à Laeken, à Neder-over-Heembeek et dans le quartier Nord-Est en priorité.

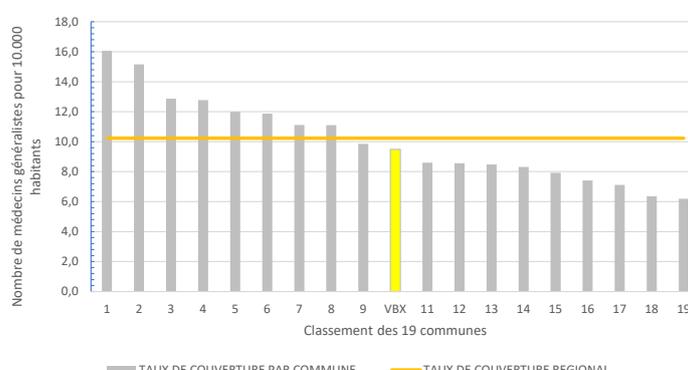
De manière générale, on remarque que c’est la périphérie du territoire communal qui connaît le plus de carence, du fait notamment d’une accessibilité moins bonne en transport en commun pour se rendre dans les hôpitaux, d’où l’importance du développement d’équipements locaux pour répondre à la demande.

Renforcer l’offre en maisons médicales pour dépasser le taux de couverture régional



Source des données: Ville de Bruxelles

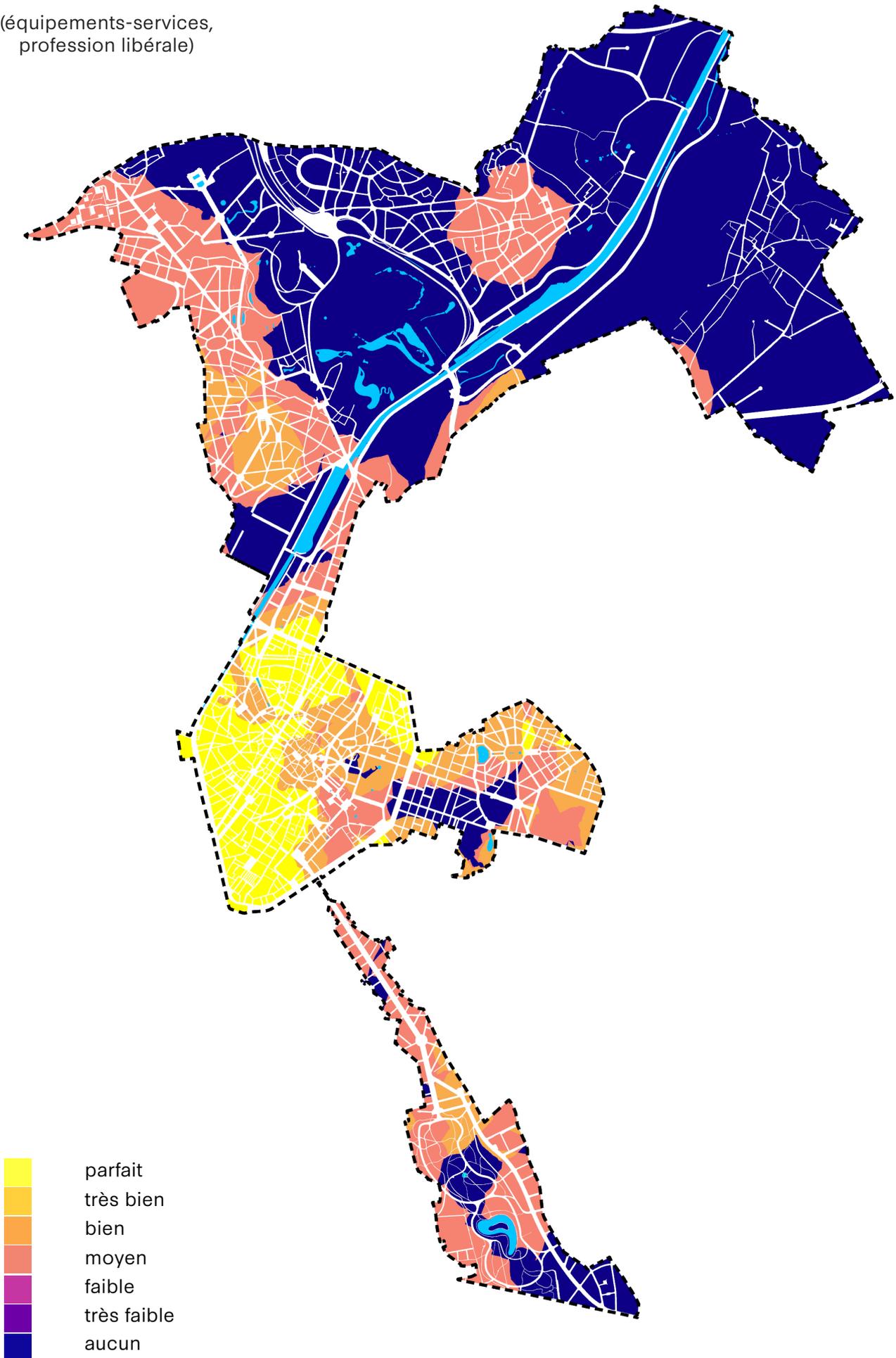
Taux de couverture souhaité en médecine générale: 10 médecins pour 10.000 habitants



Source des données: famgb

Santé

(équipements-services,
profession libérale)



Thématique :

ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

Le deuxième ensemble d'équipements de proximité porte sur l'environnement et le cadre de vie, et en particulier les espaces verts. Dans la littérature, ce critère est le seul, avec les équipements scolaires, qui fait l'unanimité dans les différentes analyses sur l'accessibilité à l'offre de proximité. De plus, l'environnement constitue l'un des enjeux centraux derrière l'avènement du concept de la «ville à 10 minutes», en cherchant autant à atténuer l'impact environnemental des villes qu'à s'adapter au changement climatique. Le premier type de services concerne les espaces verts publics et l'espace public en général, qui constituent autant des équipements structurants du bien-être (détente et sport sur des installations extérieures) et de rencontre (cohésion sociale) que des équipements de «résilience» face au réchauffement climatique. Viennent ensuite les équipements de gestion des déchets, enjeu important pour les foyers de consommation que représentent les villes contemporaines.

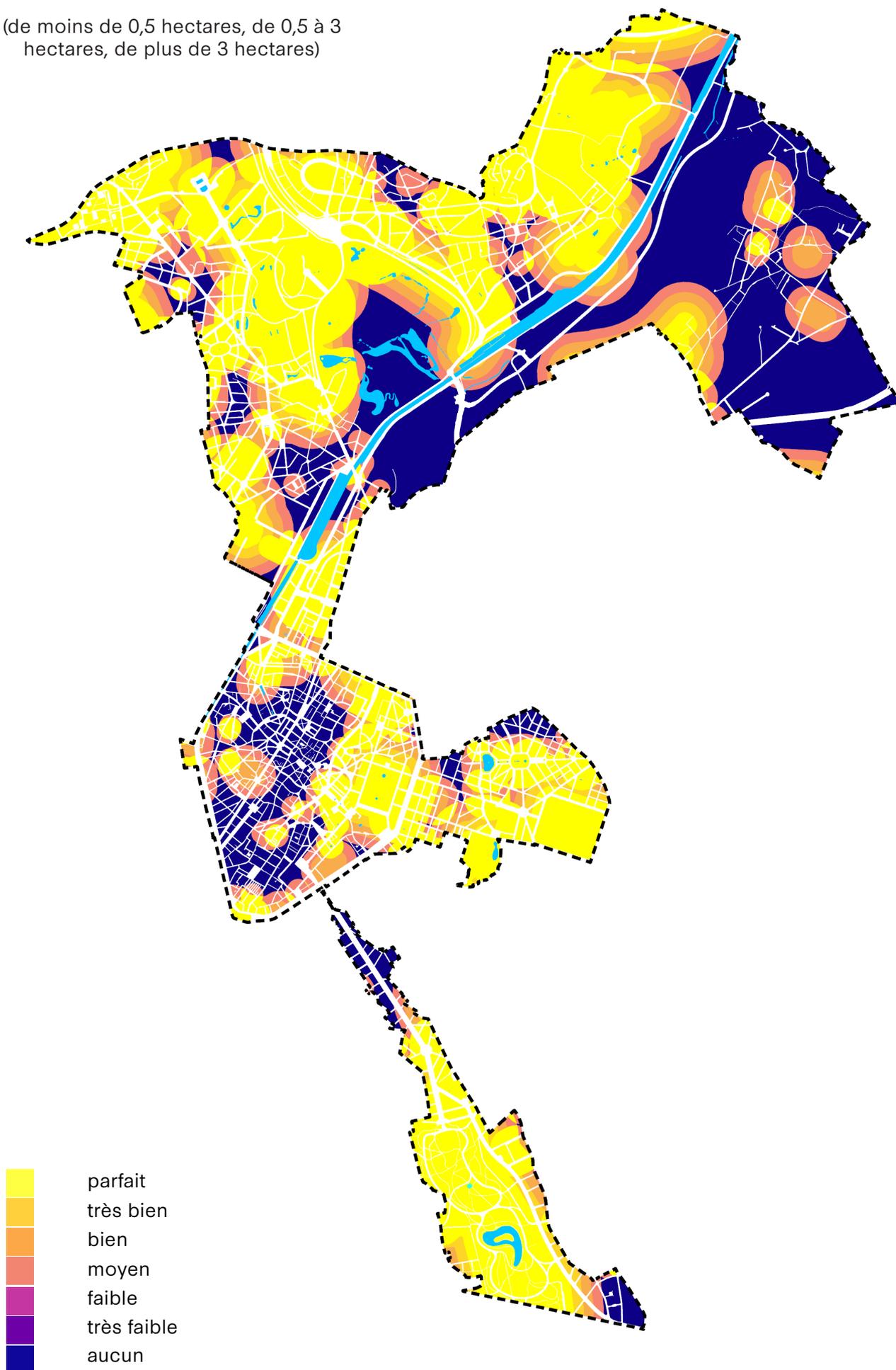
Dans une logique de circularité, la Ville tend à considérer les déchets comme ressources et fait de la gestion des déchets une de ses priorités, s'intégrant plus largement dans sa volonté d'offrir un « cadre de vie propre et agréable ». Si elle met l'accent sur la sensibilisation et la répression, cet axe stratégique passe avant tout par une offre-réseau de gestion des déchets plus proches des habitants, et a fortiori dans une ville qui promeut la marche et le vélo aux dépens de la voiture.

La géographie des espaces verts accessibles au public démontre la bonne dotation des quartier Louise (sauf sa partie nord) et Nord-Est, la grande majorité de Laeken, l'est du Pentagone et Neder-over-Heembeek. A contrario, l'aspect "vert" de Haren ne ressort pas dans la cartographie du fait du caractère privé des espaces verdurisés. Le sud de Laeken et l'ouest du Pentagone sont également moins bien dotés, étant les quartiers les plus densément bâtis de la Ville. Dans ce cadre, les actions à engager viseraient à la valorisation d'espaces verts de moyenne et petite envergure afin de proposer des espaces de respiration à la population, et la préservation des espaces verts à haute qualité environnementale.

En ce qui a trait aux infrastructures de gestion des déchets, l'offre actuelle doit être réorganisée, par exemple en développant des points de collecte locaux pour faciliter le tri, le réemploi et le recyclage. Dans ce cadre, un inventaire des recycleries/ressourceries/repair cafés devra être effectué en l'absence actuellement de données sur ce sujet.

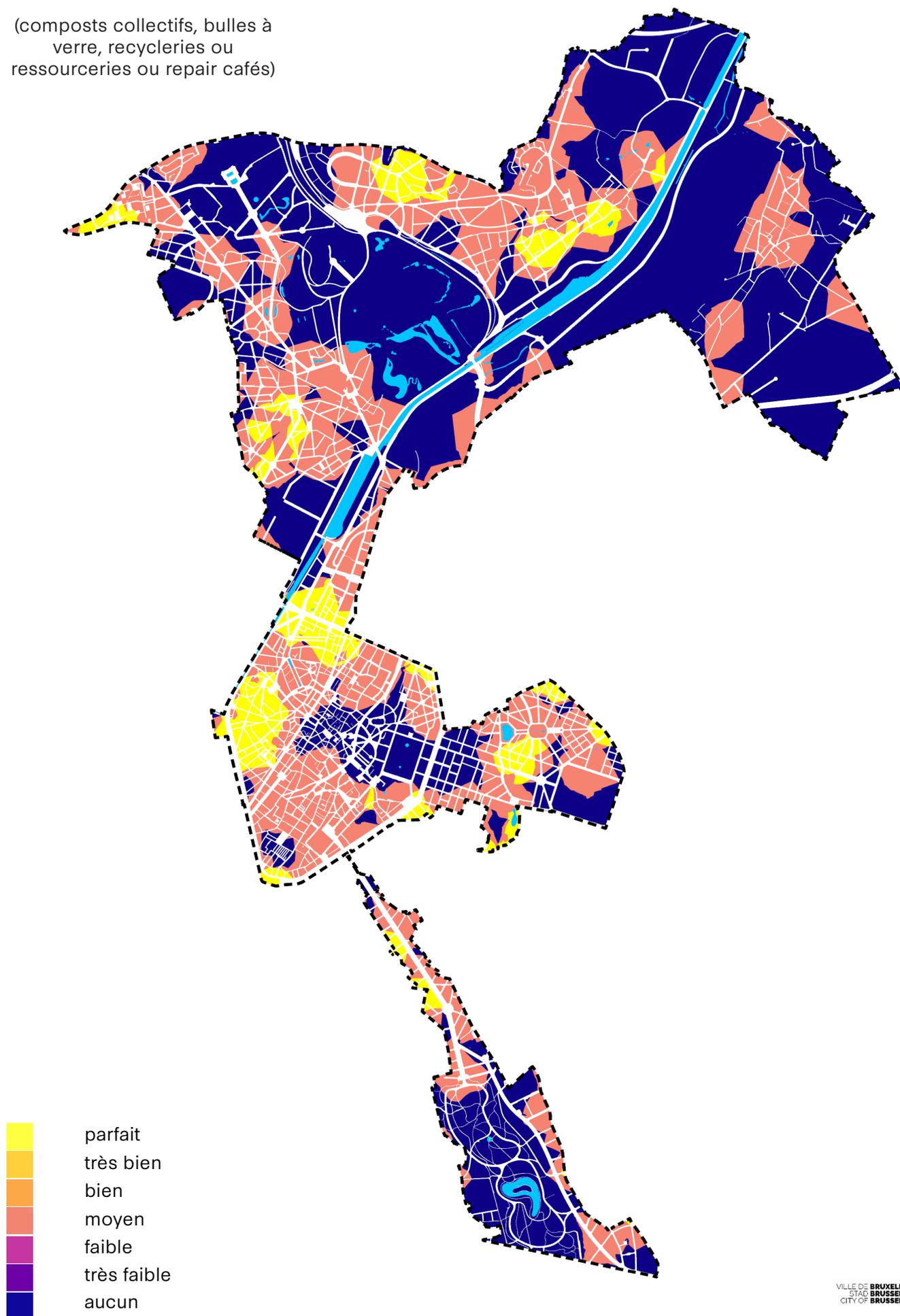
Espaces verts accessibles au public

(de moins de 0,5 hectares, de 0,5 à 3 hectares, de plus de 3 hectares)



Recyclage

(composts collectifs, bulles à verre, recycleries ou ressourceries ou repair cafés)



Thématique :

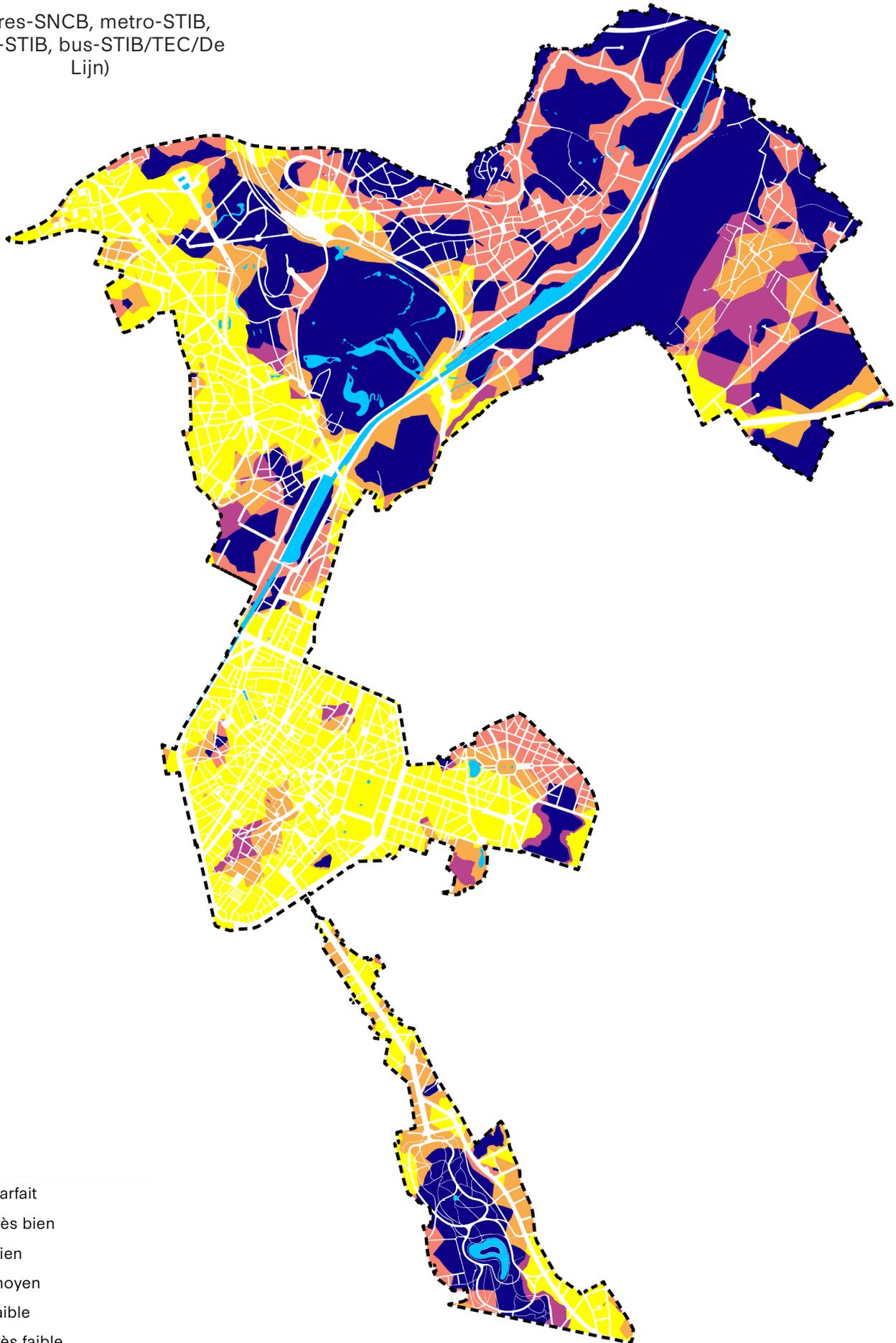
MOBILITE

Si le modèle de « Ville à 10 minutes » est fondé sur une « mobilité douce et active », à savoir piétonne et cycliste, il est primordial de prendre également en compte l'accessibilité à une offre de mobilité permettant les déplacements « supra-locaux » favorisant les modes collectifs et mutualisés. En effet, les modèles successifs de «ville de proximité» ont toujours été pris dans une tension interne entre logiques d'ancrage bénéfique à la sociabilité locale et logiques d'entre-soi, pouvant faire émerger différentes formes de « communautarisme ». Il est ainsi crucial de prendre en compte ces mobilités supra-locales comme vecteur d'« urbanité ». De plus, et dans une perspective plus pragmatique, la « Ville à 10 minutes » doit également d'une part penser l'accès au travail, qui ne peut être pensé uniquement par la proximité dans le contexte bruxellois, et d'autre part réfléchir à l'accessibilité aux besoins moins « essentiels », et donc non nécessairement de proximité. Ainsi, les modes de transport sont ici pris comme des services de destination. Pour ce faire, les infrastructures suivantes ont été intégrées dans le modèle: les gares SNCB, les arrêts STIB (métro, tram et bus), les stations de voiture partagée, et les stations Villo. Enfin, le stationnement public et les emplacements sécurisés pour vélos (box à vélo) seront également pris en compte afin de favoriser cette pratique de mobilité pour les trajets de moyenne distance.

La dotation en services de mobilité est d'abord influencée par les transports publics, et ensuite par les transports individuels partagés (Cambio et Villo) et les stationnements vélo. Leur géographie montre, sans surprise, une accessibilité décroissante du centre vers la périphérie. Le Pentagone et le quartier Nord-Est ont en effet une bien meilleure offre en comparaison aux quartiers de deuxième couronne (nord de Laeken, Neder-over-Heembeek, Haren et les quartiers autour du Bois de la Cambre). A noter que l'accessibilité de Neder-over-Heembeek devrait se trouver nettement améliorée par la création d'une nouvelle ligne de tram. On soulignera également une relativement bonne offre dans le Vieux Laeken et une offre insuffisante dans le quartier Nord (Tour & Taxis), qui sera cependant résolue grâce à de nouveaux projets de mobilité réalisés dans les prochaines années. Au niveau du stationnement vélos, c'est principalement à Neder-over-Heembeek, le nord de Laeken, les quartiers Nord et Louise que l'offre est insuffisante.

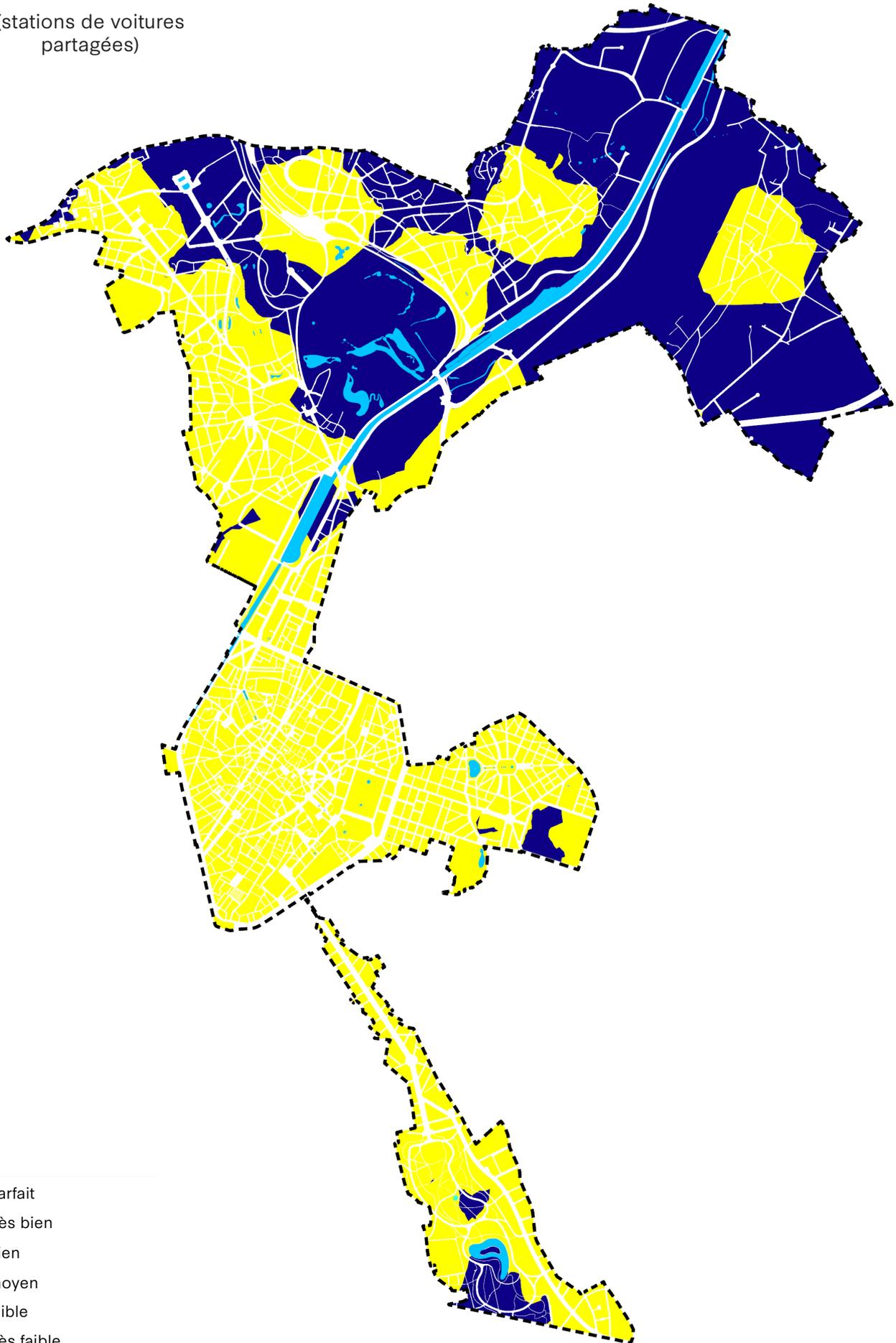
Transports publics

(gares-SNCB, metro-STIB,
tram-STIB, bus-STIB/TEC/De
Lijn)



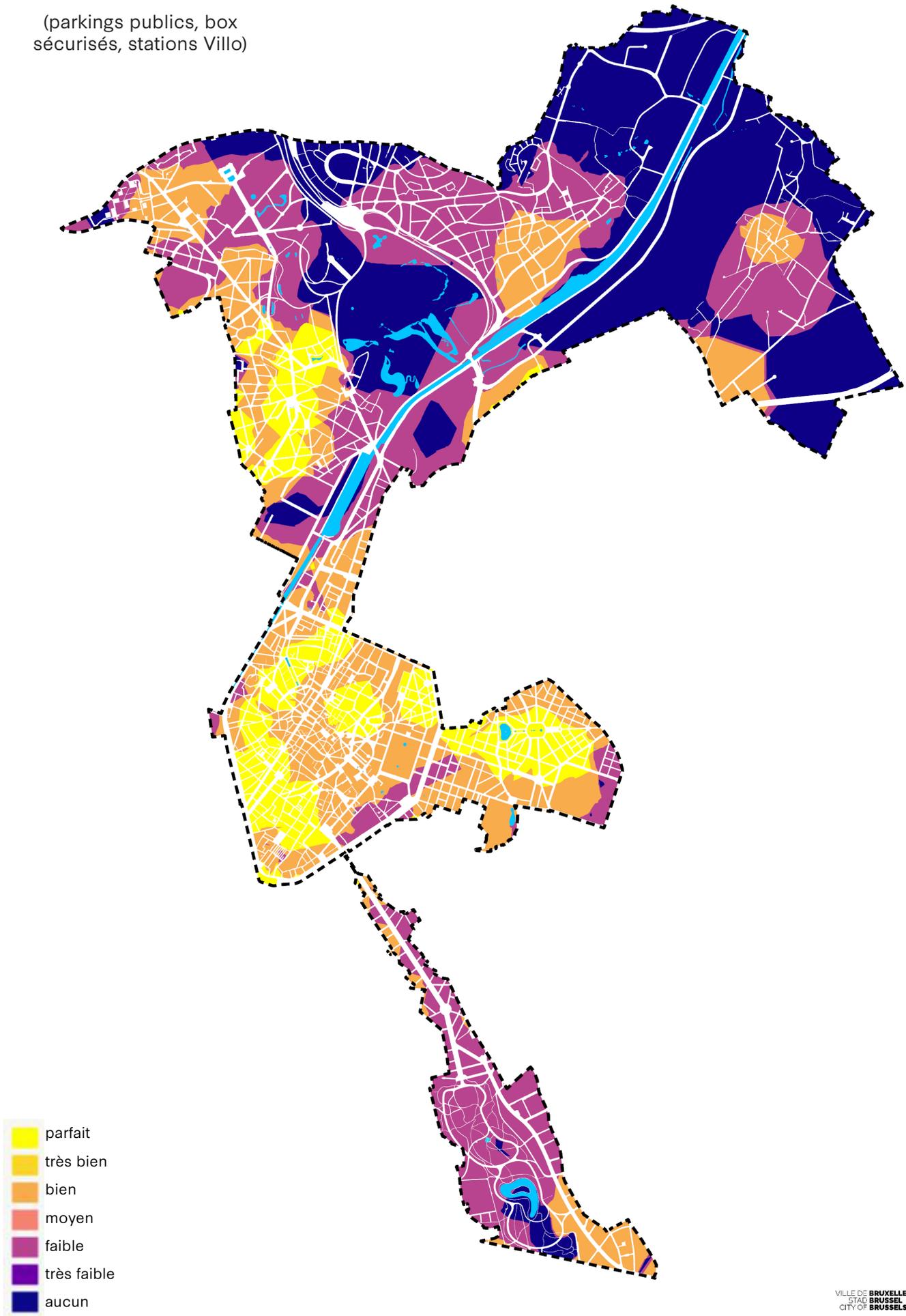
Voitures partagées

(stations de voitures partagées)



Vélo

(parkings publics, box
sécurisés, stations Villo)



Thématique :

ECONOMIE RESIDENTIELLE

Le critère de l'économie résidentielle appliqué à l'ambition d'une Ville de proximité distingue deux types de commerces : les commerces alimentaires et les commerces non-alimentaire. Pour le premier type, il s'agit surtout de considérer les produits essentiels à prendre en compte dans un "panier de la vie courante" (super-/hyper-marché, boulangerie-pâtisserie, boucherie-charcuterie, épicerie-superette, marchés), en ayant à l'esprit que les supermarchés et hypermarchés permettent également de s'approvisionner en produits ménagers. Concernant les commerces non-alimentaires (pharmacie, laverie, banques - bornes de retrait, points poste et points relais, mutuelle, café), les services marchands essentiels de proximité ont été privilégiés. Rarement pris en compte dans les modèles de proximité dans la littérature, la Ville de Bruxelles a fait le choix d'intégrer les cafés/salons de thé/bars dans le cadre de cette ambition, en tant que lieu de sociabilité important dans la vie de quartier. A l'avenir et en fonction de la disponibilité des données, cette sous-thématique sera renforcée par les aspects de l'économie circulaire appelée à occuper une place de plus en plus grande dans le quotidien de la population bruxelloise. Il s'agira dans ce cadre d'intégrer au modèle de la « Ville à 10min » des secteurs tels que les magasins de seconde main, les donneries, etc.

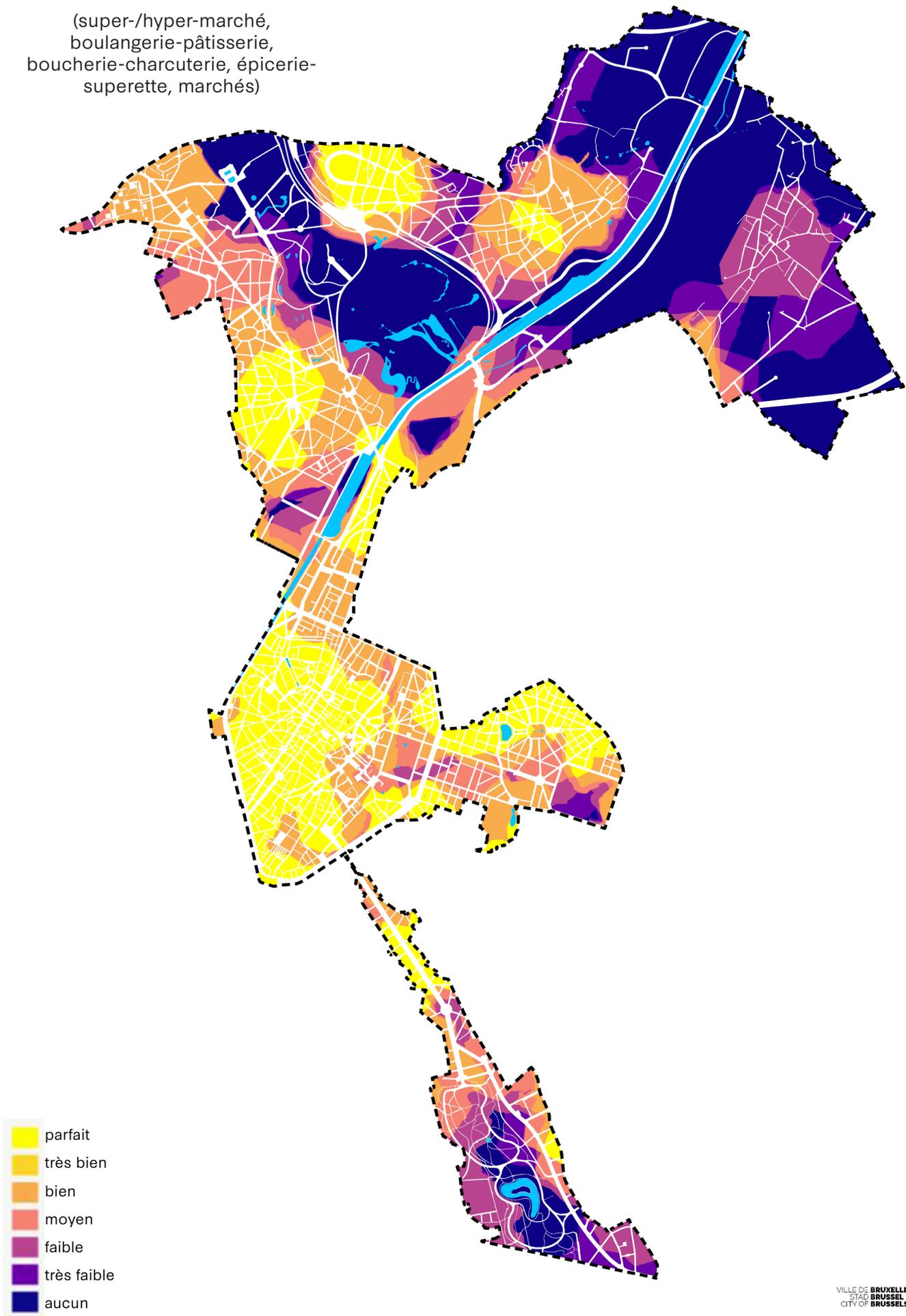
Globalement à la thématique, la dotation en services marchands de proximité est d'abord influencée par les commerces alimentaires (logique de concentration spatiale en noyaux/axes commerciaux corrélés à la densité d'habitants), et ensuite par les commerces non-alimentaires mieux répartis sur l'ensemble du territoire. En effet, au-delà de l'accessibilité à 10min de ces équipements et services, la logique de concentration des commerces en noyaux ou autour de pôles d'activité économique est préconisée pour assurer la viabilité économique des commerces et donc garantir une offre de proximité sur le long terme.

La géographie laisse ainsi apparaître une très bonne accessibilité dans le Pentagone (à l'exception des quartiers de bureaux, moins denses, à l'est). Cette très bonne dotation en services marchands se prolonge à l'est dans la première partie de l'avenue Louise et dans les zones résidentielles du quartier Nord-Est. Dans ce dernier, comme pour le Pentagone, l'offre est moins bonne dans les quartiers de bureaux au sud. En dehors de ces quartiers centraux, on observe également une très bonne dotation dans le Vieux Laeken, à Mutsaard et au centre de Neder-over-Heembeek. Par contre, l'offre est insuffisante à Haren. Par ailleurs, au regard des développements immobiliers en cours, tant le nord de Neder-over-Heembeek que les sites de Tour & Taxis et du Heysel rencontrent, ou risquent de rencontrer, des carences. D'autant plus que leurs quartiers adjacents ne semblent pas pouvoir répondre à cette nouvelle demande à l'heure actuelle. Toutefois, en ce qui concerne Tour & Taxis, la rénovation commerciale de la gare maritime devrait améliorer la dotation en commerces alimentaires dans ce nouveau quartier.

Sur le cas précis des bornes de retrait d'argent, on soulignera l'absence d'offre à Neder-over-Heembeek et Haren. Plus fondamentalement, à l'inverse des autres commerces, dont la géographie est corrélée à la densité résidentielle, les bornes de retrait sont aujourd'hui principalement implantées dans les quartiers de bureaux et touristiques (logique économique prédominante). La Ville de Bruxelles affiche sa volonté de développer ce type d'infrastructures dans les noyaux commerciaux communaux, une borne de retrait étant d'ores et déjà programmé rue François Vekemans à Neder-over-Heembeek, ainsi que deux autres à Laeken, place Emile Bockstaël et rue Marie-Christine.

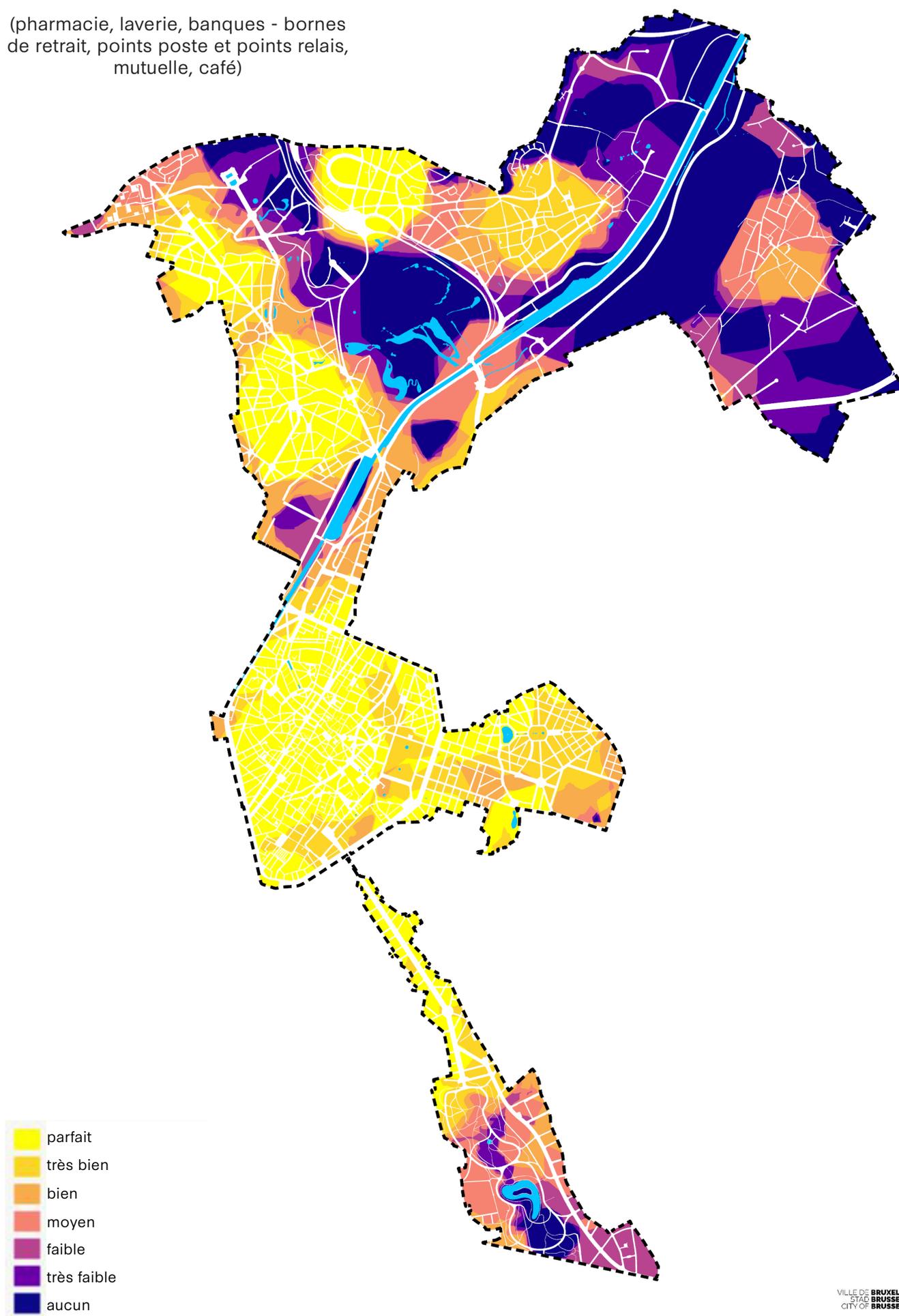
Commerces alimentaires

(super-/hyper-marché,
boulangerie-pâtisserie,
boucherie-charcuterie, épicerie-
superette, marchés)



Commerces non-alimentaires

(pharmacie, laverie, banques - bornes de retrait, points poste et points relais, mutuelle, café)



7. Une Ville de proximité - Synthèse des actions

Objectif stratégique :

Réalisation de la Ville à 10 min

- Action 7.1.1 : Actualiser, affiner et tenir régulièrement à jour l'inventaire des équipements et services de proximité
- Action 7.1.2 : Définir des objectifs en termes de taux de couverture et identifier les carences en équipements et services de proximité
- Action 7.1.3 : Répondre aux carences constatées en objectivant les besoins
- Action 7.1.4 : Réaliser et tenir à jour un inventaire des grands projets à impact territorial porté par la Ville ou par d'autres instances sur le territoire de la Ville

7. Une Ville de proximité - Tableau de synthèse

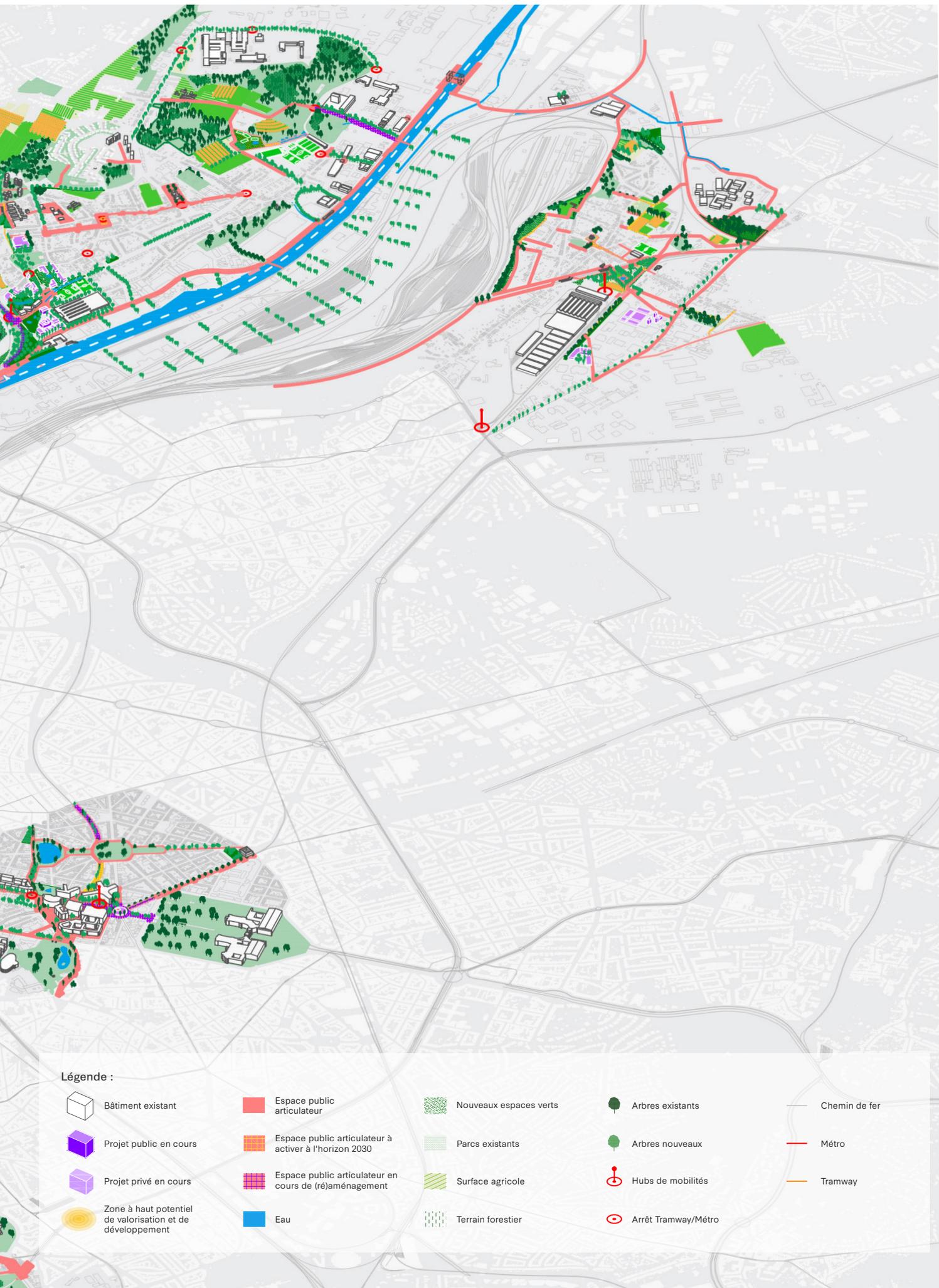
Objectifs stratégiques	Pentagone	Nord-Est	Quartier Nord	Laeken	NOH	Haren	Louise
Economie résidentielle							
7.1 Réalisation de la "Ville à 10 minutes"	●	●	●	●	●	●	●
Environnement et cadre de vie							
7.1 Réalisation de la "Ville à 10 minutes"	●	●	●	●	●	●	●
Mobilité							
7.1 Réalisation de la "Ville à 10 minutes"	●	●	●	●	●	●	●
Vivre ensemble							
7.1 Réalisation de la "Ville à 10 minutes"	●	●	●	●	●	●	●

Légende :

- Objectif stratégique prioritaire pour le quartier considéré à activer à l'horizon 2030
- Objectif stratégique pour le quartier considéré à activer à l'horizon 2050

Nexus





Nexus

Le Plan Communal de Développement Durable trouve sa traduction concrète dans les 7 territoires de la Ville de Bruxelles, comme le spécifient les matrices détaillées dans chacune des ambitions du plan. Par souci d'efficacité des politiques publiques, et afin de prioriser les actions à mettre en œuvre dans le cadre du PCDD, l'autorité communale a déterminé des zones stratégiques sur lesquelles il convient d'intervenir de manière prioritaire à l'horizon 2030 : les Nexus.

Mis en réseau afin de donner corps au maillage résilient que souhaite mettre en place la Ville de Bruxelles, les Nexus constituent les zones géographiques où se rencontrent et interagissent de manière plus intense les objectifs stratégiques énoncés dans le PCDD. Porteurs de dynamique pour les 7 territoires de la Ville, ils se définissent plus particulièrement dans leur capacité à répondre aux besoins des habitants tout en préparant nos quartiers aux différentes crises rencontrées, qu'elles soient climatiques, sanitaires, économiques, etc. Composés d'espaces publics favorisant les liens interquartiers/intercommunaux et rejoignant des points d'intérêts urbains (centralité de quartier, point de repère, etc.), ils traversent également des zones bâties en mutation (par exemple des secteurs de bureau en reconversion résidentielle) ou en tension (conflit d'usages, etc.).

Cette résilience des ensembles urbains se nourrit de leurs spécificités, leurs complémentarités mais aussi de leurs contradictions, pour mieux in fine les lier entre eux. Suivant une logique urbaine qui leur est propre, leur forme peut dépasser les limites administratives et celles des 7 territoires de la Ville. Ces derniers sont au nombre de 7 :

- Nexus 01 - Pentagone, coeur de métropole
- Nexus 02 - Noyau habitant dans le territoire Nord-Est
- Nexus 03 - Boucle verte dans le bas de Laeken et le Quartier Nord
- Nexus 04 - Reconnexion du haut de Laeken et Mutsaard
- Nexus 05 - Poumon vert à Neder-over-Heembeek
- Nexus 06 - Hub des deux gares à Haren
- Nexus 07 - Promenade retrouvée dans le territoire Sud

Explication de certains termes de la légende :



Projet public/privé en cours:

développement immobilier public ou privé situé sur le tracé des Nexus en cours de chantier, ayant fait l'objet d'un permis d'urbanisme ou d'un processus participatif (information/concertation/etc.) ou d'un appel à projet.



Zone à haut potentiel de valorisation ou de développement:

zone constituant une opportunité de concrétiser les objectifs du PCDD et de mettre en oeuvre son plan d'action. La zone se définit par un bâti de qualité ou à la symbolique forte, un potentiel de transformation en profondeur et/ou de laboratoire de nouvelles pratiques, ainsi qu'une position géographique structurante pour la Ville.



Espace public articulateur:

«espace de rencontre» constitutif du Nexus, où la place des modes actifs et des transports en commun est repensée pour fluidifier les parcours et lier les différents quartiers de la Ville. L'ambition doit porter également sur la végétalisation et considérer la présence de l'eau comme aménités publiques. Ce sont des espaces dynamiques, résilients et inclusifs.



Espace public articulateur à activer à l'horizon 2030:

espace public faisant partie du maillage du Nexus devant être réalisé à court terme au regard de leur rôle pivot dans la structuration des espaces articulateurs.



Espace public articulateur en cours de (ré)aménagement :

espace public faisant partie du maillage du Nexus en cours de chantier, ayant fait l'objet d'un permis d'urbanisme ou d'un processus participatif (information/concertation/etc.) ou d'un appel à projet.

Pentagone

Centre d'attractivité de la métropole bruxelloise, le Pentagone est un pôle culturel et touristique, économique et commercial, institutionnel et politique majeur du pays et interatlantique. Bien qu'il soit perçu comme un ensemble cohérent délimité par la petite ceinture, le Pentagone révèle une multitude de quartiers distincts aux caractéristiques socio-économiques variées, aux densités différentes, aux dynamiques commerciales spécifiques, ainsi qu'à des niveaux d'équipements de proximité divers.

Dans un contexte de développement du tourisme de courte durée, l'un des défis centraux du Pentagone consiste à soutenir les fonctions de la Ville visitée, créatrices d'activités et d'emplois, tout en développant ses qualités de ville habitée.

Une mixité fonctionnelle et sociale difficile à atteindre

La richesse historique et patrimoniale du Pentagone attire une multitude de fonctions. Cette concentration exerce une pression particulière sur la fonction résidentielle, laquelle présente des facettes très contrastées au sein du Pentagone : à l'ouest, des quartiers plus populaires, densément bâtis et peuplés, caractérisés par leur diversité culturelle, abritant de nombreux logements sociaux mais faisant également objet de nombreux projets immobiliers à destination de la classe moyenne ; à l'est, des zones dominées par des activités administratives et hôtelières, qui isolent les enclaves résidentielles ; au cœur de la zone se trouve le site UNESCO où le tourisme prédomine. Ces deux dernières décennies ont vu cette zone revitalisée par les habitants, grâce notamment à la politique de la Ville visant à réhabiliter les étages au-dessus des commerces. Toutefois, aujourd'hui, on observe un essoufflement de l'accroissement de la population due à l'émergence des appartements-hôtels et airbnb.

Le retour des habitants au cœur du Pentagone crée ainsi des frictions entre un tourisme dynamique et

les conditions essentielles au bien-être des habitants (nuisances occasionnées par la tenue d'événements multiples, gestion de la propreté, activités nocturnes, etc.). En particulier, les intérieurs d'îlot souffrent d'une qualité médiocre, souvent minéralisés au profit des activités touristiques et commerciales. Dans la zone UNESCO, la présence d'installations techniques en arrière-cour entraîne des nuisances olfactives et sonores. L'élaboration d'un plan particulier d'affectation du sol (PPAS) ainsi que la révision du plan de gestion de l'UNESCO sont des instruments destinés à contrôler le développement de cette zone symbolique et à trouver un équilibre entre ces fonctions en apparence antagonistes.

Les programmes de rénovation urbaine ont, quant à eux, contribué à atteindre un taux de couverture satisfaisant en matière d'équipements de proximité (centres culturels, installations sportives, centres de santé) dans les quartiers sud du Pentagone (Anneessens, Stalingrad, Marolles). Néanmoins, ces infrastructures approchent de la saturation. Le quartier des Quais dispose d'une couverture adéquate mais améliorable. En revanche, les quartiers Notre-Dame aux Neiges, la place des Martyrs ainsi que la zone tampon de l'UNESCO souffrent d'un manque d'équipements de proximité nécessaires pour répondre aux besoins des habitants.

Une pacification en cours de l'espace public

En 2022, la Ville a adopté le « Schéma de circulation Pentagone » dans le cadre de la stratégie du Plan Good move. Cette initiative vise à apaiser le trafic motorisé dans les quartiers du centre. En réduisant le trafic de transit, la Ville aspire à améliorer la qualité de l'air, à réduire les nuisances sonores et à optimiser la fluidité des transports en commun. Cette vision de mobilité s'accompagne d'une reconquête de l'espace public vis-à-vis du stationnement en voirie, redirigeant celui-ci vers des parkings ouvragés et favorisant la mutualisation des parkings privés. La rénovation des



Contrat de Quartier Durable Jonction - Complexe sportif Cynthia Bolingo



Maquette du projet Rempart des Moines



Le Piétonnier de la Ville de Bruxelles

espaces publics s'intensifie et en visant toujours une pacification en faveur des modes de déplacement actifs et la facilitation des fonctions de séjour.

Cependant, ces rénovations peuvent encore être perfectionnées. L'amélioration des finitions et des matériaux, ainsi que la cohérence globale des aménagements entre les différents espaces sont des aspects à prendre en considération. Il est primordial, surtout dans un territoire densément peuplé et en manque d'espaces verts, d'incorporer une approche intégrée de la gestion des eaux pluviales via notamment la désimperméabilisation des sols et de combattre les îlots de chaleur l'intensification de la végétalisation.

Quelques zones demeurent en attente quant à leur développement futur, notamment la Jonction Nord-Midi, la place du Grand Sablon, les places de la Liberté, d'Espagne ou du nouveau marché aux grains. Le réaménagement et la réappropriation de ces espaces constituent des opportunités afin de créer des liens interquartiers, mais aussi de reconnecter le haut et le bas de la Ville via leur verdurisation et la possibilité de nouveaux usages favorisant la socialisation. La libération d'espaces publics offre également la possibilité d'accueillir un nombre croissant d'événements (environ 80 autour de la Grand-Place). Cependant, l'organisation de ces événements en centre-ville pose des défis en termes de nuisances et de sécurité, et suscite un débat entre la nécessité de disposer d'espaces de séjour et d'autres espaces minéraux pour accueillir les participants aux événements. Il est crucial de trouver un équilibre entre la demande d'espaces événementiels et la création de nouveaux espaces verts de taille modeste à moyenne.

Un héritage remarquable sous contraintes

Au cœur du Pentagone se dresse une pléthore de bâtiments remarquables, qu'ils soient classés, inscrits à l'inventaire du patrimoine ou sur la liste de sauvegarde. Afin de préserver la Grand-Place, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, une zone de protection baptisée zone tampon a été soigneusement délimitée pour

conserver son environnement immédiat.

Malgré des améliorations notables dans la mise en valeur de cet ensemble architectural, des efforts supplémentaires sont nécessaires. Force est de constater que le patrimoine demeure encore fréquemment sujet à un manque d'entretien préoccupant. Les éléments de petit patrimoine ainsi que les éléments situés à l'intérieur des édifices sont insuffisamment préservés lors des rénovations, modernisations ou subdivisions en unités distinctes.

Au 21^e siècle, la préservation du patrimoine doit impérativement relever les défis du changement climatique. Cette sauvegarde doit harmoniser les impératifs de performance énergétique (ex.: isoler tout en maintenant les caractéristiques des façades historiques), la lutte contre les îlots de chaleur urbains (désimperméabiliser en conservant les constructions historiques) et la prévention des inondations (végétaliser en maintenant le caractère patrimonial des revêtements).

Enfin, l'idée de patrimoine en termes de perspectives globales et d'ensembles architecturaux reste encore à développer. Toutefois, la piétonnisation des boulevards du Centre met en lumière le caractère saisissant de l'ensemble architectural du 19^e siècle, offrant une nouvelle perspective à cet héritage bâti. De manière similaire, le réaménagement de la Jonction Nord-Midi permettrait de mettre en valeur un patrimoine moderniste et postmoderniste sous-évalué.



Nouveau parc de la Porte de Ninove



Projet de reconversion de l'imprimerie de la Banque Nationale



La guinguette dans les jardins du Grand Hospice Pacheco

Le tourisme et le commerce à encadrer

Le cœur du tourisme de loisirs à Bruxelles gravite principalement autour du Pentagone. Ce secteur engendre une dynamique économique et une source d'emplois essentielles pour la Ville de Bruxelles, comme en témoignent le nombre d'hôtels et d'établissements commerciaux, notamment dans le domaine de l'horeca, qui en dépendent.

Au sillage de la rénovation des façades de la Grand-Place, une série de projets en cours œuvrent à maintenir l'attrait touristique du centre-ville bruxellois : lancement du musée de la Bière, ouverture de l'Hôtel de Ville aux visiteurs, projet de modernisation du Musée de la Ville, activation du site Continental et bien d'autres encore.

Le Pentagone se distingue également par une multitude de pôles commerciaux, chacun avec une identité unique : des boutiques touristiques autour de la Grand-Place, des antiquaires dans le quartier des Marolles, des grandes enseignes le long de la rue Neuve, des établissements horeca à Saint-Géry, et ainsi de suite. La préservation de ces identités fortes est primordiale, tout en garantissant une offre commerciale de proximité de qualité pour les habitants, en particulier dans les quartiers à forte vocation touristique.

Cependant, certains quartiers font face à la menace d'une uniformisation et d'une dégradation de la qualité de l'offre commerciale. Par exemple, le quartier de la "Grand-Place" voit l'implantation de nombreuses boutiques de souvenirs (gift shops), les boulevards du Centre subissent la prolifération des établissements de restauration rapide, tandis que la rue Neuve souffre d'un manque de diversité dans les grandes enseignes de l'habillement. Cette tendance nuit à l'offre de proximité nécessaire à la vie habitante de ces zones, qu'il convient dès lors de soutenir.

La densité des commerces et des attractions touristiques dans le Pentagone entraîne un volume important de livraisons quotidiennes de marchandises par camionnettes. Des stratégies doivent être élaborées pour rationaliser ces livraisons, promouvoir le transport de marchandises via les vélos-cargo et établir de nouveaux centres de distribution urbain.



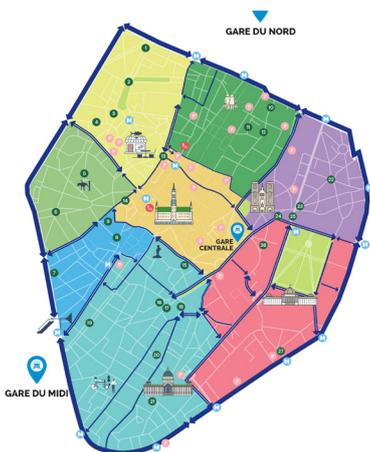
Nouveau Campus Universitaire 44



Le nouveau parc des Brigittines, inauguré dans le cadre du Contrat de Quartier Jonction



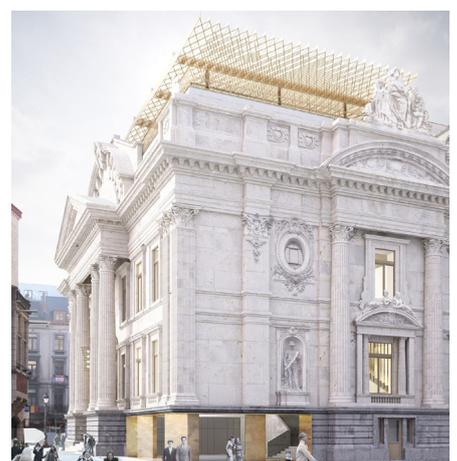
Le projet "The Dome", dans les anciens bâtiments Actiris sur le piétonnier



Plan Good Move Pentagone en vigueur depuis août 2022



Projet d'occupation temporaire du bâtiment Continental, dans l'attente d'une destination définitive



Rénovation de la Bourse de Bruxelles

Nexus 01 - Pentagone, coeur de métropole

Objectifs stratégiques territorialisés

- Trouver un équilibre durable entre la Ville habitée et la Ville visitée via une mixité fonctionnelle et sociale, la réhabilitation des biens inoccupés et insalubres, la rénovation du parc social, le développement de logements abordables pour les familles et les équipements/services, tout en encadrant l'offre hôtelière à destination des visiteurs.
- Offrir un maillage d'espaces publics apaisés en renvoyant toutes les variétés de stationnement vers des parkings hors voiries, afin de répondre aux besoins des habitants et visiteurs en terme d'espaces végétalisés, de tranquillité, de qualité et d'évènements.
- Valoriser le patrimoine végétal et les identités patrimoniales des quartiers du Pentagone tout en renforçant leur résilience face aux risques d'ilots de chaleurs, d'inondations, et de dégradation de la qualité de l'air, en s'appuyant tant sur le bâti, les intérieurs d'îlot que sur l'espace public.
- Assurer l'attractivité commerciale et touristique du Pentagone en développant l'offre de proximité et l'identité commerciale par quartier, en soutenant la création de centres de distribution urbains et la mise en place de plans de livraison.



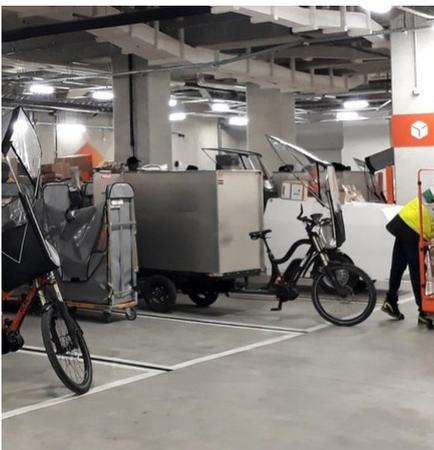
Le Pavillon de l'Arsenal, Centre d'urbanisme et d'architecture de Paris et de la métropole parisienne



Transformation des quais de Saône à Lyon par Tadashi Kawamata



Transformation d'une infrastructure routière en promenade piétonne, Séoul, MVRDV



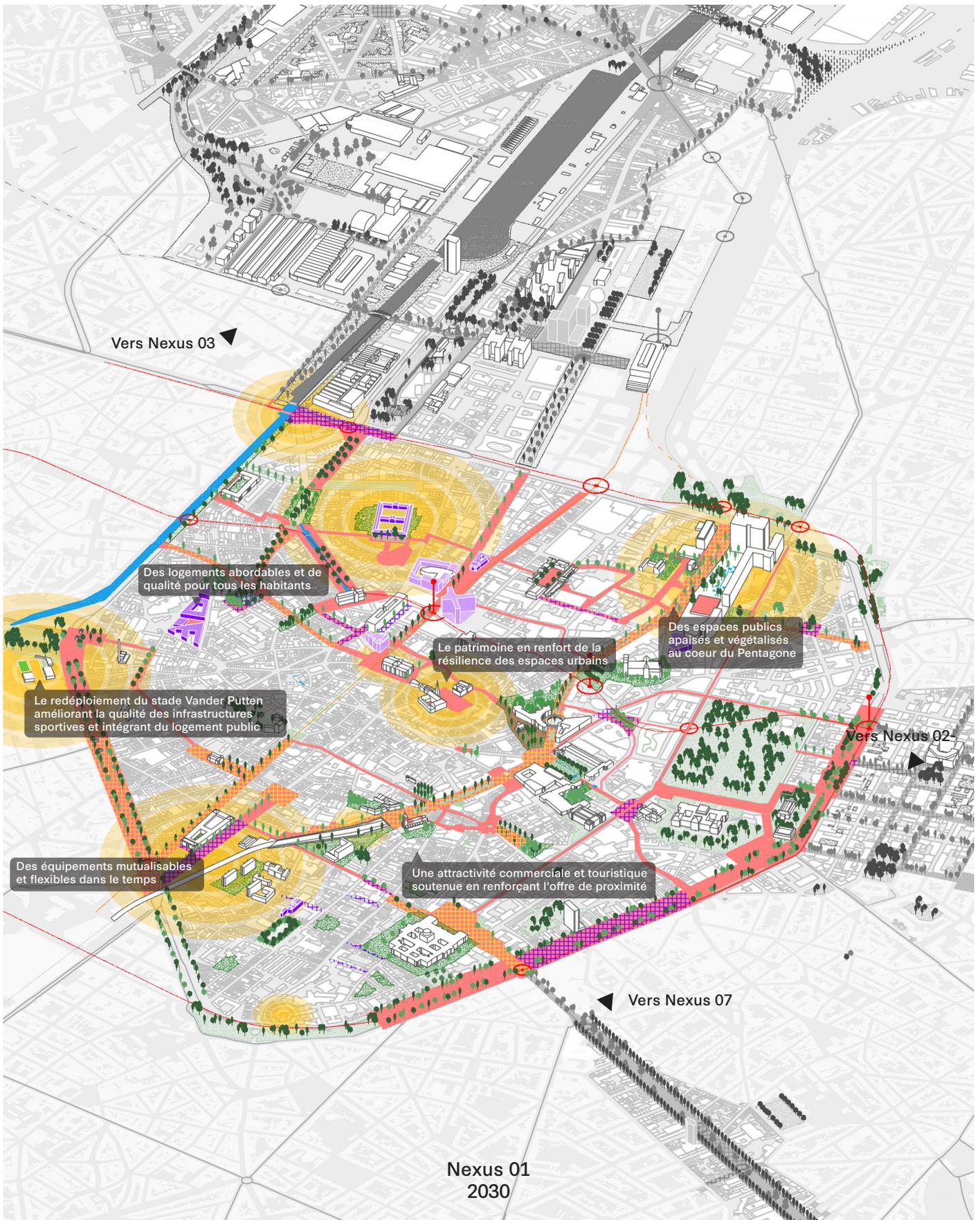
Exemple d'un espace logistique urbain à Paris, rue Eugène Varlin



Pacification de l'espace public et augmentation de l'espace pour les modes doux, Toronto



Maillage ludique à Saint-Gilles, bureau Suède 36



Légende :

 Bâtiment existant	 Espace public articulatoire	 Nouveaux espaces verts	 Arbres existants	 Chemin de fer
 Projet public en cours	 Espace public articulatoire à activer à l'horizon 2030	 Parcs existants	 Arbres nouveaux	 Métro
 Projet privé en cours	 Espace public articulatoire en cours de (ré)aménagement	 Surface agricole	 Hubs de mobilités	 Tramway
 Zone à haut potentiel de valorisation et de développement	 Eau	 Terrain forestier	 Arrêt Tramway/Métro	

Territoire Nord-Est

La zone Nord-Est est composée de deux quartiers aux caractères très affirmés et différents. D'un côté, le quartier nommé "Léopold" se démarque par ses bureaux, ses activités tertiaires et son rôle de centre décisionnel de portée internationale, grâce à la présence notable des institutions européennes. De l'autre, le quartier résidentiel des "Squares" se distingue par un patrimoine remarquable, tant au niveau de ses bâtiments que de ses espaces publics. Ces deux quartiers sont connectés par la vallée du Maelbeek, créant un paysage singulier où l'eau et les espaces verts se côtoient harmonieusement.

Aujourd'hui, la zone est en plein changement avec des ambitions claires pour le quartier Léopold. L'objectif est de transformer cet ancien lieu essentiellement orienté vers les bureaux en un quartier à la mixité fonctionnelle et sociale beaucoup plus affirmée.

Un pôle européen, porteur d'identité

Le quartier abritant les institutions européennes jouit d'une renommée régionale et supranationale. En tant que centre névralgique des prises de décisions, il attire des travailleurs de divers horizons, étant le principal pôle d'emploi international de Bruxelles et l'une des principales destinations touristiques de la Ville.

Cependant, à l'exception de rares institutions muséales, l'offre en équipements culturels, en événements festifs ou en commerces à destination de visiteurs y demeure très faible. Conjugué avec une faible disponibilité d'espaces publics de qualité, le quartier Léopold offre peu de possibilités d'identification et d'appropriation par les citoyens européens pour des manifestations culturelles ou revendicatives.

L'un des objectifs portera donc sur le renforcement de l'ancrage identitaire de la multiculturalité européenne dans ce quartier destiné à devenir un lieu de convergence des nombreuses communautés de l'Union.

Une mixité à retrouver

À l'origine résidentiel, le quartier Léopold est aujourd'hui presque entièrement voué aux affaires et à l'administration. L'installation des institutions dans les années 1950 a entraîné d'importantes pressions et spéculations immobilières. La nécessité de bureaux a conduit à la démolition de nombreuses maisons à taille humaine, remplacées par des tours imposantes et hermétiques. Les commerces présents sont essentiellement tournés vers les travailleurs. On y trouve peu de logements, et d'équipements de proximité. En soirée, les travailleurs quittent le quartier et l'absence de contrôle social par les habitants ou commerçants amène un sentiment d'insécurité. La diversification des fonctions, amenant nouveaux logements, commerces, équipements et espaces publics et verts, est donc un enjeu prioritaire de la Ville pour y développer une véritable vie de quartier conviviale.

Suite à la crise Covid et à l'avènement du télétravail de nombreuses surfaces de bureaux sont sous exploitées, conduisant leurs propriétaires, notamment les institutions, à réduire leurs occupations. Ceci offre une opportunité pour reconvertir le bâti en d'autres fonctions.

Un patrimoine riche et diversifié à challenger

Du point de vue de son aménagement urbain, le quartier Léopold possède une trame en damier héritée de la première extension de Bruxelles sous le règne de Léopold II. À l'origine principalement résidentiel, il fut prisé par la noblesse et la haute bourgeoisie, qui y appréciaient les bâtiments néoclassiques. Quelques vestiges de ce passé méritent d'être préservés et valorisés. Au fil du temps, le quartier a subi des transformations, particulièrement marquées lors de l'installation des institutions européennes, qui ont donné naissance à une architecture moderne et postmoderne, transformant radicalement le paysage et créant de nouveaux repères visuels.

En revanche, le quartier des Squares a été préservé depuis son urbanisation en 1875. On y retrouve encore de larges avenues bordées de nombreux hôtels particuliers aux styles variés, ainsi que de vastes squares aménagés avec soin. Le parc du Cinquanteaire vient compléter cette scénographie minutieusement étudiée. Malheureusement, bien que la zone ait hérité de son passé des parcs et squares d'une grande valeur patrimoniale, ceux-ci sont aujourd'hui déconnectés les uns des autres, séparés par des axes de circulation, des bâtiments institutionnels et de grands îlots fermés

Les importants parkings souterrains privés sont aussi de moins en moins exploités. Une mutualisation de ces parkings permet d'envisager une réduction drastique du stationnement en voirie dans le quartier Léopold pour libérer l'espace public de la voiture et le mettre à disposition des usagers lents, de la végétalisation et de la convivialité. En outre, les sous-sols peuvent également se prêter à de nouvelles exploitations et expérimentations : production et partage d'énergie, espaces culturels, agriculture urbaine, logistique douce, etc.

Un rééquilibrage de l'espace public à opérer

Le quartier Léopold est fortement densifié en raison de la pression immobilière et de la concentration de voies de communication. Cette densification se reflète à la fois dans la quasi-totalité des îlots bâtis et dans un sous-sol encombré de nombreux réseaux, ce qui entraîne une imperméabilisation importante des sols et augmente les risques d'inondations en aval. De plus, la densification extrême limite les connexions entre les différents points d'eau et espaces verts, ce qui provoque des problèmes de surchauffe et de sécheresse, tels que les îlots de chaleur urbains.

La diminution du stationnement en voirie pourrait avoir un impact significatif sur la résilience environnementale, en créant davantage de poches de verdure et en contribuant au maillage vert de la ville. La présence d'arbres et de parcs urbains permet de réduire les îlots de chaleur urbains, favorise la biodiversité et améliore la qualité de l'air. Des espaces publics bien conçus et accueillants jouent un rôle essentiel dans le renforcement des interactions sociales et du sentiment de vie de quartier, favorisant ainsi le vivre-ensemble. Ces lieux deviennent des points de rencontre prisés par les résidents de tous âges et origines, ainsi que par les visiteurs et les touristes.

Dans cette perspective, le masterplan « végétalisation » et des recommandations spécifiques pour le quartier européen ont été élaborés pour promouvoir cette transformation environnementale et sociale.

Un territoire à reconnecter

La vallée du Maelbeek joue un rôle crucial en tant que lien entre Etterbeek et le centre de Saint-Josse, traversant les quartiers Léopold et des Squares. Elle représente un maillage vert et bleu prometteur, capable de rétablir les connexions entre ces quartiers. Les rues de la Science et Industrie, qui relient les places de Meeus et Frère Orban, constituent un autre axe

nord-sud porteur d'une identité locale propice à la végétalisation, au développement résidentiel et à de nouvelles affectations urbaines. De même, l'axe Est-Ouest, reliant les pôles muséaux du centre-ville aux institutions et au Parc du Cinquantenaire, mérite une attention particulière pour favoriser les déplacements piétons et créer un environnement convivial. La place Jean Rey, située à la confluence des rues Belliard et de la vallée du Maelbeek, offre un potentiel élevé pour incarner cette reconnexion entre les quartiers.

Grâce à sa centralité, le territoire est desservi par divers modes de transport, en particulier en tant que pôle multimodal majeur, avec les stations Arts-Loi, Maelbeek et Schuman, ainsi que plusieurs lignes de bus. Cependant, en tant que zone d'entrée de ville très fréquentée, il souffre d'une présence automobile envahissante. Heureusement, des initiatives de réaménagement, telles que l'installation de pistes cyclables sécurisées dans les rues de la Loi, Belliard et avenue Cortenbergh, ont déjà été entreprises, offrant un début de transformation positive de la qualité de vie dans le quartier.



Institutions européennes rue de la Loi.



Vue sur la "House of European History" depuis le parc Léopold.



Jardin de la Vallée du Maelbeek



STAM Europa, réhabilitation et transformation du RDC d'un immeuble de bureaux au coeur du Quartier Européen



Maisons de maître autour du square Palmerston



Bâtiment Winterthur, Avenue des Arts, exemple d'architecture de bureaux d'après-guerre qualitative.

Nexus 02 - Noyau habitant

Objectifs stratégiques territorialisés

- Faire du Quartier Européen un quartier habité et vivant, tout en développant les activités visant à renforcer son identité européenne.
- Favoriser la reconversion du bâti et l'activation des rez-de-chaussée pour assurer une mixité de fonctions incluant logements de fonctions, standing, social et moyen ainsi que des équipements et services internationaux et de proximité.
- Veiller à la conservation et la valorisation du patrimoine bâti existant (néoclassique, art nouveau et d'après-guerre) et développer une exemplarité architecturale fonctionnelle, technique et esthétique résolument écologique et innovante dans les rénovations et nouvelles constructions.
- Améliorer la sécurité et les qualités des espaces publics à des fins de séjour, récréatives, évènementielles et de résilience environnementale, notamment grâce au report du stationnement en voirie vers les parkings ouvragés.
- Transformer en boulevards urbains les rues Belliard, Loi et l'avenue Cortenbergh et favoriser des cheminements actifs en vue d'améliorer l'intégration des fonctions européennes au sein des quartiers environnants (Place Robert Schuman, Place de Londres, Place Jourdan, Place Saint-Josse, Jamblinne de Meux, Centre-ville, etc).



Projet de réaménagement du rond-point Schuman



Projet d'aménagement de pistes cyclables rue Belliard - Bruxelles Mobilité.



Parking souterrain reconverti en espace culturel, La Défense, Paris



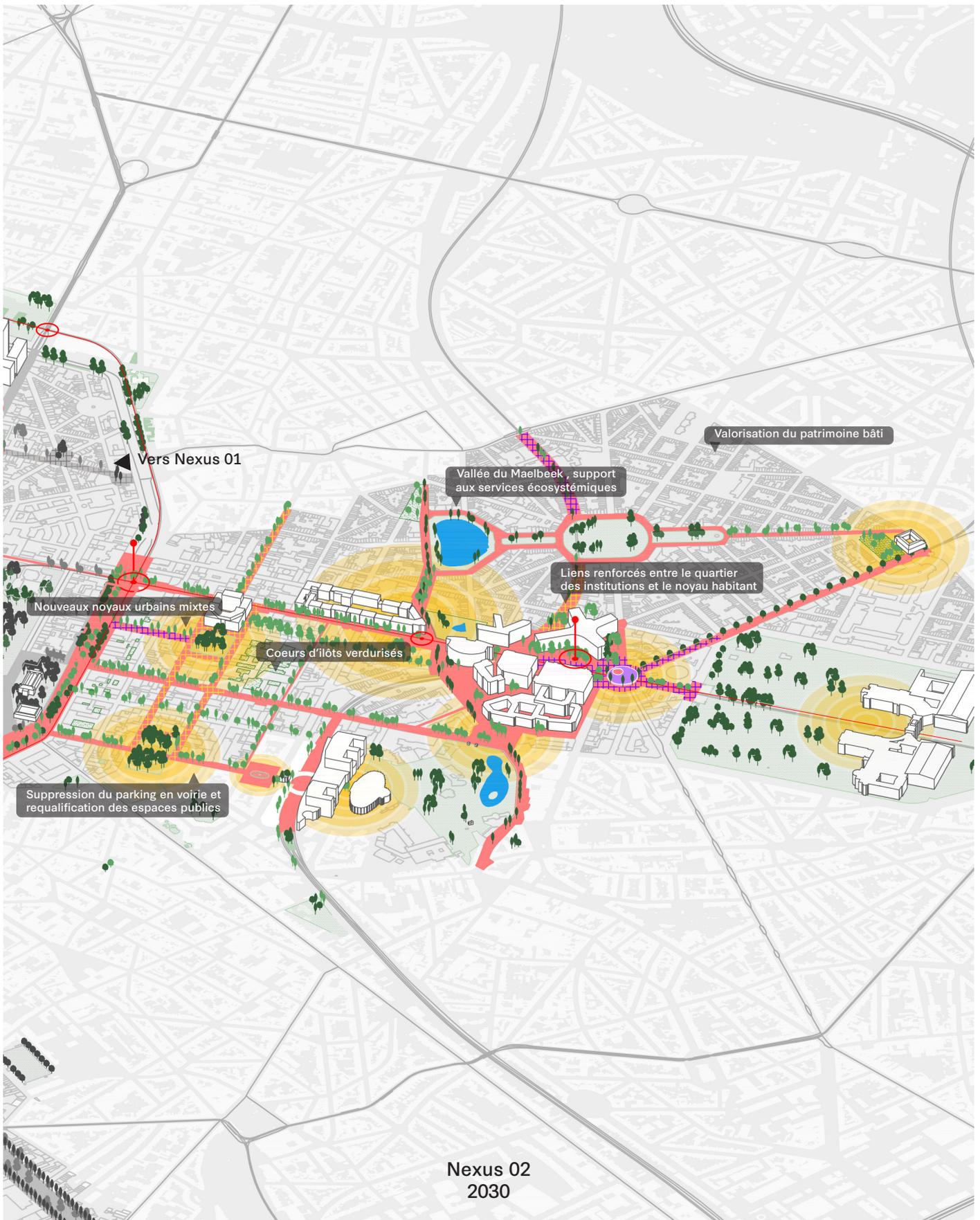
Reconversion d'un immeuble de bureau en logements - Charenton-Le-Pont, par l'agence Moetti-Rivière



Reconquête de l'espace public au service des usagers lents à Barcelone. Superilla Sant-Antoni



Végétalisation de l'espace public - Green Block - Fleet Street Londres - WATG



Nexus 02
2030

Légende :

 Bâtiment existant	 Espace public articulatoire	 Nouveaux espaces verts	 Arbres existants	 Chemin de fer
 Projet public en cours	 Espace public articulatoire à activer à l'horizon 2030	 Parcs existants	 Arbres nouveaux	 Métro
 Projet privé en cours	 Espace public articulatoire en cours de (ré)aménagement	 Surface agricole	 Hubs de mobilités	 Tramway
 Zone à haut potentiel de valorisation et de développement	 Eau	 Terrain forestier	 Arrêt Tramway/Métro	

Quartier Nord - bas de Laeken

De part et d'autre du canal, cette zone urbaine englobe plusieurs quartiers qui se distinguent par leurs identités uniques. On y trouve diverses caractéristiques marquantes, telles que le site de Tour & Taxis, le quartier de bureaux monofonctionnel surnommé "Manhattan", des quartiers densément peuplés abritant des activités productives comme Masui et Bockstael, ainsi que l'espace appelé MABRU avec son Marché matinal.

Ce secteur en pleine évolution est au cœur de nombreux projets de rénovation et de planification urbaine, tels que le CRU Citroën-Vergote, le Quartier durable Hélicopt-Anvers, le Plan d'Aménagement Directeur Maximilien-Vergote, et bien d'autres. Cette transformation attire un flux important d'investissements, aussi bien privés que publics : constructions de logements en bordure du canal, rénovations de complexes de bureaux, création du musée Kanal, aménagement du parc Beco, et bien d'autres initiatives.

En tant que détenteur de nombreuses propriétés foncières dans cette zone, la Ville joue un rôle central pour accompagner le développement vers un quartier durable. L'objectif est de créer des espaces publics et des espaces verts de haute qualité, tout en assurant un accès au logement abordable et aux équipements de proximité. Parallèlement, il est important de maintenir des activités productives et logistiques dans ce territoire en mutation.

Un territoire laboratoire

Le territoire compte de nombreuses initiatives afin de tester de nouvelles pratiques ayant pour objectif de diminuer notre empreinte carbone. Citons parmi celles-ci : Greenbizz - le centre d'entreprises spécialisées dans l'innovation durable -, des projets de récupération des vitrages des tours de bureaux en rénovation, la construction de bâtiments réversibles, des projets d'agriculture urbaine ou encore l'utilisation de béton plus écologique. Ces initiatives rencontrent la stratégie du Plan Régional d'Economie Circulaire (PREC), qui veut

faire du territoire un des pôles centraux de la Région pour la circularité. De son côté, la Ville y développe et teste des solutions innovantes et intégrées pour contribuer au déploiement d'un « quartier à énergie positive », c'est-à-dire un quartier durable produisant plus d'énergie qu'il n'en consomme.

Un manque de mixités sociale et fonctionnelle

Le territoire accueille de grands ensembles de logements sociaux qui cohabitent avec de nombreux projets de logements de standing. A l'inverse, on y retrouve peu de logements moyens permettant de compléter la mixité sociale. On observe aussi une double tendance sur le périmètre avec d'un côté le « quartier Manhattan » qui se dirige lentement vers plus de mixité fonctionnelle en convertissant des superficies de bureaux en logements, tandis que la présence des activités productives sont, elles, menacées par la construction également de logements sur le reste du périmètre.

Cette arrivée de nouveaux logements renforce le besoin en équipements de proximité (équipement de la petite enfance, scolaire, formation, sportif, socio-culturel, des infrastructures de santé, ou encore l'aide aux personnes précarisées et des équipements services). Ces équipements sont inégalement distribués sur le territoire et souffrent de saturation, notamment en ce qui concerne les équipements sportifs. Le projet de la tour sportive, équipement sportif de grande ampleur situé le long du canal, devrait néanmoins répondre en partie à cette carence. L'aménagement de la dalle de la chaussée d'Anvers en tant que pôle de destination peut jouer un rôle supra-local tout en répondant aux besoins en équipements de proximité.

Mis à part les marchés hebdomadaires de la chaussée d'Anvers et de la place Bockstael, l'attractivité commerciale de ce territoire est en déclin. De nouveaux pôles commerciaux apparaissent (ex : gare maritime) mais ne répondent pas ou peu à la demande locale.



Projet de la Tour des Sports au bord du Bassin de Vergote



Hélicopt-Anvers sur la Dalle Hélicopt-Anvers

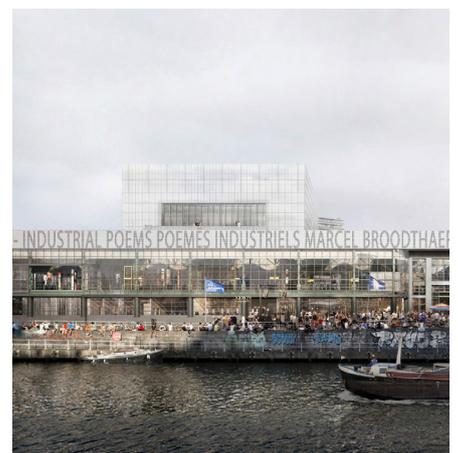


Image du futur projet "Kanal"

Un potentiel d'espaces publics et verts de qualité

Le territoire est parcouru par des grands axes nord-sud dédiés principalement à la voiture. La Vision partagée "Territoire Nord" propose de programmer ces axes pour en faire des axes multimodaux reliant à l'échelle métropolitaine tant au niveau paysager que climatique et programmatique. La lisibilité des connexions est-ouest est de son côté faible mais la Vision partagée souhaite les renforcer au profit des équipements de proximité et des modes actifs. Ces derniers ont peu d'espaces publics de qualité à disposition et le stationnement occupe une large part des voiries.

Parmi ces espaces publics de faible qualité, on retrouve ceux le long du canal. A l'exception du nouveau parc Beco, les berges du canal ne jouent pas leur rôle de lien entre la rive gauche et la rive droite de la voie d'eau alors que cette zone accueille de nombreux projets et qu'un BeeldKwaliteitsPlan (BKP) a été élaboré afin d'avoir une cohérence d'aménagement entre ces différents espaces.

Concernant les espaces verts, ils sont globalement fragmentés et de qualités très variables. L'amorce de maillage vert existant pourrait servir de base afin de relier ces espaces et les mettre en réseau. Ce maillage dit « boucle verte » sert de support aux déplacements des modes actifs avec l'accueil notamment d'une autoroute cyclable le long des voies de chemin de fer. Pièce maîtresse de cette stratégie de mise en réseau des espaces verts, le parc Maximilien fait quant à lui l'objet d'un projet de rénovation qui augmente la qualité de son biotope ainsi que son emprise et prévoit une mise à ciel ouvert de la Senne. Enfin, le bas de Laeken fait face à une carence en grand espace vert de qualité et accessible. Des propositions d'ouverture de la frange du domaine royal pour la rendre accessible aux habitants de ce territoire fort dense sont régulièrement énoncées.

Des intérieurs d'îlots à désimperméabiliser

Les quartiers du Vieux Laeken et de Masui sont formés d'îlots traditionnels fortement imperméabilisés. Les intérieurs d'îlots ont été progressivement grignotés par

des constructions organiques d'annexes, d'ateliers ou encore d'entrepôts. Le reste du périmètre accueille, lui, une typologie de bâti différente (tours, dalles,...) mais souffre également de la minéralisation du sol.

Cet état de fait combiné à un processus d'urbanisation croissant en fond de vallée, ne permet plus à l'eau de s'infiltrer. Le territoire est dès lors largement sensible aux inondations. De plus, avec le réchauffement climatique, la minéralisation de ces intérieurs d'îlots accentue le phénomène dit « d'îlot de chaleur urbain ». Une stratégie de dédensification et de désimperméabilisation réfléchie de ces îlots doit être mise en place afin d'en améliorer substantiellement l'habitabilité.

Des activités économiques à protéger et à encourager

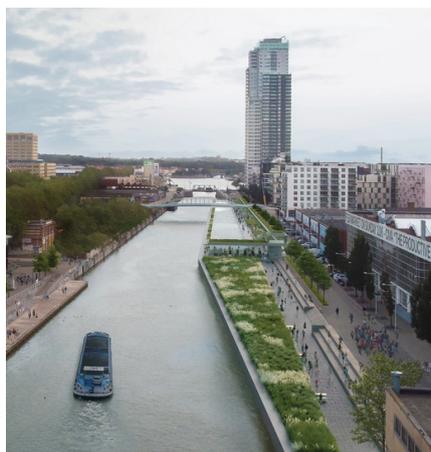
Le territoire compte de nombreuses petites et moyennes activités productives. Ces activités sont menacées par le logement, fonction forte qui a tendance à évincer les activités qui peuvent créer des nuisances (ex : bruit). L'augmentation du prix du foncier disponible contribue également à pousser toutes ces activités génératrices d'emplois vers la périphérie de la Ville. La proximité du canal, du quartier de la gare du Nord en pleine rénovation, ainsi que la présence de plusieurs centres d'entreprises sont autant d'opportunités qui poussent à maintenir les activités productives au sein du nexus.

Proche du centre-ville et accueillant un grand centre de logistique internationale (Centre TIR), le quartier possède également des atouts pour jouer un rôle dans la stratégie de distribution urbaine des marchandises. Cette stratégie a pour but de rationaliser les trajets des véhicules de livraison et de décarboner le « last-mile » en encourageant la livraison en vélo-cargo des commerces, notamment ceux du centre-ville.

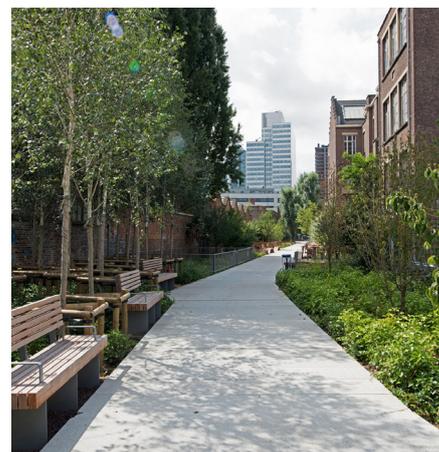
Enfin, la réorganisation de la zone qui comprend le Marché matinal (MABRU) et le Centre Européen de Fruits et Légumes permettrait à long terme de développer un quartier mixte accueillant des entreprises en milieu urbain et répondant à un haut niveau d'exigence environnementale. Ce futur pôle devra également être connecté aux quartiers environnants et au canal et éviter ainsi d'être une barrière infranchissable.



Projet de réaménagement des abords de l'ancienne gare de Laeken, et la réalisation d'une serre agricole urbaine dans le cadre du CQD « Bockstael »



Projet de piscine naturelle à ciel ouvert le long du canal



Parc de la Senne

Nexus 03 - Boucle verte

Objectifs stratégiques territorialisés

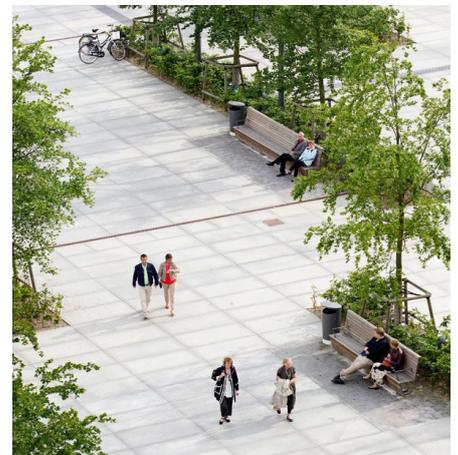
- Concrétiser le premier « quartier à énergie positive » en expérimentant la mise en place d'un monitoring fin des consommations et productions énergétiques, les techniques constructives les plus innovantes, l'extension du réseau de chaleur, la circularité des matériaux, la réversibilité des programmes de construction, etc.
- Renforcer la mixité sociale en augmentant l'offre de logements abordables et développer l'offre d'équipements de proximité, notamment sportifs, et de commerces locaux en adéquation avec les besoins des futurs habitants.
- Poursuivre la requalification des espaces publics, notamment aux abords du canal et des écoles, au bénéfice des modes actifs, et finaliser la mise en réseau des espaces ouverts existants dans le territoire.
- Perméabiliser et végétaliser les intérieurs d'îlots pour améliorer la qualité et le confort de l'habitat et systématiser la gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP).
- Veiller à la conservation et au développement harmonieux des activités productives et profiter de la situation proche de l'hypercentre et du canal pour y développer des activités logistiques et un centre de distribution urbain intégrés à l'environnement urbain.



High line Park, anciennes voies ferrées aériennes du Lower West Side, New York par Piet Oudolf, James Corner, Charles Renfro



Sol perméable du parc du Musée du Louvre-Lens, Catherine Mosbach



Projet de régénération et de développement du quartier d'affaires et du hub métropolitain de Lyon, Partdieu, l'AUC avec Bas Smets



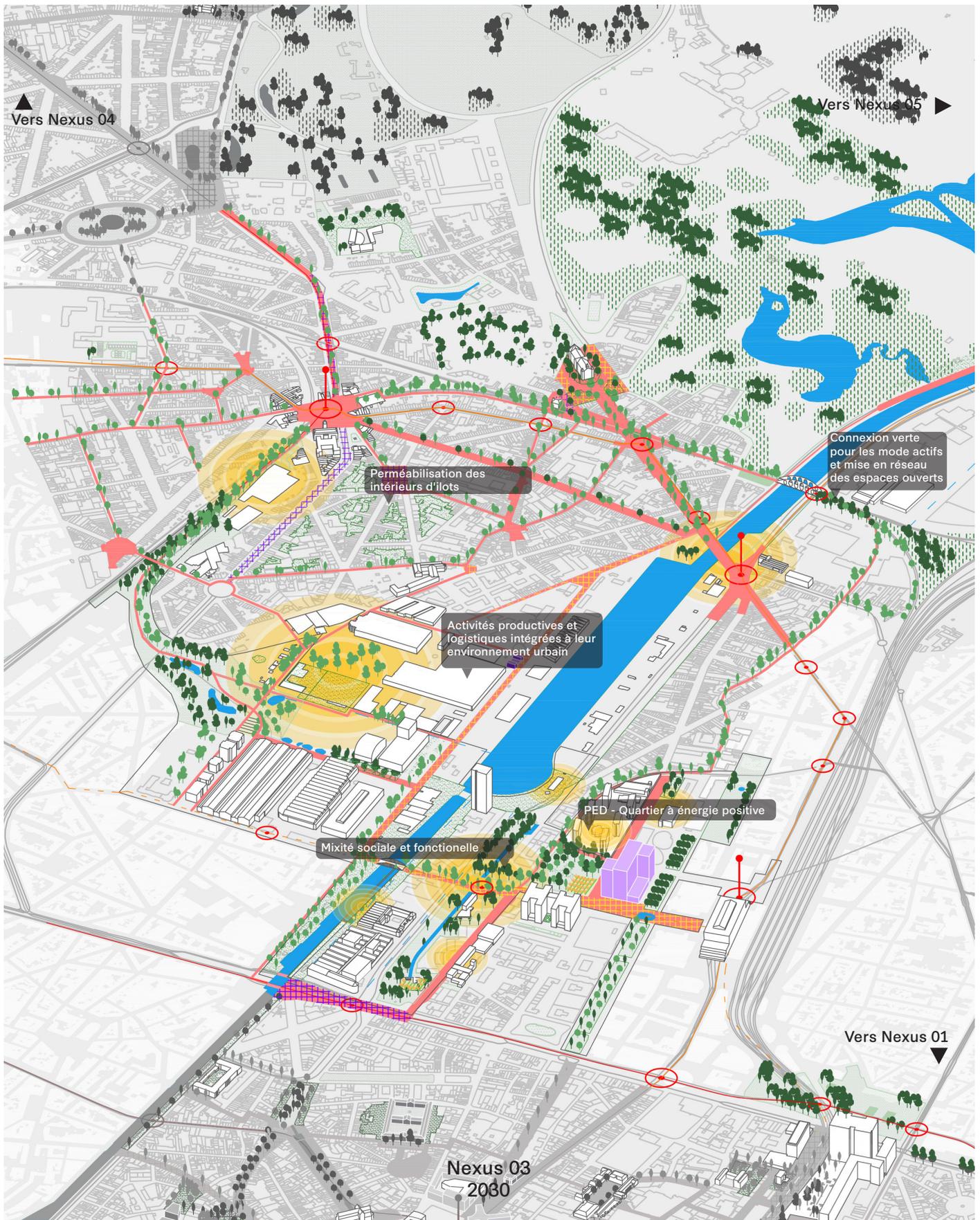
Standaardsite Gent: démolition d'un grand magasin et de ses entrepôts pour créer un espace vert ouvert aux habitants et une salle de quartier polyvalente



Gundeldinger feld, Basel: réaffectation de bâtiments en un hub d'équipements et de petites entreprises



Centre multimodal de distribution urbaine de Lille



Légende :

 Bâtiment existant	 Espace public articulatoire	 Nouveaux espaces verts	 Arbres existants	 Chemin de fer
 Projet public en cours	 Espace public articulatoire à activer à l'horizon 2030	 Parcs existants	 Arbres nouveaux	 Métro
 Projet privé en cours	 Espace public articulatoire en cours de (ré)aménagement	 Surface agricole	 Hubs de mobilités	 Tramway
 Zone à haut potentiel de valorisation et de développement	 Eau	 Terrain forestier	 Arrêt Tramway/Métro	

Haut de Laeken - Mutsaard

Doté d'un patrimoine riche et diversifié, d'un pôle touristique d'ampleur internationale et de nombreux et grands espaces verts de qualité, le nord de Laeken comprend également des zones résidentielles typiques des développements de deuxième couronne. Malgré son éloignement du centre-ville, ce territoire est facilement accessible en transports en commun.

De l'autre côté de l'A12 et du plateau du Heysel se situe le quartier Mutsaard, hautement résidentiel, qui est relativement isolé en raison du manque de connexions est/ouest avec le reste de Laeken.

Aujourd'hui, de grands investissements sont prêts à être réalisés pour transformer le nord de Laeken en un nouveau quartier urbain mixte. Ces projets se focalisent également autour des parcs existants afin de les revaloriser.

Le plateau du Heysel, une zone en devenir

Laeken est, après le Pentagone, le territoire de la Ville de Bruxelles qui concentre le plus grand nombre d'habitants. Ce territoire doit ainsi pouvoir faire face aux besoins grandissants en matière d'équipements, qu'ils soient liés à la petite enfance, scolaires, sportifs, socio-culturels ou encore d'aide aux personnes précarisées. Or, malgré l'importance de l'offre en équipements, leur répartition sur le territoire n'est pas toujours optimale et certains d'entre eux profitent davantage à des usagers externes qu'aux habitants du quartier.

Le plateau du Heysel est aujourd'hui principalement voué aux équipements touristiques de congrès, sportifs, culturels et récréatifs à rayonnement métropolitain, national et international. Les projets en cours de développement sur le plateau

du Heysel proposent de renforcer la desserte du quartier par les transports en communs et d'y établir une nouvelle centralité de quartier assortie d'une plus grande diversité de fonctions : un environnement urbain mixte avec des congrès internationaux, des événements nationaux, des activités, de l'habitat, des magasins de proximité et de destination, des éléments récréatifs et sportifs et de la culture. Ils visent notamment à combler le déficit d'offre culturelle et sportive à destination des Bruxellois du nord.

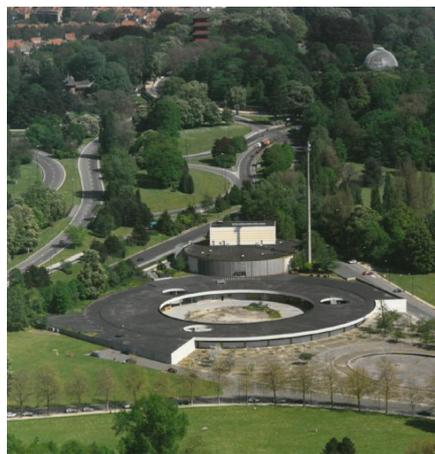
A terme, c'est un véritable pôle multifonctionnel régional qui y verra le jour avec le projet NEO, associant logements privés et abordables, équipements de proximité, commerces et loisirs, le tout accompagné d'espaces publics qualitatifs et verdurisés. Le parc des sports, constitue la première phase du redéveloppement du plateau avec la création d'un espace vert assorti de terrains de sports et d'aménagements aquatiques (jeux d'eaux récréatifs, bassin d'orage, ...). Une réflexion est également engagée afin que les bâtiments phares du plateau, tels que les Palais des expositions ou encore le Théâtre Américain, soient valorisés et participent ainsi à cette dynamique urbaine. Cet ensemble assurera ainsi la transition entre une vocation imminemment métropolitaine existante et la création souhaitée d'une centralité de quartier. L'enjeu de mobilité est évidemment une priorité, la réorganisation du parking C ayant un rôle important à jouer dans ce cadre.

Des noyaux d'identité locale à (re)connecter

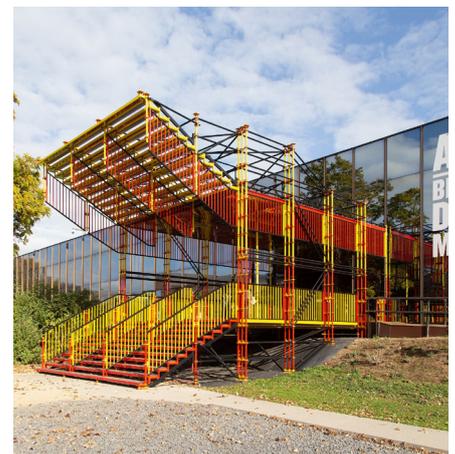
L'intégration de ce nouveau quartier au tissu existant du nord de Laeken passe par une requalification des espaces publics avoisinants.



Le stade Roi Baudouin rénové



Théâtre américain avec en arrière-plan le grand rond-point De Wand, figure articulatrice du Nexus



Entrée du Design Museum de Bruxelles

En effet, le plateau est à ce jour coupé des quartiers connexes par d'importantes voies de circulation difficilement franchissables et par le domaine royal inaccessible au public. Il s'agira donc de connecter le quartier aux noyaux d'identité locale existants et de créer des traversées de ville intenses et continues de la Cité Modèle à Mutsaard en passant par le square Palfyn et la Place Saint Lambert.

La requalification porte sur l'aménagement des voies existantes et l'activation des noyaux en y soutenant les activités présentes telles que le commerce de proximité qui joue son rôle social, rassembleur et dynamisant pour un quartier.

Des espace publics appropriables

Le Nexus est traversé par des voies de pénétration importantes assurant la jonction entre le ring et le centre-ville : l'A12 prolongée par l'avenue Van Praet, l'avenue Houba de Strooper et le boulevard Emile Bockstael. Malgré leurs rôles d'entrée de ville, ils constituent d'importantes barrières dans le tissu urbain: effet de coupure, bruit, vitesses excessives, absence de visualisation d'entrée de ville,...

Ce trafic et ces infrastructures impactent notamment les déplacements et les connexions piétonnes et cyclistes, que ce soit à l'intérieur de Laeken ou vers les quartiers avoisinants. Souvent, le manque de qualité et de convivialité des espaces dédiés aux modes actifs engendre un sentiment d'insécurité aux effets dissuasifs. Cette problématique s'étend également aux espaces publics. Il est important d'adapter ces axes afin d'en faire des boulevards urbains partagés et verdurisés accueillants pour les différents usagers et modes de déplacement.

Sur le plateau du Heysel, l'optimisation du stationnement en concertation avec les acteurs

en présence permettra de libérer des superficies pour la création de nouveaux espaces verts.

Un territoire déterminant pour la gestion de l'eau

Ce territoire est situé en amont du quartier de Laeken sud, plus dense et minéralisé et sujet à des problèmes d'inondations. En effet, lors de fortes pluies, les collecteurs (dont ceux du Molenbeek et de Clémentine) arrivent à saturation. Avec les années, les cours d'eau ont été voûtés et mélangés aux eaux usées des égouts, les étangs et marais ont été asséchés et remblayés afin d'être bâtis. L'eau a donc progressivement disparu du champ visuel en surface mais sa gestion intégrée n'en demeure pas moins une question déterminante pour les quartiers aval. Les espaces ouverts doivent remplir leur rôle pour tamponner et absorber la montée des eaux lors de fortes averses tandis que les nouveaux aménagements doivent privilégier l'infiltration directe et/ou le tamponnage maximal des eaux de ruissellement, le cas échéant sous la forme de nouveaux plans d'eau de surface.



Théâtre de verdure du parc d'Osseghem



Place Saint-Lambert, église Saint-Lambert, ARCHistory / APEB, 2018.



Réaménagement de la place Marsupilami.

Nexus 04 - Reconnexion du haut de Laeken

Objectifs stratégiques territorialisés

- Transformer le plateau du Heysel autour d'un stade rénové en un nouveau morceau de Ville multifonctionnel exemplaire associant tourisme d'affaire et de loisirs, pôle commercial et sportif d'ampleur régional et logements, à destination tant des visiteurs internationaux, nationaux et régionaux que des riverains et nouveaux habitants.
- Intégrer ce nouveau quartier aux noyaux d'identités voisins (Mutsaard, Place Saint-Lambert, Verregat, ...) en réduisant les barrières urbaines et en veillant à la qualité environnementale et architecturale du bâti, en prenant exemple sur la rénovation de la Cité Modèle.
- Réorganiser la circulation motorisée en favorisant pour cela les grands axes transformés en boulevards urbains multimodaux et libérer en partie le plateau du Heysel et ses abords du stationnement de surface afin de créer un maillage d'espaces publics de qualité appropriables par tous.
- Renforcer la résilience du bassin versant du Molenbeek face au risque croissant d'inondation en préservant et en améliorant les espaces verts existants et en intégrant de façon exemplaire la gestion des eaux de pluie dans les politiques d'aménagement, de construction et de rénovation.



Projet Europea



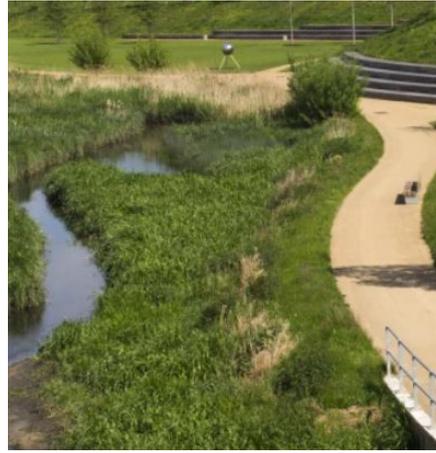
Projet de végétalisation de l'esplanade Paris-La Défense, Michel Desvigne



Aménagements aquatiques parc de Sports



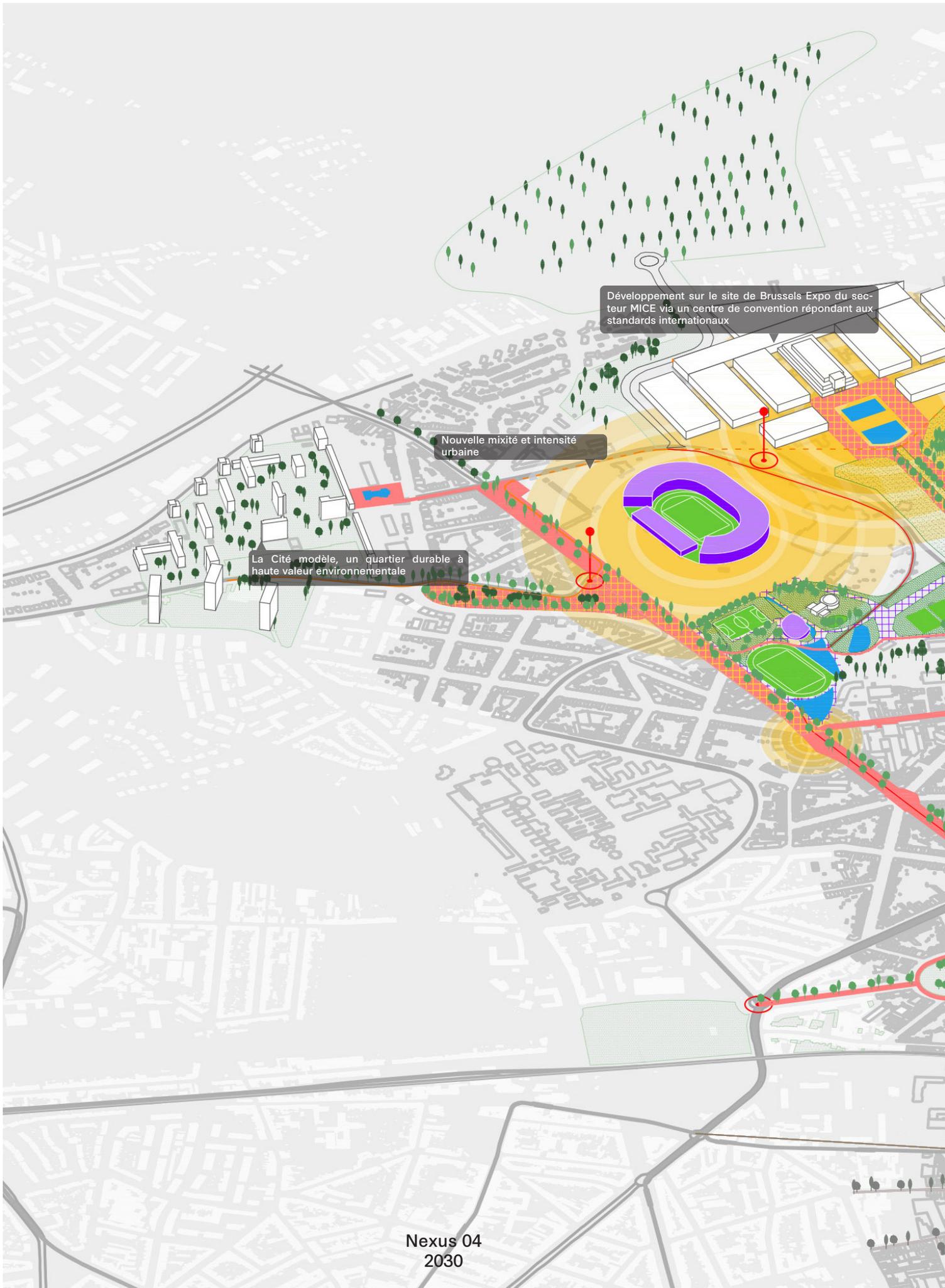
Projet de nouvel établissement scolaire à Mutsaard, Low Architects.



Zones humides dans le parc Olympique de Londres.



Réaménagement de l'A12 à hauteur du Théâtre Américain.

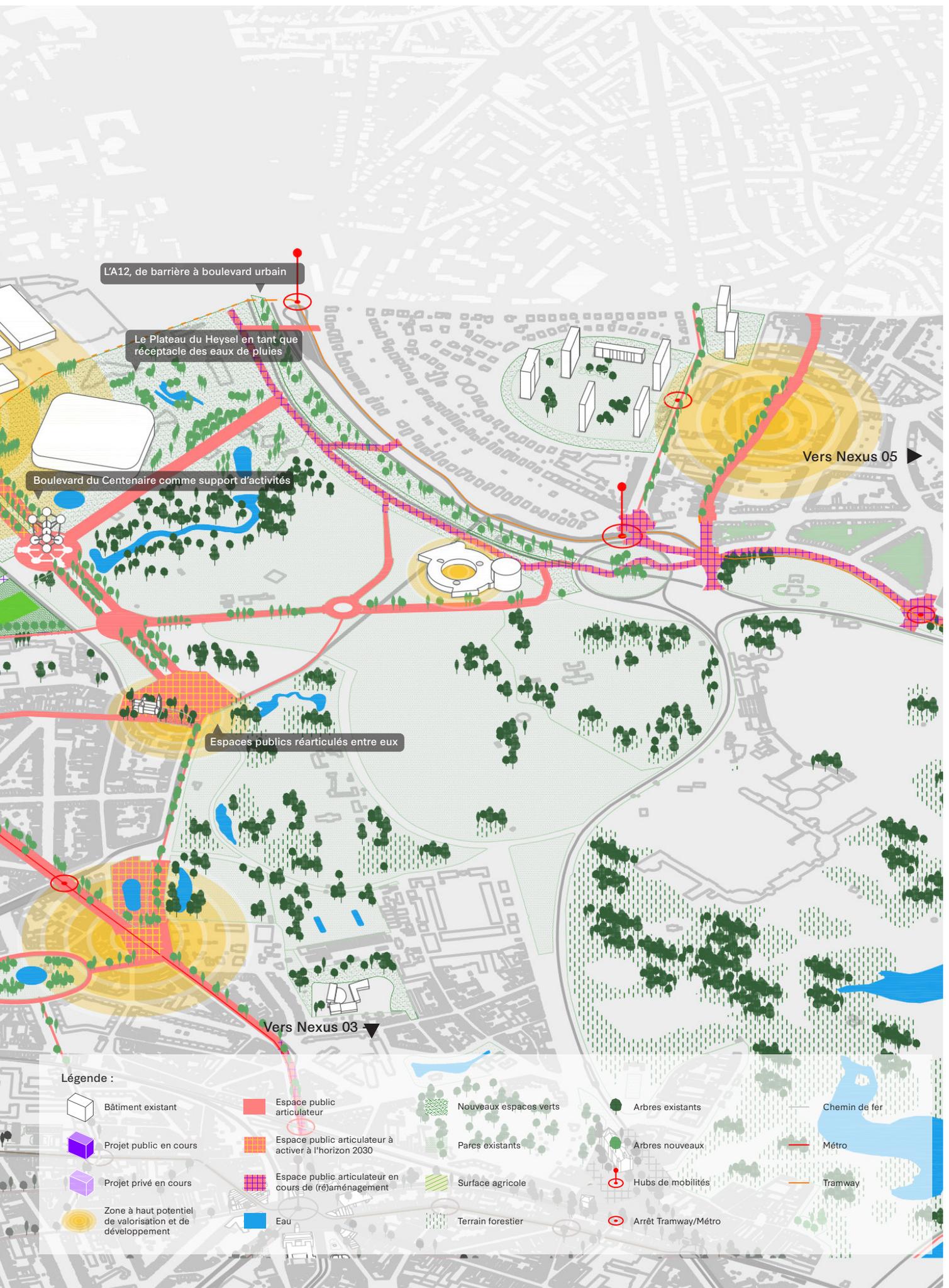


Développement sur le site de Brussels Expo du secteur MICE via un centre de convention répondant aux standards internationaux

Nouvelle mixité et intensité urbaine

La Cité modèle, un quartier durable à haute valeur environnementale

Nexus 04
2030



Neder-Over-Heembeek

Ce territoire, autrefois un village au cœur de la vallée de la Senne, se retrouve aujourd'hui isolé en raison d'un manque de connexions avec les quartiers voisins et d'une absence d'ouverture vers le canal. Cette complexité territoriale le plonge dans un équilibre entre son passé rural et son présent caractérisé par l'habitat et l'industrie. Malgré cette fusion d'influences, des vestiges de son histoire demeurent dans certaines zones, même si la croissance démographique exerce une pression significative sur le cadre naturel verdoyant du territoire.

Le défi qui se pose consiste à connecter cette partie du territoire au reste de la Ville de Bruxelles, en assurant un développement urbain exemplaire et équilibré au regard de la préservation et du potentiel de valorisation de son patrimoine naturel.

Un poumon vert à amplifier

Neder-Over-Heembeek se distingue par son caractère profondément verdoyant, en raison de la multitude d'espaces verts qui parsèment son territoire. Ces espaces prennent des formes variées, allant des terrains en friche aux zones boisées d'une grande valeur biologique, en passant par les jardins nichés au cœur des îlots et les terres cultivables. Cependant, la zone a en grande partie perdu sa relation à l'eau avec la disparition des nombreux ruisseaux et étangs qui autrefois parsemaient le paysage. Les derniers éléments encore visibles se résument à quelques sources, le Tweebeek et le canal, dont l'accès reste malheureusement principalement limité aux amateurs d'activités nautiques.

La présence de ces nombreux espaces verdoyants justifie pleinement le surnom de "poumon vert" attribué à ce territoire. Ces espaces verts, dont la grande majorité est ouverte au public, remplissent des rôles écologiques, paysagers et récréatifs. La Ville s'engage depuis peu dans une politique d'expansion de la forêt urbaine, dans le but de créer un véritable poumon de verdure à disposition des habitants et des promeneurs de tous horizons, mais également à soutenir et

encourager les dernières activités d'agriculture urbaine d'envergure à l'échelle de la Région. Cependant, bien que ces éléments verts soient répartis de manière relativement équilibrée, certains d'entre eux ne sont pas toujours dans un bon état ou facilement accessibles. Des efforts supplémentaires pourraient être entrepris pour améliorer leur état et faciliter l'accès, afin de maximiser les avantages écologiques et récréatifs offerts par ces précieux espaces verts.

En raison de son relief marqué, Neder-Over-Heembeek offre également des perspectives uniques sur les autres territoires de la Ville (Haren, Schaerbeek-Formation, Quartier Nord, etc.), ainsi que sur la Région dans son ensemble, perspectives qu'il est essentiel de valoriser.

Une densification à organiser

Actuellement, Neder-Over-Heembeek accueille des zones centrales à vocation résidentielle, caractérisées par une densité encore modérée par rapport au reste de la Région de Bruxelles-Capitale. Cependant, les quartiers de la Cité Versailles et du Val Maria présentent des densités plus élevées. Ce territoire offre également une grande diversité en termes de tailles et de types de logements, allant des villas à quatre façades aux complexes de logements sociaux, en passant par des cités-jardins. La zone longeant le canal abrite davantage une concentration notable d'activités économiques, ce qui crée une certaine déconnexion entre le canal et les zones résidentielles.

À l'avenir, un nouveau quartier mixte, principalement axé sur les logements, les espaces verts et les équipements, prendra forme le long du canal et à proximité du pôle multimodal Heembeek (ZIR4). Ce développement urbanistique devra être poursuivi pour répondre aux besoins des habitants et aux enjeux climatiques, en tenant compte des divers maillages présents à Neder-Over-Heembeek (maillage cyclo-piéton, maillage vert et bleu, maillage de transports publics, etc.).

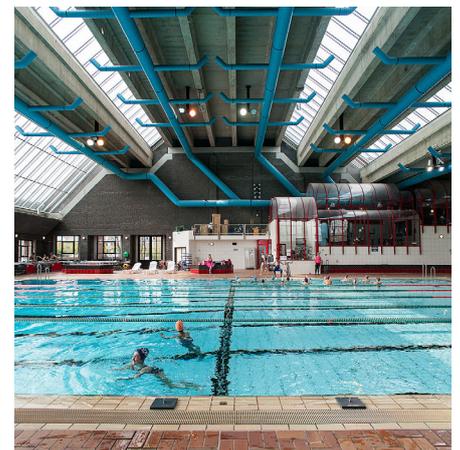
En termes d'équipements scolaires, sociaux et sportifs, Neder-Over-Heembeek dispose d'une offre suffisante



Plaine de jeux de Beyseghem - Cité de Versailles



Vue sur le centre de Bruxelles depuis les champs de Neder-over-Heembeek



Piscine de Neder-over-Heembeek

au regard de sa population actuelle. Malgré cette gamme d'équipements conséquente, des disparités sont observées. Par exemple, un manque de commerces est constaté dans la partie sud du quartier, puisque les deux zones commerciales existantes se trouvent dans sa partie nord. Il y a également un déficit actuel en équipements culturels, touristiques, administratifs, ainsi qu'en espaces de plein air destinés aux jeunes et en services de santé de proximité. Enfin, Neder-Over-Heembeek possède un patrimoine historique et moderne remarquable, incluant la ferme Den Bels, les églises Saint-Nicolas et Saint-Pierre-et-Paul, les pavillons Meudon, Val Maria, ainsi que les logements collectifs du Craetveld et de Versailles, qui restent encore pleinement à valoriser.

Un territoire à reconnecter

Niché entre le canal, le domaine royal, le ring et la Région flamande, Neder-Over-Heembeek est confronté à diverses contraintes qui génèrent des nuisances, principalement liées aux infrastructures routières et portuaires. Cette configuration a pour conséquence de diminuer la perception de ce territoire en tant qu'entrée de Ville et limite les connexions vers le centre-ville, quel que soit le mode de déplacement considéré. Les interactions avec les quartiers environnants se font principalement par l'intermédiaire des ponts Van Praet et Buda, ainsi que par le rond-point du Gros Tilleul, qui sont de véritables points nodaux en termes de mobilité.

La présence d'axes routiers majeurs traversant Neder-Over-Heembeek entraîne des embouteillages et un trafic conséquent de véhicules de transport. Ces artères importantes, combinées à l'enclavement de cette partie du territoire et à son relief prononcé, ont un impact sur les modes de déplacement actifs. Les connexions piétonnes et cyclables avec les quartiers voisins sont soit insuffisantes, soit inexistantes, ce qui contraint à emprunter des détours considérables.

En outre, NOH est actuellement desservie de manière insatisfaisante par les transports en commun en direction des destinations recherchées par les habitants. Les lignes de transport en commun les plus efficaces se trouvent en périphérie, le long du domaine royal. Toutefois, l'aménagement d'une nouvelle ligne

de tram actuellement en cours devrait contribuer à désenclaver ce territoire en améliorant sa liaison avec le quartier nord et le centre-ville.

Un territoire d'expérimentation

Neder-Over-Heembeek abrite une multitude d'activités productives et économiques s'étirant le long du canal et en périphérie du ring. Dans cette perspective, l'intégration de nouvelles technologies et la mise en œuvre d'activités productives novatrices pourraient jouer un rôle essentiel dans la transition écologique de la Région. Cela impliquerait l'exploration et le développement de technologies innovantes orientées vers la durabilité, englobant des avancées dans les énergies renouvelables, les solutions de mobilité propre, les technologies de gestion de l'eau et bien d'autres domaines. Neder-Over-Heembeek pourrait ainsi devenir un champ d'expérimentation pour des méthodes industrielles plus respectueuses de l'environnement. Par exemple, la mise en place d'un réseau de chaleur intelligent alimenté par des sources d'énergie renouvelable pourrait réduire la dépendance aux combustibles fossiles et atténuer les émissions de carbone. Le territoire pourrait également se transformer en un laboratoire d'innovation pour les techniques de construction durables. Des entreprises pourraient expérimenter des matériaux de construction respectueux de l'environnement, des méthodes de construction à faible impact et la création de bâtiments à haute performance énergétique.

Enfin, l'implantation d'activités de méso-compost pourrait jouer un rôle crucial dans la gestion des déchets organiques, tout en fournissant des ressources fertilisantes pour les espaces verts du territoire. Cette approche s'inscrit dans le cadre de l'économie circulaire, où les déchets sont transformés en ressources, contribuant ainsi à réduire la pression sur les décharges et les incinérateurs.

En somme, en intégrant ces initiatives novatrices dans son développement, Neder-Over-Heembeek pourrait non seulement favoriser sa propre transition écologique, mais également devenir un modèle inspirant pour d'autres quartiers en quête d'un avenir plus durable.



Image du masterplan pour le nouveau quartier de la ZIR 4



Ferme urbaine de NOH



Le Centre sportif Nelson Mandela, vue des nouvelles tribunes

Nexus 05 - Poumon vert

Objectifs stratégiques territorialisés

- Renforcer l'offre en logements, en équipements et en services autour du réseau de transports publics et d'un réseau de maillage alliant mobilité cyclo-piétonne, tout en préservant les qualités paysagères et biologiques existante de Neder-over-Heembeek, future destination "Nature" régionale.
- Connecter Neder-Over-Heembeek au canal, au centre-ville et aux quartiers environnants et développer des solutions de mobilité alternative à la voiture individuelle.
- Mobiliser les nouvelles technologies et implanter des activités productives expérimentales favorisant la transition écologique du territoire (réseau de chaleur intelligent, méso-compost, techniques constructives, etc).



Brooklyn Grange : plus grande ferme urbaine au monde construite en toiture d'un bâtiment



"Flower Pavillon" installé dans le cadre de l'IGA Berlin 2017 comme activateur de l'espace public



Exemple d'agroquartier à la Ville d'Almere aux Pays-Bas



Projet Calico par le Community Land Trust Bruxelles, à Forest



L'équivalent de 50 000 logements alimentés par les réseaux de chaleur publics de la métropole de Strasbourg.



Dispositif de gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP), Wadi Kronsberg, Dreiseitl



◀ Vers Nexus 04

Equipement de proximité

Réseau de chaleur provenant de l'incinérateur

Coulée verte renforcée comme support à la mobilité cyclo-piétonne, à la biodiversité faune/flore et services écosystémiques

Ouverture ponctuelle du Domaine Royal

Articulation Van Praet / BRYC : Meilleure connexion avec le canal

Nexus 05 2030

▼ Vers Nexus 03



Haren

Haren est un territoire avec deux facettes distinctes : d'un côté, un quartier résidentiel excentré offrant de belles perspectives paysagères, un riche patrimoine témoignant de son passé rural, un réseau dense de sentiers et de chemins agrémenté de vastes espaces ouverts et de potagers. De l'autre côté, Haren abrite d'importantes activités économiques avec diverses entreprises et des infrastructures d'envergure qui entraînent de nombreuses nuisances, la ceinturent et l'isolent des quartiers environnants.

Le défi principal pour Haren est d'accueillir un développement résidentiel et économique raisonné structuré par un maillage d'espaces publics, verts et bleus, de grande qualité propice à la mobilité active cyclo-piétonne et à la valorisation de son patrimoine naturel et bâti.

Un territoire à désenclaver

Le réseau de transport en commun (STIB/SNCB) est peu développé à Haren, avec une offre de services limitée, en particulier le soir et les week-ends, voire inexistante en terme de voitures partagées. En conséquence, de nombreux ménages harenois possèdent au moins un véhicule et doivent y recourir pour tout déplacement. Bien que le métro nord soit prévu jusqu'à Bordet, son extension jusqu'à Haren n'est malheureusement pas envisagée à l'heure actuelle.

Cet isolement et l'enclavement physique de Haren a également un impact sur la mobilité active. Les liaisons pour les piétons et les cyclistes vers les quartiers environnants sont insuffisantes, voire inexistantes. Les sentiers et chemins vicinaux de Haren, pourtant riches en potentiel, doivent être valorisés pour créer un réseau cyclable et piéton sécurisé permettant de relier les quartiers avoisinants et les espaces verts, à l'écart du trafic automobile. De plus, de nouvelles pistes cyclables à haute vitesse (RER-vélo) destinées à relier les régions bruxelloise et flamande passeront par Haren, contribuant à le reconnecter entre autres aux quartiers de Dieghem, Machelen, Evere et Woluwe.

Pour les piétons, l'absence de trottoirs et les rues étroites à certains endroits posent des problèmes de sécurité. De plus, un important trafic de poids lourds en provenance de la zone industrielle située au nord de Haren traverse le centre résidentiel alors que l'infrastructure routière n'est pas adaptée à ce type de transport ni au stationnement des camions.

Un patrimoine paysager à protéger et à exploiter

Annexé à la Ville de Bruxelles en 1921, Haren possède un patrimoine rural diversifié, comprenant les 'fermes à chicon', la ferme du Castrum avec ses prairies médiévales, ainsi qu'un patrimoine industriel datant de la fin du XIXe siècle. Au fil du temps, son paysage a été façonné par d'importants équipements tels que le site de l'OTAN et le dépôt STIB, ainsi que par un réseau étendu d'infrastructures ferroviaires. De plus, Haren offre des perspectives paysagères remarquables sur la vallée de la Senne, notamment avec des vues sur l'Atomium et Schaerbeek-Formation.

L'image de Haren est marquée par ses charmants intérieurs d'îlots verdoyants et ses potagers traversés par un réseau de voies lentes, créant une atmosphère conviviale très appréciée des habitants. Pendant longtemps, de nombreux terrains sont restés en friche, attendant une future affectation. Certains ont été utilisés de manière disparate pour des potagers, des activités agricoles ou des espaces de cohésion sociale improvisés.

Cependant, seuls 3% de ces espaces non bâtis sont classés en tant qu'espaces verts dans le Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS), dont certains ne sont pas accessibles au public ou sont affectés à des fonctions d'équipements (cimetières, terrains de sport en plein air, etc.) de sorte que le caractère périurbain de Haren et ses zones (ou)vertes non protégées font l'objet d'une dynamique immobilière publique et privée à la recherche de zones à urbaniser pour des fonctions résidentielles.



Paysage agaire le long des chemins à Haren



Maison de Quartier de Haren



Eglise Sainte-Elisabeth de Haren

Un territoire en transition

Malgré son enclavement, Haren connaît néanmoins une croissance démographique élevée en raison de son attrait pour le développement de logements abordables.

Haren est principalement composé de maisons unifamiliales, en particulier le long des deux axes principaux, la rue de Verdun et la rue Harenheyde. Haren développe une densité plus élevée (50 logements par hectare) à proximité des deux gares, qui diminue progressivement à mesure qu'on s'éloigne. Cependant, l'offre en équipements de proximité et en espaces publics de qualité reste limitée.

Haren est particulièrement exposé aux nuisances sonores causées par le trafic aérien, ferroviaire et industriel. Le défi consiste à protéger les zones résidentielles d'une exposition excessive au bruit, à préserver des ensembles paysagers telles que les espaces verts, et à veiller à ce que les nouveaux logements et équipements soient conçus avec une isolation acoustique élevée.

Par ailleurs, de nouveaux développements tels que la prison de Haren vont générer des besoins en infrastructures et équipements qu'il s'agira d'intégrer et faire cohabiter paisiblement avec le tissu existant.

Une terre d'accueil pour les entreprises

Jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, l'économie de Haren était principalement axée sur l'agriculture. À partir de 1880, de nombreuses industries se sont implantées à Haren, sur trois sites adjacents : la rive du Canal et les lieux-dits Buda et Dobbelenberg. Ces sites industriels ont historiquement bénéficié de la proximité des infrastructures ferroviaires, aériennes et routières.

Aujourd'hui, l'activité économique industrielle est principalement représentée par le parc d'activités économiques Da Vinci, axé sur la recherche scientifique, situé à la fois sur la commune d'Evere et sur la Ville de Bruxelles. L'arrivée future de Solvay à proximité apportera également une plus grande diversité.

Des entreprises d'activités industrielles et artisanales de petite taille, spécialisées dans l'automobile et l'agroalimentaire, situées le long de la chaussée de Haecht, connaissent un succès notable, tandis que le site industriel du Dobbelenberg périclité.

Haren dispose donc d'un important potentiel pour soutenir et développer les activités économiques existantes, ainsi que pour offrir des opportunités foncières pour accueillir des entreprises innovantes. Le territoire peut ainsi tirer parti de son héritage industriel pour favoriser sa pérennité et stimuler son développement économique.



Sites de "Copernic" et "Bruel" en cours de transformation par CityDev



41 nouveaux logements à haute performance énergétique développés par la Régie foncière de la Ville de Bruxelles, Harenberg III (2022)

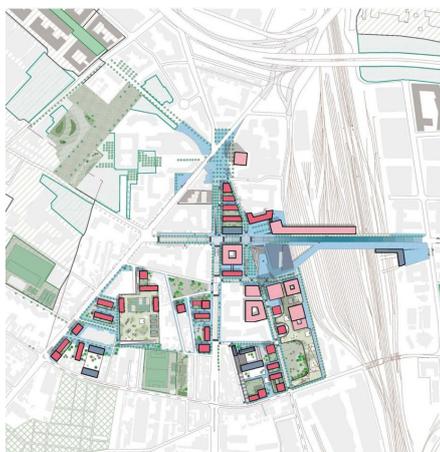


Nouveaux ateliers sur le site NorthCity, auxquels viendra s'ajouter une programmation de logements

Nexus 06 - Hub des deux gares

Objectifs stratégiques territorialisés

- Désenclaver Haren par l'augmentation de l'offre en transport en commun, la prolongation du métro jusque Haren et/ou l'augmentation de fréquences de trains, une offre en voiture partagée et de meilleures connexions cyclo-piétonnes.
- Exploiter le patrimoine ouvert Harenois pour préserver des perspectives paysagères, pour développer une nouvelle armature d'espaces publics de mobilité et de cohésion sociale, d'espaces verts tant récréatifs que propices aux services écosystémiques.
- Planifier une densification raisonnée et prioriser celle-ci autour des nœuds de mobilité en y développant des pôles de proximité, comprenant des logements abordables et des équipements avec un haut niveau d'exigence de confort acoustique.
- Développer le caractère productif de Haren en pérennisant des espaces d'activités agricoles en phase avec la ville nourricière et en organisant le maintien et l'accueil d'activités économiques résilientes.



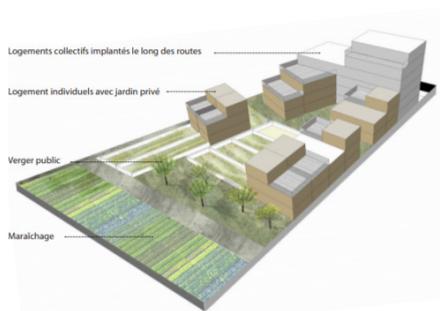
Etude de densification autour d'une future gare du Grand Paris, l'AUC



Projet de transformation et d'ouverture d'un gymnase, NP2F, Aubervilliers



Friche la Belle de Mai, tiers lieux culturels accueillant expositions, ateliers, restaurations, espaces sportifs, Constructo, Marseille



1 Principes d'un îlot

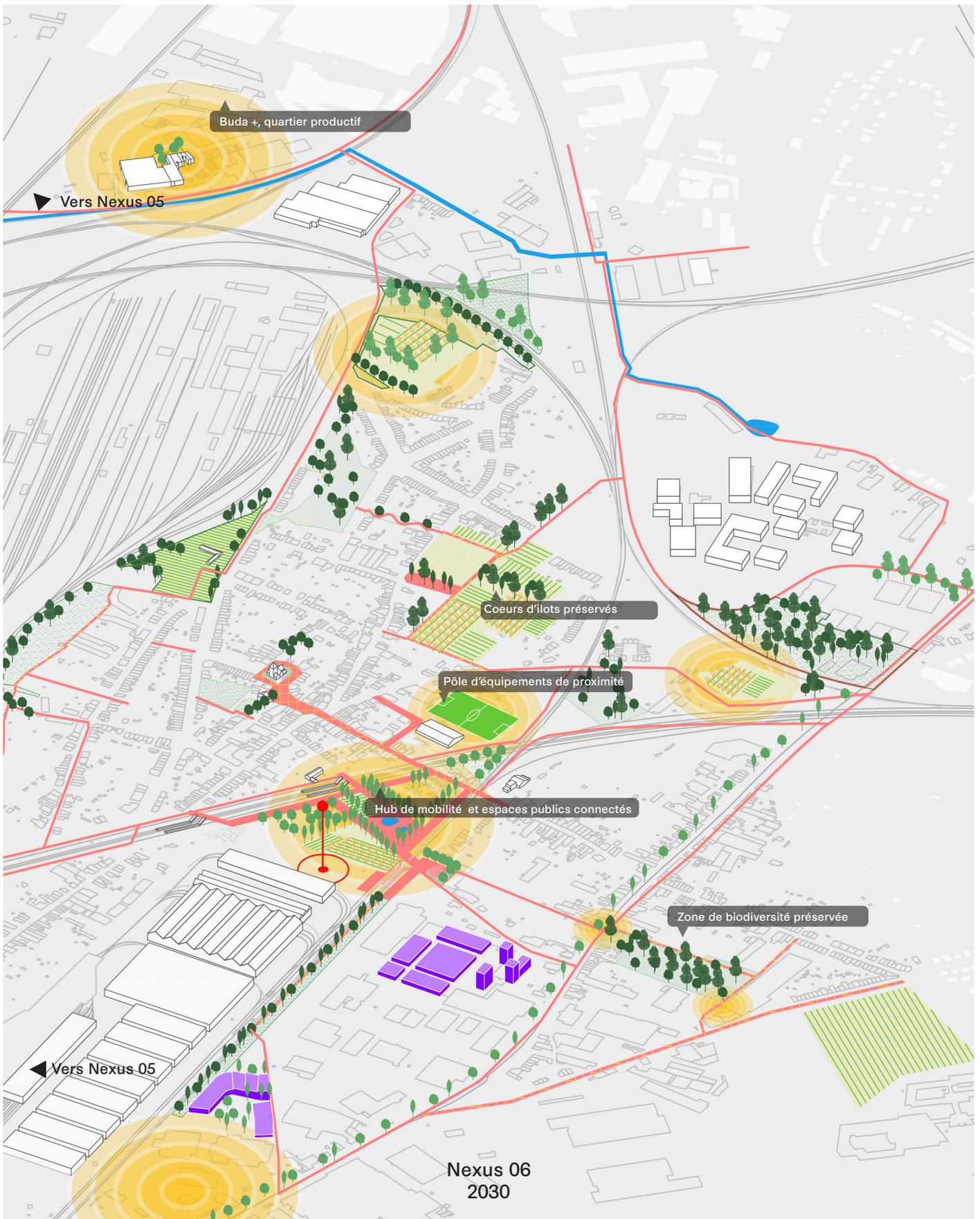
Principe d'aménagement de l'îlot pour préserver les terres agricoles, le Triangle vert Paris



Réseau de chemin et sentier, Buurtpark Hollebeek Anvers



Zone de biodiversité à caractère pédagogique, Parc des Lilas Vitry-Sur-Senne (Paris)



Légende :

	Bâtiment existant		Espace public articulatoire		Nouveaux espaces verts		Arbres existants		Chemin de fer
	Projet public en cours		Espace public articulatoire à activer à l'horizon 2030		Parcs existants		Arbres nouveaux		Méto
	Projet privé en cours		Espace public articulatoire en cours de (ré)aménagement		Surface agricole		Hubs de mobilités		Tramway
	Zone à haut potentiel de valorisation et de développement		Eau		Terrain forestier		Arrêt Tramway/Méto		

Territoire Sud

Le territoire Sud de la Ville de Bruxelles est un espace enclavé entre plusieurs autres communes bruxelloises, composé de divers quartiers ayant chacun leur identité unique. D'un côté, l'avenue Louise, autrefois conçu comme une promenade pour la haute bourgeoisie, a progressivement cédé la place aux voitures et aux immeubles de bureaux. D'un autre côté, au Sud, on trouve des quartiers verts et aérés qui s'étendent autour du Bois de la Cambre.

Le défi est de trouver un équilibre en apaisant la circulation automobile tout en mettant en valeur les nombreux atouts architecturaux et paysagers de ce territoire. La récente diminution du nombre de bureaux dans la partie nord du quartier Louise offre une opportunité de diversifier les logements et de végétaliser les cours et jardins qui sont actuellement densément bâtis.

Un héritage urbain et architectural à reconsidérer

Le quartier de l'avenue Louise abrite un patrimoine bâti varié, reflétant son histoire avec des maisons bourgeoises et hôtels particuliers datant de 1866, des immeubles d'appartements des années 1930, des maisons de commerce d'après-guerre, des bureaux des années 1960 et trois tours emblématiques construites dans les années 1970 (Generali, ITT et Blue Tower). Cependant, l'ouverture du quartier au secteur tertiaire a eu comme conséquence regrettable la disparition de nombreux hôtels de maître.

En dépit des récents travaux d'aménagement, l'espace public de l'avenue Louise ne parvient pas à offrir un accueil favorable aux modes actifs et aux fonctions de séjour. Cela pourrait être dû à un manque d'infrastructures adaptées, de pistes cyclables sécurisées ou de zones piétonnes bien conçues. Une démarche additionnelle ou alternative qui pourrait contribuer à revitaliser l'avenue Louise serait de se concentrer sur une meilleure activation des rez-de-chaussée des bâtiments. En encourageant les commerces, les cafés, les restaurants et les espaces publics conviviaux à ce niveau, le quartier pourrait devenir un lieu animé et propice aux rencontres. L'idée serait de créer une atmosphère plus accueillante, où les gens peuvent se promener, s'arrêter pour prendre un café, faire des achats ou simplement se détendre. Cette approche aurait le potentiel de renforcer l'attrait du quartier, le rendant ainsi plus dynamique et attractif pour les résidents et les visiteurs.

L'opportunité des reconversions de bureaux

L'avenue Louise est remarquable pour sa diversité fonctionnelle, combinant résidences, commerces et bureaux. Le nombre de bureaux autour de l'avenue Louise représente 8% du stock de bureaux de la Région, mais il tend à diminuer en raison du télétravail accru suite à la pandémie de Covid-19. Cependant,

cette baisse présente une opportunité intéressante: la reconversion de certains immeubles de bureaux en logements. Ces bâtiments obsolètes offrent une grande flexibilité pour être transformés en logements traversants, notamment dans d'anciens hôtels de maître qui pourraient retrouver leur fonction d'origine.

Cette reconversion des bureaux en logements pourrait favoriser la mixité sociale et diversifier les types de logements, en permettant par exemple le logement multigénérationnel. Ces options répondraient aux besoins des propriétaires occupants, notamment ceux qui sont âgés, ainsi que des étudiants recherchant des logements financièrement accessibles et proches des établissements d'enseignement.

Cependant, la densification du bâti, la pression sur le stationnement et l'activité commerciale ont progressivement couvert la majorité des parcelles le long de l'avenue Louise. Les intérieurs d'îlots sont fortement dégradés, ce qui contraste avec les constructions des quartiers Roosevelt et du Vert Chasseur, qui sont moins denses et qui bénéficient d'espaces intérieurs d'îlots plus ouverts et verdoyants.

Des partenariats à développer

L'activité commerciale de l'avenue Louise s'étend sur une grande partie de sa longueur et s'ouvre vers le boulevard de Waterloo. Ce quartier abrite à la fois des maisons d'artisans et de grandes marques de luxe. Les secteurs les mieux représentés sont la mode et le prêt-à-porter, le mobilier, ainsi que les agences bancaires et de voyage. De plus, l'avenue Louise contribue à l'offre hôtelière haut de gamme de la Ville. Pour dynamiser davantage le noyau commercial de l'avenue Louise, il est essentiel de diversifier son offre en implantant des commerces et services de proximité, en plus des secteurs spécialisés déjà présents.

Cette démarche permettra de renforcer l'attrait de l'avenue Louise en offrant un éventail varié d'options aux résidents et visiteurs. Certains quartiers proches de la Ville (Ixelles, Saint-Gilles, Uccle par exemple) possèdent des équipements qui favorisent la cohésion sociale. Les résidents de la Ville pourraient bénéficier de tarifs préférentiels pour utiliser ces équipements en raison de leur proximité directe.

Des espaces verts sous pression

Il y a beaucoup d'espaces verts sur ce territoire Sud, mais leur répartition est inégale. Dans la partie sud, le Bois de la Cambre est un grand espace vert apprécié, mais il est entouré de routes très fréquentées, ce qui entraîne de la pollution atmosphérique et sonore.

L'étang du Bois de la Cambre doit faire l'objet d'une étude hydrologique pour trouver des sources d'alimentation pérennes en eau pour garantir un niveau suffisant. Il

Il y a donc lieu d'investiguer la présence d'éventuelles sources naturelles pouvant servir à l'alimentation de l'étang, mais aussi la possibilité de recourir aux eaux de ruissellement de voirie. Dans ce dernier cas, il faudra tenir compte des contraintes liées aux zones de protection du captage situé dans le Bois afin d'éviter d'éventuelles pollutions.

Le Bois couvre une grande superficie et a une fonction récréative importante. Une planification minutieuse, une coordination efficace et une sensibilisation active à la préservation de l'environnement permettrait aux habitants et aux visiteurs de profiter des événements tout en minimisant les impacts négatifs sur les écosystèmes fragiles et en contribuant à leur préservation.

Les Jardins de l'abbaye de la Cambre et les Jardins du Roi sont d'autres espaces verts du territoire. Cependant, ils ne compensent pas le manque de parcs dans la partie nord, près de la place Stéphanie.



Projet The Louise, avec activation et réaménagement du pied de la Tour



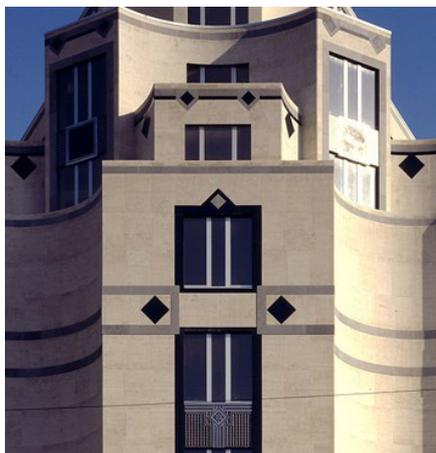
L'abbaye de la Cambre, un potentiel de programmation mixte



Bois de la Cambre, poumon vert dans lequel sont exposées des oeuvres présentées par la Fondation Boghossian



Une plus grande place laissée aux modes actifs sur l'avenue Franklin Roosevelt



Bâtiment postmoderne sur la place Stéphanie



Projet de réaménagement de l'avenue de la Toison d'Or et du boulevard de Waterloo

Nexus 07 - Promenade retrouvée

Objectifs stratégiques territorialisés

- Renforcer l'attractivité de l'avenue Louise via la mise en valeur de son patrimoine remarquable, l'activation des rez-de-chaussée, l'aménagement d'espaces publics végétalisés de séjour et de promenade à destination des modes actifs.
- Accompagner la reconversion des bureaux vers une plus grande mixité fonctionnelle et sociale et dégager les intérieurs d'îlot pour assurer la qualité de l'habitat.
- Collaborer avec les communes limitrophes du territoire Sud de la Ville de Bruxelles afin de répondre aux besoins des habitants en termes d'accessibilité aux équipements et services de proximité.
- Pacifier le Bois de la Cambre par la réduction et la perméabilisation des traversées motorisées, préserver des réservoirs de biodiversité cohérents avec la politique événementielle et renforcer les capacités de stockage en eaux pluviales nécessaires à son entretien et sa gestion.



Exemple lyonnais de transformation en boulevard urbain, rue Garibaldi



Le Nuage à Paris, reconversion réussie de bureaux en logements



Le théâtre de Poche situé dans le bois de la Cambre



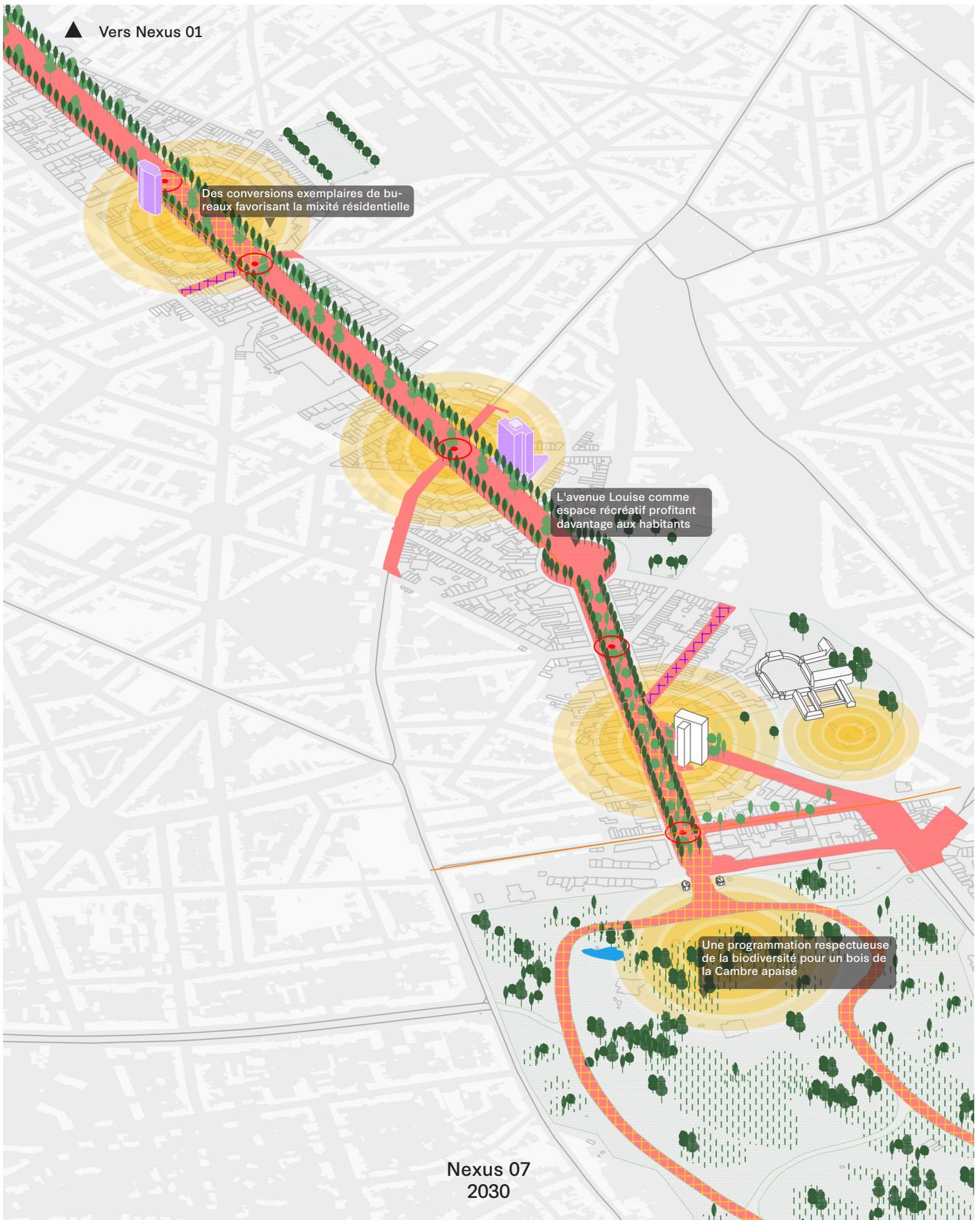
Gare Porto Club, une boîte de nuit installée dans un ancien tunnel industriel au Portugal



Reconversion d'une église en librairie à Maastricht



Réappropriation du site d'une ancienne école abandonnée en intérieur d'îlot, Donsite à Tienen



Légende :

	Bâtiment existant		Espace public articulatoire		Nouveaux espaces verts		Arbres existants		Chemin de fer
	Projet public en cours		Espace public articulatoire à activer à l'horizon 2030		Parcs existants		Arbres nouveaux		Méto
	Projet privé en cours		Espace public articulatoire en cours de (ré)aménagement		Surface agricole		Hubs de mobilités		Tramway
	Zone à haut potentiel de valorisation et de développement		Eau		Terrain forestier		Arrêt Tramway/Méto		

IV. PLAN D'ACTION

- Une Ville qui respire p.222
- Une Ville évolutive p.244
- Une Ville ouverte et solidaire p.262
- Une Ville qui bouge p.272
- Une Ville dynamique et intelligente p.288
- Une Ville exemplaire et participative p.308
- Une Ville de proximité p.316



Ambition I : Une Ville qui respire

Pour garantir un environnement et un cadre de vie sains à la population

Objectif stratégique 1.1 :
Un accès pour tous à des espaces verts publics de qualité

Objectif chiffré (2050) → Réalisation de 35% d'espaces végétalisés en plus accessibles au public

Action 1.1.1 : Utiliser les outils urbanistiques existants pour réaliser et préserver les espaces verts publics

Certains espaces verts ne bénéficient actuellement d'aucune protection légale (affectation dans un plan réglementaire, classement, Natura 2000, réserve naturelle, etc.). Pour ne pas risquer de les voir disparaître au profit d'autres fonctions, la Ville souhaiterait qu'ils soient repris en zone de parc au Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS). Cependant, si le PRAS ne les intègre pas tous, la réalisation de Plans Particuliers d'Affectation du Sol (PPAS) d'affectation devra être envisagée. Cette protection devra aussi s'appliquer aux nouveaux espaces verts publics réalisés ainsi qu'à leurs extensions.

D'autre part, certains espaces non bâtis et occupés par des champs ou des bois sont menacés car repris en zones bâissables au PRAS. Dans le cadre de la modification en cours de ce plan, la Ville plaidera pour que ces parcelles soient reprises en zones vertes permettant une activité agricole.

Que la catégorie de ces terrains soit modifiée ou non, il sera utile d'envisager d'autres outils, qu'ils soient réglementaires ou stratégiques (masterplans, PPAS, périmètres de préemption, etc.) cadrant l'exploitation de ces zones (agriculture versus nature) tout en y assurant le développement de la biodiversité. Ces alternatives à un changement d'affectations sont intéressantes.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département urbain/ UO Planification et développement - perspective.brussels
- **Priorité** : + +

Action 1.1.2 : Créer de nouveaux espaces verts publics et améliorer la qualité environnementale de ceux existants

Pour garantir un accès à un espace vert à proximité de tous les habitants, il est prévu de réaliser de nouveaux espaces verts accessibles dans ou à proximité des zones de carence. Ceci se fera soit par la mise à disposition du foncier public quand cela est possible et jugé pertinent, ou majoritairement par la végétalisation et la valorisation de l'espace public (places, ...). L'amélioration de leur accessibilité sera une priorité. Les cimetières seront également des maillons importants de par leur dimension.

Il y a lieu également d'augmenter la richesse écologique ainsi que des services écosystémiques des espaces verts publics existants qui, pour certains, sont en mauvais état ou très peu diversifiés en matière de biotopes. Il est dès lors nécessaire d'en diversifier les modes de gestion tout en tenant compte du phénomène de changement climatique. Il est important:

- de privilégier dès que possible la plantation d'espèces indigènes plus résistantes;
- de veiller à mettre en place un maximum de dispositifs de gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) pour éviter le recours à l'eau de distribution pour leur alimentation, et de déconnecter tout espace vert de l'égout ;
- d'anticiper la multifonctionnalité des espaces verts publics afin d'assurer un équilibre entre les différents usages qui y sont pratiqués.

Ainsi, pour les parcs d'envergure (>1ha), la création d'espaces naturels « préservés » devra être envisagée. Il s'agira de petits réservoirs de biodiversité, à gestion naturelle et inaccessible au public, pouvant couvrir au moins 10% de l'espace vert les abritant. A une autre échelle, des pocket parks seront fort utiles dans les milieux le plus denses afin de proposer des espaces de respiration et de repos aux habitants et usagers.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Espaces publics et verts - Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains + UO Planification et développement
- **Priorité** : + +

Objectif stratégique 1.2 :
Le développement d'un maillage vert, soutien des
modes de déplacement actifs et de la biodiversité

Objectif chiffré (2050) → Création de 50km de maillage vert

Action 1.2.1 : Définir le meilleur tracé des continuités vertes

Afin de compléter le maillage proposé plus avant, il s'agit de relier les espaces verts entre eux de façon la plus accueillante possible. Ce maillage sera notamment mis en oeuvre dans le Quartier Européen et dans le bas Laeken sur base des Masterplans verdurisation qui y ont été menés. Pour le reste du territoire, il sera utile de lancer des études plus précises pour affiner ces continuités vertes sur base de différents critères tels que la rapidité du parcours, la largeur et la hiérarchie des voies, la présence d'espaces d'ores et déjà verdurisés (boulevard bénéficiant d'alignements d'arbres), l'encombrement du sous-sol (réduisant la possibilité de planter), la mise à profit des voies de communication, etc. Ces relais de biodiversité seront aussi les supports par superposition des modes actifs, mais aussi des parcours santé en lien avec le Plan Running régional. Ces liaisons doivent bien évidemment être pensées dans le contexte régional mais aussi métropolitain, en partenariat avec les communes et régions voisines.

- **Localisation :** Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires :** Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains + UO Planification et développement
- **Priorité :** +

Action 1.2.2 : Mettre en œuvre le Plan Canopée prioritairement au niveau de zones stratégiques

La mise en œuvre de ce maillage vert dans le cadre du Plan Communal de Développement Durable trouve une résonance particulière avec le Plan Canopée communal. Développé autour de 3 axes : préserver le patrimoine arboré existant, augmenter le nombre d'arbres à Bruxelles et favoriser la mobilisation des citoyens et les sensibiliser ; le Plan Canopée trouvera dans le PCDD la manière de prioriser son action en fonction des carences identifiées en espace vert, et la localisation stratégique pour planter le plus d'arbres possible. Sur base du maillage vert ici développé, le Plan Canopée et le PCDD se nourriront mutuellement pour appuyer cet objectif. Pour assurer la pérennité de ces arbres au regard des périodes de sécheresse appelées à se multiplier, ils auront besoin d'un grand volume de pleine terre non recouverte par un revêtement. Les espèces indigènes plantées en bouquet, permettant une meilleure résilience que la plantation d'arbres isolés, devront être privilégiées.

- **Localisation :** Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires :** Département Espaces publics et verts - Département Développement urbain/ UO Aménagements urbaines
- **Priorité :** +

Action 1.2.3 : Mettre en place un système de « surprimes » aux primes nature communales

La Ville de Bruxelles accorde à ses habitants des primes afin de les encourager dans leur démarche visant une meilleure gestion des déchets ménagers, la verdurisation de leur quartier ou une maîtrise de leur consommation d'énergie et d'eau. Tant pour les particuliers que pour les entreprises, la Ville octroie également, dans le cadre de son Plan Climat, des primes pour végétaliser les toitures, installer des chauffe-eaux solaires, perméabiliser les sols, récupérer l'eau de pluie ou encore la laisser s'infiltrer dans le sol. Un système de surprimes viendra se rajouter aux primes existantes pour les initiatives collectives à petite échelle lorsque celles-ci proposent la mise en valeur des "communs" habitants (cœur d'îlot, cour d'immeuble, jardins partagés, venelles privées,...) sur des critères similaires aux primes existantes.

- **Localisation :** Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires :** Département Développement urbain/ UO Climat et ville en transition
- **Priorité :** +

Objectif stratégique 1.3 :
La renaturation de l'espace urbain

Objectifs chiffrés (2030)

- Réalisation de 10% de surface de pleine terre végétalisée (profondeur d'1m minimum) sur l'ensemble des nouveaux projets d'espace public dans le Pentagone, le Vieux Laeken et le Quartier Nord
- Mener 3 projets pilotes de réduction du phénomène d'îlot de chaleur urbain

Action 1.3.1 : Mener des projets-pilotes de désimperméabilisation et de végétalisation d'intérieurs d'îlots

Sur base de l'étude visant l'élaboration de recommandations pour encadrer les projets de transformation des intérieurs d'îlot à Laeken, il s'agira d'identifier un îlot test où concevoir un projet pilote visant sa désimperméabilisation et sa végétalisation. A échéance courte, la réalisation de ce projet permettra d'en tirer les enseignements nécessaires pour transposer, lorsque c'est possible, les recommandations de cette étude à d'autres quartiers de la Ville, et notamment ceux dont les intérieurs d'îlots sont fort bâtis.

- **Localisation** : Nexus Boucle Nord
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Planification et développement
- **Priorité** : +

Action 1.3.2 : Développer une stratégie de désimperméabilisation des sols de la Ville de Bruxelles et de végétalisation de son espace public et de son foncier

La désimperméabilisation et la végétalisation de l'espace urbain agissent positivement sur l'effet d'îlot de chaleur et sur la réduction des risques d'inondation. En cas de réaménagement de tout espace public, il est indispensable d'intégrer une vision d'ensemble ayant pour but de déminéraliser et de végétaliser au maximum les projets, tout en prônant une gestion intégrée des eaux pluviales. Outre les études de végétalisation du quartier Européen et de Laeken, ou encore les projets initiés dans le cadre du programme « Groen en blauw in de Stad » par la Communauté flamande à Bruxelles, un certain nombre de places et de rues méritent d'être déminéralisées afin qu'elles deviennent des espaces verts complémentaires au réseau de parcs. Les opportunités sont notamment les espaces n'ayant pas de réelle fonction actuellement (aucun événement récurrent ne s'y tient tel qu'un marché et qui imposerait une certaine minéralisation) et qui sont situés dans des quartiers fortement minéralisés. Pour ce faire, la réalisation d'un atlas exhaustif des espaces publics de la Ville de Bruxelles prend tout son sens.

En sus de l'espace public, la Ville de Bruxelles doit également, lorsque c'est possible, participer à la déminéralisation de son foncier. L'effort de verdurisation des abords des terrains de sport doit également être maintenu et renforcé. Le privé doit également participer à cette dynamique, notamment en maintenant les surfaces de pleine terre dans les zones de recul des bâtiments.

Ces espaces "renaturés" nécessitent un entretien régulier et soutenu, voire intensif dans les jeunes années des plantations (arrosage, paillage, ...). Il faut donc outiller la Ville de ressources humaines et de capacités techniques suffisantes pour assurer cet entretien.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains / Département Culture, Jeunesse, Sports/ Département Espaces verts et publics/ Département Instruction Publique/ Département Régie foncière et Affaires économiques/ Bruxelles Environnement
- **Priorité** : + +

**Objectif stratégique 1.4 :
Les bâtiments communaux et publics
comme acteurs de l'amélioration du "climat urbain"**

Objectif chiffré (2030) → Augmenter de 300 % les surfaces de toitures des bâtiments publics de la Ville intégrant des éléments favorables au climat urbain (toiture vertes intensives/extensives, toitures blanchies, toiture avec potager urbain)

Action 1.4.1 : Mettre en œuvre une politique d'activation des toitures pour éviter la surchauffe des bâtiments publics communaux

Ce travail sera mené sur base d'une étude analysant le potentiel de valorisation des toitures à réaliser sur les complexes communaux, et grâce à laquelle des lieux seront identifiés comme prioritaires pour le développement de toitures végétalisées ou pour lesquelles le blanchiment serait utile pour empêcher la surchauffe des bâtiments. A des fins productives ou récréatives, ces dernières pourraient par ailleurs être le support de développement de l'agriculture urbaine ou de panneaux photovoltaïques. Ces sites prioritaires devront couvrir un minimum de 500m² de surfaces de toitures afin d'en amplifier l'impact.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Aménagements urbaines + UO Planification et développement
- **Priorité** : +

Action 1.4.2 : Végétaliser les façades et les murs des bâtiments publics

Dans la logique de l'opération « Ça plante pour moi ! » initiée par la Ville de Bruxelles, il y a lieu de disposer de sites témoins prouvant l'efficacité et la plus-value de végétaliser le bâti afin de sensibiliser les citoyens à faire de-même. Par souci d'exemplarité, il est proposé de saisir l'opportunité offerte par les projets de rénovation afin de végétaliser, lorsque c'est possible, des façades et murs communaux de plantes grimpantes, à l'exclusion des façades disposant d'un intérêt patrimonial. Des îlots tests, majoritairement propriétés de la Ville de Bruxelles, seront le support de cette végétalisation au sein de quartiers fortement minéralisés, et par là-même compléteront le maillage vert souhaité dans le PCDD. Cette action pourrait également être étendue à des murs ou façades d'autres opérateurs publics tels que le socle de certaines gares. En complément à cette végétalisation, des dispositifs favorisant la biodiversité peuvent être aussi aménagés. Les bâtiments publics doivent également être des supports pour la production d'énergie (voir action 14.1)

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Patrimoine public - Département Espaces publics et verts
- **Priorité** : +

**Objectif stratégique 1.5 :
L'adaptation de nos territoires à la migration des espèces**

Objectif chiffré (2030) → 500 primes en lien avec la biodiversité octroyées d'ici 2030

Action 1.5.1 : Valoriser et préserver des réservoirs de biodiversité

Sur base des conclusions de l'étude Biodiversity menée par la Ville de Bruxelles, celle-ci identifiera des sites prioritaires où des mesures doivent être mises en œuvre pour réaliser des espaces dévolus au développement d'une biodiversité riche et variée, et parmi eux les milieux aquatiques. Dans ces zones à gestion naturelle, la présence de l'homme pourrait éventuellement être autorisée mais fortement limitée en évitant d'installer des équipements favorisant le séjour.

Quelques sites ont été jugés comme prioritaires tels que la forêt urbaine de Neder-over-Heembeek qui est connue pour ses populations d'amphibiens, de nombreuses zones humides dont les abords du Tweebeek, le Bois de la Cambre qui est le seul site Natura 2000 et la seule zone centrale du réseau écologique bruxellois sur notre territoire et par ailleurs classé, ou encore le bois Anne Frank à Haren reconnu pour sa haute valeur écologique.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Espaces publics et verts - Département Développement urbain/ UO Climat et ville en transition
- **Priorité** : + +

Action 1.5.2 : Identifier les corridors écologiques et créer des dispositifs accueillant la faune dans l'espace public et privé (bâti ou non bâti) environnant

Un corridor écologique a pour but de favoriser le passage fonctionnel d'espèces d'un milieu naturel à un autre. Ce corridor relie donc différentes populations et favorise la dissémination et la migration des espèces, ainsi que la recolonisation des milieux perturbés/isolés. Le but est de réaliser un véritable maillage de corridors écologiques via le maillage vert développé dans le PCDD, mais aussi la mise en place de dispositifs destinés à accueillir la faune ou à encourager ses déplacements comme des nichoirs pour les oiseaux, des abris pour chauves-souris, des hôtels à insectes, des « écoducs » et des « crapauducs », etc... Le placement de ces dispositifs se fera en concertation avec Bruxelles Environnement et Natagora, après analyse des spécificités de chaque site et quartier.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Planification et développement + UO Climat et ville en transition - Département Espaces publics et verts - Bruxelles Environnement - Communes voisines - Région flamande
- **Priorité** : +

Action 1.5.3 : Créer un maillage sombre pour la faune nocturne et la flore

En parallèle de l'identification de corridors écologiques, la Ville de Bruxelles souhaite y superposer un maillage sombre afin d'y limiter l'éclairage public qui constitue une nuisance pour le cycle de vie de la faune nocturne mais également de la flore. Etant donné que 78% du parc d'éclairage public est géré par les communes, la Ville de Bruxelles émettra des recommandations techniques telles que l'orientation et le type d'éclairage à utiliser selon le contexte urbain, en considérant notamment l'éclairage intelligent afin de le rendre plus performant, plus économique et plus écologique. Ce dernier pourrait par exemple proposer un éclairage intermittent avec un détecteur de présence au passage de piétons ou de cyclistes dans les zones résidentielles peu denses de Haren et Neder-over-Heembeek. La question de la fermeture des parcs durant la nuit ou le fait de ne plus les éclairer est à envisager.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Planification et développement + UO Climat et ville en transition - Sibelga - Bruxelles Environnement
- **Priorité** : + +

Objectif stratégique 1.6 :
La création d'un contexte favorable à la biodiversité au sein des projets urbains et architecturaux

Objectif chiffré (2030) → 100% des nouveaux projets dans l'espace public et dans les bâtiments publics/ privés de la Ville intègrent des aménagements favorables à la biodiversité

Action 1.6.1 Conditionner la réalisation de projets communaux à une analyse des sols

Les sols abritent 25% de la biodiversité mondiale. Or, il s'agit d'une ressource directement menacée par l'urbanisation et qui se renouvelle très lentement par rapport à l'échelle humaine. Il est donc primordial de la préserver et de la valoriser. Pour cela, avant la mise en œuvre de tout projet porté par la Ville de Bruxelles, il y a lieu d'évaluer systématiquement l'indice de qualité des sols (IQSB) comme outil d'aide à la décision pour juger de la pertinence du projet. Cet indice est un indicateur quantitatif qui décrit l'état qualitatif des sols d'une parcelle (en %) via la réalisation d'une série de tests et d'analyses en laboratoire sur des échantillons de sol. Il permet d'orienter au mieux l'équation entre l'utilisation future du sol et son état qualitatif actuel. L'objectif est d'affecter autant que possible les sols de meilleure qualité au développement de la nature et la biodiversité, l'agriculture, la séquestration du carbone, l'infiltration des eaux pluviales et les sols de moins bonne qualité à des constructions de bâtiments, des routes, etc.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains + UO Climat et ville en transition - Département Espaces publics et verts - Département Patrimoine public - Département Régie foncière et affaires économiques - Centre Public d'Action Sociale de la Ville de Bruxelles
- **Priorité** : +

Action 1.6.2 : Identifier et créer des primes biodiversité

Il s'agit ici de compléter l'offre de primes existantes dont certaines ont déjà un impact indéniable sur la biodiversité. Une recherche devra être menée pour définir quelles nouvelles primes devraient être mises en place pour contribuer à établir des « relais » pour la biodiversité (achat d'abris pour la faune, achats d'arbres haute-tige de grand gabarit, aménagement d'un verger, etc.).

A l'instar du concept de Boscompensatie en Flandre, le but ici est de compenser la destruction d'espaces ou d'éléments d'intérêt écologique via une compensation « en nature », moyennant une éventuelle pondération par rapport à l'intérêt écologique de l'élément perdu, ou « en argent », qui servirait à financer, par des pouvoirs publics ou associations, des projets en lien avec la préservation de la nature.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Climat et ville en transition
- **Priorité** : + +

Action 1.6.3 : Elaborer un plan de développement de la biodiversité pour les projets architecturaux et urbanistiques

L'idée ici est de disposer d'un cadre ambitieux et clair ayant pour but le développement de la nature et l'atteinte d'une certaine durabilité dans tous les projets menés par la Ville de Bruxelles (espace public ou privé) ainsi que pour les grands projets d'autres opérateurs tant publics que privés. Pour ce faire, le plan devra aborder plusieurs thématiques telles que les toitures vertes avec une vision plus strictes de leur déploiement que le Règlement Régional d'Urbanisme, l'application de recommandations « Nature et Durabilité » dans le cadre de la rédaction des marchés publics, le bruit en limitant plus particulièrement l'organisation de grands événements dans certains espaces verts sensibles, ou encore les matériaux. Pour une même thématique, ces éléments pourraient même varier d'un quartier à l'autre de la Ville sur base de ses spécificités intrinsèques.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Planification et développement + UO Climat et ville en transition/ Bruxelles Environnement/ ASBL actives sur le sujet
- **Priorité** : + +

Objectif stratégique 1.7 :
Un accès facilité à la terre pour les métiers de l'agriculture

Objectif chiffré (2030) → Mobilisation de 10 nouveaux hectares pour l'agriculture urbaine professionnelle

Action 1.7.1 : Créer un maillage jaune et brun pour soutenir l'agriculture urbaine

Cette action vise à identifier des surfaces productives potentielles au sein du territoire communal mais aussi au sein du foncier appartenant à la Ville de Bruxelles en dehors de la Région de Bruxelles-Capitale, permettant de créer une ceinture alimentaire.

En partenariat avec les services concernés, toutes ces surfaces inventorisées seront priorisées sur base d'une analyse multicritères prenant en compte : l'affectation de fait et de droit, d'éventuelles contraintes à l'exploitation (pollution, baux, relief accidenté, inondations, propriétaires), la qualité des sols, l'accessibilité (mobilité, accès à l'eau, distance par rapport aux pôles de transformation des produits, etc.), les surfaces disponibles, etc. Sur base de ce relevé, les terrains présentant le plus haut potentiel seront identifiés afin de développer des pôles d'agriculture durable via, éventuellement, une politique d'acquisition de terres supplémentaires avoisinantes pour renforcer ces pôles stratégiques. Ceux-ci seront mis à disposition de préférence à des agriculteurs privilégiant une agriculture durable, respectueuse de l'environnement.

Pour ce faire, l'obtention d'un label de qualité (en cours ou déjà acquis) pourrait être un prérequis pour accorder un contrat/bail de location. Trois pôles potentiels d'agriculture durable ont été relevés : le Trassersweg avec une spécialité axée sur l'agroforesterie, autour de la ferme urbaine de Neder-over-Heembeek accès sur le maraichage, ou encore les serres de Sterrebeek en tant que pépinière de la Ville de Bruxelles et incubateur de projets d'agriculture urbaine. Enfin, les produits issus de cette agriculture durable pourraient être exploités au sein du pôle alimentaire prévu sur Haren ou bien être vendus lors des marchés tenus sur le territoire de la Ville.

- **Localisation** : Neder-over-Heembeek, Haren
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Planification et développement + UO Cartographie et dessin + UO Climat et ville en transition - Bruxelles Environnement - Région flamande et communes concernées dans cette région
- **Priorité** : +

**Objectif stratégique 1.8 :
L'autoproduction alimentaire locale pour une
agriculture durable**

Objectif chiffré (2030) → Augmentation de 50% de la surface cultivée (en termes de m² dédiés aux potagers)

Action 1.8.1 : Saisir l'opportunité des nouveaux projets de développement pour préserver et pérenniser autant que possible les potagers collectifs sur des terrains de la Ville de Bruxelles

De nombreux terrains communaux sont actuellement occupés (via convention ou non) par des potagers. Or, la plupart de ces terrains sont des terrains à bâtir au sens du PRAS. L'agriculture jouant un rôle économique, écologique et social important, il convient de garantir autant que possible leur pérennité lors des projets de développement, et donc de les protéger légalement. Le PRAS pourrait être un outil adéquat pour ce faire, mais d'autres outils pourraient être mis en œuvre pour y suppléer le cas échéant (masterplans, PPAS, etc.).

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Planification et développement
- **Priorité** : + +

Action 1.8.2 : Planter des essences fruitières dans l'espace public

Afin de reconnecter le citoyen à la nature et à une alimentation durable, il est proposé de mettre en place des aménagements fruitiers au sein de l'espace public que ce soit dans les parcs publics, les plaines de jeux pour que ceux-ci remplissent un rôle pédagogique, les espaces résiduels, etc.

Les sites à privilégier pour cela se situent le long du maillage en mode actif dans une perspective de cueillette des fruits par les promeneurs, ou encore les quartiers à caractère semi-rural du territoire communal. Ces plantations d'arbres fruitiers serviront également de gîte et de réserve de nourriture pour la faune.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Espaces verts et publics - Département Développement urbain/ UO Planification et développement
- **Priorité** : +

Action 1.8.3 : Mobiliser et équiper les propriétés communales de dispositifs d'agriculture urbaine

La Régie Foncière de la Ville de Bruxelles et son CPAS sont deux opérateurs immobiliers d'envergure qui disposent de nombreux terrains actuellement occupés (via convention ou non) par des potagers. En vue de préserver les zones agricoles et les terrains qui y sont propices, ces deux opérateurs publics auront officiellement comme mission le développement d'un réseau de potagers. Ceci permettra la préservation autant que possible des potagers existants mais aussi, lorsque c'est réalisable, la création de nouveaux au sein de futurs projets immobiliers d'ampleur. Déjà mentionnées précédemment, les toitures de bâtiments communaux seront également mises à profit pour valoriser l'agriculture urbaine en milieu urbain.

Après avoir effectué un inventaire des équipements existants ainsi que du potentiel de chaque site en partenariat avec les services, il y a lieu de développer des espaces productifs dans les écoles communales en lien avec les habitants des quartiers. En effet, il n'est pas rare que des habitants recherchent des espaces productifs, et les écoles ne peuvent les gérer lors des congés scolaires. Cette opération sera donc une sorte de win-win : les écoliers renouent avec la nature et observent les évolutions ; les habitants gèrent les espaces, échangent avec les écoliers et produisent des aliments. Cette action s'inscrit par ailleurs dans la stratégie Good Food.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Climat et ville en transition/ Bruxelles Environnement
- **Priorité** : + +

**Objectif stratégique 1.9 :
Le développement d'un maillage bleu bruxellois**

Objectif chiffré (2030) → 100 % des travaux de voiries en zones d'interventions prioritaires et en amont des zones inondables intègrent la gestion intégrée des eaux de pluie

Action 1.9.1 : Mettre en valeur et préserver le réseau hydrographique sur le territoire de la Ville de Bruxelles

Si la Ville de Bruxelles comptait autrefois de nombreuses sources, un grand nombre d'entre elles ont actuellement disparu ou méritent d'être réhabilitées. Il y a donc lieu de débiter par le lancement d'une étude qui inventorise les anciennes sources (informations d'ores et déjà disponibles à Bruxelles Environnement), ainsi que l'ancien réseau hydrographique sur base d'anciens plans et de témoignages d'habitants « mémoire » de leur quartier.

Ce travail pourra servir de base pour à une étude complémentaire évaluant et priorisant la possibilité de déconnecter et de valoriser les sources. Les nouvelles rivières urbaines en sont un exemple. Elles consistent en un ensemble de dispositifs et d'aménagements hydrologiques et paysagers de basse intensité technologique (citernes, mares, jardins de pluie et d'orage, puits d'infiltration, ronds-points ou pieds d'arbres inondables, etc.). Connectés les uns aux autres, ces éléments répondent aux principes simples d'une gestion écologique de l'eau que sont l'infiltration, le ralentissement, le stockage, l'évapotranspiration et la conduite de l'eau vers des exutoires dits. Cela permet aussi de parer à l'assèchement des étangs communaux provoqué par des stress hydriques. Un ensemble d'actions permettra de lutter contre ce phénomène (réalisation de réseaux de citernes, plantation d'essences résistantes, etc.), le Plan Communal Eau les détaillant.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Planification et développement + UO Aménagements urbains - Département Espaces publics et verts
- **Priorité** : +

Action 1.9.2 : Renforcer le lien des habitants à l'eau en développant sa présence et les usages qui y sont liés dans l'espace public

En parallèle de la valorisation du réseau hydrographique de la Ville de Bruxelles, le lien entre ses habitants et l'eau doit être renforcé.

Cela passe par des études sur la présence de l'eau dans l'espace public et un renforcement / diversification de sa présence sur le territoire de la Ville. L'eau doit non seulement être abordée comme un élément paysager d'agrément qui caractérise la ville mais aussi comme une ressource qui « active » le territoire par sa présence. L'eau peut également avoir une valeur sociale, avec notamment l'importance des fontaines d'eau potable dans l'espace public et à proximité des terrains de sport.

Il y a lieu de rendre l'eau plus visible mais aussi didactique et attrayante, c'est pourquoi divers projets de « rivières imaginaires » devront prioritairement être mis en place pour recréer et renforcer ce lien dans le respect de la qualité architecturale, patrimoniale, paysagère et urbanistique des lieux. En ce sens le Canal est un secteur sur lequel la Ville de Bruxelles s'attardera en tant que zone stratégique régionale.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Planification et développement + UO Aménagements urbains - Département Espaces publics et verts
- **Priorité** : + +

Action 1.9.3 : Renforcer l'utilisation circulaire de l'eau dans l'espace public et les bâtiments communaux

Il est indispensable d'économiser cette ressource en limitant l'usage de l'eau de distribution. Pour ce faire, il faudra limiter son gaspillage et avoir recours à d'autres sources en eau telles que les eaux pluviales, les eaux d'exhaure, les eaux du canal, les eaux traitées par la station d'épuration, les eaux des piscines, les eaux grises, etc. Actuellement, l'eau consommée en Région bruxelloise est majoritairement captée en Région wallonne, soit dans les nappes, soit dans les eaux de surface. Moins de 3% de cette eau provient des ressources en eaux souterraines bruxelloises. Cette eau est captée via deux captages dont l'un est situé sur le territoire de la Ville (Bois de la Cambre).

S'il faut certainement réduire la consommation en eau de distribution et éviter son gaspillage, il faut, d'un autre côté, garantir à chacun une équité d'accès à ce bien de première nécessité que ce soit via des fontaines, des toilettes, des sanitaires ou des wasserettes déployés sur tout le territoire communal.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Planification et développement + UO Aménagements urbains - Département Espaces publics et verts
- **Priorité** : +

**Objectif stratégique 1.10 :
Développer une infrastructure publique plus résiliente
dans la gestion de l'eau**

Objectif chiffré (2030) → 250.000 m² de nouvelles surfaces perméabilisées ou déconnectées des égouts dans la zone d'intervention prioritaire du bassin versant du Molenbeek

Action 1.10.1 : Elaborer une réglementation "Eau"

Dans le contexte d'une gestion raisonnée de l'eau au niveau communal, il semble indispensable de disposer rapidement d'un outil réglementaire ambitieux, que ce soit dans l'espace public et dans les zones bâties. Un Règlement Communal d'Urbanisme Spécifique semble être l'outil adéquat afin de tenir compte des spécificités des diverses parties de la Ville de Bruxelles, c'est-à-dire sur base de l'amont ou de l'aval d'un bassin versant, à proximité ou non d'un exutoire naturel, etc...

En considérant la réforme du Règlement Régional d'Urbanisme, ce RCUS servira à imposer une exemplarité de tout projet en termes de Gestion Intégrée des Eaux Pluviales in situ, en privilégiant des dispositifs à ciel ouvert végétalisés dont l'exutoire suivrait l'ordre de priorité suivant : un système d'infiltration, le réseau hydrographique de surface, une nouvelle rivière urbaine (NRU), un réseau séparatif et en dernier lieu, le réseau d'égouttage moyennant un débit de fuite limité. La question de l'assainissement autonome devra aussi être traitée par ce RCUS pour fixer les dispositifs autorisés ou non, ainsi que les objectifs à atteindre en termes d'épuration individuelle au niveau des voiries qui ne sont et seront pas égouttés. De plus, la question de la qualité des eaux à gérer devra aussi y être abordée, ce qui pourrait impliquer le recours à des procédés pour les assainir avant leur rejet vers l'exutoire (par exemple, via filtres). Cela concerne aussi les polluants d'origine agricole dans les zones où cette activité se développerait.

Ce RCUS pourrait être complété au niveau de zones stratégiques préalablement identifiées au moyen de plans d'aménagement.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Climat et ville en transition + UO Planification et Développement + UO Gestion technique permis et renseignements urbanistiques - Bruxelles Environnement - ASBL actives sur le sujet
- **Priorité** : + +

Action 1.10.2 : Déconnecter un maximum de sites d'ampleur du réseau d'assainissement et augmenter les dispositifs d'infiltration / stockage / récupération et de perméabilisation des sols

En droite ligne de l'étude « Citernes » qui a été menée à Laeken, ainsi que sur base de l'étude « Déconnexion du stade Roi Baudouin » lancée par la Ville de Bruxelles et l'étude d'évaluation du potentiel de déconnexion sur le bassin versant du Molenbeek finalisée par Bruxelles Environnement, il y a lieu de lancer plusieurs analyses visant à diagnostiquer les propriétés communales par rapport à leur potentiel de déconnexion, en commençant tout d'abord par les quartiers du Pentagone et Nord, puis Neder-over-Heembeek et Mutsaard.

En considérant que le volume de pluie à gérer pour un projet exemplaire est de 60L/m² en 4h, le but est d'évaluer le potentiel de tamponnage/rétention et de valorisation des eaux de ruissellement au niveau de ces sites (in situ) ; de proposer des solutions techniques avec évaluation des coûts ; ainsi que de fournir un ordre de priorité d'installation de dispositifs. Les conclusions de ces études devront, ensuite, être budgétisées et mises en oeuvre.

- **Localisation** : Laeken, Pentagone, Quartier Nord, Neder-over-Heembeek
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Climat et ville en transition + UO Planification et développement - Département Patrimoine public - Département Régie foncière et affaires économiques
- **Priorité** : + +

Action 1.10.3 : Mettre en œuvre de nouvelles primes «Eau» ainsi que des primes eau «Sans frontière»

Il s'agit ici de compléter l'offre de primes existantes, notamment celles pour la perméabilisation des sols et pour l'installation d'ouvrage d'infiltration. Elles seront de différents types afin de répondre à la problématique de la gestion de l'eau, comme des primes liées au diagnostic et à la prévention des inondations, au traitement des eaux usées pour les biens situés dans une zone non-égouttée, pour l'installation de systèmes de détection de fuites, des primes à l'analyse de la qualité de l'eau de distribution ou pour l'installation de filtres.

Il s'agira aussi d'établir des collaborations avec les autres communes afin de promouvoir la mise en place de primes vertes ayant comme impact de limiter les rejets des eaux pluviales dans le réseau d'égouttage, voir même d'accepter que des habitants d'une commune en amont puissent avoir recours à nos primes communales, ou tout du moins, que nous puissions suppléer des primes communales qui y seraient lancées.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Climat et ville en transition
- **Priorité** : + +

Action 1.10.4 : Soutenir la Région dans la lutte contre les inondations à Laeken via la mise en oeuvre en priorité de solutions alternatives, type GIEP, et en dernier recours d'un bassin d'orage

La Ville de Bruxelles souhaite être un « catalyseur » pour soutenir la Région à trouver une solution pérenne et durable pour contrer rapidement les risques d'inondation à Laeken. Pour ce faire, en parallèle des études « Potentiel de déconnexion sur les bassins versants pilotes de l'Avant-Senne et du Molenbeek » de Bruxelles Environnement et « Concepteur de projet - Bassin d'orage Molenbeek », la Ville de Bruxelles lancera un projet pilote « ilot d'eau /communauté d'eau » à Laeken, à proximité du square Prince Léopold.

Le principe d'un ilot d'eau est d'imaginer et de mettre en place des dispositifs pour récupérer, stocker ou infiltrer les eaux de pluie.

Ce travail s'effectue de façon collégiale avec les habitants et les usagers de plusieurs maisons, immeubles ou bâtiments. Cela permet de développer des aménagements pour la prise en charge des eaux pluviales qui soient collectifs et qui profitent à chacun : plantations, citernes partagées, zone d'infiltration, etc. Ce projet constitue une opportunité pour développer une approche et une méthodologie qui pourront être appliquées à d'autres ilots.

- **Localisation** : Laeken
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Planification et développement - Hydria - Bruxelles Environnement - Vivaqua
- **Priorité** : +

**Objectif stratégique 1.11 :
Amélioration de la qualité de l'air à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments**

Objectif chiffré (2030) → 100% des milieux sensibles (écoles, crèches communal, hôpitaux) sont monitorés pour la qualité de l'air intérieur et extérieur

Action 1.11.1 : Multiplier les points d'analyse de la qualité de l'air et les monitorer pour compléter le dispositif régional

Afin de suivre en permanence l'évolution de la qualité de l'air en Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles Environnement dispose de stations de mesures sur le territoire régional qui enregistrent la concentration de différents polluants.

Dans ce cadre, et afin de renforcer la connaissance et la localisation des différents polluants, la Ville de Bruxelles collaborera avec Bruxelles Environnement à ce dispositif de surveillance afin de placer dans l'espace public des capteurs. Ceux-ci s'attacheront notamment à monitorer les équipements dits sensibles selon la définition de l'OMS, à savoir les écoles, les hôpitaux et les maisons de repos afin de prioriser l'action auprès des publics les plus fragiles.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Climat et ville en transition - Bruxelles Environnement
- **Priorité** : +

Action 1.11.2 : Monitorer et améliorer si nécessaire la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments communaux sensibles (crèches, écoles, hopitaux)

En lien avec l'action précédente et en conséquence de celle-ci, il y a lieu d'agir pour améliorer la qualité de l'air, notamment à l'intérieur du bâti qui est quelque peu délaissé par les politiques d'action sur ce sujet. Dans ce cadre, la Ville de Bruxelles doit être exemplaire pour ces propres bâtiments, et notamment ceux accueillant des fonctions sensibles: les écoles, les crèches et les hopitaux. Pour assainir ces espaces, il convient dès lors de s'assurer que l'air circule de manière fluide. La Ville de Bruxelles doit pour ce faire vérifier régulièrement les installations d'aération et les remplacer si elles se révèlent défectueuses.

Il s'agit notamment des grilles d'aération des fenêtres, des VMC et les systèmes de chauffage. Un inventaire doit être réalisé afin de s'en assurer. L'entretien de ces espaces nécessite également d'utiliser des produits naturels, en évitant ainsi d'y disperser des produits chimiques dangereux pour la santé.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Climat et ville en transition - Département Instruction publique - Département Patrimoine public
- **Priorité** : +

Objectif stratégique 1.12 :
Une ville pourvue en espace de tranquillité

Objectif chiffré (2030) → Création de 16 silent parks

Action 1.12.1 : Créer des Silent parks

Bruxelles étant une ville, le bruit, le monde, l'agitation, la mixité des fonctions et la circulation y sont inévitables. S'il est impossible de rendre toute la ville calme d'un point de vue objectif, il est néanmoins possible de travailler sur la perception de ce calme au moyen de critères dit « de ressourcement », tels que l'éloignement et la limitation de la circulation, la végétalisation de l'espace, la possibilité d'y séjourner, ou encore sa fréquentation et sa propreté.

Les actions visant à la création ou à l'amélioration des espaces verts publics contribueront certainement à améliorer cette sensation. Cependant, celle-ci pourrait être confirmée via la création de « silent parks », où les nuisances sonores seraient fortement réduites. Au même titre que la réduction de la gêne acoustique pour la faune, les espaces verts sensibles tels que le Bois de la Cambre sont à considérer dans ce cadre. D'autres espaces par essence calmes doivent aussi participer à leur création, tels que les cimetières. Ces espaces restent accessibles à tous et toutes mais inviteront au calme par leur aménagement.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Espaces publics et verts - Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains
- **Priorité** : + +

Objectif stratégique 1.13 : La réduction des nuisances sonores liées au bruit des transports

Action 1.13.1 : Promouvoir les primes régionales à l'isolation phonique des bâtiments

Dans le cadre de la stratégie Renolution, et en cohérence avec le plan Quiet.brussels, la Ville de Bruxelles assurera la promotion des primes régionales allant dans le sens d'une meilleure isolation acoustique des bâtiments. En effet, le plan Quiet.brussels précise dans ses intentions le renforcement des postes relatifs à l'isolation acoustique dans les primes « Energie » et à la rénovation de l'habitat, avec une nouvelle répartition des montants des primes et le cas échéant la création de nouveaux postes.

Cette action ciblera les quartiers les plus touchés en termes de gêne sonore, et notamment Haren qui est soumis à la fois au bruit routier, ferroviaire et aérien, avec des relevés au-delà des 60 décibels.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Climat et ville en transition
- **Priorité** : +

Action 1.13.2 : Mise en œuvre de dispositifs anti-bruit pour limiter les nuisances des transports routiers et ferroviaires

Le plan régional Good Move permet d'apaiser des quartiers en y limitant le trafic de transit générateur de bruit. Pour cela, le plan ré-orienté le trafic automobile et poids-lourds sur certaines voiries spécifiques. Il y a donc lieu que la Ville de Bruxelles, mais aussi la Région de Bruxelles-Capitale, prévoient systématiquement des revêtements anti-bruit sur ces axes particuliers afin d'y limiter les nuisances sonores dues au trafic, et ce plus prioritairement sur celles pourvues de dispositifs bruyants (pavés, casse-vitesse, tournants de rail de trams, etc.).

Plus particulièrement au bruit ferroviaire, il est opportun de collaborer avec l'entreprise Infrabel quant à la possibilité de placer des dispositifs anti-bruit performants et intégrés esthétiquement lorsque les voies traversent des milieux densément bâtis, et plus particulièrement Haren et la Jonction Nord-Midi dans sa partie découverte dans le Pentagone.

- **Localisation** : : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Espaces publics et verts - Bruxelles Mobilité - Beliris
- **Priorité** : +

**Objectif stratégique 1.14 :
Pour une production d'énergie locale et durable**

Objectif chiffré (2030) → 100 % de l'électricité consommée par les bâtiments publics communaux provient d'énergie renouvelable produite en Belgique

Action 1.14.1 : Continuer à développer le parc photovoltaïque de la Ville de Bruxelles

En lien avec la valorisation des toitures communales évoquées plus avant, il s'agit d'équiper les bâtiments communaux identifiés en fonction des contraintes existantes (patrimoine, perception depuis l'espace public, etc) en panneaux photovoltaïques afin d'assurer la transition énergétique de la Ville de Bruxelles en produisant un maximum d'énergies renouvelables. De par l'étendu de notre territoire par rapport aux autres communes de la Région, le potentiel est présent si on considère l'ensemble du bâti, qu'il soit privé ou public.

En ce sens la Ville de Bruxelles restera une force motrice pour montrer l'exemple dans ce domaine. Selon la répartition du potentiel photovoltaïque et la production réalisée par commune de la Région de Bruxelles-Capitale (source: Bilan énergétique de la Région de Bruxelles-Capitale version 2022, Bruxelles Environnement & APERE), la Ville de Bruxelles dispose d'un potentiel total de 542.793 kW, qui n'est qu'à 11,4% réalisés.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Patrimoine public- UO Energie/ Département Régie foncière et affaires économiques
- **Priorité** : +

Action 1.14.2 : Développer des réseaux de chaleurs depuis des sources de production situées sur le territoire communal

L'incinérateur de déchet régional offre un potentiel de chaleur décarbonée important qu'il faut valoriser. La quantité de chaleur résiduelle disponible est suffisamment importante pour développer des réseaux de chaleurs urbains servant à chauffer équipements publics et logements. Deux premiers tracés sont à développer : l'un vers Neder-Over-Hembeek avec un potentiel important de consommation pour les pouvoirs publics, l'autre vers le quartier Nord dans le cadre du Projet PED avec également de grand ensemble notamment de logements sociaux.

- **Localisation** : Nexus Poumon vert, Nexus Boucle Nord
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Patrimoine Public/ UO Energie / Département Régie Foncière et Affaires économiques
- **Priorité** : +

Action 1.14.3 : Analyser et mettre en oeuvre des solutions innovantes en termes de production énergétique (éoliennes urbaines, aquathermie, riothermie, géothermie, etc)

Des solutions de production énergétique connues et innovantes doivent se développer sur le territoire de la Ville de Bruxelles, tant sur les grands bâtiments d'entreprises ou les infrastructures publiques que chez les particuliers. Toutes les solutions doivent être envisagées : qu'il s'agisse d'augmenter les installations de pompes à chaleur, de panneaux solaires thermiques sur le toit ou sur les rails des chemins de fer, de cogénérations, de systèmes de géothermie, de réseaux de chaleur, d'exploiter le potentiel des petites éoliennes installables sur des bâtiments ou le long du canal (en vérifiant la faisabilité auprès de Skeyes pour les restrictions de hauteur, ainsi que Fluxys et Sibelga concernant les conduites de gaz), ou encore de tester des systèmes de récupération de chaleur ou de froid via les égouts, le réseau de métro, les sous-sols, la station d'épuration de Bruxelles-Nord, les tours de refroidissement, des groupes de froid et de ventilation. Ceci, dans le respect de la qualité architecturale, patrimoniale, paysagère et urbanistique des lieux.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Patrimoine public/ UO Energie
- **Priorité** : +

Action 1.14.4 : Poursuivre le développement d'un premier quartier à énergie positive (PED= Positive Energy District) dans le Quartier Nord

Le projet vise à développer et tester des solutions innovantes et intégrées pour contribuer au déploiement des « quartiers à énergie positive » en Europe d'ici 2050. Par «quartiers à énergie positive», la Ville de Bruxelles entend un quartier durable et produisant plus d'énergie qu'il n'en consomme.

Les projets s'inscrivant dans cette démarche doivent considérer entre autres l'interaction et l'intégration entre les bâtiments, les utilisateurs et l'ensemble du système énergétique, ainsi que les implications avec l'électromobilité. Un projet pilote est d'ores et déjà envisagé dans le quartier Nord, d'autres seront développés en fonction de cette expérience.

- **Localisation** : Nexus Boucle Nord
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Patrimoine public/ UO Energie/ Département Régie foncière et Affaires économiques
- **Priorité** : +

Action 1.14.5 : Piloter et accompagner le développement de communautés d'énergie

Il y a lieu de créer des communautés d'énergie en tant que nouvel acteur des marchés de l'électricité et de chaleur (produire, fournir et partager de l'énergie ; autoproduction et autoconsommation d'électricité renouvelable). La Ville de Bruxelles participe d'ores et déjà à certaines initiatives, comme un projet de réseau de chaleur concerne la zone Buda+ aux abords d'Aquiris (Haren).

En autres, il serait possible de profiter des nouveaux Contrats de Quartier Durable pour également développer ce genre de communautés composées d'un réseau d'acteurs qui se partageraient des ressources énergétiques (associations, commerçants, habitants, etc.) . Sur base de ces expériences, la Ville de Bruxelles pourra appliquer les enseignements qui en sont issus pour les transposer à d'autres sites stratégiques de développement, et notamment la création d'un réseau de chaleur dans le cadre du Nexus Poumon Vert à Neder-over-Heembeek.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Patrimoine public - Département Développement urbain/ UO Planification et développement + UO Rénovation urbaine/ Département Régie foncière et affaires économiques
- **Priorité** : + +



Ambition II : Une Ville évolutive

Dont le tissu urbain prévient des effets du changement climatique tout en répondant aux besoins des habitants

Objectif stratégique 2.1 :
Un développement urbain adapté aux nouvelles réalités démographiques et climatiques

Objectif chiffré (2030) → 100% des projets impliquant du foncier communal non bâti feront l'objet d'une analyse d'opportunité (Ville à 10 min) préalable par le département développement urbain

Action 2.1.1 : Orienter l'aménagement du territoire communal sur base d'une évaluation multicritères de développement

La Ville élaborera de manière proactive une vision d'aménagement stratégique à l'échelle de son territoire, en considérant la démarche de développement durable développée au niveau régional. L'ensemble des services concernés seront consultés en amont, pendant et après cette analyse. Cette approche sera réalisée au cas par cas afin d'évaluer le potentiel de développement en partant de 5 principes :

1. La Ville s'efforce activement de résoudre le problème du manque de logements abordables pour ses citoyens et l'accès aux équipements de proximité ;
2. Le développement de la Ville repose sur l'existant pour éviter la consommation inutile d'énergie, de matériaux et de ressources naturelles ;
3. La Ville protège ses citoyens en préservant au maximum ses ressources naturelles (/sols) ;
4. La Ville s'efforce de créer une valeur ajoutée sociale et urbaine dans chaque projet ;
5. Les terrains non bâtis sont protégés dans la mesure du possible.

Cette approche se basera par conséquent sur la reconversion et le "remplissage" des espaces urbains, et s'éloigne donc de la réalisation de projets à grande échelle sur des terrains vierges. En considérant ces grands principes, un cadre d'évaluation sera proposé par les services de la Ville en considérant les qualités et les caractéristiques propres à l'environnement dans lequel le projet s'insère. Un premier groupe de paramètres examinera l'état de la parcelle et les impacts possible du projet :

- Caractéristiques de la parcelle (taille, qualité des sols, potentiel écologique, etc.) ;
- Densité de l'environnement (bâti et de population) ;
- Localisation de la parcelle dans une zone spécifique (réseau écologique, zone à risque d'inondation, zone de protection du paysage rural ou forestier, zone prioritaire de gestion de l'eau, etc.).

Un deuxième groupe de paramètres évaluera l'adéquation de l'environnement à la réalisation du projet en considérant les équipements de proximité et les carences constatées dans le cadre de l'objectif de la « Ville à 10min », avec un focus opéré sur la présence de logements abordables, d'établissements d'enseignement, de soins et sportifs. Enfin un troisième groupe de paramètres analysera le projet en lui-même pour jauger de sa nécessité, son urgence, de sa valeur ajoutée urbaine et sociale pour le cas échéant trouver des alternatives de localisation.

Cette évaluation fera partie des documents à fournir dans le cadre des réunions d'avant-projet avant dépôt d'une demande de permis auxquels seront soumis les projets de développement du foncier communal.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Planification et développement + UO Gestion technique permis et renseignements urbanistiques - Département Patrimoine public - Département Régie foncière et affaires économiques - Département Instruction publique- CPAS- Département Démographie- Département Sport /Culture/Jeunesse/ Bruxelles Environnement
- **Priorité** : + +

Action 2.1.2 : Développer prioritairement les Nexus et les Noyaux d'Identité Locale définis dans le PRDD

Comme mentionné plus avant, le PCDD s'est attaché à prioriser son champ d'action de manière localisée, en déterminant des territoires d'intervention prioritaires, les Nexus. Faisant le lien entre les différents quartiers et sous-quartiers de la Ville, ces derniers sont des lieux de concentration d'objectifs/actions ici développés, à même d'impulser des dynamiques d'aménagement porteuses pour l'ensemble du territoire communal.

En leur sein sera également matérialisée la notion de Noyaux d'Identité Locale (NIL) développée dans le Plan Régional de Développement Durable. Ils y sont définis y sont définis comme des centralités locales représentatives des quartiers, éléments structurants de la ville de proximité. Ces NIL, qui se localisent également en dehors des Nexus, sont répartis entre ceux existants, ceux à renforcer et ceux à créer.

Afin de développer ces territoires stratégiques, la Ville de Bruxelles recourra à des programmes de financement existants, et notamment celui des Contrats de Quartier Durable. D'autres moyens seront mis en œuvre, par exemple les budgets participatifs dans le cadre de la réalisation des projets-leviers également élaborés dans le cadre de ce PCDD. Ces derniers feront l'objet d'un programme d'aménagement et d'architecture spécifique et qui se voudra participatif pour les réaliser.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Planification et développement + UO Aménagements urbains + UO Rénovation urbaine
- **Priorité** : + +

Action 2.1.3 : Considérer l'îlot comme une échelle stratégique de développement urbain

L'îlot est la plus petite unité spatiale en termes d'urbanisme avant de considérer la parcelle. Insuffisamment utilisé par et pour les citoyens et invisibilisé jusqu'en dans les années 1990, période de développement de la région Bruxelloise et de sa politique de protection patrimoniale, l'îlot a été remis au goût du jour dans le contexte d'un urbanisme plus local, et en considérant les aspects urbains du réchauffement climatique. Dans ce cadre, la Ville de Bruxelles a élaboré une étude les intérieurs d'îlots à Laeken en utilisant cette unité spatiale comme instrument d'amélioration de la qualité de vie des quartiers. En fonction des résultats de l'étude, le recours à l'îlot comme support de (re)développement du territoire sera étendu à d'autres quartiers de la Ville, notamment via le nouvel outil régional de Contrat d'Axe et de Contrat d'îlot (CACI). Ce dernier vise en effet l'échelle hypra locale qui n'est pas considérée par les politiques urbaines plus macro.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Planification et développement + UO Aménagements urbains + UO Gestion technique permis et renseignements urbanistiques + UO Rénovation urbaine - Département Patrimoine Public/ UO Patrimoine historique
- **Priorité** : +

Action 2.1.4 : S'assurer de la réversibilité des espaces bâtis dès leur conception et évaluer le potentiel de reconversion de ceux existant

Dans la recherche d'une ville plus résiliente axée sur la circularité, le bâti doit se montrer réversible donnant la possibilité à celui-ci de changer de fonction à court, moyen ou long terme. Dans le contexte des besoins actuels, il s'agit notamment d'assurer la possibilité à des bureaux de devenir du logement, ou encore des parkings ouvragés sous-exploités à des fins de stockage/logistique/production d'énergie/ etc. Ce processus a pour avantage d'éviter l'obsolescence des bâtiments sans recourir à leur démolition, et doit être intégré dès la conception des nouveaux bâtiments. Dans ce cadre, les futurs demandeurs de permis d'urbanisme, qu'ils soient privés ou publics devront démontrer la réversibilité de leur projet dans les documents à fournir. Deux formes de réversibilité sont à considérer :

- La réversibilité de la construction elle-même, afin qu'elle puisse être « déconstruite » et que les éléments de construction puissent être réinsérés dans le marché de la construction.
- La réversibilité à l'échelle du bâtiment qui permet plusieurs usages et fonctions au sein d'un même espace en fonction des besoins.

Dans le cas de bâtiments existants, il s'agit davantage de réhabilitation qui nécessite une étude d'opportunité au cas par cas en fonction des projets. Les bâtiments patrimoniaux, par leur longévité et leur adaptation aux différentes époques, sont souvent des exemples de réhabilitation continue.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Planification et développement + UO Gestion technique permis et renseignements urbanistiques + UO Rénovation urbaine , Département Patrimoine public/UO Patrimoine Historique
- **Priorité** : +

**Objectif stratégique 2.2 :
L'amplification des opérations de requalification de nos
quartiers**

Objectifs chiffrés (2030)

→ Les bâtiments du patrimoine public atteindront un PEB moyen C+ pour l'ensemble des bâtiments administratifs, des crèches, écoles, piscines, centres sportifs et lieux culturels
→ Réduction de 25% de la vacance immobilière sur le territoire de la Ville

Action 2.2.1 : Actualiser les données de performances énergétiques et de confort du bâti bruxellois

En l'état actuel, les dernières données spécifiant la qualité de confort du bâti bruxellois datent de 2001 (Monitoring des quartiers). Il y a dès lors tout lieu de mener une nouvelle étude d'envergure afin d'actualiser ces informations et de les spécifier par quartier pour une connaissance plus fine des problématiques rencontrées sur le terrain. Cette connaissance doit se baser sur les systèmes de construction traditionnels en considérant comment ceux-ci peuvent contribuer à la mise en place de mesures d'adaptation face aux changements climatiques. La stratégie régionale Renolution sera l'occasion pour ce faire, et la Ville de Bruxelles y apportera sa contribution. Pour rappel, cette stratégie vise à rénover le bâti bruxellois pour qu'il soit moins énergivore. Outre la détermination d'objectifs à atteindre dans ce cadre, cette stratégie vise à un accompagnement des acteurs publics, privés et particuliers dans leur projet de rénovation, notamment par l'obtention d'aides financières.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Planification et développement + UO Climat - Département Patrimoine Public/ UO Energie + UO Patrimoine historique - Perspective - Bruxelles Environnement
- **Priorité** : + +

Action 2.2.2 : Poursuivre la lutte contre la vacance immobilière

En parallèle de la lutte contre les logements inoccupés, les bâtiments vacants affectés à d'autres usages doivent également faire l'objet d'une attention particulière pour leur réactivation. La pandémie liée au COVID 19 a notamment mis en exergue une réorganisation dans la gestion des espaces de bureaux. En effet, le développement du télétravail a induit une utilisation moindre des bureaux physiques, amenant certains organismes à se recentraliser tels que la Commission européenne. Parmi ces espaces dès lors laissés vacants, il existe un potentiel non négligeable de reconversion, notamment en logement. Dans ce cadre, il y a tout lieu d'accompagner les propriétaires à trouver de nouveaux usages via des projets de rénovation et la promotion d'incitants financiers, et dans l'attente les accompagner dans la réactivation de leur bâtiment via une occupation temporaire.

Dans un contexte réglementaire encore en réflexion, la Ville de Bruxelles a d'ores et déjà développé son expertise dans la sélection et l'accompagnement d'occupations temporaires pour ses propres bâtiments en cours de réaménagement. A terme, cet aspect sera intégré au sein d'un plan de gestion des propriétés communales afin de systématiser le processus. Elle a également développé des collaborations avec d'autres propriétaires de biens inoccupés, à l'image du projet Arlon 104 initié dans le cadre du projet européen Urbact. Au regard de la demande croissante, ce type d'activation pourra prendre la forme d'équipements d'intérêt communautaire à petite échelle ou à vocation culturelle.

Dans les cas d'espaces laissés vacants de manière prolongée, la Ville dispose d'outils coercitifs tels que la taxe sur les immeubles à l'abandon/négligés/inoccupés/inachevés et les terrains à l'abandon ou négligés, et également la taxe sur les surfaces de bureau, leur utilisation nécessitant une coordination au sein des services de la Ville pour en renforcer l'impact. La collaboration des services est également nécessaire pour les surfaces commerciales vides qui doivent également faire l'objet d'une attention particulière car leur vacance a un impact significatif sur les quartiers.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Planification et développement - Département Patrimoine public
- **Priorité** : +

Action 2.2.3 : Favoriser la gestion de biens ou d'espaces publics communaux par la société civile

Inspiré de l'exemple napolitain réalisé dans le cadre du projet européen Urbact, auquel la Ville de Bruxelles a également participé, il s'agit ici de promouvoir la gestion de certains espaces publics, bâtis ou ouverts, par la société civile (habitants, usagers, associations, etc.). A l'image de Naples, la Ville de Bruxelles rédigera un règlement cadrant ce nouveau mode de gouvernance plus inclusif et participatif, qui permet à la société civile d'utiliser et d'autogérer ces espaces sur le long terme. L'intérêt d'un tel processus vise à la reconnaissance et l'institutionnalisation des initiatives citoyennes dans une logique bottom up, garantissant également l'autonomie des citoyens et de l'institution communale. En effet, dans un cadre économique contraint, ce modèle de gouvernance ventile davantage les coûts de production par l'utilisation d'espaces partagés. Si cette pratique doit demeurer encadrée, notamment afin d'éviter un processus de "privatisation déguisée", il faut que la Ville puisse les valoriser et les intégrer à des schémas d'aménagement plus macro, où ces initiatives peuvent souvent être porteuses de dynamique.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Patrimoine public- Département Régie Foncière- Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains - Services du secrétaire/ UO Bruxelles Participation
- **Priorité** : +

Action 2.2.4 : Développer une vision territoriale des immeubles de grande hauteur

Le PRDD donne une première impulsion pour déterminer les critères d'implantation des immeubles de grande hauteur, qui sont les suivants :

- Rendre la topographie lisible : La préférence va aux immeubles de grande hauteur sur les collines et dans les vallées.
- Valoriser la morphologie urbaine : en tant que repère visuel, les immeubles de grande hauteur doivent souligner les axes de construction de Bruxelles et faire apparaître sa structure polycentrique.
- Prendre en compte et renforcer les lignes de vue et les perspectives et mesurer l'impact sur le paysage urbain existant.
- Être placés à proximité des arrêts de transports publics selon le principe de la haute densité aux nœuds intermodaux.
- Respecter le patrimoine existant.
- Proposer un bâtiment intégré au niveau local par une relation qualitative avec l'espace public, pouvant même en libérer de nouveaux.
- Si possible, assurer une fonction partiellement collective par rapport au quartier.

En considérant la révision du PRAS et du RRU en cours qui aborderont également cette question, il s'agit pour la Ville d'appliquer ces critères pour déterminer si la construction est souhaitable ou non en fonction de la localisation. Dans un deuxième temps, il s'agit de réfléchir à la place occupée dans l'espace urbain par les immeubles de grande hauteur existants, afin d'envisager une meilleure intégration de ces derniers. La notion d'esthétisme et d'architecture prend ici tout son sens afin d'en faire des marqueurs d'identité plutôt que de rejet par la population.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Planification et développement + UO Gestion technique permis et renseignements urbanistiques
- **Priorité** : +

**Objectif stratégique 2.3 :
Prévention renforcée des situations de crise**

Action 2.3.1 : Effectuer une analyse des risques pour les différentes menaces auxquelles la Ville peut être confrontée

Cette étude analysera tout d'abord les différents types et niveaux de risques et soumettra le territoire de la Ville en fonction de sa vulnérabilité à un ou plusieurs de ces groupes de risques. Une première proposition de subdivision des types de risques sera considérée :

- Risque naturel : inondations, surchauffe, sécheresses, tempêtes ;
- Risque humain : risque d'attentats, risque de panique lors de grands événements, de manifestations ;
- Risque matériel : anciens sites bombardés où des munitions non explosées peuvent encore être présentes, sites SEVESO, gazoducs ;

Par la suite, sera étudié par district ou par zone ce qu'il faut faire en cas de situation d'urgence spécifique. Par exemple, quels sont les lieux qui peuvent être utilisés en cas de situation de catastrophe suite à l'un des risques mentionnés ci-dessus : stockage de matériaux, accueil de personnes, centres médicaux temporaires si nécessaire, points de distribution, etc. L'étude abordera les risques mais aussi les moyens nécessaires ainsi que les collaborations et complémentarités entre les divers niveaux de pouvoir. Cela se traduira par des plans d'urgence généraux accompagnés de fiches d'action, mais également au besoin par la rédaction de plans spéciaux d'urgence et d'intervention par thématique et par zone territoriale.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Planification et développement - Services du secrétaire/ UO Planification d'urgence - Bruxelles prévention et Sécurité
- **Priorité** : + +

Action 2.3.2 : Mettre en œuvre des “directives de sécurité” pour les grands événements.

Suite aux attentats ayant eu lieu à Bruxelles en 2016, la sécurité autour de l'organisation de grands événements a été renforcée. Il s'agit pour la Ville de Bruxelles d'assurer une meilleure coordination de ces services avec les organisateurs de ces événements, et notamment d'intégrer très en amont la cellule Planification d'Urgence afin d'anticiper les impacts sur l'espace public. En effet, cela peut impliquer des aménagements temporaires pour assurer la sécurité des espaces concernés, et même des aménagements définitifs quand il s'agit d'événements réguliers. Dans ce cadre, des task force par secteur ou thématique pourront être mises en place afin de coordonner la gestion et la sécurisation de grands événements sensibles tels ceux organisés dans le cadre des institutions européennes, ou ceux encore qui drainent un public dense (Plaisirs d'Hiver, festivals, etc.).

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Planification et développement - Département Espaces publics et verts - Services du secrétaire/ UO Planification d'urgence - Bruxelles prévention et Sécurité
- **Priorité** : + +

Objectif stratégique 2.4 : Une politique immobilière et foncière durable

Action 2.4.1 : Eprouver une stratégie communale de développement et d'acquisition territorialisée & coordonnée

S'inscrivant dans l'action 1 visant à l'utilisation d'une analyse multicritères pour saisir le potentiel de développement du territoire communal, la stratégie foncière de la Ville visera dans un premier temps à engager activement des projets de reconversion de parcelles jugées « difficiles » mais ayant une visibilité certaine, en les acquérant le cas échéant. Cela concerne la réactivation de bâtiments inoccupés/ abandonnés, les parcelles dont la configuration les rendent difficile à aménager (parcelles d'angle, étroite, etc.) ou en mauvaise état (ancienne station-essence, etc.). Il s'agit également de sauvegarder le foncier communal non bâti quand cela est jugé nécessaire par l'analyse multicritères, notamment afin de renforcer le réseau d'espaces ouverts communal et son maillage résilient. En ce sens, des parcelles seront acquises afin d'améliorer la gestion du bassin versant du Molenbeek. En termes de bâti communal, il s'agit de saisir le potentiel patrimonial de certains biens non classés afin de les conserver, et d'anticiper sur l'augmentation de la capacité de certains équipements par l'acquisition de terrains adjacents. En ce qui a trait à la programmation, la priorité doit être dirigée vers la réalisation d'équipements de proximité, notamment des écoles et bibliothèques, et de logements abordables. Cette stratégie donnera lieu à l'élaboration d'un programme de développement et d'acquisition au sein du comité de coordination transdisciplinaire chargé de la stratégie foncière et immobilière de la ville de Bruxelles prévu dans l'ambition « Une Ville exemplaire et participative ».

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Planification et développement - Département Régie foncière et affaires économiques - Département Patrimoine public - Centre Public d'Action Sociale de la Ville de Bruxelles - Département Instruction publique - Département Culture, Jeunesse et Sport
- **Priorité** : + +

Action 2.4.2 : Rationaliser la gestion et l'utilisation des sites communaux en appliquant le concept de chrono-urbanisme

Par manque d'espaces dans certains quartiers, de par la saturation de certains équipements, il est primordial d'optimiser l'usage des infrastructures communales au bénéfice des habitants et des usagers. Dans le cadre de la gestion de son patrimoine, la Ville de Bruxelles souhaite mettre en œuvre le concept de chrono-urbanisme. Ce dernier vise à redéfinir la temporalité d'accès aux lieux publics afin d'en faciliter d'autres usages que celui qui leur a été assigné au départ. La crise du COVID 19 a d'ailleurs renforcé cette nécessité d'y recourir afin de proposer des espaces de respiration de proximité. Il s'agit par exemple d'ouvrir les équipements sportifs des écoles rénovées ou celles nouvellement construites en dehors des horaires de cours pour désaturer les salles de sports qui sont surexploitées, la mise à disposition des salles du Brucity pour l'organisation de réunions de quartiers, etc.

Cette malléabilité doit s'organiser et être cadrée, afin de sécuriser l'utilisation de ces espaces et sans que les usagers initiaux n'en pâtissent. Dans ce contexte, la Ville de Bruxelles souhaite rationaliser la localisation et la gestion de ces équipements via la constitution de pôles de proximité, regroupant dans un même lieu un ensemble de services et de locaux communaux répondant à la demande des quartiers. Objectivés par le concept de la Ville à 10min afin de déterminer quels équipements y trouver, ces pôles permettront d'assurer une meilleure visibilité des services communaux à la population, mais aussi des économies d'échelle en termes de gestion et d'entretien. Ces pôles seront également porteurs d'identité de quartier et d'appartenance à la Ville de Bruxelles. En effet, ils constitueront des centres urbains de quartier ayant la vocation de renforcer leur attractivité par une insertion réussie dans leur environnement. A même de donner une concrétisation physique à certains Noyaux d'Identité Locaux (cf. PRDD), ces lieux devront dès lors se démarquer symboliquement afin de constituer des points de repères dans la Ville.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Planification et développement - Département Patrimoine public
- **Priorité** : + +

**Objectif stratégique 2.5 :
Un réseau continu d'espaces publics
de qualité et diversifiés**

Objectif chiffré (2050) → 50% de l'espace public communal nouvellement aménagé, compris dans les réseaux CONFORT et QUARTIER du plan régional Good Move, est réservé aux modes actifs et collectifs ainsi qu'aux aménagements relevant des fonctions environnementales et de séjour

Action 2.5.1 : Réaliser un atlas intégré de l'espace public de la Ville

Cette étude analysera et localisera les espaces publics selon leur typologie (usages, morphologie, accessibilité, intérêt historique, qualité paysagère) et définira les réseaux, y compris les liens manquants. Seront également compris dans cet atlas les réseaux d'infrastructures sportives, les éléments fonctionnels de l'espace public (bancs, fontaines, etc.), les sentiers et chemins, etc. Il sera ainsi possible d'obtenir une vue d'ensemble et une meilleure compréhension de l'existant, et ainsi compléter le maillage en espaces publics de qualité en fonction de leur rôle en milieu urbain (lieu de repos, balise urbaine, îlot de fraîcheur, accueil d'évènements, ...). Dans cette perspective, l'atlas considérera le gain d'espace induit par la réduction de la place de la voiture et les potentiels de réappropriation de ces derniers. Cette stratégie sera d'autant plus pertinente dans le Pentagone, le quartier Européen et le bas de Laeken, qui sont les parties les plus densément bâties de la Ville. Enfin, un focus sera opéré sur les espaces « résiduels » qu'il serait intéressant de réactiver, tels que le parc L28 à Laeken qui a fait l'objet d'une transformation radicale d'ancienne friche en espace public utilisé de manière intensive. In fine, cet atlas constituera un guide pour le réaménagement de l'espace public.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Planification et développement + UO Cartographie et dessin + UO Aménagements urbains - Département Espaces publics et verts
- **Priorité** : + +

Action 2.5.2 : Bonifier l'espace public existant et compléter les chainons manquants du maillage

Sur base de l'action précédente et des maillages développés dans les autres ambitions du PCDD, il s'agit de garantir la continuité des réseaux en espace public, en privilégiant, selon un ordre de priorité variant pour la/les fonction(s) de l'espace, les aspects environnementaux, la fonction de séjour et les déplacements en modes actifs. Cette réflexion porte aussi bien sur l'espace public que les espaces privés ou semi-privés, afin de disposer d'un maximum d'espaces ouverts et de respiration. En cela, la végétalisation est une opportunité pour assurer une cohérence et une continuité entre ces différents espaces. Une attention particulière sera également portée sur les pieds des immeubles de logements pour en faire des espaces de convivialité. Ainsi, l'espace public du futur se voudra adaptable et lisible. Pour ce faire, il visera la simplicité en évitant la multiplication du mobilier urbain et en mutualisant ses usages. L'ordre des priorités est fixé sur le réaménagement de l'espace public des Nexus et des Noyaux d'Identité Locale en tant que porteurs d'identité. Parmi ceux-ci, il s'agira également d'améliorer la traversée d'îlots qui sont insuffisamment intégrés dans le tissu urbain de par leur dimension ou leur traitement, agissant comme des ruptures urbaines et environnementales. Citons notamment le site de l'hôpital Brugmann, la Cité modèle qui dispose de nombreux espaces résiduels encore à ce jour, le Domaine Royal ou encore le Plateau du Heysel.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Planification et développement + UO Cartographie et dessin + UO Aménagements urbains - Département Espaces publics et verts
- **Priorité** : + +

Action 2.5.3 : Matérialiser la zone du Canal via un aménagement cohérent de son espace public

Le Canal de Bruxelles est un espace fort sollicité où de nombreux projets ont été réalisés ou sont en cours de réflexion. Il constitue une zone stratégique pour l'ensemble de la Région, comme en attestent le Plan Canal ou le BKP (Beeldkwaliteitsplan). Afin d'assurer une cohérence entre ces différents développements et matérialiser le Canal comme un lien intercommunal et interrégional, de nombreux espaces publics devront être réaménagés en suivant notamment les lignes directrices émises par le BKP. Citons notamment la zone Aquiris près du pont Buda, qui mériterait d'être amélioré. L'espace longeant la zone de Schaerbeek Formation est également d'intérêt. Enfin l'ensemble situé entre le pont Van Praet et le bassin Vergote doit être apaisé tout en considérant l'activité économique qui s'y développe. Il est notamment proposé de fermer le quai longeant le Domaine Royal aux automobilistes et de repousser l'enceinte de ce dernier afin de développer une promenade verte le long du Canal, mais aussi de sécuriser l'espace public de la circulation automobile dense se trouvant du côté de la zone Mabru. Les futurs développements autour du bassin Vergote doivent également être accompagnés d'espaces publics de qualité.

- **Localisation** : Neder-over-Heembeek, Haren, Laeken, Quartier Nord
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Planification et développement + UO Aménagements urbains
- **Priorité** : +

Action 2.5.4 : Augmenter le nombre de projets d'art participatif ou en lien avec des institutions culturelles dans l'espace public

Le développement de projets d'art dans l'espace public participe à sa qualité et son identité. Ce n'est pas un fait nouveau au regard des nombreuses statues, fontaines, etc. qui ponctuent notre territoire. Il s'agit ici d'amplifier ce mouvement en considérant toutes les formes d'art, et notamment les plus actuelles. En partenariat avec des institutions culturelles et des artistes, la Ville de Bruxelles facilitera la dépose ou la réalisation d'œuvre sur son territoire. Elle aura un attrait particulier pour les projets d'art participatifs, qui permettent aux habitants de s'approprier ce pan de la culture. Dans le contexte d'une occupation temporaire d'un espace appelé à être réaménagé, la Ville favorisera le recours à l'art éphémère pour activer l'ensemble. La Ville de Bruxelles est d'ores et déjà reconnu pour son parcours BD et son parcours Street Art, mais elle souhaite aller plus loin dans le cadre du projet M.U.R. (modulable, urbain et réactif) soutenu par les autorités communales, en proposant des graffiti-friendly zones à même de permettre l'expression des artistes, notamment autour des quais du Canal.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains/ UO rénovation urbaine - Département Espaces publics et verts
- **Priorité** : +

Action 2.5.5 : Recourir aux aménagements temporaires dans les phases transitoires de requalification des espaces publics

En parallèle de l'action initiant les Living Labs dans l'ambition « Une Ville qui bouge », il y a tout lieu de proposer des aménagements temporaires afin de tester de nouveaux usages sur des espaces en transition. Pour cela, la Ville initiera des appels à projet pour solliciter les forces vives de son territoire afin d'imaginer et d'étudier le potentiel de ces espaces libérés, dans l'attente d'un réaménagement définitif. Ce type de procédé a déjà été utilisé dans le cadre de la réactivation des rampes du Palais de Justice. Outre l'occupation du bâtiment en lui-même, le projet rue d'Arlon 104 constitue également un exemple dans ce contexte pour avoir su saisir l'opportunité de penser l'utilisation de son environnement proche, et notamment des places de stationnement neutralisées à l'entrée du bâtiment.

- **Localisation** : Pentagone, Quartier Nord, Quartier Européen
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Planification et développement + UO Aménagements urbains - Services du secrétaire/ UO Bruxelles Participation
- **Priorité** : +

Action 2.5.6 : Offrir des espaces publics pour des formes alternatives de commémoration

Faisant partie intégrante du milieu urbain, les lieux de commémoration sont aussi appelés à évoluer avec les nouvelles façons d'inhumer mais aussi en lien avec la saturation des cimetières. Ainsi la Ville de Bruxelles souhaite développer des zones de recueillement pour les défunts ayant par exemple souhaité que des arbres soient plantés en leur souvenir, ou que leurs cendres soient dispersées dans un espace ouvert proche des lieux qui leur sont chers, ou encore via la mise en place d'une oeuvre personnalisée représentative du défunt. Un projet-pilote sera développé dans la forêt urbaine de Neder-over-Heembeek. Si cette expérience est probante, d'autres zones seront identifiées afin de développer ce service, notamment à Laeken et Haren. Un point d'attention ici est qu'il doit s'agir d'endroits préservés afin d'éviter que les arbres ne soient abattus.

- **Localisation** : Neder-over-Heembeek, Laeken, Haren
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Planification et développement - Services du secrétaire + UO Aménagements urbains - Département Espaces publics et verts - Département Affaires citoyennes
- **Priorité** : + +

**Objectif stratégique 2.6 :
Des ensembles patrimoniaux
porteurs de sens collectifs**

Action 2.6.1 : Etendre la notion de patrimoine à d'autres époques/types architecturaux et patrimoniaux

Il s'agit via cette action de lancer une étude pour dresser un nouvel inventaire étendu du patrimoine. Cela implique de décloisonner l'analyse de ce dernier à son contexte socio-économique et symbolique, et pas uniquement matériel. En sus des époques/types architecturaux et patrimoniaux communément étudiés, il importe d'inclure d'autres segments plus récents, tels que le patrimoine d'après-guerre, le patrimoine rural et le patrimoine industriel. Il y a également lieu de considérer les notions de perspectives et de paysages urbains historiques, et non juste d'avoir une réflexion au niveau du bâtiment et de la parcelle. En cela, les espaces publics historiques doivent être préservés au même titre que le bâti. Citon , à titre d'exemple les témoins de l'essor industriel de laeken que sont les entrpôts et manufactures, et les cités jardins du Verregat ou Val Maria.

Cette étude permettra in fine de compléter des recommandations sur le patrimoine et mener des actions plus spécifiques sur ces « nouveaux » paramètres patrimoniaux, comme des campagnes de sensibilisation ou des primes ciblées.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Patrimoine public/ UO Patrimoine historique - Département Développement urbain/ UO Planification et développement - Urban. brussels
- **Priorité** : + +

Action 2.6.2 : Définir et mettre en valeur les axes porteurs d'identité au niveau communal

La Ville de Bruxelles souhaite définir des axes porteurs d'une lisibilité et d'une identité spécifique au niveau patrimonial, c'est-à-dire doté d'une architecture emblématique, d'une identité culturelle forte et présentant un ensemble cohérent. Ces axes incluront des espaces qui nécessitent une attention particulière pour bénéficier d'une meilleure protection. Plus spécifiquement, trois types d'axes ont été déterminés dans la carte prospective de l'ambition « Une Ville évolutive » :

- Les axes structurants : ils participent à la lisibilité de la morphologie de la Ville par leur caractère structurant, ils ont été définis au niveau régional (axes structurants patrimoniaux du PRDD) et sont complétés par les axes de niveau communal eux-mêmes complétés par les axes de second ordre.
- Les axes patrimoniaux: ils possèdent une identité spécifique et/ou sont dotés d'une architecture emblématique tout en présentant un ensemble cohérent.
- Les axes de perspective: ils présentent une perspective intéressante à protéger.

Ces axes définis par quartier peuvent traverser une Zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement et un Périmètre d'Embellissement et de Mise en Valeur du Patrimoine sans distinction. En revanche, ils confirment l'entité de l'axe pour son impact au niveau morphologique, de perspective ou d'ensemble. Dans le cadre du PCDD, le travail de définition de ces axes a été entamé mais devra être poursuivi avec les acteurs du patrimoine.

Les interventions dans l'espace public doivent considérer la valeur patrimoniale et dès lors être précédées d'une étude de morphogenèse de la rue. Cette étude préalable doit être prioritairement mise en oeuvre pour les axes patrimoniaux.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Patrimoine public/ UO Patrimoine historique - Département Développement urbain/ UO Planification et développement - Urban. brussels
- **Priorité** : + +

Action 2.6.3 : Aménager de manière cohérente les espaces publics pour révéler leur qualité patrimoniale

Les espaces publics sont désormais reconnus comme des formes urbaines à préserver, la ville étant considérée dans son ensemble, avec ses creux et ses pleins. La réduction de la place de la voiture en ville permettra une meilleure mise en valeur de ce patrimoine. Les aménagements devront dans ce cadre être d'une grande qualité esthétique et paysagère, que ce soit en termes de matériaux, de mobilier urbain ou de plantations. Il s'agit donc ici de les réaménager après l'extension de leur inventarisation et définition dans l'action 5.1 de l'objectif opérationnel 5.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains + Département Espaces publics et verts- Département Patrimoine public/UO patrimoine historique
- **Priorité** : +

**Objectifs stratégique 2.7 :
Lumière sur la richesse et la diversité du
patrimoine communal**

Objectif chiffré (2030) → Doubler le nombre de subventions pour la restauration du petit patrimoine

Action 2.7.1 : Faire (re)découvrir l'héritage architectural de la seconde moitié du 20e siècle, et en montrer le potentiel comme support d'identité

Les immeubles construits dans la seconde moitié du 20e siècle ont fait l'objet de critiques acerbes, mais ils ne sont pas dépourvus de valeur architecturale et historique. Beaucoup d'immeubles de bureaux ou de logements moins connus des années 1970 et 1980, conçus dans un style moderniste, international, ou post-moderniste ont en outre acquis une certaine patine, et sont devenus d'intéressants témoins physiques d'une époque de construction révolue. Il s'agit de développer des initiatives culturelles et artistiques temporaires et permanentes dans des immeubles inoccupés (post)-modernistes emblématiques de leur époque. Dans ce cadre, il est intéressant de faire appel à des artistes et des écoles d'architecture pour prendre possession et explorer les lieux (laboratoire urbain). Un bel exemple est le bâtiment Arlon 104 qui a été activé récemment. De plus, il s'agit souvent d'immeubles de bureaux qui pourraient être reconvertis en logement ou en équipement. Le développement de projets d'occupation temporaire permettra de questionner ces opportunités.

- **Localisation** : Quartier Nord, Quartier Nord-Est, Laeken, Neder-Over-Heembeek.
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Planification et développement - Département Patrimoine public/ UO Patrimoine historique - Département Culture, jeunesse et sport/ UO Culture - Services du secrétaire/ UO Bruxelles Participation
- **Priorité** : +

Action 2.7.2 : Valoriser le patrimoine rural de la Ville en donnant une nouvelle affectation à destination du public

Il s'agit de restaurer et de réaménager entièrement des biens publics d'origine rurale en leur offrant de nouvelles fonctions contemporaines. Des actions de sensibilisation (conférence, ballade, etc.) autour de ce patrimoine rural (comme, par exemple, les fermes à chicons) pourront également être développées. Il faudra également renforcer les grandes structures paysagères autour du patrimoine rural et de contribuer au développement du maillage vert et bleu. A cet effet, la Ville de Bruxelles saisira toutes les opportunités pour créer des zones maraichères et des jardins potagers, ainsi que de valoriser et pérenniser les zones potagères occupées par des associations locales, en lien avec les actions développées dans ce cadre dans l'ambition « Une Ville qui respire ».

- **Localisation** : Neder-over-Heembeek, Haren
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Planification et développement - Département Patrimoine public/ UO Patrimoine historique
- **Priorité** : +

Action 2.7.3 : Préserver et valoriser le patrimoine industriel

Le patrimoine industriel des 150 dernières années des villes européennes fait souvent l'objet de projets de préservation et de valorisation qu'en considérant sa taille ou/et les mémoires qu'il cristallise (exemple de Kanal à Bruxelles). Cependant, c'est bien l'ensemble de ce patrimoine, et notamment celui de "petite taille", qui doit faire l'objet d'un inventaire systématique et être valorisé à travers des projets de réhabilitation et de transformation. La Ville de Bruxelles lancera ce projet d'inventaire afin d'objectiver sa mise en valeur et sa protection. De nouvelles fonctions pourraient trouver refuge au sein de ce patrimoine comme des hubs technologiques ou des fablabs.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Planification et développement - Département Patrimoine public/ UO Patrimoine historique
- **Priorité** : +

Objectif stratégique 2.8 :
L'équilibre à trouver entre préservation du patrimoine et
résilience de l'espace urbain communal

Objectif chiffré (2030) → Doubler le nombre de
 subventions pour des travaux de conservation de biens
 classés

Action 2.8.1 : Adapter le plan de gestion UNESCO pour qu'il réponde aux enjeux de demain (changement climatique, ville inclusive, ville habitée)

L'inscription de la Grand Place au patrimoine mondial de l'UNESCO et la protection de la zone aux alentours (Zone Unesco) constitue un outil puissant de valorisation et de protection de ce patrimoine exceptionnel, engendrant des retombées économiques importantes, mais qui doit faire preuve d'adaptabilité face aux défis climatiques et urbains. Le dernier plan considérant la période 2016 à 2021, il y a dès lors une opportunité d'actualiser ce document de gestion à l'aune des défis urbanistiques que la Ville de Bruxelles devra relever. Ces défis sont pluriels, avec notamment la nécessité d'une gouvernance inclusive et participative, le maintien d'une mixité fonctionnelle pour assurer un centre ville vivant et la réponse au réchauffement climatique.

La norme européenne NF EN 16883 constituera un point de départ intéressant afin d'intégrer une notion de performance énergétique ayant trait aux bâtiments d'intérêt patrimonial dans la refonte du plan de gestion. Outre le bâti, il convient également d'intégrer l'espace public à cette adaptation pour concilier mise en valeur du patrimoine et résilience de cette zone. En complément du plan de gestion, un Plan Particulier d'Affectation du Sol a été initié par la Ville de Bruxelles, afin d'intégrer la mixité commerciale au profit de tous les usagers sur le secteur, d'y renforcer la qualité du logement et les mobilités actives, ainsi que de proposer des espaces ouverts de qualité et verdurisés. Ce faisant, le secteur Unesco sera renforcé comme espace vécu et non pas juste visité.

- **Localisation** : Pentagone
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Planification et développement - Département Patrimoine public/ UO Patrimoine historique
- **Priorité** : + +

Action 2.8.2 : Durabiliser le patrimoine en intégrant l'Alliance Révolution

Le bâti bruxellois est de manière générale ancien et économe. Il faut toutefois préciser que le patrimoine, par sa longévité remarquable, est intrinsèquement durable. Toujours dans un souci de concilier amélioration des performances énergétiques et conservation du patrimoine, la Ville de Bruxelles soutient l'intégration de la notion de patrimoine culturel dans la stratégie Révolution initiée par la Région de Bruxelles -Capitale. Celle-ci ayant l'ambition de mettre en place des solutions efficaces pour allier durabilité et économie circulaire, la Ville participera activement aux discussions sur sa mise en œuvre afin que des recommandations spécifiques au patrimoine soient émises, et servent de guide à la rénovation d'ensemble bâti cohérent et remarquables. Les matériaux durables comme le bois seront privilégiés ainsi que la mise en avant de nouvelles technologies peu intrusives d'un point de vue patrimonial mais très performantes énergétiquement.

Les priorités de mises en œuvre iront vers les éléments d'ores et déjà classés, mais également ceux identifiés dans le PRDD et le PCDD.

- **Localisation** : Territoire Communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Planification et développement - Département Patrimoine public/ UO Patrimoine historique - Urban. brussels - Bruxelles Environnement
- **Priorité** : + +

Action 2.8.3 : Coordonner une réflexion sur les modalités de réhabilitation du petit patrimoine

De par l'histoire de sa construction et des politiques qui l'ont façonné, l'espace public Bruxellois contient de très nombreux "objets" et éléments de mobiliers urbains (statues, fontaines, monuments, kiosques, pavillons...) qui sont autant d'éléments d'un "petit" patrimoine qu'il faut valoriser parallèlement à la transformation des espaces publics de la Ville. Ces derniers, plus modestes que les ensembles et monuments protégés, méritent qu'on les préserve car ces derniers constituent des points d'intérêt et de repères dans le milieu urbain, agrémentant le cadre de vie des habitants et des usagers.

Le "patrimoine gris", à savoir les cimetières et leurs composantes (statues, tombes, mausolées, etc.) doit également être considéré et valorisé.

Il convient en premier lieu d'établir un inventaire de ces derniers. Une vision globale permettra en effet de sensibiliser à leur préservation et prétendre à la prime pour la restauration du petit patrimoine proposée par la Région.

Par la suite, il s'agira d'identifier les éléments pouvant être réactivés (pavillons, kiosques) et proposer une vision coordonnée pour leur réhabilitation. La cellule Planification et Développement de la Ville se chargera de mener cette réflexion et de poursuivre le projet d'activation par le lancement d'appels à projets par exemple.

- **Localisation** : tout le territoire de la ville
- **Acteurs/ Partenaires** : épartement Développement urbain/ UO Planification et développement - Département Patrimoine public/ UO Patrimoine historique - Urban. brussels
- **Priorité** : +



Ambition III : Une Ville ouverte et solidaire

Qui assure des conditions d'accueil optimales pour l'ensemble de la population

**Objectif stratégique 3.1 :
Un logement abordable pour tous**

Objectif chiffré (2030) → 900 logements publics communaux socialisés dans le cadre du Plan Urgence Logement régional

Action 3.1.1 : Soutenir une obligation régionale instituant un minimum de logements sociaux et assimilés par commune

Au mois de septembre 2020, presque 128.000 personnes étaient dans l'attente de pouvoir bénéficier d'un logement social en Région de Bruxelles-Capitale. C'est ainsi presque 10% de la population au niveau régional qui se trouve dans l'attente d'un logement abordable. Plus particulièrement à la Ville de Bruxelles, le nombre de logements sociaux pour 100 ménages est passé de 10.10 en 2009 à 9.4 en 2019 (sources Monitoring des Quartiers), alors que le nombre d'habitants augmentait ainsi que le coût moyen des loyers. Ce faisant, en sus d'une augmentation moindre des revenus moyens par habitants, de moins en moins de logements sont accessibles financièrement pour les personnes à faibles revenus. De cette obligation de se doter d'un minimum de logements sociaux par commune, dont les modalités contraignantes et le seuil seront à déterminer par la Région, la Ville de Bruxelles souhaite participer à cet effort par la socialisation de son parc de logements. Visant les 15% de logements sociaux et assimilés, la Ville collaborera dans ce cadre avec les acteurs du logement social, et notamment les Sociétés Immobilières de Service Public présentes sur son territoire, mais aussi en mobilisant les partenaires privés via les charges d'urbanisme.

Le logement social a vocation à être implanté partout sur le territoire communal en tenant compte de localisations offrant une bonne accessibilité et desserte en équipements de proximité.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Sociétés Immobilières de Service Public actives sur le territoire communal/ Département Régie Foncière et Affaires économiques - Centre Public d'Action Sociale
- **Priorité** : + +

Action 3.1.2 : Appuyer les projets de Community Land Trust sur le patrimoine immobilier communal favorisant le logement abordable et les nouvelles manières d'habiter

Dans le cadre de cette action, il s'agit ici pour la Ville de Bruxelles d'avoir recours de manière plus régulière aux baux emphytéotiques lorsqu'ils concernent des bâtiments communaux pouvant être affectés en tout ou partie en logement. Le principe est de dissocier la propriété foncière, que conservera la Ville de Bruxelles, de la propriété du bâti transmise à l'acquéreur du bien. Ces derniers sont ainsi locataires du terrain, les droits emphytéotiques étant limités à une durée de 27 à 99 ans. Ces baux peuvent être assortis de conditions restrictives telles que l'affectation principale en logement, permettant de lutter par la même occasion contre la prolifération d'apparts-hôtels, ou encore la détermination de critères de revenus dans le cadre d'un projet de mise en location de logements ou de qualité des logements eux-mêmes (proposition de services connexes : garde d'enfants, aide à domicile, etc. ; bâtiments innovants sur un plan architectural ou énergétique). En ce sens, le modèle du Community Land Trust est un outil pertinent afin de développer des projets d'habitat solidaire tels que les coopératives d'habitation, porteuses d'un projet de mixité social et participatif. Également, l'acquisition du bâti n'impliquant plus l'acquisition du terrain, le coût du logement est dès lors moins élevé que le prix du marché. De plus, ce type de bail encadre la possibilité de générer une plus-value à la revente du bâti, par un mécanisme de calcul déterminé à l'avance, de telle sorte que le logement reste abordable à un prix inférieur au prix du marché. Enfin, le recours aux baux emphytéotiques permet aussi de diminuer le coût de gestion de ces logements en les faisant supporter par des partenaires privés ou des organismes actifs sur ces segments de logement.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Régie Foncière et Affaires économiques - Centre Public d'Action Sociale de la Ville de Bruxelles
- **Priorité** : +

Action 3.1.3 : Augmenter la part des logements 3 chambres et + dans le parc résidentiel bruxellois à destination des familles

Comme évoqué dans l'accord de majorité 2018/2024, la Ville de Bruxelles souhaite étoffer son offre de logement afin de permettre à tous les profils de ménage d'y trouver satisfaction. Or actuellement les familles avec enfants rencontrent des difficultés à se loger et préfèrent dès lors quitter le territoire de la Ville. Outre les actions développées plus avant concernant le logement abordable, il est aussi question d'offrir des logements adaptés. Afin de rencontrer les intentions de l'accord de majorité, et de maintenir une diversité dans les profils de ménage bruxellois, les acteurs du logement public et privé doivent être mobilisés. Ainsi la clé de répartition au sein des projets de construction/rénovation doit être plus favorable au 3 chambres et +, à hauteur de 35% des logements proposés dans les différents projets. En ce qui a trait aux logements publics, la Ville de Bruxelles via sa Régie foncière et son CPAS appliquera ce seuil et sensibilisera les SISF actives sur son territoire à ce dernier. Pour ce qui concerne le logement privé, ce seuil sera valorisé dans le cadre de l'instruction des demandes de permis d'urbanisme.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement Urbain/ UO Gestion technique permis et renseignements urbanistiques - Département Régie Foncière et Affaires économiques - Centre Public d'Action Sociale de la Ville de Bruxelles - Sociétés Immobilières de Service Public actives sur le territoire communal
- **Priorité** : +

Action 3.1.4 : Augmenter la capacité en hébergement d'urgence et de transit

Toujours dans un esprit de solidarité, la question de l'aide aux sans-abris est un enjeu majeur pour la Ville de Bruxelles. De par son accessibilité, notre territoire est le point de chute pour les personnes sans domicile. Dans un souci de concertation avec la Région de Bruxelles-Capitale et les communes qui la compose, il est dès lors primordial d'augmenter nos capacités d'hébergement d'urgence et de transit qui sont insuffisantes à l'heure actuelle. En parallèle du dispositif d'ores et déjà proposé par son CPAS, la Ville de Bruxelles continuera à utiliser ses droits de réquisition et de gestion publique pour ce faire, mais souhaite également expérimenter dans ce contexte des occupations temporaires de biens inoccupés/abandonnés via des partenariats avec les propriétaires publics et privés. En parallèle de la réflexion initiée par la Région en ce qui a trait à l'occupation temporaire et les normes à respecter pour assurer des conditions d'hébergement décentes, la Ville de Bruxelles se propose de développer des projets-pilotes en lien avec les organismes actifs dans le domaine. Il s'agit notamment d'éprouver les concepts de logements modulaires déplaçables tels que « WoonBox » ou encore la mise en place de « Tiny House ». Dans le cadre de ce type d'expérimentation, il est primordial d'opérer un focus sur l'hébergement d'urgence et de transit pour les femmes, les enfants et les minorités.

- **Localisation** : Territoire communal.
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Régie foncière et Affaires économiques - Centre Public d'Action Sociale de la Ville de Bruxelles - Acteurs actifs sur le sujet
- **Priorité** : +

Action 3.1.5 : Développer des alternatives en termes d'hébergement « tremplin », en favorisant notamment les projets Housing First

En sus des situations les plus urgentes à résoudre en termes de sans-abrisme, il convient également de considérer la réinsertion de ces personnes précarisées, et le logement à toute sa place dans cette stratégie. Dans ce cadre, le développement d'hébergements dits « tremplin », sur le modèle notamment des projets Housing First, est tout à fait pertinent. Mise en lumière par le Plan fédéral de lutte contre la pauvreté, cette approche vise un accès immédiat au logement depuis la rue aux personnes sans-abri les plus fragiles (sans-abrisme de longue durée avec problématiques de santé physique, mentale et/ou d'accoutumance). Ainsi, dans le respect des conditions du contrat de bail et du paiement d'un loyer, ces personnes bénéficient d'un accompagnement visant à leur maintien dans le logement et leur rétablissement. La Ville de Bruxelles souhaiterait élargir ce dispositif aux femmes, enfants et minorités sans-abri avec un accompagnement adéquat. En région flamande, ces projets sont portés à Anvers et Gand par leur CPAS respectif. Au regard de l'accompagnement d'ores et déjà proposé par le CPAS de la Ville de Bruxelles aux personnes sans-abri et des premiers projets Housing First qu'il a initiés, il a toute vocation à renforcer ce type d'hébergement au sein de son patrimoine, et en partenariat avec les organismes actifs dans l'approche Housing First.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Centre Public d'Action Sociale de la Ville de Bruxelles - Acteurs actifs sur le sujet
- **Priorité** : +

Action 3.1.6 : Augmenter le nombre de logements PMR abordables gérés par la Ville de Bruxelles et les SISP

Même si ces dernières années l'intégration des normes d'accessibilité PMR a été grandissante dans les projets résidentiels, des logements adaptés manquent toujours pour ne pas contraindre les personnes handicapées à quitter leur milieu de vie. Il existe des dispositifs d'aide, tels que l'allocation relogement qui accompagne les porteurs de handicap ou à mobilité réduite dans leur recherche de logement adapté, ou encore des projets-pilotes d'entraide entre individus, comme celle portée par la Fondation Les Fauteuils Roulant sur le site de l'UCL à Woluwe-Saint-Lambert. Ce projet pilote permet ainsi à des personnes handicapées et valides de disposer de logements propres tout en partageant des espaces communautaires dans un esprit de solidarité. Le Ville de Bruxelles promeut également une prime pour l'adaptation du logement ayant pour but de faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap permanent dans leur logement. Considérant que les personnes souffrant d'un handicap bénéficient souvent de faibles revenus, elles ont dès lors vocation à prétendre à un logement public. En ce sens, la Ville de Bruxelles doit étoffer son offre de logements publics accessible au PMR, en considérant un ratio de 10 % de son parc qui leur sera destiné.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Régie Foncière et Affaires économiques - Centre Public d'Action Sociale de la Ville de Bruxelles - Sociétés Immobilières de Service Public actives sur le territoire communal
- **Priorité** : +

**Objectif stratégique 3.2 :
Un parc résidentiel de qualité et performant**

Objectif chiffré (2030) → 100% des logements communaux de la Régie Foncière et du CPAS avec une PEB F et G auront effectué un saut de classe énergétique

Action 3.2.1 : Systématiser la demande d'avis au Bouwmeester Maitre Architecte lors de la conception ou la réhabilitation de logements publics impliquant plus de 1.000m² de projet

En termes de qualité des logements, les organismes de logements publics doivent se montrer exemplaires en ce qui concerne leur propre patrimoine, qui doit faire l'objet d'une attention toute particulière quant à son confort, son esthétisme et son intégration dans son environnement. En ce sens, ces organismes publics peuvent compter sur l'appui de l'équipe du Bouwmeester maître architecte présent au niveau régional. Cette dernière propose en effet son expertise et un certain nombre d'outils qui permettent d'animer la réflexion sur les projets envisagés, et ainsi d'en assurer la qualité via un accompagnement adéquat. L'arrêté du CoBAT stipule, dans l'article 11/1, qu'une demande d'avis au BMA doit être faite pour toutes demandes de permis pour des projets totalisant plus de 5000 m² de superficie plancher afin de l'ajouter au dossier de la demande de permis. Pour les projets de réhabilitation ou de construction de logements publics, la Ville souhaite que les porteurs recourent à l'avis du BMA dès 1.000m², en opérant un focus sur :

- L'accessibilité PMR dans tous les projets selon les normes indiquées ;
- La performance énergétique des bâtiments en fonction des dernières normes en vigueur;
- L'intégration des projets dans leur environnement.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Régie Foncière et Affaires économiques - Centre Public d'Action Sociale - Sociétés Immobilières de Service Public actives sur le territoire communal - Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale - Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale - citydev.brussels - Bouwmeester Maitre Architecte
- **Priorité** : + +

Action 3.2.2 : Poursuivre la lutte contre les logements inoccupés/abandonnés

La Ville de Bruxelles mène depuis plusieurs décennies une lutte continue contre les biens inoccupés et/ou abandonnés sur son territoire, dans une perspective de maintien en bon état du patrimoine bâti mais aussi de réponse à la demande en logement. Pour ce faire, les services de la Ville utilisent un panel d'actions pour résoudre cette situation, dont le premier est un recensement de ces biens sur l'ensemble de son territoire. Dans une perspective d'étoffer ce recensement compilé dans une base de données interdépartementale, il semble opportun de demander le concours de la population et des acteurs de la société civile de par leur connaissance de terrain. Il s'agit de développer pour cela un open data public participatif et cartographié des biens inoccupés/ abandonnés alimenté par les habitants et les associations actives dans le domaine. Cela permettra de compléter et bonifier le suivi d'ores et déjà effectué par la Ville de Bruxelles. Cette mise en perspective en temps réel des retours du citoyen via un open data public permettra de responsabiliser les propriétaires en défaut.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement Urbain/ UO Planification et Développement + Cartographie et dessin + Sécurité et salubrité publiques - Département Budget et Finances/ UO Recensement - I-CITY - Direction de l'Inspection Régional du Logement
- **Priorité** : +

Action 3.2.3 : Intensifier la lutte contre les marchands de sommeil

La problématique du logement insalubre à Bruxelles nécessite une vision globale, assurée actuellement par un comité technique communal qui coordonne l'action des différents services sur notre territoire. Pour consolider la mission de lutte contre les marchands de sommeil, il apparaît nécessaire de centraliser les signalements des logements insalubres au sein de l'UO Sécurité et salubrité publiques du Département Développement Urbain. Il s'agira notamment d'améliorer les remontées de terrain des inspecteurs de quartier, mais aussi d'assurer une veille des arrêtés et interdictions régionales de mise en location par le Département Affaires citoyennes, lors de l'enregistrement des domiciliations dans un logement qui en fait l'objet. Cela nécessite de développer une procédure permettant d'encoder la localisation des logements dans les immeubles, notamment via le logiciel Saphir.

Dans cette lutte contre les marchands de sommeil, les autorités communales pourront mobiliser la taxe communale contre les biens inoccupés/abandonnés/négligés. En effet, depuis la dernière réforme du Code bruxellois du Logement, les biens frappés d'une interdiction de location sont intégrés à l'inventaire des logements inoccupés dressés par la commune, une des bases pour l'application de cette taxe, en sus de l'amende régionale encourue pour logement inoccupé.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement Urbain/ UO Sécurité et salubrité publiques + UO Planification et Développement - Département Régie Foncière et Affaires économiques - Département Affaires citoyennes - Direction de l'Inspection Régional du Logement
- **Priorité** : +

Action 3.2.4 : Lancer des campagnes de promotion des primes à la rénovation dans les quartiers en besoin

Afin de rendre plus attractifs les incitants financiers communaux et régionaux en ce qui a trait à la rénovation des logements, il semble important de réaliser des campagnes ciblées d'information dans les quartiers qui en auraient le plus besoin. Au préalable, il s'agit de disposer de données actualisées sur la qualité du bâti bruxellois, les dernières dont nous disposons datant de 2001 (Monitoring des quartiers), et de compiler celles liées aux performances énergétiques du parc de logement. Cela s'inscrira dans le cadre de la stratégie régionale Renolution (via la réalisation d'une étude à laquelle la Ville de Bruxelles apportera son concours), dont l'objectif est de diviser par 3 la consommation moyenne de l'ensemble des logements bruxellois à l'horizon 2050, que ces données permettront d'objectiver sur le territoire communal. En effet, en considérant que le bâti bruxellois est l'un des plus énergivores au niveau européen (source : Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale), il y a tout lieu de rationaliser l'action conjointe Ville/Région pour assurer l'efficacité de cette stratégie, en ciblant les secteurs qui seront les plus impactants pour la réalisation de cet objectif. Dans le cadre de ces demandes de primes, pouvant nécessiter l'introduction d'une demande de permis d'urbanisme, les compétences du Guichet Logement de la Ville seront bonifiées afin d'accompagner ces propriétaires dans leur démarche, en les accompagnant du montage du dossier de permis jusqu'au suivi des chantiers. A l'issue de l'octroi des primes communales, le propriétaire devra se conformer au règlement de ces dernières (réactivation des étages en logement pour la prime accès séparé par exemple, ou conformité des logements remis en location), sous peine de devoir les rembourser. Les différents règlements-primes devront être adaptés en ce sens.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Planification et développement + UO Vigilance urbanistique
- **Priorité** : +

Objectif stratégique 3.3 :
Un espace public accueillant et sécuritaire pour tous

Objectif chiffré (2030) → 100% des projets de réaménagement d'espaces publics, d'infrastructures sportives et d'aires de jeu font l'objet d'une analyse genrée

Action 3.3.1 : Intégrer les critères d'inclusivité de l'espace public dès sa conception

S'inscrivant dans le concept du "gender budgeting" que la Ville de Bruxelles souhaite développer dans le cadre de son Plan d'action pour l'Egalité des femmes et des hommes et qui entend évaluer et classer les lignes budgétaires avec une perspective de genre, il s'agit dans cette action de trouver un équilibre entre sécurité des espaces publics et respect de l'urbanité de la Ville de Bruxelles, via une conception raisonnée des aménagements et de la formes urbaines. Reposant sur le processus « security by design in the protection of public spaces » soutenu par la Commission européenne, il s'agit de développer une nouvelle conception de l'urbanisme répondant aux enjeux de sécurité dans le respect des identités de chacun. A contrario du phénomène de cloisonnement de l'espace public qui favorise le repli sur soi, il s'agit plutôt de préserver des espaces ouverts et sûrs dont les usages sont clairement définis afin de favoriser leur appropriation et leur intégration urbaine. Cette action se place dès lors clairement du côté de la prévention via la planification urbaine en développant des paramètres de co-veillance, favorables non seulement pour dégenrer l'espace public dominé par les hommes mais aussi pour toutes les populations qui y sont invisibilisées (ERU & L'architecture qui dégenre, Carnet de route - Formation Genre & Ville [outil pédagogique]. Bruxelles: 2022.) La conception des espaces publics doit ainsi répondre à un certain nombre de questions réparties en 6 thématiques afin d'évaluer les caractéristiques favorables à leur inclusivité :

- **Mobilité** : pour se repérer et circuler facilement ;
- **Fonction/Confort** : quels usages pour quelle durabilité ;
- **Fréquentation** : Mixte ou non ;
- **Identité/ propreté** : présence de symboles et l'espace dispose-t-il d'une ambiance spécifique ;
- **Visibilité/ sécurité** : « voir et être vue », ce qui pose la question de l'adéquation de l'éclairage de l'espace public ;
- **Participation** : appropriation des lieux et accompagnement dans sa définition

Les espaces publics réalisés sur base de ces critères feront l'objet de comptages piétons pour s'assurer de l'efficacité des aménagements réalisés et de leur mixité d'occupation.

- **Localisation** : Territoire communal.
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement Urbain/ UO Planification et Développement + UO Aménagements urbains
- **Priorité** : + +

Action 3.3.2 : Compléter et élargir le maillage en commodités sanitaires

Afin de renforcer le maillage des toilettes fermées accessibles à tout public et entretenues, en complément des installations publiques composés actuellement de 14 toilettes sur le territoire de la Ville, il apparaît important de poursuivre et d'élargir à tous les quartiers de la Ville l'initiative du réseau de « Toilettes accueillantes » créé en collaboration avec le secteur horeca, les commerçants et les espaces publics et culturels, invités à ouvrir au grand public leurs toilettes.

Cela a permis de rendre accessible 50 toilettes supplémentaires au grand public. A ce titre, il apparaît important de référencer ce réseau dans les applications répertoriant les toilettes accessibles au public, comme Peesy, afin de faciliter leur localisation.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Espaces publics et verts/ UO Propreté - Services du secrétaire/ UO Smart City
- **Priorité** : +

Action 3.3.3 : Renforcer le dispositif visant à lutter contre les incivilités en matière de propreté publique

En parallèle du développement d'une stratégie intégrée de collecte des déchets sur les principes de circularité et via une collaboration renforcée avec les instances régionales, il est nécessaire de compléter le dispositif de lutte contre les incivilités en matière de propreté publique afin de responsabiliser les usagers de l'espace public. Il y a dès lors lieu de recruter de nouveaux agents chargés de faire respecter sur le terrain cette obligation de propreté via l'application des taxes et amendes afférentes, en leur permettant de bénéficier de nouveaux outils pour ce faire. Il existe d'ores et déjà dans ce cadre la plateforme numérique Fix My Street développée par le CIRB, qui permet à tout un chacun de signaler, entre autres, les manquements à la propreté sur le territoire régional. L'utilisation de la vidéosurveillance semble aussi adéquate.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Espaces publics et verts/ UO Verbalisation propreté - Services du secrétaire/ UO Smart City
- **Priorité** : +



Ambition IV : Une Ville qui bouge

Favorisant les mobilités actives et partagées

**Objectif stratégique 4.1 :
Des quartiers apaisés**

Objectif chiffré (2030) → Réduction de la part modale des automobilistes de 32% à 24%

Action 4.1.1 : Prioriser et réaménager les voiries en tenant compte de la spécialisation des voiries et de la Ville 30

Depuis le 1er janvier 2021, la vitesse de circulation en Région bruxelloise est limitée à 30km/heure sur l'ensemble des voiries, à l'exception de certains grands axes.

Les voiries catégorisées AUTO CONFORT ainsi que plusieurs voiries dites de QUARTIER selon le plan Good Move sont concernées par cette limitation de vitesse. L'objectif est ici de réduire le nombre d'accidents, d'améliorer la cohabitation entre les différents modes de déplacement ainsi que de diminuer les nuisances sonores.

Cette limitation reste difficile à faire respecter, notamment sur certaines voiries dont le calibrage et/ou les caractéristiques permettent aisément des vitesses supérieures à 30km/heure. Le Ville recensera les voiries sur lesquelles agir et réalisera les aménagements nécessaires afin de faire respecter la Ville 30.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains - Départements Espaces publics et verts - Bruxelles Mobilité
- **Priorité** : ++

Action 4.1.2 : Mettre en place des quartiers apaisés tenant compte du principe STOP

La Ville a choisi de concentrer ses actions de manière concrète, orientées vers la réalisation de quartiers résidentiels et scolaires apaisés, à l'échelle d'une maille (unicommunale ou pluricommunales - CLM) ou à des échelles plus restreintes (sous-maille), à l'échelle d'un quartier.

La réalisation des divers quartiers apaisés sur le vaste territoire de la Ville de Bruxelles permet de répondre à divers enjeux pour améliorer le cadre de vie en général : réduction globale du nombre de déplacements, réduction voire suppression du trafic de transit, maintien de l'accessibilité pour tous les modes aux diverses fonctions, amélioration de la sécurité routière, en particulier aux abords des écoles, rééquilibrage de l'espace dédié aux divers modes de déplacement, amélioration des cheminements des piétons, personnes à mobilité réduite (PMR), cyclistes, amélioration de la régularité des transports en commun,.....

La concrétisation d'un quartier apaisé se réalise par la mise en oeuvre de schémas de circulation, modifiant des sens de circulation et prévoyant des filtres et statuts limitant certains accès, par la réalisation de réaménagements de façade à façade ou des aménagements plus locaux (abords d'école, marquages cyclables, mobilier urbain, végétalisation,.....). Pour atténuer les impacts du bruit, le recours à des véhicules plus silencieux ou la limitation du trafic de transit sont également recherchés.

La mise en oeuvre des quartiers apaisés suit le principe STOP (Stappers/Trappers/Openbare vervoer/Privé vervoer) qui prône une hiérarchisation des différents modes de transport et les favorise dans l'ordre suivant : la marche à pied, les vélos et la micromobilité active (trottinettes, skateboard, rollers, monoroues...), les transports publics, les transports privés collectifs (taxi, voitures partagées, covoiturage) et enfin, les transports privés individuels.

La Ville de Bruxelles a d'ores et déjà mis en application la maille Pentagone et a collaboré à la maille Flagey-Etangs . D'ici 2030, elle élaborera et participera à d'autres mailles apaisées à Haren, Dielegem, Bois de la Cambre, Pannenhuis, Tour & Taxis, Ambiorix et Belliard-Loi.

- **Localisation** : Tout le territoire
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains - Bruxelles Mobilité
- **Priorité** : + +

Action 4.1.3 : Augmenter le nombre et l'ambition des quartiers scolaires apaisés sur le territoire de la Ville

Les rues scolaires sont généralement définies comme une sécurisation des entrées et sorties d'écoles, notamment via la limitation des accès des véhicules motorisés pendant les heures d'entrée et de sortie des écoles.

Dans certains cas, il est néanmoins plus intéressant de travailler à l'échelle du quartier. La Ville met en place des quartiers scolaires apaisés grâce à des mesures de circulation qui limitent le trafic de transit et améliorent la sécurité routière devant les écoles. Ainsi la ville encourage les parents à se déplacer de façon active ou en transports en commun. Dans le cadre des contrats écoles lancés par la région, la Ville travaille également à la requalification de l'espace public autour de l'école.

Dans ce contexte, la Ville de Bruxelles sécurisera prioritairement les entrées et sorties d'écoles mais développera des projets de quartiers scolaires ambitieux qui feront des écoles et des espaces publics alentours un nouveau lieu de centralité à l'échelle d'un quartier.

- **Localisation** : Territoire Communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains - Département Espaces publics et verts
- **Priorité** : + +

Action 4.1.4 : Etendre les zones d'accès limité ou interdites aux véhicules motorisés

Au-delà de la dichotomie entre les zones piétonnes et les voiries où peuvent circuler les voitures, d'autres options existent afin d'apaiser les quartiers. Ainsi la rue de Flandre vient-elle, à la demande de ses habitants, d'être transformée en zone d'accès limité. La piétonnisation n'y est ainsi pas totale car l'accès à la rue est encore possible pour les véhicules des habitants et autres usagers de cette voirie ; notamment les zones de livraisons qui restent accessibles, mais limitées dans le temps ; tandis que le stationnement y est encore permis.

Ce principe de zone d'accès limité, qui peut être également être différencié dans le temps (fermeture dominicale, estivale, etc.), sera étendu par la Ville de Bruxelles afin de consolider l'apaisement du Pentagone, ainsi que pour toute autre voirie soit à la demande d'un collectif d'habitants représentatifs, soit dans le cadre d'un living lab ou encore suite à des actions territorialisées par un plan de maille.

- **Localisation** : Territoire Communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains - Département Espaces publics et verts
- **Priorité** : +

Action 4.1.5 : Doter la Ville de Bruxelles d'un outil de monitoring à l'échelle du territoire.

Les données en matière de mobilité sont actuellement ponctuelles et localisées : comptages ponctuels, analyse de temps de parcours ponctuels sur certains quartiers, mise en place de radars préventifs à certains endroits et à certains moments,.... Il serait opportun que la Ville se dote d'un outil de monitoring plus fiable et à l'échelle du territoire permettant d'obtenir un ensemble de données en continu. Les détails quant à la mise en place de ce monitoring sont à définir.

La mise en place de comptages réguliers et uniformisés permettra d'évaluer la qualité de quartier apaisés. En effet, les comptages de trafic en heure de pointe sur certaines voiries permettront de déterminer si les voiries locales-résidentielles comptent moins de 200 équivalent evp (équivalent véhicule particulier) par heure et par sens (chiffre de référence pour la Région, et dans le cadre des réflexions en cours pour le guide BABE (bon aménagement au bon endroit). Dans le cas où la circulation y est au-delà, une réflexion sera à mener pour prévoir des aménagements cyclistes ou autres mesures complémentaires.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains - Département Espaces publics et Verts / UO Stationnement - Bruxelles Mobilité
- **Priorité** : +

Objectif stratégique 4.2 :
Une politique volontariste en matière de stationnement,
axée sur la mutualisation des emplacements

Action 4.2.1 : Réguler la pression automobile via une politique ambitieuse de stationnement en voirie et hors voirie

L'apaisement des quartiers se réalise par un meilleur partage des espaces publics entre les différents usagers/modes de déplacement mais également par la pacification de nouveaux espaces. Cet équilibre implique de réduire l'emprise des véhicules motorisés qui occupe la majeure partie de l'espace public au profit des modes actifs.

Le PCDD s'inscrit dans l'objectif Good Move de diminuer de près de 25% les places de stationnement en voirie sur son territoire, il s'agit ici de gagner de l'espace en voirie pour le rendre disponible aux autres modes. La Ville compte de nombreux parkings hors voirie : parkings publics mais aussi privés (bureaux,...), aussi des parkings appartenant à l'administration (écoles, régie foncière,...) qui pourraient être mutualisés au profit des riverains pour réduire l'impact du stationnement en voirie et redonner l'espace gagné aux autres modes.

Une politique de mutualisation des parkings ouvragés privés existants doit être menée préalablement à la suppression du parking en voirie, via notamment le renouvellement des permis d'environnement. D'autre part, les taux d'occupation des parkings publics au sein du Pentagone étant faibles (40 à 60% selon les parkings, selon le diagnostic du Masterplan «Haut et Bas» du bureau Bas-Smets pour la Ville de Bruxelles), la Ville ambitionne de rationaliser leur nombre au centre-ville afin d'en réserver une partie aux habitants, en développant des partenariats pour une tarification préférentielle. Il y a lieu aussi de réduire la demande en stationnement (limiter le nombre des cartes de stationnements, par exemple via les tarifs, les quotas, les secteurs,...).

- **Localisation** : Pentagone, Quartier Nord, Quartier Nord-Est
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains + UO Gestion technique permis et renseignements urbanistiques - Département Espaces publics et verts - Bruxelles Mobilité
- **Priorité** : ++

Action 4.2.2 : Collaborer avec la Région de Bruxelles-Capitale afin d'établir des plans de stationnement pour les cars de tourisme et de livraisons pour les poids-lourds

Dans le contexte d'évolution des moyens de transport et de l'occupation de l'espace public, il apparaît pertinent de réorganiser le stationnement de camions et des cars touristiques dans une perspective de multimodalité et de logistique douce. En ce qui a trait aux cars touristiques, le stationnement se concentre plus particulièrement sur les pourtours du Pentagone et du plateau du Heysel, à proximité logique des pôles touristiques. Mais les perspectives d'urbanisation de certains secteurs, tels que celui de la Cité administrative, appellent à transférer ces places de parking dans des secteurs plus propices à l'utilisation des transports en commun pour se déplacer en Ville. Dans ce cadre, il convient également de considérer la durée de stationnement des cars de tourisme (courte/moyenne/longue durée) dans la répartition des places de parkings.

Il s'agit également de rationaliser le stationnement des poids lourds en dehors notamment des zones densément peuplées, en les connectant à des centres de logistiques douces que la Ville de Bruxelles souhaite développer. Le principe étant de réduire les cycles de distribution en rapprochant les plateformes logistiques du client final : des infrastructures moyennes qui servent de relais entre le métropolitain et l'urbain ; et des espaces de petite échelle dans les centres densifiés pour optimiser les itinéraires avec des véhicules décarbonés (vélo-cargo , camionnettes électriques). L'intégration de ces infrastructures posent le besoin d'une réflexion globale, à l'échelle de la Région, sur des plans de stationnement à long terme pour ces modes de transport.

- **Localisation** : Pentagone - Laeken Nord
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains - Bruxelles.Mobilité
- **Priorité** : +

Action 4.2.3 : Collaborer avec la Région pour répondre aux besoins liés à la sortie des véhicules thermiques d'ici 2035

En sus de la zone de basses émissions d'ores et déjà active en Région bruxelloise, il y a lieu de réfléchir au soutien que les pouvoirs publics peuvent apporter afin que les particuliers aient recours à des véhicules décarbonés. La Ville développera une stratégie de déploiement de ces véhicules sur son territoire dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'air en milieu urbain. Outre le rôle d'exemple de la Ville dans l'utilisation de ce type de véhicules, il convient également de proposer des solutions d'usage aux particuliers.

La Région est en charge du déploiement des bornes de recharge en voirie, il revient à la Ville de définir une vision en matière de développement d'un réseau de recharge pour véhicules électriques hors voirie. Il s'agit notamment de poursuivre l'installation de bornes électriques dans les parkings publics ouverts et sur les sites appartenant aux pouvoirs publics, mais aussi de favoriser la recharge à domicile en soutenant la mise en place d'une norme pour une prise standard unique au niveau européen sans qu'aucun changement ou aménagement ne soit nécessaire.

Dans un contexte métropolitain, il convient de réfléchir à des solutions mutualisées, en incitant la création de prises de recharge dans les nouveaux projets immobiliers, et à la possibilité d'un « droit de charge » dans les copropriétés existantes.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains - Département Espaces publics et verts / UO Stationnement - Bruxelles Mobilité, Bruxelles Environnement
- **Priorité** : +

Objectif stratégique 4.3 :
La réduction du nombre d'accidents de la route

Objectif chiffré (2030) → 0 mort ou blessé grave lié à la circulation sur le territoire communal

Action 4.3.1 : Sécuriser les zones accidentogènes (ZACA et autres) et les zones de chantier

Concernant spécifiquement les zones accidentogènes répertoriées, il s'agit de proposer des aménagements à même de réduire les risques d'accidents ainsi que leur gravité sur les voies communales. Cela passe notamment par la création d'infrastructures sécurisant les modes actifs, comme des pistes cyclables séparées, des zones de recul entre stationnement et passages piétons, l'amélioration de l'éclairage ces passages ainsi que la gestion des vitesses à ces endroits par la mise en place de dispositifs spécifiques (la réduction de l'emprise de la voirie, la création de casse-vitesse, la création de chicanes, l'interruption de longues lignes droites par des mesures de circulation, etc.). La Ville de Bruxelles collabore avec la Région de Bruxelles-Capitale pour réaliser de tels aménagement sur les voiries qui sont de sa compétence.

Hormis les ZACA, la sécurité routière est aussi importante dans des contextes particuliers, tels que l'organisation des zones de chantier. Dans ce cadre, la Ville de Bruxelles collaborera avec la commission de coordination des chantiers et la police pour optimiser la sécurité et la fluidité des cheminements aux abords des chantiers (informations préalables, établissement d'un plan de mobilité concerté reprenant l'emprise du chantier, son habillage, sa signalisation et ses aménagements provisoires alentours).

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains - Département Espaces publics et verts - Bruxelles Mobilité - Police
- **Priorité** : +

Action 4.3.2 : Favoriser les traversées des grandes barrières urbaines

Dans la poursuite de favoriser les modes de déplacement actifs, il y a lieu également de s'attarder sur les « fractures » urbaines qui parsèment le territoire communal. Celles-ci peuvent être de différentes sortes : voies ferrées, autoroutes urbaines, grands ensembles parcellaires, etc...

Dès lors, afin de faciliter les déplacements, la Ville agira sur la suppression des obstacles aux cheminements via des aménagements selon le principe STOP des grands carrefours, l'augmentation des possibilités de traversées des grandes infrastructures comme la petite ceinture, le canal, l'A12, Schaerbeek-Formation ou encore le bois de la Cambre, et la réalisation de traversées cyclo-piétonnes au sein des grands ilots (le chiffre couramment retenu comme longueur maximum d'un ilot est de 150m).

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains - Département Espaces publics et verts - Bruxelles Mobilité
- **Priorité** : +

Objectif stratégique 4.4 :
Des déplacements faisant la part belle aux modes actifs

Objectifs chiffrés (2030) → Réalisation de 7 plans mailles supplémentaires, en complément de celui existant pour le Pentagone
 → Multiplication par 3 des déplacements à vélo

Action 4.4.1 : Saisir l'opportunité des réaménagements de voirie pour tester de nouveaux usages dans l'espace public via la mise en place de Living Labs

La volonté de mieux redistribuer l'espace public entre les différents modes de déplacements libère de l'espace public qui se doit d'être réapproprié par les usagers des lieux. S'inscrivant dans le volet "good neighbourhood" du plan Good Move, le living lab est un processus où citoyens, habitants, usagers sont considérés comme des acteurs-clés qui coconstruisent avec les pouvoirs publics les réaménagements de l'espace public. Cette co-construction peut prendre plusieurs visages, via un appel à projets ou via la mise à disposition d'un budget pour l'achat de mobilier urbain par exemple. La Ville définira un cadre souple pour la mise en œuvre de ces living labs, permettant l'innovation et la créativité. Deux méthodes seront appliquées :

- La méthode top-bottom : la Ville est à l'initiative d'un living lab clairement territorialisé, en faisant des appels à projets ciblés qui s'inscrivent dans un projet de ville et qui sont un des moteurs du renouveau d'un lieu/quartier.
- La méthode bottom-up : Lors de l'élaboration de plans de mailles, la Ville propose aux citoyens habitant cette maille un budget pour réaliser un ou plusieurs living labs au sein du périmètre du plan.

Suite à ces aménagements temporaires de type tactical urbanism, suivront des réaménagements définitifs portés par la Ville.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains - Services du secrétaire/ UO Bruxelles Participation - Département Espaces publics et verts - Bruxelles Mobilité
- **Priorité** : + +

Action 4.4.2 : Assurer une cohabitation harmonieuse entre les différents modes actifs, notamment au sein du Pentagone

La libération de l'espace public au profit des modes actifs, ainsi que l'utilisation de nouveaux modes de déplacements dits « free-floating » (trottinettes partagées, vélos partagés, ...) engendrent des conflits par rapport à la cohabitation de ces modes sur un même lieu. Dans chacun de ses plans mailles, la Ville de Bruxelles mettra en place une logique de mobilité qui permet d'éviter ces conflits, en régulant les traversées piétonnes, etc.

Par ailleurs, la Ville se saisit d'une proposition régionale qui permettra de délimiter des zones de stationnement pour les modes de « free-floating », évitant l'encombrement des trottoirs et plus généralement de l'espace public. Cette action sera d'application sur l'ensemble du territoire communal, néanmoins une priorité a été donnée au Pentagone et aux quartiers commerçants.

- **Localisation** : Pentagone
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains - Département Espaces publics et verts
- **Priorité** : +

Action 4.4.3 : Accélérer le développement d'un maillage cyclable sûr, cohérent, rapide, confortable et agréable

La Ville de Bruxelles vise à une accélération dans le développement d'un maillage pour les modes actifs plus cohérent, continu et confortable au sein du tissu urbain. Parmi les modes actifs, le vélo ne doit pas seulement être vu comme un loisir ou un moyen de déplacement pour se rendre au travail, mais également comme un mode de transport de marchandise et de livraison. A terme, il pourrait également faire partie d'une offre touristique sur laquelle la Ville de Bruxelles a toute sa place.

Le plan d'action Vélo de la Ville de Bruxelles est un document reprenant les différentes actions à mener au sein du territoire communal par rapport à la sécurisation des itinéraires vélos, à la sensibilisation à la pratique du vélo, aux vols, aux parkings vélos, ... Ce plan évolue vers un plan à la fois stratégique et opérationnel.

La mise en pratique des mailles apaisées aura notamment un impact sur la cyclabilité de ces mailles. Le PCDD propose ici d'évaluer cette cyclabilité une fois la maille mise en application au regard des 5 critères du plan Good Move (sûr, cohérent, rapide, confortable, agréable) afin de localiser/ planifier/ prioriser/ budgétiser/ monitorer les travaux et infrastructures à prévoir lors du réaménagement définitif des voiries de ces mailles.

Un projet de Fietsknooppunt est quant à lui lancé en partenariat avec la Région bruxelloise.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains - Département Espaces publics et verts - Bruxelles Mobilité
- **Priorité** : + +

Action 4.4.4 : Fournir une offre adaptée et sécurisée en parkings pour vélos

Un des freins à une augmentation de la pratique en vélo est le besoin en offre de stationnements pour vélo de deux types :

- Une offre de proximité, plus spécifiquement dans les quartiers anciens et denses
- Une offre en grand stationnement à proximité de grands pôles de centralité ou aux nœuds multimodaux, y compris hors du Pentagone.

La Ville, à travers ses propriétés, mobilisera ou acquerra des locaux afin de les transformer en locaux de stationnement « vélos » sécurisés et à prix accessible pour les usagers/habitants des quartiers. La Ville de Bruxelles encouragera les autres opérateurs publics à faire de même.

Par ailleurs, la Ville encourage les propriétaires de parkings publics ou privés à créer des superficies de parkings « vélo » via les permis d'environnement, notamment pour ce qui concerne les grands parkings souterrains. Parallèlement, elle soutient le développement des projets de plateforme de mise en contact entre propriétaires/bailleurs d'espaces de parkings vélos sécurisés et de locataires intéressés par ces mêmes espaces.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains - Département Régie foncière et Affaires économiques - Bruxelles Mobilité
- **Priorité** : +

Action 4.4.5 : Valoriser et compléter le réseau de chemins et sentiers communaux

La Ville de Bruxelles mettra en œuvre un réseau lent au sein et entre ses quartiers. Deux échelles de réseau sont relevées.

Une échelle fine qui reprend d'une part un réseau de chemins et sentiers vicinaux, comme initié à Haren. Cette expérience sera bénéfique pour le développement d'un tel réseau à Neder-over-Heembeek.

D'autre part un réseau qui prendra appui sur les cartes prospectives et les Nexus du PCDD pour mettre en place un maillage de cheminements pour modes actifs. L'échelle macro quant à elle comprend le réseau des « magistrales » du Plan Good Move. Pour ce faire, la Ville de Bruxelles sollicitera la Région bruxelloise pour l'aménagement de magistrales complémentaires sur son territoire.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains - Département Espaces publics et verts
- **Priorité** : + +

Objectif stratégique 4.5 :
La mobilité pour tous

**Objectif chiffré (2030) → 100% des espaces publics
 rénovés ou réaménagés sont accessibles aux PMR**

Action 4.5.1 : Mettre en œuvre le plan d’accessibilité de la voirie et de l’espace public (PAVE)

Sur une période s’étalant de 2015 à 2019, la Région de Bruxelles-Capitale a initié l’élaboration de ces PAVE en collaboration avec les communes. Ces plans avaient pour but de hiérarchiser le réseau piéton, ce qui a été formalisé par la suite dans le cadre du plan Good Move, mais aussi de réaliser un diagnostic de l’accessibilité de ce réseau. En ce qui a trait à la Ville de Bruxelles, le diagnostic posé est toujours pertinent. Il y a donc lieu de prendre en considération ce dernier lors de la programmation et de la mise en oeuvre des espaces publics du territoire. Il faut donc notamment développer des cheminements sans obstacles et en sécurité ponctués de bancs et de zones de repos.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains - Département Espaces publics et verts - Bruxelles Mobilité
- **Priorité** : +

Action 4.5.2 : Assurer une accessibilité à tous les modes de déplacement pour les personnes à mobilité réduite (PMR)

En sus des espaces publics, il y a lieu d’assurer l’accessibilité des autres modes de déplacements, notamment pour les transports en commun et les parkings publics, en encourageant les acteurs de mobilité à prendre les mesures nécessaires. Les déplacements en véhicules motorisés sont parfois nécessaires pour les PMR, il y a donc toujours lieu de prévoir des emplacements de stationnement en suffisance.

Il s’agit d’anticiper sur des situations exceptionnelles mais qui doivent être préparées en amont, notamment dans le cadre de l’organisation de chantier. Il sera dans ce cadre nécessaire d’établir des plans de déviation assurant le cheminement des personnes à mobilité réduite.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains - Département Espaces publics et verts - Bruxelles Mobilité
- **Priorité** : + +

Objectif stratégique 4.6 :
Une meilleure attractivité des réseaux de transports collectifs et de l'offre d'autopartage

Objectif chiffré (2050) → Création de 11 Mobility Hubs visibles et connectés répartis dans les 7 quartiers
 → Doubler le nombre de véhicules en stations (hors Pentagone) et le partage entre particuliers

Action 4.6.1 : Collaborer activement avec la Région de Bruxelles-Capitale à l'amélioration et l'extension du réseau de transports en commun

Les carences d'un réseau de transports en commun se mesurent par la qualité de la desserte mais également par la vitesse commerciale de ses lignes. Avec la construction du Metro Nord, des lignes de tram vers le Heysel, Tour & Taxis ainsi que Neder-over-Heembeek, le territoire de la Ville sera globalement bien desservi en transports en commun. Certaines lacunes perdurent cependant, la principale étant la faible desserte de Haren qui se densifie rapidement et où se situent de nombreux équipements régionaux.

La Ville sensibilisera la Région bruxelloise à une meilleure desserte de ce quartier en proposant la prolongation du futur Metro Nord de minimum 1 arrêt vers les deux gares de Haren. Afin de mieux anticiper l'avenir, la Ville souhaite également une réflexion de la prolongation de cette ligne vers le site de l'OTAN / aéroport.

Face au développement urbain le long du canal, la Ville invitera également la Région à étudier l'opportunité de créer une ligne à haute fréquence reliant tous ces nouveaux quartiers. Enfin la Ville souhaite une desserte fine au sein du Pentagone pour renforcer les connexions Est-Ouest.

En ce qui concerne la vitesse commerciale, la STIB a cartographié dans son plan Avanti les lignes et nœuds urbains problématiques. La Ville collaborera avec la STIB à mettre en œuvre des solutions pour augmenter la qualité de la vitesse commerciale, auxquelles la Ville de Bruxelles collaborera lorsqu'il s'agira de son territoire notamment pour améliorer l'accessibilité PMR des arrêts et gares de métro.

- **Localisation** : Neder-over-Heembeek, Haren, Quartier Nord, Pentagone
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains - Société des transports intercommunaux de Bruxelles - Bruxelles Mobilité
- **Priorité** : + +

Action 4.6.2 : Anticiper l'intégration urbaine des nouveaux dépôts/terminus de transports en commun

Avec la création de nouvelles lignes de bus, trams et métro, le matériel roulant augmente, et par conséquent le nombre de terminus et le besoin en superficies pour les dépôts.

La Ville encourage la STIB à développer une stratégie d'intégration de ces besoins (grands dépôts/ stationnements aux terminus des lignes/centres logistiques/ etc.) dans une vision urbanistique des quartiers concernés. Le plan Good Move se fixe d'ailleurs comme objectif d'anticiper sur les espaces nécessaires aux développements de ces services. Cela requiert d'avoir une politique foncière concertée, entre les différents acteurs publics notamment.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains - Société des transports intercommunaux de Bruxelles - Bruxelles Mobilité
- **Priorité** : +

Action 4.6.3 : Sensibiliser les usagers de la Ville à l'utilisation du réseau S et à la multimodalité

Le réseau de train est un mode de déplacement insuffisamment utilisé pour des déplacements intrarégionaux, et plus particulièrement le réseau S. Assurant la desserte en métropole bruxelloise, il permet de relier certaines parties de ville entre elles de façon très rapide (ex : le réseau S lie Bockstael et Jette au quartier européen). Le réseau S doit être renforcé au niveau de ses fréquences mais également être inscrit dans la carte mentale des usagers des transports en commun.

Dans cette perspective, la Ville de Bruxelles mènera une campagne de sensibilisation des citoyens aux alternatives à la voiture individuelles, via également une information ciblée soumise aux citoyens lors de leurs domiciliations.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains - Société nationale des chemins de fer belges - Bruxelles Mobilité
- **Priorité** : + +

Action 4.6.4 : Créer des « Mobility hubs » visibles et connectés

La Ville de Bruxelles souhaite faire des infrastructures de transport des pôles de centralité dans les quartiers. Le territoire communal est parsemé de nombreux nœuds de connexions multimodales, qui seront mis en valeur et aménagés comme des hubs de mobilité incontournables de quartier, à la fois sécurisés et complets sur le plan de l'offre.

Outre les arrêts de transport en commun (STIB/De Lijn/TEC/SNCB), les Mobility Hubs accueilleront des stations de car sharing, du stationnement vélos, des emplacements destinés aux modes dits de « free floating » ou encore des informations sur les alternatives « mobilité » à la voiture individuelle.

Cette action découle de l'axe « Good Service » et où est préconisé le « regroupement des services de mobilité à l'échelle des quartiers ». Le choix des hubs à développer se fait dès lors en concertation entre la Ville et la Région.

Action 4.6.5 : Soutenir le développement de l'autopartage

Repenser le réseau de transports collectifs doit aussi inclure l'augmentation du parc de véhicules partagés en location sur le territoire de la Ville, l'accessibilité à ces véhicules, leurs nombres et l'avantage de leurs utilisations pour les habitants afin de les pousser à utiliser ce modèle de déplacement.

Il existe aujourd'hui environ 200 stations de voitures partagées réparties dans la Région Bruxelloise, avec 620 voitures qui circulent en moyenne 10h par jour - pour environ 21 000 utilisateurs. Soutenir ce développement, pour la Ville de Bruxelles, c'est mettre en place les conditions adéquates pour augmenter le nombre de stations dans l'espace public et soutenir le projet auprès de ses habitants.

Le partage de véhicules ne se limite pas uniquement aux stations de voitures partagées, il y a lieu de comprendre également le partage entre particuliers de voitures privées, les taxis, la possibilité de mettre à disposition des véhicules appartenant à la flotte interne de la Ville, voire la mise à disposition d'autres types de véhicules (vélos cargos, ...).

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains - Bruxelles Mobilité - Cambio et autres sociétés actives sur le sujet - Direction Régionale des Taxis
- **Priorité** : + +



© copyright Pierre Dushime

Ambition V : Une Ville dynamique et intelligente

Soucieuse d'accueillir les évolutions économiques et mobilisant les technologies au service des citoyens

Objectif stratégique 5.1 :
La valorisation des déchets en tant que ressource

Objectif chiffré (2030) → 30% de réduction/déviation des déchets ménagers et assimilés de l'incinération

Action 5.1.1 : Compléter le maillage de composts en mettant en place, partout où c'est possible, des composts individuels et collectifs

Cette action entend compléter un maillage de divers composts ayant des fonctions différentes tout en étant complémentaires.

En premier lieu, le compost communal situé à Neder-Over-Hembeek devrait analyser via une étude les possibilités d'optimisation afin de prendre en compte les biodéchets verts mais également des déchets alimentaires de la Ville.

Des composts devraient par ailleurs compléter ce maillage communal en s'installant sur les sites identifiés comme gros producteurs de biodéchets.

Finalement, ce maillage doit également considérer les composts de quartiers et collectifs pour les citoyens. En effet, tous les ménages n'ont pas accès à un espace extérieur pouvant accueillir un compost. Pour compenser ce besoin et encourager tous les ménages à composter leurs déchets organiques, la Ville de Bruxelles soutiendra le développement de composts collectifs de quartier. Le besoin en compost collectif est donc directement lié à l'accès des habitants à des espaces verts privés. A noter que leur développement nécessite un accompagnement pour assurer la logistique nécessaire à leur entretien.

- **Localisation** : Ensemble du territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Climat et ville en transition
- **Priorité** : +

Action 5.1.2 : Planter des ressourceries en lien avec des micro-déchetteries dans les quartiers

Le concept de ressourcerie se définit comme une activité économique créatrice d'emplois et porteuse de valeur ajoutée, dont la priorité est la valorisation maximale de produits en fin de vie, notamment via la réutilisation. Une ressourcerie permet donc de valoriser les déchets mais aussi de créer des emplois infra qualifiés.

La notion de ressourcerie répond à deux enjeux majeurs de l'économie sociale : sa professionnalisation et la rémunération de ses activités. Elle s'adresse particulièrement aux pouvoirs publics en charge de la propreté : communes et intercommunales, qui disposent alors d'un outil complémentaire pour favoriser la réutilisation d'un pourcentage des déchets multi-matières, dits «encombrants».

La Ville plantera dès lors des ressourceries qui pourraient être mises en lien avec des micro-déchetteries implantées au cœur des quartiers denses. La Ville a par ailleurs déjà initié un projet-pilote de green point allant en ce sens dans les Marolles. Les habitants pourraient dès lors amener leurs encombrants facilement pour leur donner une seconde vie et, dans le cas où cette valorisation n'est pas possible, recycler au mieux les matériaux. Se faisant, cette action vise également à éviter les dépôts clandestins, et à faciliter la tâche aux personnes pouvant difficilement se rendre dans les recyparcks régionaux.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Espaces publics et verts / UO Propreté publique
- **Priorité** : + +

**Objectif stratégique 5.2 :
La mobilisation du secteur de la construction
dans le réemploi des matériaux**

Objectif chiffré (2030) → 100% des nouveaux projets/
chantiers communaux intègrent les critères de circularité
dans leur cahier de charges

Action 5.2.1 : Soutenir les fonctions de tri/ressourcerie en mettant la voirie ou des bâtiments temporairement à disposition

Des législations particulières encadrent d'ores et déjà la gestion de certains déchets, et notamment dans le contexte des chantiers de construction.

Ces législations reprennent le principe d'une hiérarchie de la production de déchets auquel l'exploitant doit se conformer et qui est la suivante : la prévention, la préparation en vue du réemploi, le recyclage, d'autre valorisation notamment énergétique, afin l'élimination.

Dans ce contexte, les chantiers qui portent la volonté d'une stratégie circulaire ambitieuse sont souvent confrontés à des contraintes spatiales importantes (démontage et stockage in-situ, transport des matériaux issus du réemploi,...).

La Ville de Bruxelles peut être un acteur important pour assister de tels chantiers en leur proposant des lieux ou des espaces publics inutilisés, des friches ou des morceaux de voirie afin de mettre en place un contexte de travail plus propice. Le service "Osiris" permet déjà de faire la demande pour l'espace public tandis qu'une méthodologie détaillée devra être réfléchi pour les bâtiments temporaires.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Espaces publics et verts - Département Régie foncière et affaires économiques - Département Patrimoine public
- **Priorité** : +

Action 5.2.2 : Favoriser une gestion durable et efficace des chantiers communaux

Dans le secteur de la construction, la Ville de Bruxelles devra se montrer exemplaire dans la gestion de ces propres chantiers, en utilisant elle-même l'outil TOTEM pour l'ensemble de ces projets d'urbanisation.

En parallèle, la Ville doit faire preuve d'une ambition élevée dans le tri et le réemploi des matériaux, et intégrer ces paramètres dans la rédaction de ses marchés publics.

Outre les aspects de durabilité, c'est aussi un pari gagnant pour la Ville de Bruxelles que d'appliquer ces principes de circularité. En effet, considérer ces déchets et matériaux de constructions en ressource permet des gains financiers, la création d'emplois non délocalisables et le développement d'un savoir-faire valorisable sur le plan économique.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains - Département Patrimoine public - Département Espaces publics et verts - Département Régie foncière et affaires économiques
- **Priorité** : +

Objectif stratégique 5.3 :
Une économie tournée vers l'avenir

Objectif chiffré (2030) → Création de 5 hubs technologiques et d'un Espace Numérique Entreprise

Action 5.3.1 : Créer des hubs technologiques

Le territoire de la Ville regorge d'opérateurs économiques et d'opportunités d'emploi. Nombre d'entre eux sont liés aux nouvelles technologies et au monde digital.

Si la Ville n'est pas compétente en termes d'emploi et de formation, elle peut toutefois soutenir les initiatives liées à ce domaine. Ainsi, disposant d'un patrimoine foncier important, la Ville peut soutenir de nouveaux centres de formation en technologie en mettant à disposition des espaces, idéalement en lien avec les centres de formation existants. Un nouveau centre en formation verra d'ores et déjà le jour à Laeken.

Ce modèle est à supporter et pérenniser afin de garantir une formation des jeunes dans les nouvelles technologies, et ainsi s'assurer de leur mise à l'emploi auprès des entreprises présentes sur le territoire de la région.

- **Localisation** : Quartier Nord, Laeken, Haren, Quartier Européen
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Patrimoine public - Département Régie foncières et affaires économiques - Département Instruction publique - Services du secrétaire/ UO Smart City
- **Priorité** : + +

Action 5.3.2 : Créer un Espace Numérique Entreprise

La Ville de Bruxelles favorisera la mise en place d'un lieu d'innovation, d'incubation et de développement d'entreprises actives dans le domaine du jeu vidéo, de la création d'animation, etc...

Toujours dans une perspective de lier la recherche à l'application concrète des procédés, et ainsi mettre à disposition de ces entreprises les talents bruxellois, il a tout lieu de créer un Espace Numérique Entreprise en lien avec le bachelier en Techniques graphiques proposé par la Haute Ecole Francisco Ferrer.

Cet espace aura pour vocation d'améliorer la compétitivité des entreprises, diffuser et utiliser les nouvelles technologies en lien avec ce secteur créatif et accompagner les projets avec le soutien de la Ville de Bruxelles.

- **Localisation** : Quartier Nord, Pentagone
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Patrimoine public - Département Régie foncières et affaires économiques - Département Instruction publique - Services du secrétaire/ UO Smart City
- **Priorité** : +

Objectif stratégique 5.4 : Les nouvelles technologies au service d'un urbanisme durable

Action 5.4.1 : Le recours aux Digital Twins permettant une meilleure connaissance et compréhension du territoire communal

Envisagé comme un outil d'aide à la décision mobilisant différentes technologies (intelligence artificielle, capteurs, etc.), cette copie numérique appliquée à la Ville de Bruxelles et à l'urbanisme en général permettra de collationner un certain nombre de paramètres pouvant déboucher sur l'élaboration de politiques publiques. Un projet-pilote sera d'ores et déjà mis en œuvre sur la Grand Place et les rues adjacentes dans le cadre de l'appel à projet « Smart City » initié par la Ville de Bruxelles. Par la pose de capteurs et la mise en place d'une plateforme de supervision, ce projet vise à valoriser des données sur plusieurs sujets :

- La détection et la remontée d'informations relatives à l'affluence dans l'espace public, permettant de déterminer des seuils de saturation lors d'événements ;
- La détection de places de stationnement libres/occupées ;
- La détection de dépôts clandestins, qui vise à rationaliser l'intervention des agents chargés de la propreté publique ;
- Les mesures de niveaux sonores ;
- Etc.

La compilation de ces données permet ainsi d'objectiver les politiques publiques mises en place et d'en assurer le suivi. Suite à cette première expérience sur la Grand Place, d'autres secteurs seront ciblés afin de bénéficier de ce service.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Services du secrétaire/ UO Smart City - I-City - Département Développement urbain/ UO Cartographie et dessin + UO Planification et développement
- **Priorité** : + +

Action 5.4.2 : Mettre à disposition du public l'outil cartographique BXLGIS via le site internet de la Ville

La Ville de Bruxelles dispose d'un outil cartographie de soutien à la connaissance du territoire communal et sa visualisation dénommé CityGIS. Ce Système d'Information Géographique (SIG) recueille ainsi quelques 145 couches de données élaborées par la Ville elle-même, et 305 autres provenant de sources extérieures, sur différentes thématiques telles que l'urbanisme, la démographie, etc.

Cet instrument constitue pour les services de la Ville un outil de gestion de l'aménagement du territoire mais aussi une source d'information afin réaliser un portrait du territoire communal à un instant T. C'est sur ce 2ème aspect que la Ville de Bruxelles souhaite mettre à disposition le BXLGIS en tant que source d'informations pour tous les bruxellois en ce qui a trait à de nombreux aspects tels que la localisation des noyaux commerçants, des écoles communales en fonction de leur statut, etc.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Cartographie et dessin - Services du secrétaire/ UO Smart City - I-City
- **Priorité** : +

Action 5.4.3 : Elaborer un plan d'éclairage intelligent pour la ville

En parallèle de l'action matérialisant le maillage sombre développé dans l'ambition « Une Ville qui respire », la Ville de Bruxelles élargira l'utilisation des nouvelles technologiques dans le cadre d'élaboration d'un plan Lumière communal. Hormis la réduction de la pollution nocturne pour le bien de la faune et de la flore, il y a lieu aussi de considérer le développement d'un éclairage intelligent afin de sécuriser l'espace public aux endroits les plus opportuns (entrées/sorties de parking, distributeurs de billets de banque, etc.) et de diminuer la consommation d'énergie au recours de capteurs de mouvement pour activer l'éclairage au passage des individus.

- **Localisation** : à l'échelle de la ville - avec une approche spécifique par district et/ou par thème.
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Espaces publics et verts - Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains - Services du secrétaire/ UO Smart City - Sibelga
- **Priorité** : +

Action 5.4.4 : Développer un monitoring intelligent des politiques publiques

Afin de veiller à la bonne mise en oeuvre de ces ambitions et de ces plans stratégiques, la Ville doit mettre en place un monitoring intelligent de ses différentes politiques. Cela requiert une politique de gestion de donnée performante et automatisée. Ainsi, par exemple, il serait pertinent de monitorer les consommations eau et énergie des bâtiments publics, de monitorer les gaz à effets de serre produits par la Ville, d'évaluer les dispositifs de GIEP mis en place, etc.

- **Localisation** : à l'échelle de la ville -
- **Acteurs/ Partenaires** : Services du secrétaire/ UO Stratégie- UO Smart City
- **Priorité** : +

Objectif stratégique 5.5 :
Le maintien des activités productives en ville pour une économie plus résiliente

Objectif chiffré (2030) → Augmentation de 5% des entreprises exerçant des activités productives sur le territoire de la Ville

Action 5.5.1 : Favoriser le maintien d'activités productives au sein d'îlots mixtes

Un thème important est la compatibilité des activités industrielles et productives avec d'autres fonctions urbaines telles que l'habitat, les loisirs, les équipements et les espaces publics.

Dans les faits, on constate que la mixité promue dans les zones de forte mixité peut s'avérer très contraignante pour les entreprises et entraîne souvent la réduction des activités productives au profit de la production de biens immatériels (c'est-à-dire des bureaux) voire à leur disparition pure et simple. Un certain nombre de projets pilotes, comme les fablabs, recherchent donc de nouvelles formes et des typologies mixtes à l'échelle de l'îlot ou même du bâtiment pour endiguer ce phénomène.

L'étude sur les îlots de Laeken a mis en avant le potentiel de dédensification des îlots mais aussi de maintien d'activités productives compatibles avec les autres usages concurrentiels (logement, commerce, stationnement, production énergétique) en considérant les besoins de végétalisation de ceux-ci. Dans la même philosophie, une étude devra être lancée afin d'analyser plus finement le type d'activités productives compatibles avec le logement ; les aménagements nécessaires à l'échelle du quartier, de l'îlot, du bâtiment pour favoriser une cohabitation ; la mise en valeur et le maintien du patrimoine industriel en zone mixte. Sur base de cette étude, des projets pilotes seront mis en œuvre par la Ville de Bruxelles.

- **Localisation** : Quartier Nord, Laeken, Pentagone
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Gestion technique permis et renseignements urbanistiques + UO Planification et développement - Département Régie foncière et affaires économiques - hub.brussels
- **Priorité** : + +

Action 5.5.2 : Développer des zones d'activités productives attractives

Rendre les zones d'activités en milieu urbain plus attractives constitue un enjeu important des prochaines années, à la fois du point de vue de leur intégration urbaine que des possibilités offertes en termes d'espace. Elles doivent gagner en attraction d'un point de vue économique, logistique et fonctionnelle, en étant en capacité d'offrir des activités complémentaires tels des crèches, de l'horeca, des espaces publics de qualité et conviviaux etc.

La Ville de Bruxelles participe d'ores et déjà à un dialogue exemplaire dans le cadre de la zone Buda +. Située partiellement sur le territoire de la Ville, et plus particulièrement à Haren et Neder-over-Heembeek, ainsi que sur les communes de Vilvoorde et Machelen, Buda est une zone d'entreprise et d'industrie le long du canal, où de nombreuses activités productives sont localisées. Objet d'une coopération interrégionale, cette zone représente un haut potentiel pour maintenir une activité productive urbaine tournée vers plus de circularité.

L'objectif de cette coopération est le maintien de l'activité économique principale en travaillant sur un environnement favorable avec des services ou fonctions connexes. Buda + est ainsi un galop d'essai pour développer une même vision sur d'autres secteurs industriels à la Ville de Bruxelles.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Régie foncière et affaires économiques - Département Développement urbain/ UO Planification et développement - hub.brussels; Vlaanderen
- **Priorité** : +

Action 5.5.3 : Mettre en place des formations professionnelles afin de préparer aux métiers de demain liés à l'économie circulaire

Le Programme régional en Economie circulaire ambitionne de transformer notre économie linéaire en circulaire tout en créant des emplois locaux.

De nouveaux emplois liés à ce nouveau modèle économique apparaissent. Le métier de valoriste par exemple devient de plus en plus recherché. Un valoriste « vise à limiter les déchets en favorisant leur meilleure valorisation et de préférence leur réutilisation ».

La demande de personnel qualifié dans les techniques liées au circulaire augmente et il faut s'assurer que les jeunes puissent y pourvoir. Intégrer ces nouvelles compétences dans un cursus de formation professionnalisante permettra de préparer les jeunes à l'avenir.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Régie foncière et affaires économiques - Département Développement urbain/ UO Climat et ville en transition- Mission locale
- **Priorité** : +

Action 5.5.4 : Développer un pôle de transformation alimentaire sur Haren

Haren a longtemps été le grenier de Bruxelles avec une production importante de légumes, notamment la culture du chicon. Les espaces agricoles harenois se sont petit à petit rétrécis, pour notamment y développer des zones industrielles.

Implanter dans ces zones des entreprises de transformation alimentaire permettrait à Haren de renouer avec son histoire mais surtout de maintenir une activité nourricière au sein de la Région bruxelloise. En termes d'emplois, on estime que le développement d'un secteur de transformation durable permettrait de créer entre 90 et 150 emplois bruxellois supplémentaires (source : plan régional Good Food).

Ce pôle de transformation alimentaire basé sur du circuit court pourrait accueillir des ateliers, des zones de stockage et des espaces logistiques.

CityDev possède plusieurs sites destinés aux activités productives. La Ville de Bruxelles souhaite dans ce cadre établir une coopération et un partenariat renforcé pour faciliter l'accès à des entreprises de transformation alimentaire.

- **Localisation** : Haren
- **Acteurs/ Partenaires** : Citydev - Département Développement urbain/ UO Climat et ville en transition + UO Planification et développement
- **Priorité** : +

**Objectif stratégique 5.6 :
Une logistique urbaine durable**

Objectif chiffré (2030) → Développement de plans de logistique douce pour tous les noyaux commerçants

Action 5.6.1 : Anticiper l'intégration urbaine d'un maillage logistique et mettre en place de plans de livraison pour les quartiers commerçants.

Actuellement, le transport de marchandises s'effectue presque exclusivement via la route, avec une part importante de camions et de camionnettes qui sont très polluants. Ces dernières années, le recours toujours plus important au e-commerce a renforcé l'utilisation de ce type de véhicules, avec une augmentation de 13% en 6 ans (chiffres clés sur le transport de marchandises à Bruxelles). La problématique des camionnettes est liée à la question du « dernier mile », à savoir la dernière phase de la chaîne d'approvisionnement où le bien est livré jusqu'à sa destination finale.

Cette étape est très coûteuse et cause de nombreux problèmes (pollution, augmentation du trafic, sécurité, etc.). Il y a dès lors lieu de rationaliser ces livraisons afin de réduire leur impact environnemental et urbanistique.

La Ville compte sur son territoire de nombreux quartiers commerciaux, tous ayant des caractéristiques différentes en termes d'accès et de mobilité. Des plans de livraison adaptés aux quartiers et réfléchis avec les commerçants seront mis en place.

Ces plans stratégiques visent à rationaliser le processus des livraisons/enlèvements: assurer les approvisionnements et les enlèvements dans les meilleures conditions possibles pour les commerçants, mais aussi diminuer les coûts d'exploitation relatifs par un groupement de marchandises.

Cela permettra de limiter le nombre de mouvements, ainsi que le temps consacré à la réception et l'enlèvement des marchandises. Le but ultime est de réduire les émissions de CO2, et un meilleur confort d'usage de l'espace public en réduisant la congestion et l'insécurité routière.

Ces plans offriront ainsi des solutions en termes de logistique douce mais aussi de mutualisation pour les commerçants rassemblés sur un même liseré. Cette perspective doit également être envisagée dans les situations exceptionnelles telles que les périodes de chantier.

En plus de la réduction et de la rationalisation des déplacements, il est opportun de limiter le tonnage ou gabarit des véhicules notamment dans les quartiers où la typologie des voiries ne permet pas une accessibilité optimale sans réaménagement de certains carrefours, les rendant alors insécurisant. C'est le cas du Pentagone où une limitation du gabarit de véhicule serait nécessaire.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains + UO Planification et développement + UO Climat et ville en transition - Département Régie foncière et affaires économiques - hub.brussels
- **Priorité** : +

Action 5.6.2 : Soutenir la mise en place de logistique partagée pour la vente en ligne et des livraisons des commerçants à l'échelle des quartiers

Ces dernières années ont été marquées par une diminution du commerce physique et une augmentation de l'e-commerce. Ce phénomène, déjà bien installé avant le COVID 19, n'a fait que s'amplifier avec la crise sanitaire. Les petits commerçants localisés dans les axes commerciaux, voyant leur nombre de clients diminuer, doivent donc s'adapter pour continuer à être compétitif.

Dans ce contexte, la Ville de Bruxelles doit soutenir ces évolutions en promouvant une logistique partagée dans les quartiers commerçants. En complément de l'action précédente et en se reposant sur les associations de commerçants présents sur le territoire de la Ville, il s'agit d'organiser une gestion partagée et mutualisée des approvisionnements. En sus de la réduction de l'impact environnemental, ce modèle procurera de nombreux avantages concurrentiels aux commerçants, à savoir des délais de livraison plus courts, une amélioration de la qualité de services, une baisse des coûts de distribution, etc.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains + UO Planification et développement + UO Climat et ville en transition - Département Régie foncière et affaires économiques - Services du secrétaire/ UO Smart City - hub.brussels
- **Priorité** : +

Action 5.6.3 : Créer des centres de distribution urbains pour faciliter l'acheminement des marchandises et améliorer la gestion des déchets

Toujours dans la perspective de réduire les trajets logistiques polluants, la Ville de Bruxelles souhaite également favoriser l'implantation de Centres de Distribution Urbaine (CDU) d'échelle macro et micro (city-dépôt) afin de compléter son réseau de logistique douce.

Ces infrastructures visent à regrouper les flux de marchandises à destination des noyaux commerciaux sur une plateforme unique, favorisant ainsi une réduction des trajets de livraisons/enlèvements, plus particulièrement dans les zones les plus denses. Les camions et camionnettes déchargent ou chargent ainsi depuis les CDU, à partir desquels l'acheminement des marchandises vers leur destination finale est effectué avec des moyens moins polluants et volumineux adaptés aux milieux urbains (vélos-cargo, petits véhicules électriques, etc.). Ces CDU devront être localisés en périphéries des noyaux commerciaux, en prévoyant des aménagements adaptés à cette logistique douce : emplacements de livraisons, voiries logistiques, etc.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains + UO Planification et développement + UO Climat et ville en transition - Département Régie foncière et affaires économiques - Département Patrimoine public - autres opérateurs publics - hub.brussels
- **Priorité** : + +

Action 5.6.4 : Mettre en place un projet-pilote d'écozone pour le transport et la livraison de colis et lettres aux particuliers

Pour compléter le dispositif et accompagner le développement de l'e-commerce, il convient également de répondre aux problématiques de livraisons aux particuliers et non juste uniquement aux professionnels.

La Ville de Bruxelles initiera un projet-pilote d'écozone, qui vise la création d'un réseau dense de points d'enlèvements et de distributions de colis, à partir desquels ces derniers sont livrés de manière décarbonée, au même titre que les CDU. Dans un esprit smart, ce dispositif s'adjoindra les services d'une application smartphone afin que le particulier puisse s'assurer du suivi et de la localisation de son colis. D'autres villes ont développé ce type de projet en partenariat avec BPOST, telles que Malines ou encore Louvain-la-Neuve.

- **Localisation** : Pentagone
- **Acteurs/ Partenaires** : UO commerce - Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains + UO Planification et développement + UO Climat et ville en transition - Département Régie foncière et affaires économiques - hub.brussels - Bpost et autres opérateurs actifs sur le sujet
- **Priorité** : +

**Objectif stratégique 5.7 :
Le commerce comme vecteur
de la transition écologique**

Objectif chiffré (2030) → 100 % des nouveaux locataires de commerces appartenant à la Ville sont sélectionnés sur base de critères de durabilité

Action 5.7.1 : Soutenir l'implantation de commerces exemplaires répondant aux besoins des citoyens et des usagers

Le commerce doit s'adapter pour répondre à la demande des citoyens pour des produits plus durables, c'est-à-dire moins générateurs de déchets, moins énergivores, plus sains et plus locaux. Se faisant, il induit également le changement des consommateurs et s'inscrit dans une économie porteuse de la transition écologique. Outre le souhait de la Ville de Bruxelles de transcrire les ambitions régionales à cet égard, elle souhaite elle-même implémenter des politiques cherchant à attirer les commerces qui s'inscrivent clairement dans un processus durable et résilient. Ces volontés sont notamment mises en places dans les schémas de développement commerciaux développés par la Ville de Bruxelles.

L'implantation de commerces exemplaires passe avant tout par la recherche de locaux adéquats pour ce faire, ce qui n'est pas chose aisée en Région bruxelloise au regard du prix des baux commerciaux et des surfaces disponibles. Dans ce contexte, la Ville de Bruxelles à travers sa Régie foncière est propriétaire de nombreuses cellules commerciales, et ce principalement dans le Pentagone.

Ces cellules commerciales disposent d'une grande visibilité. Elles sont donc un levier important pour favoriser une politique commerciale exemplaire. Le terme exemplaire peut se référer à un ou plusieurs critères : produits locaux, produits issus de l'économie circulaire et /ou sociale, gestion des déchets, livraison propre, limitation des emballages, etc...

En fonction de ces critères, lors de la sélection de locataires, la Ville favorisera ces entreprises ambitieuses en termes de durabilité et de résilience.

Pour les autres propriétaires de cellules commerciales, la Ville assurera un rôle dynamique dans le renouveau de ce secteur.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Régie foncière et affaires économiques
- **Priorité** : + +

Action 5.7.2 : Développer un ou plusieurs projets pilotes axés sur le réemploi et l'économie sociale dans des zones de haute visibilité commerciale

Afin d'intensifier le rôle du commerce comme vecteur de la transition écologique, il faut promouvoir un nouveau modèle de commerce en lui donnant une visibilité importante. Les lieux de destinations commerciales, comme le centre de Bruxelles avec la rue Neuve, les Boulevards du Centre ou le sud du Pentagone (Marolles), constitueraient une vitrine idéale.

Les commerces centrés sur le réemploi et l'économie sociale sont souvent, à l'origine, des commerces de petites tailles. Dans ce cadre, il est difficile pour ces commerçants d'être compétitifs et rentables dans des surfaces commerciales louées à prix onéreux. En lien avec l'action ci-dessus, la Ville de Bruxelles souhaite favoriser l'émergence de lieux de concentrations pour ce type de commerces, afin de mutualiser les coûts pour une meilleure rentabilité des surfaces commerciales. Cette mutualisation permettra de s'implanter plus facilement dans les zones de haute visibilité.

- **Localisation** : Pentagone
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Régie foncière et affaires économiques - hub. brussels
- **Priorité** : +

Objectif stratégique 5.8 : Le soutien au commerce de proximité

Action 5.8.1 : Développer des marchés et l'organisation d'événements comme outils de relance pour les zones/ axes commerciaux en difficulté et pour favoriser la cohésion sociale des quartiers

Dans les pôles axés sur les achats courants, il est important de maintenir une offre commerciale locale pour la qualité de vie des habitants. La Ville de Bruxelles s'engage à soutenir le développement du commerce Bruxellois notamment via les Schémas de développement commerciaux adaptés à chaque axe commercial.

Pour la maintenir, il faut veiller à renforcer les noyaux comprenant une offre complémentaire capable de concurrencer la grande distribution pour les achats courants. Ceci suppose d'attirer de nouveaux commerces adaptés qui tiennent compte, notamment, du pouvoir d'achat des habitants. Un commerce ne doit pas juste être à proximité physique du chaland, il doit lui être accessible selon son pouvoir d'achat.

Il convient également de travailler sur des facteurs de rétention indirects liés à l'environnement commercial, tant en termes de propreté, de sécurité que d'aménagements de l'espace public (mobilier urbain, cheminements piétons, zones de livraison).

L'organisation de marchés, qu'ils soient ambulants ou fixes, permettra également de compléter le mix commercial en fonction des produits proposés et d'attirer une nouvelle clientèle.

L'organisation d'événements favorise la dynamique des pôles commerçants. En effet, cela permet d'attirer le visiteur in situ et donc de valoriser les commerces existants mais aussi de lui faire vivre une expérience plus large. La Ville de Bruxelles dispose d'une offre événementielle riche qui sera mise à profit des identités de noyaux commerciaux.

Les événements festifs dans les quartiers (en étroite concertation et collaboration avec les associations de commerçants et de quartier) peuvent être organisés pour montrer ce que sont les initiatives durables en termes de commerces et les mettre en avant.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Régie foncière et affaires économiques/ UO Marchés - Services du secrétaire/ UO Tranquillité publique et événements
- **Priorité** : +

Action 5.8.2 : Renforcer l'attractivité commerciale des noyaux commerçants via la qualité de l'espace public et la mise en valeur des identités de quartiers

Comme l'indique le PRDD, l'attractivité commerciale du centre-ville sera renforcée si elle tient compte d'éléments indissociables à la qualité de vie de ses habitants: mixité de fonctions, qualité des espaces publics, accessibilité, propreté, etc. Tous ces éléments vont avoir un impact positif sur l'expérience commerciale du visiteur.

Une meilleure gestion de l'espace public, notamment pour favoriser l'expérience commerciale, se traduit notamment par un aménagement public confortable et accueillant qui va souvent de pair avec une verdurisation plus importante de ce dernier. La qualité des devantures commerciales est également primordiale en tant qu'image de marque des commerces, mais aussi du noyau commercial, agissant comme un révélateur d'identité de quartier de par sa cohérence.

En ce sens, la Ville de Bruxelles étendra le champ d'application du Règlement Communal d'Urbanisme Zoné de la Grand Place concernant l'expression commerciale afin de le matérialiser.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains + UO Planification et développement - Département Espaces publics et verts
- **Priorité** : +

Objectif stratégique 5.9 :
Pour un tourisme de qualité et durable dans l'hypercentre

Action 5.9.1 : Lutter contre les appart-hotels illégaux et évaluer les besoins en hébergement touristique pour développer une offre qualitative

L'offre en hébergement touristique est nombreuse et variée à Bruxelles. Si les hôtels représentent 46% de l'offre en Région, les apparts-hôtels sont de plus en plus nombreux, se développant au détriment notamment du logement. La Ville compterait quelques 2.000 logements de ce type, et 600 uniquement dans le secteur de la Grand Place, qui ne sont pas tous déclarés comme tels. La Région bruxelloise a adopté dans ce cadre l'Arrêté du 24 mars 2016 relatif à l'hébergement touristique qui permet de combattre ces logements touristiques illégaux. Afin de maintenir le Pentagone comme un lieu de vie, il est important d'évaluer les besoins en hébergement touristique pour juger des nouveaux développements et de leur localisation. La Ville de Bruxelles souhaite que dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme, les documents demandés objectivent la création d'hébergements touristiques au sein du Pentagone.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Gestion technique permis et renseignements urbanistiques + UO Planification et développement
- **Priorité** : +

Action 5.9.2 : Développer des partenariats pour créer un réseau touristique adapté au voyageur lent /cyclo-voyageur (hébergement, circuit, etc)

De plus en plus de voyageurs s'impliquent dans une démarche de voyage plus lente et plus respectueuse de l'environnement. Le nombre de voyageurs à vélo a notamment augmenté ces dernières années. Bruxelles est situé le long de l'Euro vélo 5 reliant Canterbury à Rome. Les Euro vélos sont des itinéraires cyclables longue distance à travers l'Europe. La ville de Bruxelles souhaite être une ville accueillante pour ces voyageurs lents de développant un réseau touristique adapté à la fois en terme d'infrastructure mais aussi d'hébergement (accueillant pour les vélos) ou de circuits découverte. Un label pourrait être développé.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains - Visit Brussels
- **Priorité** : +

Objectif stratégique 5.10 :
Une meilleure visibilité touristique et culturelle des quartiers hors du Pentagone

Objectif chiffré (2030) → Augmentation de 20% de fréquentation des musées et attractions hors du Pentagone

Action 5.10.1 : Développer un pôle d'attraction touristique local dans le Parc Meudon en lien avec le Terminal Passager

Neder-over-Heembeek dispose d'un patrimoine naturel important qui sera valorisé au sein d'un pôle d'attraction touristique à petite échelle. Adapté au voyageur lent (piéton, vélo) en lien avec l'action ci-dessus, ce pôle sera relié au nouveau du terminal passager sur le canal afin d'en faire un axe de développement touristique. De ce point d'arrivée, des promenades seront mises en place pour partir à la découverte du patrimoine champêtre du quartier, en allant du parc Meudon pour remonter le long du Petit Chemin Vert, et ainsi découvrir la forêt urbaine et la ferme Nos Pilifs. Cette dernière, pourra devenir un pôle d'attractivité qui questionnera le rapport de l'homme à la nature dans un contexte urbain.

- **Localisation :** NOH
- **Acteurs/ Partenaires :** Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains - Département Espaces publics et verts - Département Patrimoine public/ UO Patrimoine historique - Département Culture, Jeunesse et Sports - Port de Bruxelles
- **Priorité :** +

Action 5.10.2 : Profiter du caractère rural et agricole de Haren pour y développer des événements culturels de petite échelle

Haren présente un caractère semi-rural important, notamment avec de nombreux potagers et des anciennes fermes à chicons témoins du passé agricole de ce quartier. Toutefois, Haren reste méconnu du grand public. Depuis de nombreuses années, la Ville est occupée à remettre en valeur les réseaux de chemins et sentiers de Haren, comme axe de mobilité douce mais également comme partie intégrante du patrimoine harenais. La promotion de ce patrimoine à travers l'utilisation de ce réseau de voies lentes permettra de mettre en lumière les attraits de Haren. Le Witloof festival participe d'ores et déjà à cette valorisation, il s'agira dès lors d'amplifier l'organisation d'événements allant en ce sens avec les forces vives du quartier.

- **Localisation :** Haren
- **Acteurs/ Partenaires :** Département Développement urbain/ UO Planification et développement - Département Culture, Jeunesse et Sports
- **Priorité :** +

Action 5.10.3 : Mettre en valeur la vallée du Maelbeek comme support de promenades et d'évènements

La vallée du Maelbeek est un axe structurant majeur pour la Ville de Bruxelles, reliant le quartier Européen avec celui des Squares dans un paysage spécifique de coteaux. Cependant, cette vallée est insuffisamment mise en valeur. Voûté entre 1853 et 1872, le ruisseau n'est plus visible et ne joue plus son rôle d'alimentation des plans d'eau du Parc Léopold et du Square Marie-Louise. Le renouveau du quartier a néanmoins été amorcé avec la place Jean Rey, mais cette dernière reste trop peu animée. En lien avec cette rivière disparue, la Ville de Bruxelles initiera des événements et des aménagements à même de rappeler son existence sur un plan symbolique, et ainsi attirer de nouveaux visiteurs soucieux de découvrir un quartier à l'identité marquée.

- **Localisation :** Quartier Européen
- **Acteurs/ Partenaires :** Département Développement urbain/ UO Planification et développement - Département Culture, Jeunesse et Sports
- **Priorité :** +

Action 5.10.4 : Améliorer l'attractivité touristique et culturelle du quartier Léopold

Les années 1950 ont amené un profond changement pour le quartier Léopold notamment dû à l'implantation des bâtiments de la Communauté Européenne. Ces constructions se poursuivront dans les années 1970 ce qui aura pour conséquence de modifier le parcellaire jusqu'à faire disparaître certains îlots au profit de ces dernières. Cependant, malgré cette période de construction intense, certains immeubles témoignent d'une véritable originalité. Aujourd'hui, ce patrimoine fait l'objet d'études visant à inventorier les immeubles emblématiques de cette période et ainsi permettre de développer une offre touristique et culturelle en lien avec ce patrimoine symbolique du quartier.

Le quartier se situe sur le parcours reliant le pôle muséal du Mont des Arts, les institutions européennes et les musées du Cinquantième. Le réaménagement des espaces publics le long de ce cheminement, l'animation des rez-de-chaussée par l'installation d'œuvres d'art en lien avec le caractère européen dans les lobbys existants, participeront à la valorisation de ce patrimoine particulier et à retrouver une vitalité dans ce quartier.

- **Localisation** : Quartier européen
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Patrimoine public/ UO Patrimoine historique - Visit Brussels
- **Priorité** : +

Action 5.10.5 : Mieux répartir l'offre événementielle et festive

Afin de diminuer la pression sur le Pentagone où sont organisés une part importante des grands événements culturels et festifs (exemple : Plaisirs d'Hiver, Fête de l'Iris, etc.), de plus petits événements seront organisés de manière décentralisée dans les quartiers situés en dehors de l'hypercentre. Ces derniers offriront une centralité à l'échelle d'un territoire plus réduit, mais permettront de désaturer le Pentagone tout en mettant en valeur d'autres segments du patrimoine communal. Ce genre d'initiatives favorisera également la cohésion sociale et un nouveau dynamisme au sein de ces quartiers. La Ville de Bruxelles a déjà opéré ce type de décentralisation dans le cadre des Bains de Bruxelles, ou encore des activités des Plaisirs d'Hiver dans le Bois de la Cambre, des exemples qui sont à reproduire.

Un travail de caractérisation des espaces publics au regard de l'accueil des activités événementielles et festives (en lien avec l'action 2.5.2 création d'un atlas des espaces publics) permettra d'adapter au mieux l'offre et de guider les aménagements à venir, ceci pour faire cohabiter positivement ces activités avec les fonctions d'habitat, patrimoniales et environnementales.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement Urbain / UO Planification et Développement - Département Culture, Jeunesse et Sports - Services du secrétaire/ UO Tranquillité publique et événements
- **Priorité** : + +

Objectif stratégique 5.11 : Une vision territoriale de la vie nocturne de la Ville

Action 5.11.1 : Soutenir le développement de l'expertise du Conseil de la Nuit

Le secteur de la nuit, très dynamique et reconnu à Bruxelles, représente une plus-value pour la Ville: les événements et la culture club participent à sa vitalité culturelle, économique et à son attractivité touristique. A l'instar des villes de Paris, Berlin et Amsterdam, la Région bruxelloise a installé en 2020 un Conseil de la nuit afin de gérer au mieux la vie nocturne de la capitale belge. Le Conseil de la nuit bruxelloise compte plusieurs représentants du secteur commercial et culturel et des acteurs du cœur de la vie nocturne.

La première mission de ce Conseil est d'améliorer l'expertise sur cette thématique : étudier la nuit pour mieux la connaître et en améliorer sa gestion, notamment dans sa dimension festive. Un inventaire cartographique des équipements et service de nuit (horeca, salles de fêtes, lieux d'évènements, services de garde, réseau de transports en communs de nuit, ...) permettra de poser les premiers jalons d'une vision territorialisée de la fête à Bruxelles. L'étape suivante consistera à définir des typologies de quartiers festifs, de faire avec les acteurs des zooms sur certains quartiers et faire émerger des recommandations visant à mieux faire cohabiter les différentes fonctions en ville : habitat, environnement, fête et vie nocturne

La Ville de Bruxelles, contribuera à ces analyses et se nourrira des conclusions des études pour aménager et organiser la vie nocturne sur son territoire.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains - Services du secrétaire/ UO Tranquillité publique et événements - Département Culture, Jeunesse et Sports - Conseil de la Nuit - Zone de Police
- **Priorité** : +

Action 5.11.2 : Plaider pour une intégration de la fonction commerce en zones administratives, d'industries urbaines et d'activités portuaires et de transport.

Les zones portuaires, le long du canal ou certains quartiers administratifs tels que celui du quartier européen, offrent une localisation et un environnement propice à l'accueil de lieux de fête. En effet, l'absence d'habitants, la disponibilité de grandes surfaces se prêtent à une cohabitation sereine avec des fonctions festives.

Ces zones sont catégorisées au Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) comme zones d'industries urbaines (ZIU), des zones d'activités portuaires et de transport (ZAPT) ou des zones administratives. Le PRAS, adopté en 2001, définit les affectations autorisées par zones du territoire et leurs caractéristiques. Il n'autorise, pour les ZIU et ZAPT, que l'installation de commerces et équipements pour autant qu'ils constituent le complément usuel des activités principales. Les clubs et salles de fête et concerts sont considérés comme des commerces au sens du PRAS. Il n'est donc pas possible actuellement de les autoriser dans des zones industrielles ou portuaires. Dans les zones administratives, les affectations commerciales sont limitées à 1000 m².

La Région travaille à une actualisation du PRAS pour l'adapter aux nouvelles réalités urbaines. C'est le moment de plaider pour un accueil des lieux de fêtes dans ces zones, moyennant une redéfinition des activités ou surfaces autorisées.

- **Localisation** : Zone canal, Quartier Européen
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Planification et développement - Perspective.brussels - Conseil de la Nuit
- **Priorité** : +

Action 5.11.3 : Collaborer avec la Région pour définir une stratégie de préservation des lieux festifs dans le respect des fonctions d'habitat.

Dans certains quartiers les espaces festifs sont ancrés dans le tissu urbain habité depuis de longues années, acquérant parfois des renommées internationales. La fonction d'habitat a gagné en force dans ces quartiers, ce qui génère des tensions avec les activités festives présentes. Dans d'autres quartiers, les fonctions festives ont gagné en ampleur au risque de faire fuir les habitants existants au profit d'appart-hotels.

Il y a lieu d'établir, en collaboration avec la Région, une stratégie pour préserver en ville les lieux festifs de qualité en bonne cohabitation avec les habitants : mesures d'isolation phonique, préemption d'immeubles voisins, réaffectation de certains établissements en équipements culturels, ...

- **Localisation** : Quartier européen
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Aménagements urbains - Services du secrétaire/ UO Tranquilité publique et événements - Département Culture, Jeunesse et Sports - Conseil de la Nuit - Zone de Police
- **Priorité** : +



Ambition VI : Une Ville exemplaire et participative

Où les services communaux ont valeur d'exemple et favorisent l'implication citoyenne

Objectif stratégique 6.1 :
Une meilleure lisibilité dans le fonctionnement de la Ville

Objectif chiffré (2030) → Augmentation de 10 % du taux de fréquentation du site internet de la Ville de Bruxelles

Action 6.1.1 : Améliorer le site internet de la Ville de Bruxelles pour en faciliter l'utilisation

En prérequis à une communication efficace avec la population, le site internet de la Ville doit être amélioré afin d'y faciliter la navigation. A l'heure actuelle sur la page d'accueil du site, le citoyen dispose d'onglets renvoyant à la vie « administrative » de la commune, mais il y a lieu d'envisager d'autres onglets thématiques facilitant les démarches du citoyen ou sa recherche d'information (environnement/ primes/ urbanisme/ voiries/ logement etc.).

Dans ce cadre, il est nécessaire d'effectuer un état des lieux des différents sites internet qui détaillent les services proposés par la Ville de Bruxelles (Régie foncière, CPAS, etc.) afin de centraliser l'information sur une seule et même interface. La mise à disposition du public de l'outil cartographique BXLGIS repris dans une action de l'ambition « Une Ville dynamique et intelligente » participera également à la fluidité de l'information.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Services du secrétaire / UO Communication externe
- **Priorité** : + +

Action 6.1.2 : Ouvrir les instances de contrôle de la Ville à des personnes extérieures désignées et compétentes

Dans le respect de l'Ordonnance du 5 mars 2009 modifiant la Nouvelle Loi Communale qui impose aux secrétaires communaux d'assurer la mise en œuvre et le suivi d'un système de contrôle interne, la Ville de Bruxelles s'est dotée d'une cellule d'audit interne composée de personnes spécifiquement recrutées et de membres du personnel. Son rôle est de s'assurer du respect de bonnes pratiques en matière de gouvernance, et notamment : la maîtrise des activités de la Ville, l'évaluation de l'environnement de travail, et de l'information fiables, complètes et précises sur le fonctionnement de l'institution communale. Afin de renforcer ces objectifs, il semble opportun d'associer à cette cellule des profils/organismes extérieurs à la Ville de Bruxelles pour renforcer l'objectivité et l'impartialité de cet audit des services et du fonctionnement communal.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Services du secrétaire/ UO Audit interne
- **Priorité** : +

Action 6.1.3 : Créer un comité de coordination transdisciplinaires chargé de la stratégie foncière et immobilière de la Ville de Bruxelles

Sur base des conclusions de l'Audit interne, la Direction Planification stratégique et opérationnelle a été chargée "d'instaurer un dialogue structuré entre l'Urbanisme, le Patrimoine Public, la Régie foncière de la Ville et les différents départements afin d'identifier, d'objectiver, de croiser et de planifier les besoins d'extension et/ou de créations d'équipements publics et des potentielles opportunités immobilières et financières (CQD, CRU, charges d'urbanisme, contrat école, Feder, périmètre de préemption, etc.). Ce faisant, cette action vise la création d'un comité de coordination qui se réunira deux fois par an (idéalement en avril et en novembre, qui sont des moments clés pour le budget communal), en intégrant également le Centre Public d'Action Sociale de la Ville, afin d'assurer l'efficacité de l'action communale en termes de politique foncière et de développement immobilier.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement Urbain/ UO Planification et Développement - Département Patrimoine Public - Département Régie Foncière et Affaires économiques - Centre Public d'Action Sociale de la Ville de Bruxelles
- **Priorité** : + +

Action 6.1.4 : Garantir un traitement administratif uniforme des demandes des citoyens grâce à la logique de l'omnicanal

Dans son Schéma Directeur Informatique, la Ville de Bruxelles vise une rénovation en profondeur du système informatique utilisé par les services administratifs communaux, dans lequel le citoyen occupe une place centrale. En effet, il s'agit de lui offrir une meilleure prestation de service, plus simples, accessibles, complets, rapides et cohérents. Pour ce faire, la Ville de Bruxelles souhaite permettre un traitement uniforme quel que soit le canal de prise de contact (guichet, mail, téléphone, portail). Cette démarche dite omnicanal sera déployée dans l'ensemble des services communaux via un encadrement qui permettra aux agents d'exécuter un travail de qualité et voir leurs tâches les plus rébarbatives diminuer.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : UO Stratégie & transformation digitale
- **Priorité** : +

Objectif stratégique 6.2 : La Ville de Bruxelles, territoire avant-gardiste

Action 6.2.1 : Faire de nos écoles des lieux d'action en termes d'enjeux environnementaux, climatiques et de citoyenneté

Afin de sensibiliser les jeunes générations aux questions environnementales et aux risques climatiques, l'école est le lieu propice afin d'encourager dès le plus jeune âge aux bonnes pratiques en la matière. C'est pourquoi la Ville de Bruxelles souhaite que ces écoles s'engagent dans le projet "Mon école, mon énergie". Dans ce cadre, les élèves sont sensibilisés à l'utilisation de l'énergie, aux énergies renouvelables et aux changements climatiques. Ensuite, sur la base d'une chasse aux gaspillages énergétiques dans l'école, les élèves réfléchissent et mettent en place un plan d'action pour diminuer les consommations d'énergie à l'école, et donc, leur empreinte carbone. Via l'outil de mesure GoodSchool DigiTool, ils suivent de près la consommation d'électricité, d'eau et de gaz/mazout de l'école. Les écoles peuvent, de cette manière, mieux calculer l'impact de leurs actions et adapter celles-ci. L'objectif ? Diminuer de 10 % la consommation énergétique de l'école.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Instruction publique
- **Priorité** : +

Action 6.2.2 : Développer des partenariats avec le milieu académique afin de stimuler la recherche sur l'urbanisme résilient

Afin d'alimenter la réflexion quant aux paramètres d'une Ville résiliente, il y a tout lieu d'établir des ponts entre la recherche académique et la réalité des espaces urbains afin d'éprouver les pratiques qui nous permettront d'anticiper les effets du changement climatique. Pour cela, la Ville de Bruxelles développera des partenariats avec des laboratoires ou des consortiums de recherche sensibles à cette thématique, afin de proposer le territoire communal comme espace pour l'établissement d'un véritable écosystème urbain qui assure la continuité entre l'espace bâti et la nature. Dans la suite de l'étude menée par le bureau Bas-Smets sur les coteaux de la Senne et le projet de nouvelle place du Marché au Bois, la Ville développera des projets innovants dans d'autres quartiers pour matérialiser cette ambition.

- **Localisation** : Territoire communal - Nexus
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Planification et Développement - BSI - Metrolab - laboratoires LoUIsE ou encore Cosmopolis - etc.
- **Priorité** : +

Action 6.2.3 : Assurer le monitoring des plans communaux via une gestion intelligente et transversale des bases de données internes

La Ville mettra en place une plateforme de suivi citoyen des plans communaux, et notamment le Plan Communal de Développement Durable. Cette interface numérique, qui se verra interactive, informera de manière thématique les habitants et les usages sur les étapes de réalisation des actions et l'atteinte des objectifs souhaités. La force de cette plateforme sera la cartographie du monitoring citoyen des plans communaux, dans un souci de transparence dans le cadre de leur réalisation. Il est dès lors important de disposer de données fiables et mises à jour régulièrement afin d'assurer le suivi des politiques publiques. La Ville de Bruxelles développera une stratégie afin de faciliter leur récupération et leur utilisation par les services de la Ville et les utilisateurs de l'open data en accès libre sur le site internet de la Ville.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Services du secrétaire/ UO Smart City
- **Priorité** : +

Action 6.2.4 : Créer un prix d'architecture récompensant les projets créatifs et innovants

La Ville de Bruxelles souhaite également soutenir les initiatives privées sur son territoire, c'est pourquoi elle proposera de décerner un prix d'architecture pour les projets de construction ou de transformation avec modification de volume les plus novateurs dans leur conception, leur insertion urbaine, leur mise en valeur des qualités patrimoniales et l'intégration des critères de performance énergétique dans une vision circulaire (réutilisation de matériaux, réversibilité, etc.). Ces projets doivent avoir fait l'objet d'un permis d'urbanisme et avoir été réalisés dans le respect de la réglementation.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Patrimoine public
- **Priorité** : +

Action 6.2.5 : Décarbonner autant que possible le parc automobile communal et le mutualiser en fonction des besoins

Dans la perspective de diminuer l'emprise de la voiture en Région bruxelloise et dans un contexte économique contraint, la Ville de Bruxelles doit optimiser la gestion de son parc automobile via sa mutualisation en fonction des usages similaires. Outre le fait d'amplifier le remplacement des véhicules thermiques par des alternatives décarbonnées, il s'agit également en parallèle de les diversifier afin d'en améliorer l'accessibilité dans l'espace public. Il s'agit notamment de développer un parc de véhicules de collecte de petites dimensions pour être plus maniables dans les voiries étroites, mais aussi en lien avec le développement de micro-déchetteries. Ils seraient également munis de compacteurs pour augmenter leur capacité. Toujours par souci d'efficacité, les services de collecte seront équipés d'un logiciel de gestion du parc pour évaluer leur utilisation et les mutualiser le cas échéant.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Espaces publics et verts
- **Priorité** : +

Objectif stratégique 6.3 :
Pour la mobilisation d'outils variés venant renforcer la représentativité des citoyens dans les processus participatifs

Objectif chiffré (2030) → Constitution de conseils de quartier sur l'ensemble du territoire de la Ville, venant compléter les conseils de quartier existants à Laeken, Neder-over-Heembeek/Mutsaard, Haren et le Quartier européen

Action 6.3.1 : Finaliser la constitution des conseils de quartier à l'ensemble de la Ville

Il s'agit ici de poursuivre la création de ces conseils de quartiers à l'ensemble du territoire communal afin de bénéficier, pour l'administration et les élus, des remontées de la population quant aux projets d'avenir de la Ville. En privilégiant les quartiers Nord et Pentagone, ces derniers devront être élargis à d'autres publics et constitués de l'ensemble des forces vives de nos territoires : habitants, tissus associatifs, milieux économiques, universitaires, usagers, etc. ; pour assurer l'exhaustivité et la pluralité des avis. La vie de quartier ne se limitant pas aux frontières administratives, la Ville de Bruxelles collaborera à la création de conseils intercommunaux, créant des ponts entre quartiers situés sur différentes communes.

- **Localisation** : Pentagone, Quartier Nord et Quartier Louise
- **Acteurs/ Partenaires** : Services du secrétaire/ UO Bruxelles Participation
- **Priorité** : + +

Action 6.3.2 : Créer un annuaire en ligne des associations présentes sur le territoire de la Ville pour en assurer la visibilité

En complément de l'action précédente, la Ville de Bruxelles souhaite tenir à jour de manière régulière la liste des associations actives par quartier et par thématique via la création d'un annuaire cartographié au sein du site internet de la Ville de Bruxelles. Via cette dernière, les associations demanderaient leur inscription à cet annuaire après vérification des services de Bruxelles-Participation.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Services du secrétaire/ UO Bruxelles Participation
- **Priorité** : +

Action 6.3.3 : Créer un espace dédié à l'information et à la participation citoyenne dans chaque Pôle de proximité

Le développement de la participation indirecte via les outils informatiques est devenu un prérequis pour toucher une partie de la population qui n'a pas l'habitude de prendre part à la vie de la cité. Néanmoins, ils ne doivent pas faire oublier la nécessité de contact direct favorable aux échanges constructifs et francs entre l'autorité communale et les habitants. Prenant place au sein des « pôles de proximité » développés dans le cadre de l'ambition « Une Ville évolutive », ces maisons de la participation seront des lieux clairement identifiables dédiés spécifiquement à ces rencontres ayant pour sujet l'avenir de la Ville de Bruxelles et ses quartiers.

- **Localisation** : Nexus
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement urbain/ UO Planification et développement - Département Patrimoine Public - Services du secrétaire/ UO Bruxelles Participation
- **Priorité** : + +



Ambition VII : Une Ville de proximité

Pour assurer une égalité d'accès aux services et aux équipements de proximité

**Objectif stratégique 7.1 :
Réalisation de la “Ville à 10 minutes”**

Objectif chiffré (2050) → 100% de la population et des usagers de la Ville de Bruxelles ont accès à des équipements et services de proximité en moins de 10 minutes à pied, ce taux étant aujourd'hui de 80%

Action 7.1.1 : Actualiser, affiner et tenir régulièrement à jour l'inventaire des équipements et services de proximité

Dans la perspective de répondre aux besoins d'une ville de proximité accessible en moins de 10min, il convient tout d'abord de réaliser un diagnostic de l'offre en équipements et services afin d'en saisir les potentialités. Dans ce cadre, il conviendra d'établir un inventaire exhaustif de l'ensemble des infrastructures considérées dans le modèle de la « Ville à 10min », notamment des infrastructures communales. Cet inventaire régulièrement mis à jour de manière automatisée devra préciser les capacités d'accueil des équipements, leur programmation, leur superficie, leur état, leur type de gestion et leur saturation.

Cet exercice s'inscrit dans les missions de la « task force équipement » régionale visant le même objectif à son échelle d'intervention. Les données ainsi récoltées et mises à jour permettront à la Ville de Bruxelles d'actualiser les effets de bords d'ores et déjà intégrés à son modèle de « Ville à 10min ».

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement Urbain/ UO Planification et Développement - Département Patrimoine Public - Département Culture, Jeunesse, Sport - Département Espaces Publics et Verts - Département Instruction Publique - Département Régie Foncière et Affaires économiques - Perspective
- **Priorité** : + +

Action 7.1.2 : Définir des objectifs en termes de taux de couverture et identifier les carences en équipements et services de proximité

En parallèle de la précédente action, il s'agit également de spécifier la demande en équipements et services de proximité. Il convient ici de rappeler que chaque individu est libre de recourir à tel ou tel équipement ou service, et ce même à plus de 10min de son lieu de résidence. Néanmoins, il apparaît opportun de spécifier les différents profils qui sous-tendent cette demande dans le cadre d'une analyse territoriale de cette dernière. Il s'agit notamment de considérer des critères socio-démographiques (âge, composition de ménage, etc.) et des critères socio-économiques (niveau de revenus) ayant un impact sur les modes de vie et de déplacement.

L'approche de la Ville de Bruxelles est ici imminemment prospective. En effet, dans le cadre du PCDD, des taux sont d'ores et déjà proposés en fonction des données de population, et comparés soit au niveau international, soit entre les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ou au niveau des 7 quartiers de la Ville. Ce travail devra être poursuivi afin d'affiner la connaissance de la demande en équipements et services de proximité.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement Urbain/ UO Planification et Développement - UO Cartographie et dessin
- **Priorité** : + +

Action 7.1.3 : Répondre aux carences constatées en objectivant les besoins

La cartographie de l'accessibilité des équipements et services de proximité, les informations de saturation et les taux de couverture identifiés à terme ne sont pas des fins en soi, et doivent être croisés pour constituer des outils d'aide à la décision. Par conséquent, la réponse aux carences constatées fera l'objet d'une analyse territoriale, sur base de ces outils mais également des connaissances de terrain des différents services impliqués. En fonction, il s'agira soit de créer de nouvelles unités infrastructurelles soit de rénover celles existantes afin d'en augmenter ou rationaliser la capacité, unités qui doivent être accessibles et ouvertes au plus grand nombre. Cela suggère d'anticiper sur les possibilités d'extension des équipements existants, comme cela a été abordé dans l'ambition « Une Ville évolutive », mais aussi d'assurer une répartition raisonnée des infrastructures sur le territoire. Pour cela, et en fonction d'une analyse d'opportunité, la Ville de Bruxelles et son CPAS privilégieront la mutualisation des espaces et la concentration des services en « pôles de proximité » accessibles à 10 min à pied, ce qui revient à en disposer d'un par quartier du Monitoring.

En ce sens, il apparaît important que ces pôles soient de taille suffisante afin de jouer un rôle central dans les quartiers, mais aussi pour leur assurer une multifonctionnalité, en valorisant les fonctions sociales et civiques pour une meilleure inclusion sociale. D'autre part, et dans un souci de résilience, ces équipements se voudront adaptables pour leur assurer une longévité nécessaire. Comme évoqué plus avant, la création des pôles de proximité sera aussi l'occasion d'éprouver les Noyaux d'Identité Locale définis dans le PRDD, et donner corps à ceux que la Ville de Bruxelles souhaite créer sur son territoire. Enfin, ayant vocation à marquer l'identité des quartiers dans lesquels ils se localisent, les pôles de proximité devront prendre place dans des bâtiments à la symbolique forte, auxquels les habitants et les usagers pourront s'identifier.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement Urbain/ UO Planification et Développement - Département Patrimoine Public - Département Culture, Jeunesse, Sport - Département Espaces Publics et Verts - Département Instruction Publique - Département Régie Foncière et Affaires économiques
- **Priorité** : + +

Action 7.1.4 : Réaliser et tenir à jour un inventaire des grands projets à impact territorial porté par la Ville ou par d'autres instances sur le territoire de la Ville

En parallèle de l'action visant à créer un comité de coordination transdisciplinaires chargé de la stratégie foncière et immobilière de la Ville de Bruxelles dans l'ambition "Une Ville exemplaire et participative", il s'agit ici de permettre un suivi des projets publics identifiés dans ce cadre via la création d'une base de données spécifiques. Cartographiés, ces projets publics pourront être visualisés tant par le personnel de la Ville que ses habitants via un géoportail. 5 fonctions de projets à impact territorial sont proposées: logement; équipement; environnement et cadre de vie; mobilité et les projets mixtes alliant au minimum deux de ces fonctions. L'UO Planification et développement du Département Développement urbain identifiera les critères permettant de les répertorier sur les 7 grands quartiers de la Ville.

- **Localisation** : Territoire communal
- **Acteurs/ Partenaires** : Département Développement Urbain/ UO Planification et Développement
- **Priorité** : +

PCDD BRUXELLES

ANNEXE 1: PROCESSUS PARTICIPATIF

Annexe 1:

Processus Participatif

Le Plan Communal de Développement Durable fût une occasion pour la Ville de Bruxelles de “pratiquer ce qu'elle prêche”, “Une Ville Exemplaire et Participative” étant l'une des 7 grandes ambitions mises en avant par le plan. Un processus participatif ambitieux a donc été mis en place pour déterminer le contenu et les priorités du plan. Davantage qu'une étape secondaire, le processus participatif constitue une ligne directrice pour le développement du PCDD.

Ainsi, les acteurs publics, privés et civils ont été impliqués à des moments décisifs, aux moyens de différentes méthodes. Ils ont ainsi été impliqués dans la formulation d'actions stratégiques locales pour réaliser des 7 ambitions de la Ville dans ses 7 territoires. Cette méthodologie

favorisera un PCDD plus soutenu et plus résilient, sensible aux différents thèmes et disciplines ainsi qu'aux opportunités et défis au niveau (inter)national, régional, municipal et local. Le processus participatif s'est déroulé en 3 grandes phases: **(1) exploration générale**, **(2) dialogue centralisé** (au niveau de la Ville de Bruxelles), **(3) dialogue décentralisé** (au niveau des 7 quartiers de la Ville). Dans cette annexe, nous examinerons les objectifs, les méthodes et les résultats de chaque phase du processus participatif.

Intro & Phase 1: Exploration

Octobre - novembre 2019

Objectif

Au tout début du projet, le choix a été fait d'impliquer un large groupe de citoyens dans l'identification des défis, des ambitions et des objectifs qui constituent la base du développement futur du PCDD. Par conséquent, une vaste enquête en ligne a été mise en place pour la population bruxelloise avec trois objectifs:

- **(1) Informer** sur le processus d'élaboration du PCDD et ses échéances;
- **(2) Alimenter** le diagnostic de la Ville et de ses 7 quartiers réalisé par l'administration sur la base de données statistiques, d'analyses urbanistiques et d'apports d'autres processus participatifs au niveau communal. Via l'enquête en ligne, ce diagnostic a été complété par les points de vue issus de la réalité vécue par les habitants
- **(3) Compléter et hiérarchiser** les grandes ambitions pour l'ensemble de la Ville de Bruxelles définies par l'administration.

Méthode

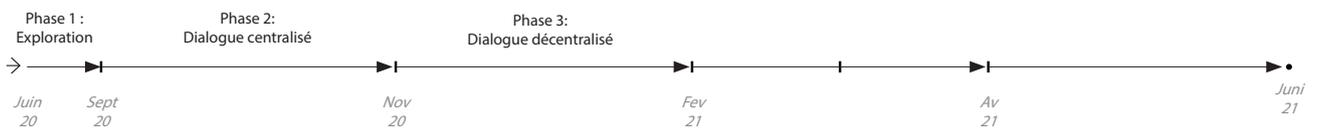
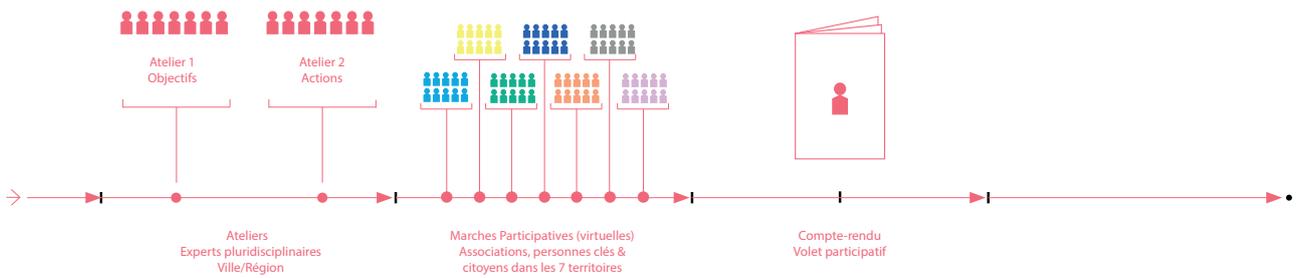
- **Lancement.** Cette vaste enquête en ligne a été lancée entre le 14 octobre et le 30 novembre 2019 de manière ambitieuse auprès de la population bruxelloise. Sa réalisation a été encouragée par des affichages dans l'espace public, sur les véhicules de la Ville et ceux de la STIB, par des publications, des dépliants, des toutes-boîtes et des enquêtes réalisés dans les files d'attente du centre administratif. De cette manière, un maximum de répondants a été mobilisé.

- **Enquête en ligne.** L'enquête en ligne comprenait des questions fermées et ouvertes. Pour les questions fermées,

les participants pouvaient exprimer leur satisfaction par rapport aux différents thèmes abordés dans le diagnostic du PCDD et la description des 7 grandes zones de la Ville. Ainsi, 40 thèmes ont été soumis, allant des équipements de la petite enfance à ceux dédiés à la jeunesse, de la qualité de l'air à la propreté publique, de l'accès aux potagers et aux infrastructures cyclistes à l'offre en stationnement. En outre, les citoyens pouvaient également donner des réponses plus détaillées dans les questions ouvertes, sur la base de leur expérience.

Résultats

Au total, 1.634 personnes, dont 82% habitant la Ville de Bruxelles, ont partagé 5.041 commentaires et idées concernant le diagnostic et le développement durable des quartiers. Les résultats de l'enquête en ligne se trouvent dans la 2ème partie de l'annexe. Ces résultats ont été utilisés pour établir les grandes lignes thématiques du PCDD et former un point de départ pour le dialogue centralisé et décentralisé.



1
Matrice des
objectifs
partagés

2
Définition des
Objectifs
stratégiques

3
Définition des
Actions localisées

4
Définition des
Nexus et
des Projet-Leviers



Phase 2: Dialogue centralisé

Septembre- novembre 2020

Objectif

Afin d'accorder une attention suffisante au niveau communal et au niveau du quartier, le processus de participation a été divisé en un "dialogue centralisé" et un "dialogue décentralisé". Lors de ce premier dialogue centralisé, des acteurs publics de divers services régionaux, allant de Perspective.Brussels et Bruxelles Environnement, et divers services communaux allant du sport à la culture, ont été rejoints par des experts externes lors de deux séries d'ateliers. Leurs différentes perspectives ont permis de recueillir des informations interdisciplinaires et intégrées dans le but de formuler des objectifs et des actions au niveau de la ville.

Méthode

- Atelier 1: Objectifs. Le premier atelier s'est déroulé de manière physique avec plus de 40 participants. Après une introduction sur le développement du PCDD, le groupe a été divisé en 7 tables de travail pour chaque ambition. Avant l'atelier, chaque participant a reçu une brochure contenant une liste des diagnostics et des objectifs actuels aux niveaux (inter)national, régional et communal liés aux 7 défis locaux. Ces informations avaient pour but d'informer et d'inspirer les participants et de fournir un point de départ pour le premier atelier.

A chaque table d'atelier de maximum 15 participants, les objectifs ont été discutés au niveau de la Ville de Bruxelles, adaptés et complétés sous la direction d'un modérateur professionnel. La formulation de nouveaux objectifs s'est faite à l'aide de fiches sur lesquelles les

participants pouvaient indiquer à quelle ambition et à quel enjeu l'objectif était lié. Dans la mesure du possible, ils pouvaient également fournir quelques "métadonnées" pour cet objectif, comme le niveau politique compétent, le niveau de réalisation, qui devrait prendre l'initiative, s'il fallait poursuivre les recherches, quels investissements seraient nécessaires et quand cet objectif devrait être réalisé. Enfin, ils ont également pu fournir des commentaires supplémentaires par objectif.

Ces derniers ont d'abord été remplis individuellement, puis placés sur une grande toile d'atelier dans la case liée aux enjeux. Il était également possible de lier les objectifs à des lieux spécifiques sur la carte de la Ville avec une légende marquant d'ores et déjà les endroits importants par enjeu. Par la suite, tous les objectifs proposés ont été examinés. Sur la base du dialogue qui a suivi, des objectifs ont été reliés les uns aux autres et des objectifs supplémentaires ont été formulés, souvent grâce à la synergie qui s'est dégagée entre les différentes perspectives autour de la table. Enfin, à la fin de l'atelier, les conclusions des différentes tables ont été expliquées à l'ensemble des participants.

Atelier 1: objectifs

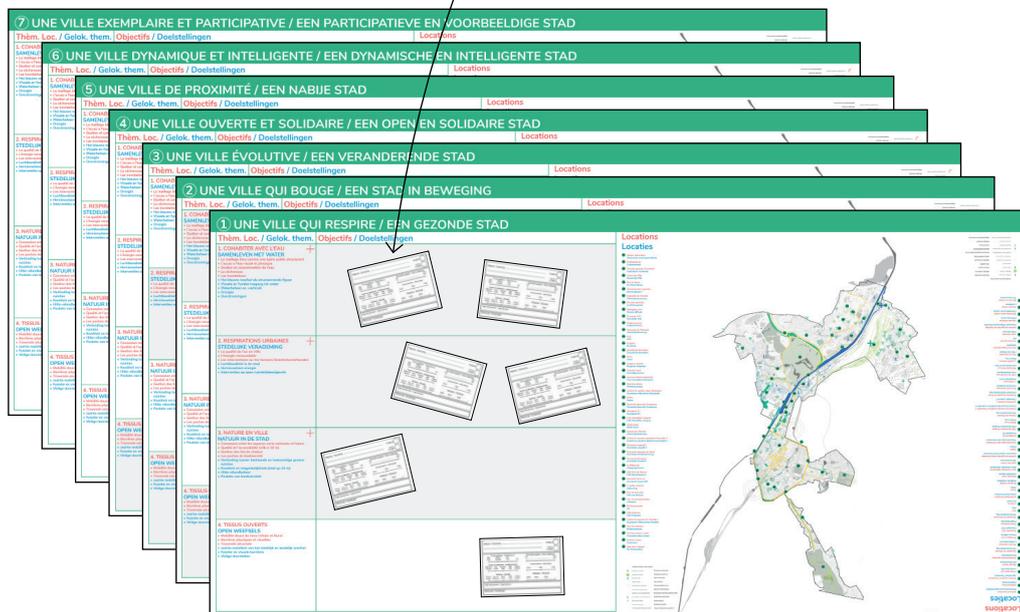
Les participants ont reçu une brochure afin de se préparer à l'atelier. La brochure contenait les diagnostics, des exemples inspirants et des objectifs actuels aux niveaux (inter)national, régional et municipal liés aux enjeux.



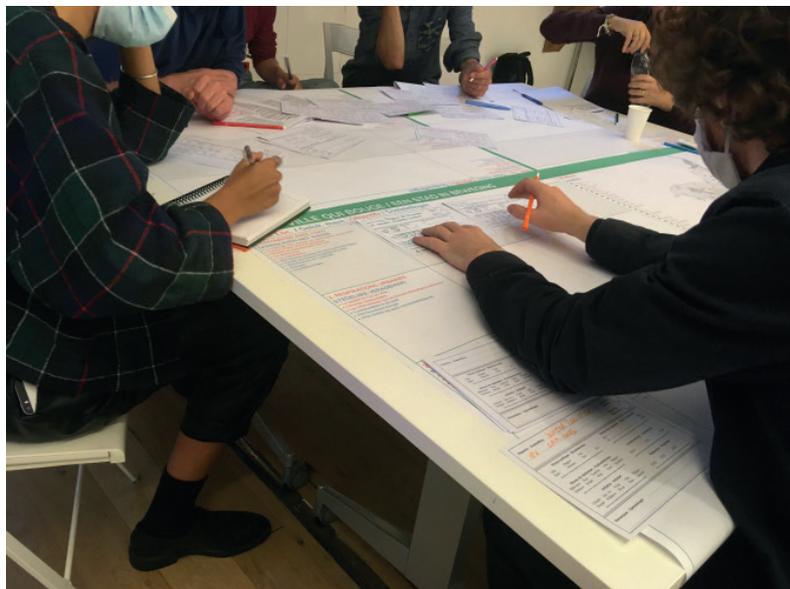
À chaque table, les participants ont reçu des fiches vides pour formuler des objectifs précis pour l'ambition qui était au centre de leur table.

Objective - Doelstelling _____		Ambition <input type="radio"/>	
		Thème localisé <input type="radio"/>	
Niveau public - Niveau public	Niveau régional - Niveau régional	Féd. Fed.	CU
Ville Stad	Région Gewest		
Niveau de réalisation - Realisatieniveau		Recherche supplém. - Extra onderzoek	
Bâtiment Gebouw	Rue Street	Quartier Wijk	Ville Stad
Investissement - Investering		Réalisation - Realisatie	
<€1m		€5m >10m	
Cluyten Huis	Initiative - Initiatief	Privé Privé	Ville Stad
Soc. civ. Middeln.		Région Gewest	
2020		2030 2040 ...	
(Type de) locations - (Type) localities			
Remarques - Opmerkingen			

Les participants ont ensuite placé leurs fiches remplies sur les toiles de l'atelier, dans les cadres liés à l'enjeu approprié. Ces objectifs étaient également liés à la carte. De cette façon, tous les objectifs ont été collectés et discutés de manière structurée.



Exemple d'une table à l'atelier 1.

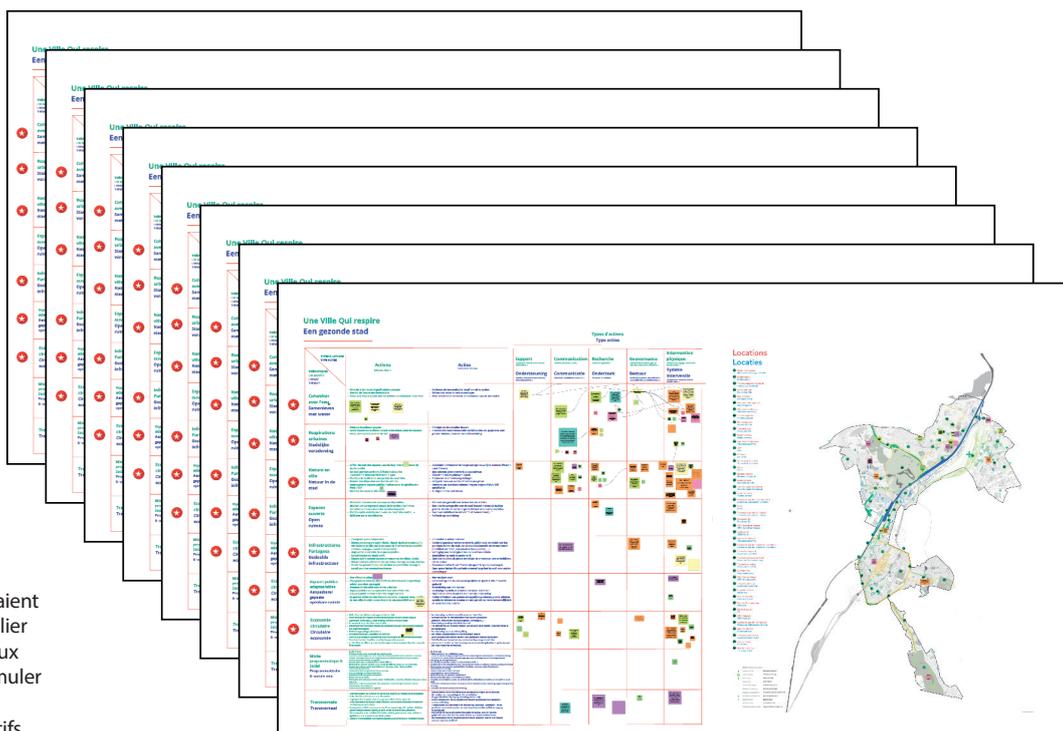


- **Atelier 2: actions.** Lors de ce deuxième atelier, les mêmes acteurs ont été invités à formuler des actions qui pourraient contribuer à atteindre les objectifs identifiés lors du premier. En raison des mesures de sécurité liées au COVID-19, cet atelier a été organisé en ligne. Après une présentation du développement du PCDD et des résultats de l'atelier 1, les participants ont été à nouveau répartis en 7 groupes, en fonction de leur expertise et de leur intérêt. Dans chaque groupe, une toile d'atelier en ligne (MIRO) a été présentée avec les actions déjà formulées dans l'atelier 1 - en prévision de ce deuxième atelier. Ensuite, tous les participants ont eu le temps de formuler individuellement quelques actions en les écrivant sur des post-its numériques. Ces actions pouvaient à nouveau être classées en fonction des sept défis locaux et de cinq types d'actions : soutien, communication, recherche, gouvernance et interventions physiques. Pour le dernier type d'action, les participants étaient à nouveau invités à indiquer sur la carte les espaces d'intervention possibles. Chaque table était accompagnée d'un modérateur professionnel. A la fin, les différents groupes ont été réunis et les conclusions partagées.

la liste des objectifs, des actions et des paramètres connexes au niveau de la Ville de Bruxelles. Nous donnons ci-dessous un aperçu de certains des objectifs et actions qui ont été formulés dans les ateliers de cette phase.

Résultats Les résultats de ces deux ateliers ont été regroupés dans un tableau pratique dans lequel plus de 600 différents types d'actions ont été reliés à plus de 200 objectifs, qui ont à leur tour été classés en fonction des défis locaux et des 7 ambitions du PCDD. Ce tableau contient les objectifs et actions littéralement proposés par les ateliers et peut être consulté sur les pages suivantes. Le contenu de ce tableau a ensuite été utilisé pour définir

Ces toiles d'atelier numériques résumaient les objectifs de l'atelier 1 et permettaient aux participants de formuler des actions pour atteindre ces objectifs.



Une Ville qui respire

Objectifs

“Développer des zones de tranquillité et d’air frais de haute qualité dans tous les quartiers.”

“Développer un réseau vert/bleu.”

“Traiter les espaces verts comme une priorité au même titre que les autres fonctions de la ville.”

“Réduire l’espace disponible pour les automobiles.”

“Ouvrir la Seine pour la nage, la biodiversité et le refroidissement.”

“Envisager des solutions pour le stockage des déchets.”

“Création d’espaces pour les jardins potagers et le compost collectif.”

“Augmenter l’utilisation des produits locaux dans la construction.”

“Limiter la circulation des déchets.”

Actions

“Offrir un soutien technique aux particuliers qui ont des “problèmes de gestion de l’eau”.”

“Faire une cartographie des points d’accès à l’eau pour les potagers collectifs.”

“Ne plus utiliser l’eau potable pour les machines nettoyant la Ville.”

“Étudier les plantes peu consommatrices en eau.”

“Rappeler aux habitants que chacun peut participer en plantant sur son terrain privé.”

“Verduriser les cours des écoles.”

“Aménager les toitures publics (espace récréatifs, potagers urbains).”

“Fourniture d’installations pour le compostage professionnel des déchets organiques ménagers au niveau du quartier.”

“Mise en place de marchés de proximité.”

Une Ville qui bouge

Objectifs

“Création de transports publics innovants tels que le waterbus.”

“Considérer les coûts externes de mobilité: le pollueur paie.”

“Encourager un mélange ambitieux d’activités économiques et de fonctions résidentielles.”

“Chaque enfant peut aller à l’école en toute sécurité et de manière autonome.”

“Toute la Région bruxelloise accessible en 30 minutes maximum depuis le Pentagone, en utilisant les transports publics ou les modes actifs.”

“Créer plus d’emplacements pour les mobilités partagées.”

“Nous devons rendre la Ville de Bruxelles financièrement indépendante du stationnement.”

“Nous plaçons l’homme au coeur de la conception des rues et de la circulation.”

“Toutes les marchandises doivent être livrées de manière propre, efficace et silencieuse.”

Actions

"Nous remplaçons le bus 51 par un tram 51."

"Promouvoir l'autopartage, notamment entre particuliers."

"L'eau en tant que bien commun: mesurer et gérer par les citoyens."

"Planification et lutte contre la pauvreté dans l'accès aux transports."

"Installation de parcours argentés/roulants pour les seniors."

"Un espace public convivial pour les femmes."

"Autoroutes cyclables sur tout le territoire de la Ville."

"Rééquilibrer l'espace public en faveur des modes actifs et transport en commun."

"Centres logistiques multimodaux axés sur le commerce électronique."

Une Ville évolutive

Objectifs

"Faire une cartographie du sous-sol."

"Permettre aux coursiers privés d'accéder également au réseau vert".

"Construire sur un terrain non bâti uniquement s'il n'y a pas d'autre option; "ne pas construire sauf si."

"Redistribution de l'espace public et aménagement de la route en faveur du principe STOP."

"Développer des alternatives pour les parkings souterrains."

"Rendre les paysages compréhensibles et visibles."

"Investir dans des connexions sécurisées entre les différents espaces publics et parcs."

"Ouverture de grandes zones industrielles (en particulier le long du canal) pour des connexions douces le soir et le week-end."

"Prise en compte de la valeur ajoutée dans les permis d'urbanisme."

Actions

“Primes pour les habitants pour promouvoir les jardins en terrasse, la perméabilisation des îlots, les toitures végétales ainsi que l’ouverture de ces espaces au public.”

“Informer les particuliers sur le choix des plantes pour leur jardin.”

“Créer des ateliers de rénovation dans les quartiers pour mettre en relation et accompagner les habitants dans la rénovation collective.”

“Plus de cohérence et d’ambition dans la politique de licences”.

“Organiser la gestion collective de l’espace public.”

“Exiger la date d’expiration des bâtiments lors du renouvellement des permis.”

“Etablir des missions architecturales dans lesquelles de nouvelles formes d’habiter sont à rechercher. Décrire les critères minimaux pour les espaces communs.”

“Installer des “rain gardens” dans l’espace public.”

“Créer des pataugeoires ou des fontaines où les enfants peuvent jouer.”

Une Ville ouverte et solidaire

Objectifs

“Utiliser la nature comme lien entre les différents groupes de population.”

“L’espace public pour tou.te.s: faciliter sa réappropriation et son utilisation.”

“Développer des événements fédérateurs pour le grand public.”

“Créer un forum de médiation culturelle.”

“Un espace sportif convivial pour les femmes dans l’espace public.”

“Logement (social) modulable qui tient compte des différentes façons de vivre à Bruxelles.”

“Lutte contre le délabrement.”

“Construction d’un espace public par et pour tous (femmes, enfants, personnes handicapées).”

“Permettre aux jeunes de participer activement à la ville de la solidarité.”

Actions

"Visibilité des enjeux d'eau (précarité, sécheresse...)"

"Carte interactives et interservices sur les points noirs en matière de propreté."

"Développer le "citizen science" pour cartographier les ressources (culturelles, sociales, durables, etc.)"

"Territorial mapping" et "behavioural mapping" dans tous les quartiers de la Ville, pour baser notre politique et nos actions dans une connaissance concrète du territoire."

"Impliquer les femmes dans l'aménagement des espaces publics en fonction de leurs besoins."

"Sanctionner le non respect des arrêtés d'inhabitabilité par les propriétaires."

"Mettre à disposition les espaces inoccupés de la Ville de manière plus systématique."

"Permettre le jeu des enfants dans l'espace public par des aménagements temporaires ou définitifs, surtout dans les quartiers denses."

"Remplacer les sacs oranges de Bruxelles propreté par des bulles ou autres points de dépôt fixes."

Une Ville de proximité

Objectifs

“Tout le monde doit avoir accès à l’eau potable.”

“La baignade devrait être possible dans tous les quartiers.”

“Augmenter l’attractivité de la Ville en matière de sport.”

“Plus d’infrastructures pour les soins de première ligne.”

“Les écoles sont ouvertes aux sports mais aussi aux organisations.”

“Suivi actif des besoins futurs par district liés à la démographie.”

“Une culture de quartier plus productive et non plus seulement symbolique.”

“Définir quels services doivent être accessibles et dans quel délai.”

“Introduire de nouvelles fonctions dans les quartiers monofonctionnels, et vice versa.”

Actions

“Soutien à des formations “Rouler à vélo” pour les habitants.”

“Communiquer vers les femmes pour rendre “visible” leurs pratiques dans les espaces ouverts qui doivent être plus inclusifs.”

“Travailler à ouvrir plus systématiquement les espaces des écoles aux acteurs des quartiers hors des heures scolaires (culture, aide aux devoirs, sports,...)”

“Repair café dans chaque quartier.”

“Travail antiraciste, remise en cause d’actions concrètes telles que l’héritage colonialiste, renforcement et consolidation des identités culturelles.”

“Dépôts locaux pour l’eau provenant par exemple des chantiers navals et destinée à être utilisée localement.”

“Installer un réseau d’espaces publics avec une image caractéristique.”

“Poursuite des zones piétonnes (canal, promenade verte, ...).”

“Cantines scolaires durables.”

Une Ville dynamique & intelligente

Objectifs

“Soutenir la numérisation du commerce local.”

“Gestion intelligente des ressources.”

“Améliorer la résilience du commerce de Bruxelles. Orienter et reconnecter les services aux besoins des résidents de chaque quartier.”

“Nous faisons de Bruxelles de nouveau une destination de shopping pour la Belgique.”

“Nous installons des ateliers dans chaque quartier, accessibles aux habitants.”

“Protéger l'espace économique dans les zones fortement mixtes.”

“Préserver un grand espace économique monofonctionnel et abordable.”

“Mélange vertical de commerce et logement.”

“L'innovation et la technologie comme vecteur d'émancipation sociale et économique.”

Actions

“Promouvoir le développement de grands bâtiments à utilisation économique.”

“Installer une plateforme pour les matériaux recyclables.”

“Installer une plateforme pour mettre en relation les propriétaires de biens inoccupés et les chercheurs d’espaces productifs.”

“Lancer des challenges aux start-ups pour trouver des solutions innovantes.”

“Analyser le potentiel des réserves foncières de la Ville pour des projets d’agriculture urbaine/logistique/stockage.”

“Introduire plus de projets EU pour obtenir subsides, possibilités en terme de partenariat locaux (H2020, UIA).”

“Transformer les zones de forte mixité (PRAS) en ZÉMU (ou similaire) avec obligation de garder ou d’augmenter la surface des activités économiques.”

“Utilisation d’éléments modulaires et démontables dans les constructions, cradle to cradle.”

“Préserver et intensifier les zones économiques monofonctionnelles.”

Une Ville exemplaire et participatif

Objectifs

“L'eau pour des enfants,
par pour les caves.”

“Cartographie des
besoins du citoyens
(espaces verts,
services, etc.)
avec, par exemple, une
carte interactive.”

“Soutenir les
commons :
responsabilité de la
garde et de l'intendance
partagées.”

“Accès à tous les
espaces publics pour
les personnes
handicapées.”

“Identifier et protéger
des niches culturelles.”

“Réutilisation de
matériaux locaux tels
que le bois de la forêt
des Soignes.”

“Soutenir une plus
grande diversité des
animateurs et des
intervenants à la
participation dans la
Ville.”

“Chercher des nouvelles
formes de financement
(public - privé - civil).”

“Stimuler de nouvelles
formes de logement en
association avec les
citoyens.”

Actions

“Mise en place d’une taxe sur le gaspillage alimentaire.”

“Développer un réseau d’acteurs actifs dans le domaine de l’économie circulaire.”

“Mise en place de conseils de quartier dans chaque quartier : suivi des processus de participation, signalement au collège lorsque quelque chose ne va pas et conseils au collège de manière plus permanente.”

“Installation de panneaux spécifiques pour les projets détaillés (tels que pour le tram NOH).”

“Développer un réseau de différentes personnes pour tester de grandes actions de communication afin de voir si c’est une bonne idée.”

“Mettre à disposition des budgets participatifs par quartier.”

“Une meilleure cartographie des acteurs clés par district.”

“Une utilisation accrue des maisons de quartier pour atteindre des publics plus diversifiés en matière d’activités, de participation, etc. L’infrastructure ne dispose pas d’un budget suffisant.”

“Créer une plate-forme de connaissances sur les méthodes et les actions participatives.”

Phase 3: Dialogue décentralisé

Décembre 2020 - Janvier 2021

Objectif

Après le dialogue centralisé, cette phase descend au niveau des 7 quartiers de la Ville de Bruxelles. Cette approche locale est essentielle car les quartiers ont une réalité sociale, économique, écologique et expérimentale différente. Bien qu'une masse d'informations ait déjà été collectée par quartier dans le cadre de la vaste enquête en ligne, nous voulions utiliser notre approche pour amener les citoyens à dialoguer entre eux afin de parvenir à de nouvelles idées interdisciplinaires, en collaboration. Nous voulions également utiliser cette approche décentralisée pour parler de lieux concrets et des défis et opportunités qui y sont liés dans leur quartier. Par conséquent, une promenade participative (en ligne) a été organisée par quartier, dans le but de formuler à nouveau des objectifs

et des actions au niveau local.

Méthode

- Visites sur place

En plus d'une lecture urbanistique et statistique de la zone, une visite approfondie du site a été organisée dans chaque quartier par des employés de la Ville de Bruxelles pour l'équipe désignée pour l'élaboration du PCDD. Un tour à vélo a été utilisé pour visiter les différents sites et acteurs et pour expliquer les défis et les opportunités. Ces connaissances locales ont servi de base à l'organisation du dialogue décentralisé.



- Cartographie des parties prenantes et entretien avec les personnes clés

Bien que les ateliers par quartier aient été ouverts à tous les résidents, les acteurs civils clés ont été invités à participer en tant que représentants. Afin d'inviter ces acteurs clés, la base de données et le réseau de Bruxelles Participation ont été utilisés. Ils comprennent un grand nombre d'organisations de la société civile. Comme cette liste n'était pas exhaustive, une recherche supplémentaire de nouvelles organisations dans chaque quartier a été effectuée. D'autre part, un entretien préparatoire avec une personne clé identifiée par quartier a été réalisé. Avec cette personne, les lieux, thèmes et sensibilités les plus importants issus de leur expérience locale ont été identifiés, puis combinés avec les thèmes au niveau de la Ville ainsi que ceux mis en évidence dans la vaste enquête en ligne. Ces thèmes ont constitué les thèmes centraux de chaque quartier. Les acteurs clés ont également complété la liste des autres personnes clés du quartier et ont indiqué comment et quand elles pourraient être mobilisées au mieux pour l'atelier. Sur la base de ces informations, nous avons veillé à ce qu'un maximum de personnes clés soient invitées et nous avons intégré les préoccupations et les intérêts locaux dans les ateliers de manière efficace.

- Exemples de scénarios

Sur la base d'un cours d'urbanisme, de visites de sites et d'entretiens avec des personnes clés locales, des propositions d'interventions spatiales ont déjà été préparées pour être présentées lors des ateliers par quartier. Ces propositions devaient également permettre aux participants de réagir à ces scénarios possibles.

- Promenades

Participatives en ligne, par quartier Sur la base des étapes préparatoires ci-dessus, un atelier a finalement été organisé pour chacun des 7 quartiers de la Ville de Bruxelles. Une moyenne de 10 à 15 personnes, dont la moitié représentait une association de quartier, ont participé à chaque atelier en ligne de manière interactive.

Chaque atelier a suivi 4 chapitres fixes.

- **(1) Informer:** Dans une première section, la Ville et l'équipe désignée ont présenté le PCDD, son développement et le rôle du processus participatif. Les résultats de l'enquête en ligne pour le quartier concerné ont également été expliqués. Cette section était destinée à informer les participants en fonction d'une participation ciblée à l'atelier.

- **(2) Inspirez:** Dans une deuxième partie, l'équipe désignée a présenté sa lecture du quartier ainsi que les interventions spatiales possibles qui peuvent jouer un rôle dans le développement durable du quartier. Cette section avait pour but d'inspirer et de mobiliser les participants à

réagir.

- **(3) Promenade participative:** La troisième partie de 90 minutes était réservée à une promenade et un atelier en ligne. À l'aide de photos prises sur place ainsi que d'images satellites, les lieux qui sont ressortis de l'enquête en ligne, des entretiens avec la personne clé locale et de notre propre lecture urbaine ont été discutés. En moyenne, cela concernait une dizaine de sites. Pour chaque lieu, les participants ont été invités à se concentrer sur le diagnostic de l'endroit et à formuler des actions possibles qui ont ensuite été classées en fonction des sept défis locaux. Tout d'abord, les participants ont bénéficié d'un temps individuel pour écrire leur contribution au diagnostic et aux actions pour un lieu donné. Ces apports ont ensuite été discutés et complétés par un dialogue entre les participants, animé par un modérateur professionnel. En général, 7 des 10 sites, ceux qui importaient le plus aux participants, ont été discutés en détail.

- **(4) Conclusion:** Dans une dernière section, les principales conclusions ont été discutées en groupe. Ainsi, les participants ont eu l'occasion de mettre en avant certains éléments prioritaires. Enfin, des informations supplémentaires ont été fournies sur la poursuite du projet.

Résultats

Dans la section suivante, nous présenterons les résultats de l'enquête en ligne par quartier ainsi qu'une carte avec les idées les plus importantes qui ont été données lors de l'entretien avec l'acteur clé et des promenades participatives. Ces idées ont ensuite été traduites en Nexus, objectifs et actions qui sont présentés dans le PCDD.

Pentagone

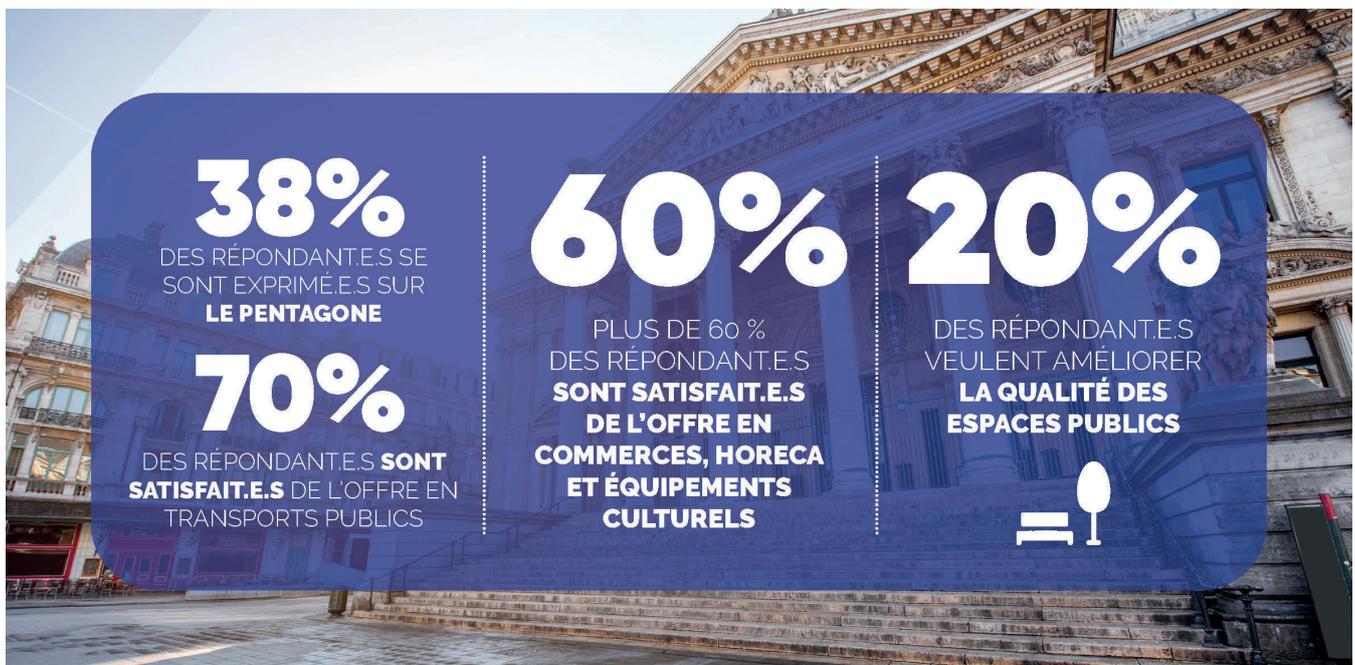
PENTAGONE

(743 répondant.e.s)

Le Pentagone est le quartier qui a récolté le plus de réponses, il suscite autant l'intérêt de ses habitant.e.s que de ses utilisateur.rice.s.

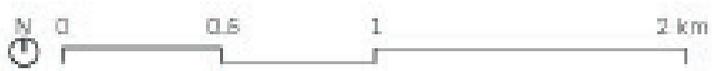
L'accès aux équipements culturels et de santé et l'offre commerciale et horeca sont les éléments positifs les plus mis en avant par les répondant.e.s. Dans l'ensemble, les piéton.ne.s apprécient également l'accessibilité du centre en transports en commun et les infrastructures présentes. Les cyclistes trouvent plus difficilement leur place tandis que la congestion automobile et la sécurité routière génèrent des difficultés pour tou.te.s.

En ce qui concerne les espaces publics, les répondant.e.s déplorent le manque d'espaces verts et estiment que la qualité de ceux-ci peut être améliorée. Ils ont également noté le manque de propreté qui donne un sentiment d'insécurité dans certains secteurs. Un autre point d'attention est l'hyperconcentration de tout ce qui est événementiel et activités orientées pour les touristes, qui prennent le pas sur les équipements de base d'une vie de quartier, notamment les commerces de proximité. A rajouter à cela les nuisances qui vont avec, et notamment le bruit de l'Horeca et les camions de livraison.





- Cohabiter avec l'eau
- Espaces publics partagés
- Nature en ville
- Mixité fonctionnelle stimulée
- Tissus ouverts
- Matière habitante
- Economie circulaire



Haren

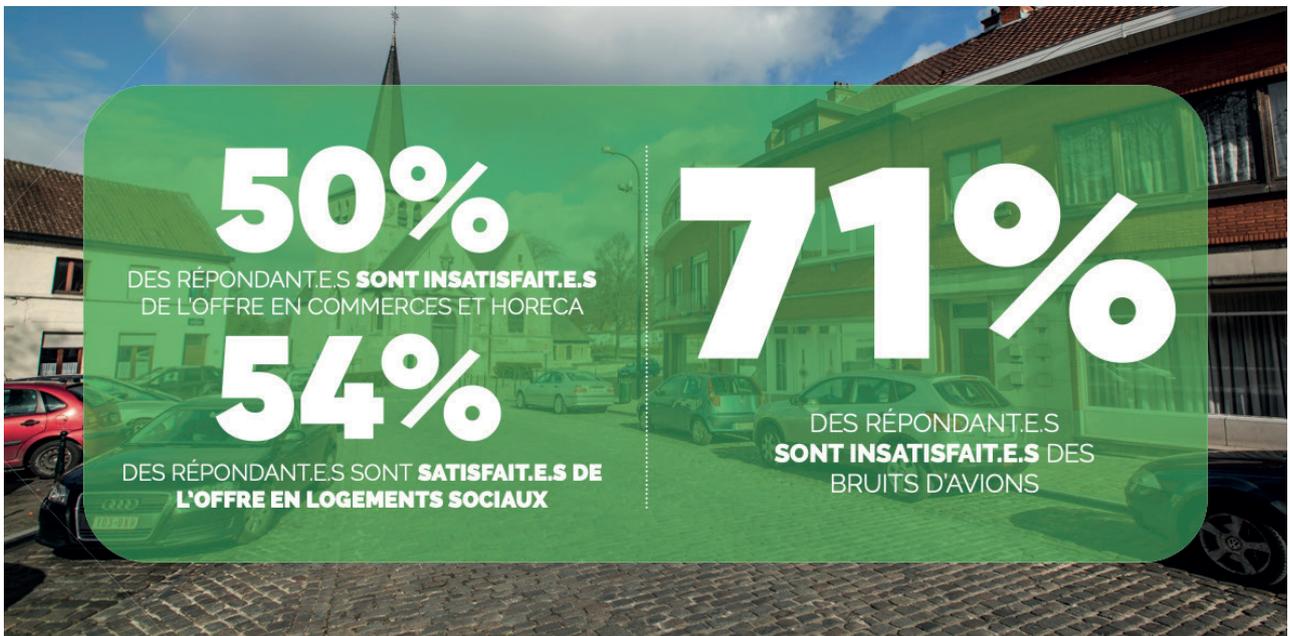
HAREN

(54 répondant.e.s)

Les récents projets de construction de logements ainsi que la construction de la prison évoquent un sentiment de saturation aux habitant.e.s de Haren. Surtout vu le manque d'équipements mis à disposition des résident.e.s.

Celleux-ci manifestent un intérêt grandissant pour la préservation de leurs espaces verts en développant des projets d'agriculture urbaine et en proposant de relier ces espaces entre eux pour former des promenades attrayantes. Il.elle.s sont demandeur.se.s pour l'organisation d'activités festives et de moments de discussions sur les projets qui concernent leur quartier.

La fréquence des transports publics peut être améliorée à Haren. Les répondant.e.s souhaiteraient que l'offre de ces transports soit renforcée et que des connexions périphériques soient développées.



"Il est nécessaire de relier Haren au canal ainsi que de sécuriser les pistes cyclables et les routes le long du canal".

"Nous devons relier plus fortement l'autoroute des vélos en Flandre ici à Bruxelles par Haren."

"Nous devons fortement protéger les espaces verts existants car une grande partie d'entre eux a déjà disparu."

"Et si nous donnions ici un espace aux événements qui ne peuvent plus avoir lieu dans le centre de Haren ou de la Ville de Bruxelles ? Cela nécessite un espace multifonctionnel, couvert ou un champ de gazon".

"Une zone tampon verte devrait être créée ici, avec les passerelles nécessaires."

"Ce quartier décentré est un quartier oublié de Haren. Y prévoir des espaces pour les jeunes (sportif et de réunions) et un espace multifonctionnel permettrait de "raccrocher" ce quartier au village."

"Il manque ici une piste cyclable séparée et les camions et les bus s'y garent, ce qui oblige les piétons à poursuivre leur chemin dans la rue."

"Peut-être avons-nous besoin de parkings où les jeunes peuvent se retrouver et ne pas faire de nuisances dans le centre."

"Il y a peu de respect en matière de stationnement. Il n'y a donc pas de parking pour les services religieux orthodoxes, par exemple, auxquels environ 50 personnes participent une fois par mois. Il en va de même pour les personnes qui viennent au GC De Linde pour un événement".

"Le mélange entre le logement et la nouvelle industrie légère peut en effet apporter une belle dynamique au quartier."

"Nous devons regarder au-delà de ces îlots et mieux les relier."

- Cohabiter avec l'eau
- Nature en ville
- Tissus ouverts
- Economie circulaire
- Espaces publics partagés
- Mixité fonctionnelle stimulée
- Matière habitante



Laeken

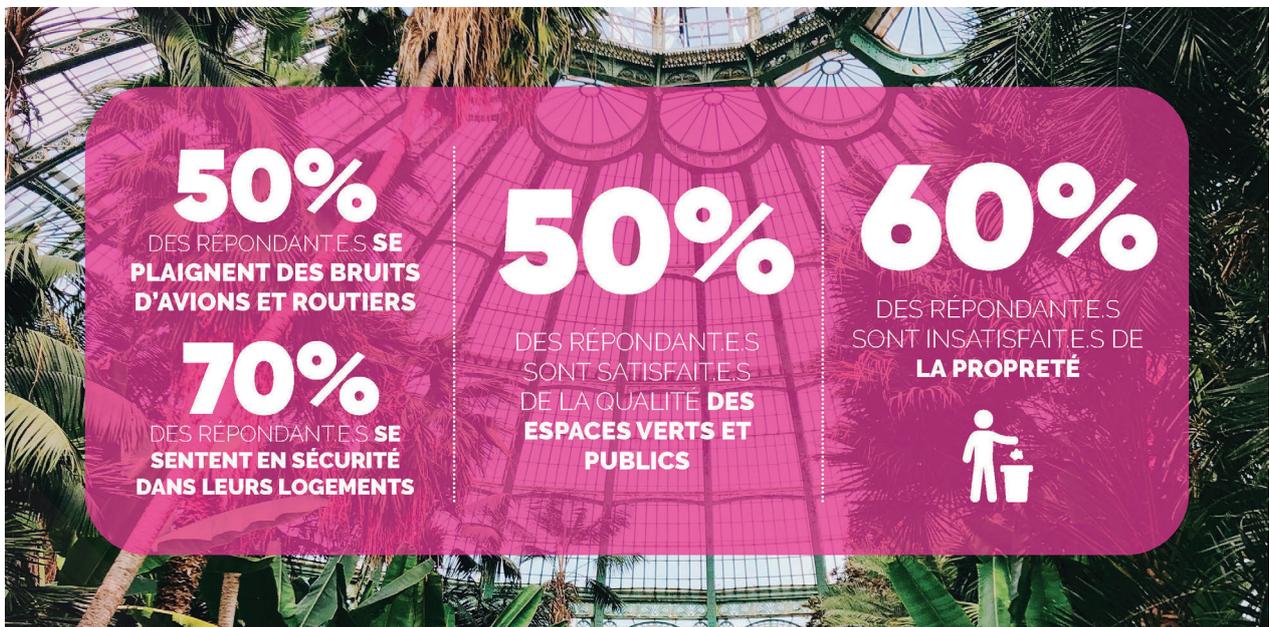
LAEKEN

(392 répondant.e.s)

Ce sont essentiellement les habitant.e.s qui se sont prononcé.e.s sur leur quartier à Laeken. Il s'agit par ailleurs du deuxième quartier ayant récolté le plus de réponses. Les répondant.e.s se montrent assez satisfait.e.s de la qualité du milieu urbain, l'insatisfaction relevée provient surtout des problèmes liés à la propreté et aux nuisances sonores (avions et route).

La qualité de l'air est également mise en cause. En ce qui concerne la mobilité, mis à part la mise à disposition assez variée des transports publics, les répondant.e.s se plaignent de la qualité des infrastructures piétonnes, déplorent le manque d'infrastructures sécurisées pour les cyclistes ainsi qu'un manque en places de stationnement (riverains et invités).

En terme de ville de proximité, les répondant.e.s se montrent relativement satisfait.e.s de la disponibilité et de l'accessibilité des différents équipements, commerces et horeca mais déplorent leur manque de diversité (manque d'infrastructures culturelles et sportives, ou de commerces de proximité ou bio).



“Les routes de voitures passent trop à Laeken. Cela rend les zones autour des parcs très dangereuses. Nous avons besoin de Park and Rides”.

“Nous devons améliorer la capacité des citoyens à entretenir leurs parcs grâce à des infrastructures (poubelles) mais aussi en mettant en place des campagnes de sensibilisation. Il n’y a pas d’espace vert sans espace social!”.

“Par la “pittatisation” de l’avenue Houba, il manque de petits centres alimentaires (boucheries traditionnelles, “boulangers chauds” épicerie locales,...)”

“Des parcs comme le Square Léopold, vu leur emplacement, devraient être mieux transformés en parcs de pluie qui seront parfois inaccessibles en raison de fortes pluies. Regardez les exemples à Rotterdam. Habituellement, le parc reste accessible”.

“Les citoyens devraient également pouvoir récupérer l’eau, par exemple pour arroser les plantes”.

“Cet endroit pourrait être utilisé davantage pour les petites réunions de quartier”.

“Il y a de moins en moins d’espaces verts, surtout dans le sud de Laeken. Nous devons protéger ce qui est déjà là et ajouter des espaces verts”.

“Outre un plan pour l’eau au niveau régional et communal, nous devrions également examiner l’échelle d’un quartier et d’une rue. Comment pouvons-nous adapter les profils des rues? Regardez le verdissement du quartier de Tivoli, par exemple”.

- Cohabiter avec l’eau
- Nature en ville
- Tissus ouverts
- Economie circulaire
- Espaces publics partagés
- Mixité fonctionnelle stimulée
- Matière habitante



Louise

QUARTIER LOUISE

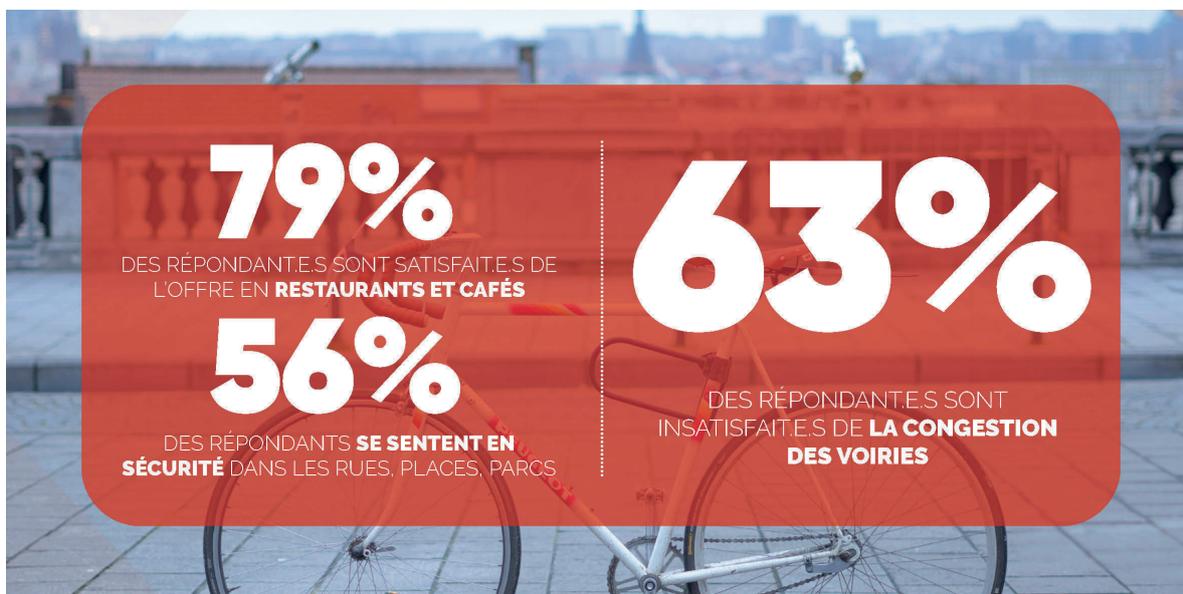
(127 répondant.e.s)

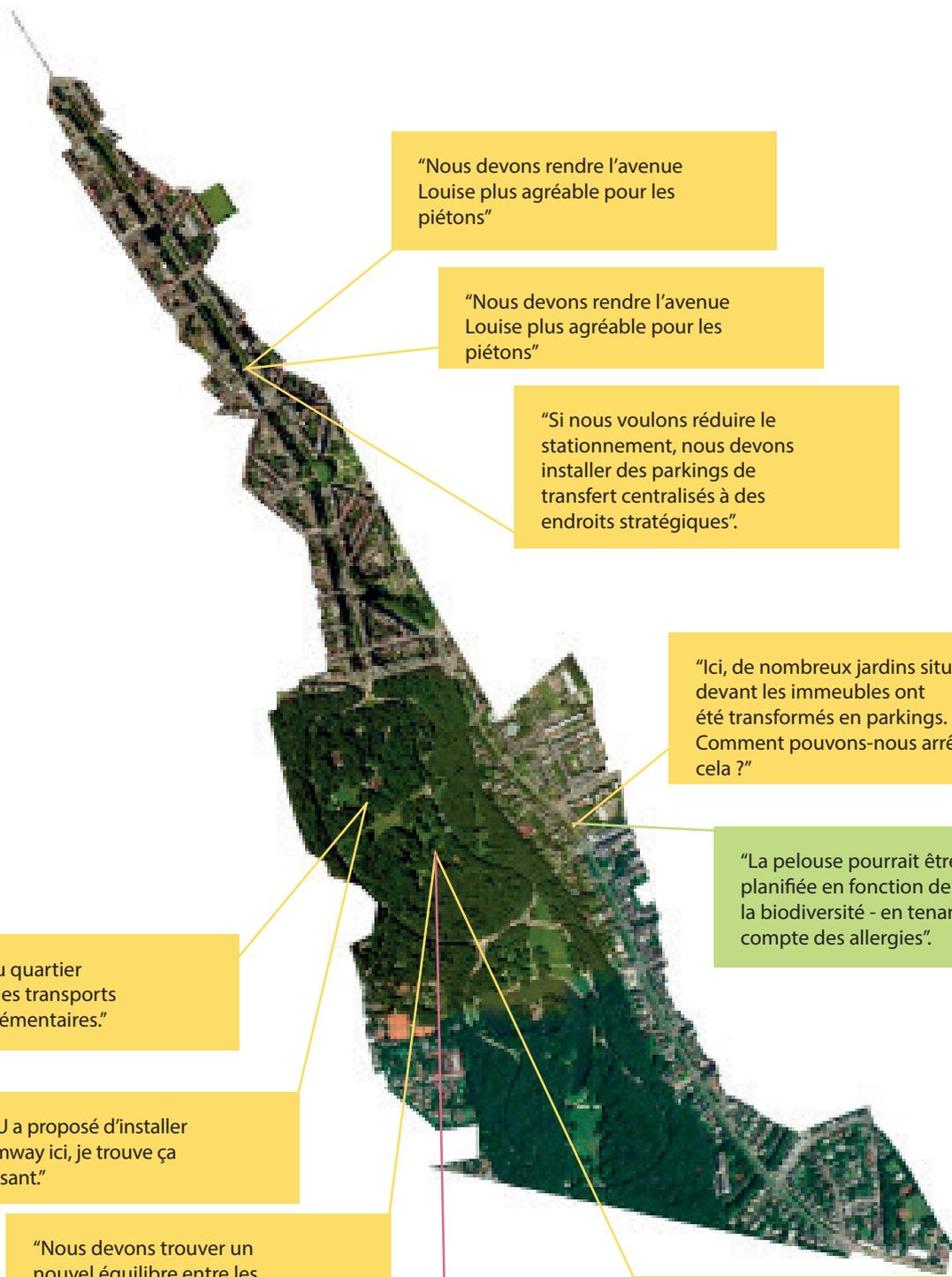
Les réactions par rapport au quartier sud sont exprimées à 66% par des habitant.e.s, les autres participant.e.s y travaillent ou fréquentent simplement le quartier.

La majorité des participant.e.s apprécie l'offre commerciale, particulièrement en cafés-restaurants, dont quelques-uns craignent néanmoins le développement incontrôlé (terrasses et bruits de voisinage y liés), ou déplorent le manque de commerces de proximité.

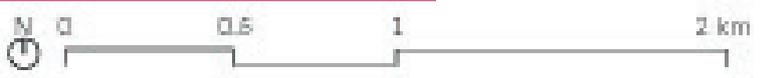
La congestion des voiries est un fait observé de façon récurrente par les répondant.e.s, qui ont exprimé un avis sur la question, au même titre que la qualité de l'air et le bruit routier (avec vibrations du tram avenue Louise). L'infrastructure cycliste, ou la sécurité des piétons, est insatisfaisante.

Les participant.e.s commentent largement le problème de propreté. Ils évoquent une avenue Louise triste, le manque d'équipements de proximité (parcs ou espaces ludiques pour enfants, crèches, entre autres, etc.)





- Cohabiter avec l'eau
- Nature en ville
- Tissus ouverts
- Economie circulaire
- Espaces publics partagés
- Mixité fonctionnelle stimulée
- Matière habitante



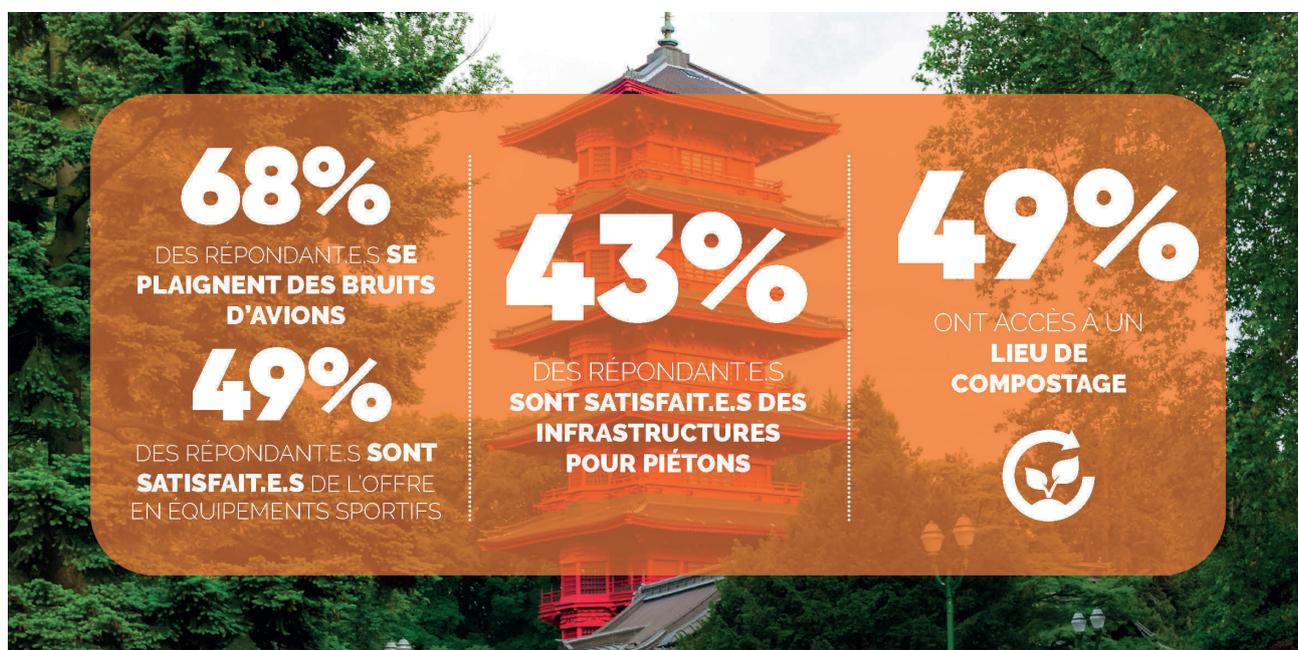
NOH - Mutsaard

NOH - MUTSAARD

(170 répondant.e.s)

Le renforcement de l'offre scolaire et des activités culturelles à destination de la jeunesse est une priorité pour NOH. Les habitants ressentent une pression accrue au niveau de la densification de leur quartier, surtout de nouveaux logements, qui engendrent la perte d'espaces verts. Ils plaident pour une répartition plus homogène au niveau de la Ville.

Favoriser les modes doux en développant le maillage vert et assurer une bonne connexion avec l'autre côté du canal en particulier Schaerbeek et Haren, représente une belle opportunité pour favoriser la création de lieux de détente et de convivialité le long du canal.





"Nous devons minimiser la circulation automobile dans cette zone, sans perdre l'accessibilité, en vue du futur tram".

"Nous pouvons en faire un centre de production écologique de légumes."

"Il est important de ne pas construire les terrains à bâtir, mais de les conserver comme espace ouvert ou pour une nouvelle expansion de l'exploitation biologique. De cette façon, la vue sur la vallée sera également préservée".

"Il faut plus d'espace pour la production de légumes dans la ville. Peut-être ici ?"

"Cette zone est très fermée aux résidents. Peut-on imaginer un autre type d'hôpital?"

"L'accès au canal est très difficile. Cet espace est donc peu utilisé par les piétons ou les cyclistes".

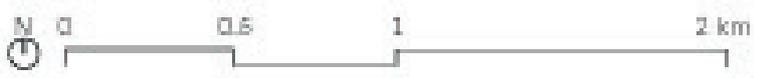
"Nous devons continuer à développer le côté droit du canal en direction de Schaerbeek et Haren."

"La place comporte trop peu de bancs, d'abris ou d'autres structures pour que les gens puissent se rassembler."

"Des services importants tels que la banque et les services postaux disparaissent".

"C'est un bon exemple de compostage de quartier. À l'avenir, nous devrions veiller à ce que tous les habitants disposent de compost dans leur quartier".

- Cohabiter avec l'eau
- Espaces publics partagés
- Nature en ville
- Mixité fonctionnelle stimulée
- Tissus ouverts
- Matière habitante
- Economie circulaire



Nord-Est

QUARTIER NORD-EST

(228 répondant.e.s)

Les personnes qui se sont exprimées sur le quartier nord-est sont surtout les habitant.e.s du quartier. Il s'agit du troisième quartier ayant récolté le plus de réponses. Les éléments appréciés sont l'offre en transports en commun et la sécurité des rues et logements.

Les éléments négatifs souvent mentionnés sont fortement liés à la présence des rues Belliard et de la Loi qui génèrent une piètre qualité de l'air, une congestion des voiries et des nuisances liées au bruit routier. Les infrastructures piétonnes et cyclistes pâtissent également de la présence automobile. D'autre part, les répondant.e.s déplorent l'absence de petits commerce et d'équipements sportifs.



"L'esplanade à côté de la place n'est pas non plus très fonctionnelle. Comment pouvons-nous l'utiliser à nouveau de manière significative?"

"Il y a un besoin d'eau potable et de toilettes sur cette place et sur d'autres."

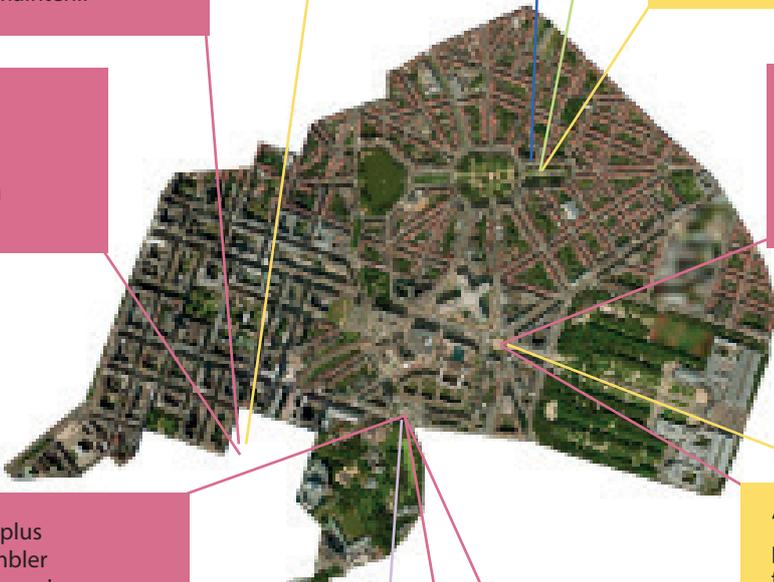
"Ces dernières années, les cafés ont été de plus en plus souvent détenus par de grandes entreprises comme AB Inbev. Nous devons lutter contre cela afin de maintenir un caractère local".

"Il est nécessaire de mieux entretenir les espaces verts existants dans le quartier."

"Il y a un besoin d'aires de jeux pour les jeunes dans le quartier."

"La gare est un patrimoine unique en Belgique. Elle doit être fortement protégé dans les futurs développements du quartier".

"Nous devons réfléchir à la manière dont la place peut rapprocher davantage les habitants et le personnel de l'UE".



"L'espace est aujourd'hui difficile à utiliser par les résidents ou pour des activités. Comment cela se passera-t-il à l'avenir?"

"La place devrait être plus animée afin de rassembler les différentes personnes du quartier".

"L'esplanade à côté de la place n'est pas non plus très fonctionnelle. Comment pouvons-nous l'utiliser à nouveau de manière significative?"

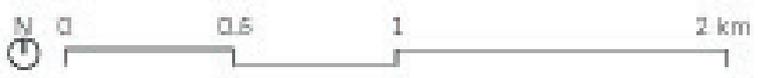
"Cette place a une centralité importante dans la vallée de Maalbeek."

"La monofonctionnalité rend le quartier encore plus vulnérable, par exemple le COVID-19."

"Les fonds de pension et autres investisseurs investissent de plus en plus dans le logement en tant que produit financier. Cela inclut les alentours de la place Jean Rey. Cela met beaucoup de pression sur le marché du logement. Cette retenue est essentielle pour l'habitabilité du quartier".

"L'espace vert de cette place devrait être plus en rapport avec les autres espaces verts du quartier."

- Cohabiter avec l'eau
- Nature en ville
- Tissus ouverts
- Economie circulaire
- Espaces publics partagés
- Mixité fonctionnelle stimulée
- Matière habitante



Quartier Nord

Étant donné qu'il existe déjà un grand nombre de trajectoires participatives similaires dans le Quartier Nord, il a été décidé d'utiliser les données qu'elles ont recueillies plutôt que d'organiser une marche participative supplémentaire. Les résultats présentés ici sont issus de l'enquête en ligne Perspective. Brussels qui s'est déroulée du 9 novembre au 14 décembre 2020 et à laquelle 941 personnes ont répondu (page suivante). Ces résultats ne sont pas liés à la carte et se réfèrent toujours à l'ensemble du périmètre. Le rapport complet de cette enquête en ligne peut être consulté sur www.perspective.brussels.

QUARTIER NORD

(70 répondant.e.s)

Les habitant.e.s du quartier Nord souhaiteraient une ville à échelle humaine où les espaces publics et les rues sont rendues agréables, en particulier le parc Maximilien et autour de la gare du Nord où règne un sentiment d'insécurité.

La lutte contre les incivilités et les nuisances environnementales (bruit, pollution de l'air...) leur tient à cœur. Les répondant.e.s désirent aussi une ville plus inclusive et bienveillante à l'égard des personnes en difficulté qui fréquentent le quartier. Enfin, l'enquête relève un manque d'infrastructures sportives et d'équipements accessibles pour les jeunes et les personnes âgées.



“Les trois thèmes les plus importants pour les participants sont les Espaces Publics, la Mobilité et le Logement et rénovation urbaine.”

“Globalement, les thèmes de la Mobilité et de l'Activité Économique et Emploi sont ceux dont les participants sont les plus satisfaits.”

“Concernant le thème du Logement et rénovation urbaine nous constatons que pour la moitié des participants il n'y a pas d'équilibre entre les types de logements (public, privé, étudiants, intergénérationnels, familiaux...)”

“La plupart des participants approuve l'idée d'un mélange de logements (social, luxe, transitoire, moyen...)”

“Les participants voudraient voir supprimée ou atténuée la Petite ceinture (40%) et ensuite le chemin de fer (11%).”

“Les participants semblent assez mal informés ou rebutés face aux démarches complexes concernant l'obtention des primes à la rénovation ; nous notons certains problèmes de communication.”

“84% estiment qu'il faudrait valoriser les noyaux commerciaux historiques.”

“Il y a un accord majeur et consensuel sur le fait qu'il y a assez de bureaux.”

“Presque 60% sont favorables à la rénovation des bâtiments plutôt qu'à leur démolition.”

“Logement et rénovation urbaine, Espaces Publics et Parcs et Développement Durable sont les thèmes pour lesquels les participants sont les plus insatisfaits.”

“Il y a un consensus clair entre les participants ayant indiqué un manque de grands parcs urbains (dont seulement 16% pense qu'il y en a suffisamment). Il y a un résultat similaire autour des parcs et espaces publics de proximité.”

“95% des participants sont d'accord qu'il faille favoriser les revêtements naturels dans l'espace public pour lutter contre les inondations.”

“68 % is voor een wekelijkse markt.”

“62% sont favorables à l'ouverture d'un centre de formation en hôtellerie.”

“87 % vindt dat de bevolking van het Territorium Noord vaardigheidstraining moet krijgen.”

“Presque neuf participants sur dix (88%) sont d'avis qu'il faut améliorer les performances énergétiques des bâtiments au sein du Territoire Nord.”

“Presque la totalité des participants (97%) sont d'accord que pour lutter contre les vagues de chaleur en été il faut planter des arbres dans les rues et espaces publics.”

“Presque neuf participants sur dix (88%) sont d'avis qu'il faut améliorer les performances énergétiques des bâtiments au sein du Territoire Nord.”

“53% des participants sont favorables au développement d'une approche d'intégration pour l'accueil des migrants et la gestion des flux migratoires.”

- Cohabiter avec l'eau
- Nature en ville
- Tissus ouverts
- Economie circulaire
- Espaces publics partagés
- Mixité fonctionnelle stimulée
- Matière habitante



Annexe 2

Bibliographie

Documents et outils

Andrieux J., Bouland C. et Eggen M. (Etat des connaissances sur les liens entre environnement et santé en Région de Bruxelles-Capitale, 2021)

Atlas – Bruxelles Environnement (Carte d'évaluation biologique et localisation des trois Zones spéciales de conservation)

Baromètre social - Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2020

Baromètre social - Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2021

Bureau Fédéral du Plan (Données de perspectives de population 2022-2070)

data.mobility.brussels (Enquête sur les Comportements de Déplacement en RBC (2023))

État des lieux de l'environnement en RBC (Émission directes de GES par secteur en 2020)

fr-be.topographic-map.com (Topographie du territoire de la Ville de Bruxelles)

<https://climate.selectra.com/fr/empreinte-carbone/energie>
<https://curieuzenair.brussels/fr/les-resultats-2/>
(Cartographie des concentrations annuelles moyennes de NO2 pour 2021 sur tous les sites de la campagne CurieuzenAir)

https://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/BE_potagers2018_V2Finale_correction20190826
https://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/GoodFood_2

https://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/Rapport_statistique_2020_certificationPEB

<https://environnement.brussels/lenvironnement-etat-des-lieux/en-detail/contexte-bruxellois/mobilite-et-transport-en-region>

<https://environnement.brussels/outils-et-donnees/etat-des-lieux-de-lenvironnement/contexte-bruxellois>
<https://environnement.brussels/thematiques/batiment-et-energie/quest-ce-que-lenergie-verte>

<https://gis.urban.brussels/brugis> (Carte des Affectations du Sol et photos du cite administrative et du quartier Nord de 1953 et 2019)

https://goodfood.brussels/sites/default/files/cartopotential_tev_2015-2018_0.pdf

<https://ibsa.brussels/le-saviez-vous/9-des-menages-bruxellois-sont-extremement-vulnerables-face-a-la-crise-du-coronavirus>

<https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/Perspectiv-PanoramaSocioEconome-FR.pdf>

<https://mobilite-mobiliteit.brussels/fr/se-deplacer/les-pmr-a-bruxelles>

https://mobilite-mobiliteit.brussels/sites/default/files/plan_marchandises.pdf (Comptages réalisés par Bruxelles Mobilité en 2012)

<https://opendata.bruxelles.be/pages/home/> (plateforme Bpart)

<https://perspective.brussels/fr/plans-reglements-et-guides/plans-strategiques/plan-regional-de-developpement-prd/prdd>

https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/perspective-brochure_observatoire-04-2018_web.pdf
https://public.tableau.com/app/profile/de.keyzer/viz/RBC_parts_modales_2018_GM_2030_Mailles/Story1

<https://statbel.fgov.be/fr/com/mune/bruxelles#dashboard14> (Nombre d'accidents de circulation et voitures particulières selon le carburant)

<http://www.econet.ulg.ac.be/pbept/pages/reseau-eco.html> (Trois types de zones du réseau écologique)

<https://www.lecho.be/monargent/immobilier/prix-loyer.html>

<https://www.peb-epb.brussels/certificats-certificaten/hub.brussels> (« La structure du commerce à Bruxelles », 28 janvier 2019)

hub.brussels, perspective.brussels & ulb-igeat (De brusselse handel in cijfers - Structuratie van de Brussels handelslandschap, 2019)

BISA (Données de population, des ménages, du marché du travail, de l'immigration, des entreprises, des revenus, de l'accueil d'enfants de moins de 3 ans, des maisons de repos et de soins et des logements et Évolution du nombre de ressortissants des 10 nationalités étrangères les plus représentées en 2015)

IRM (Température moyenne annuelle 1981 – 2015 et Rapport climatique 2020)

Mission d'appui scientifique pour l'affinement du concept de la "Ville à 10 minutes", 2021, Ville de Bruxelles - Consortium BS : IGEAT (ULB) – SADL (KUL) – CESIR (FUSL-UCL) – CREAT (UCL) – Cosmopolis (VUB) – LoUISe (ULB)

MobiGIS (Aménagements vélos, parkings vélos, lignes de transport en communs et mailles du PRM Good Move)

Moniteur de sécurité (Enquête menée par la Police fédérale dans la commune)

Monitoring des Quartiers (Taux de croissance annuel moyen de la population 2014-2019, densité de population en 2021, logement social et nombre de salariés et indépendants)

Pauline Baumann, Denis Stokkink, Note d'analyse RSE & Diversité, janvier 2019

perspective.brussels (Données de 2015 de l'Observatoire des activités productives)

Pro Vélo (Évolutions des flux cyclistes à Bruxelles entre 2010 et 2022)

Programme Irisphère de citydev.brussels (Principe de l'économie circulaire)

Rapport 2022 de la Ville de Bruxelles (Nombre de biens inoccupés/abandonnés et nombre de cas résolus dans le cadre de la stratégie de lutte contre les biens inoccupés et abandonnés)

social.brussels (Lieux d'accueil et logements destinés aux seniors)

STATBEL (Touristes en Région bruxelloise)

Van Lancker, W. (2021). The Matthew Effect in early childhood education and care: How family policies may amplify inequalities. SPSW Working Paper No.CeSo/SPSW/2021-01.

Leuven: Centre for Sociological Research, KU Leuven (<https://soc.kuleuven.be/ceso/spsw/workingpaperseries/2021/ceso-spsw-2021-02Recherche>) et recherche NOUR (non-recours aux services d'accueil temps libre et aux milieux d'accueil de l'ONE, CIRTES UCLouvain, RIEPP asbl, 2022)

ERU & L'architecture qui dégenre, Carnet de route - Formation Genre & Ville [outil pédagogique]. Bruxelles: 2022.)

Plans et Programmes

Beeldkwaliteitsplan – Territoire du canal

Contrats de quartier durable sur le territoire de la Ville

Contrats de rénovation urbaine sur le territoire de la Ville

Masterplan du Port de Bruxelles (à l'horizon 2030)

Plan Agenda 21 de la Ville de Bruxelles

Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)

Plan d'action Handicap, Inclusion & Accessibilité Universelle de la Ville de Bruxelles (2020 – 2022)

Plan d'Action LGBTQI+ de la Ville de Bruxelles (2020 – 2022)

Plan d'Action pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes de la Ville de Bruxelles (2020 – 2022)

Plan d'action Vélo de la Ville de Bruxelles (adopté en 2019)

Plan d'Actions de Sécurité Routière de la RBC (PASR) (2021 – 2030)

Plans d'Aménagement Directeurs sur le territoire de la Ville de Bruxelles

Plan d'Urgence et d'Intervention

Plan Canal (adopté en février 2015)

Plan Canopée de la Ville de Bruxelles (2020 – 2030)

Plan Cigogne III (2014-2022)

Plan Cigogne +5200 (2021 – 2026)

Plan Climat de la Ville de Bruxelles

Plan Communal de Développement (PCD) de la Ville de Bruxelles (publication au moniteur Belge le 17/02/2005)

Plan de Gestion de l'Eau (PGE) (2016-2021)

Plan de Gestion des Ressources et des Déchets (PGRD) (2018 – 2023)

Plan de Gestion Grand-Place (2016 – 2021)

Le Plan Directeur Bus (approuvé par le Gouvernement régional bruxellois le 21 mars 2018)

Plan Ecole	Programme Régional en Economie Circulaire (PREC) 2016 – 2020
Plan fédéral de lutte contre la pauvreté	
Plan Formation 2020	Plan de Gestion de l'Eau (PGE) (2022-2027)
Plan Global de Sécurité et de Prévention (PGSP) (2021 – 2024)	Quartier à énergie positive (projet européen RESPONSE)
Plan Good Move – Plan Régional de Mobilité (PRM) (2020 – 2030) (magistrales piétonnes et schéma de circulation de la maille Pentagone)	Schéma de Développement Commercial de la Ville de Bruxelles
Plan Grand Froid	Schéma directeur de Haren
Plan Industriel Bruxellois (PIB)	Schémas directeurs des zones levier n°6 Botanique (30/11/2006), n°7 Europe (24/04/2008), n°5 Tour & Taxis (04/12/2008), n°12 RTBF-VRT (25/11/2010), n°11 Schaerbeek-Formation (28/11/2013) et n°3 Midi (14/01/2016)
Plan Logements de la Ville de Bruxelles (2019 – 2024)	Stratégie 2025 pour Bruxelles (Stratégie Go4Brussels 2025)
Plan Logements du CPAS de la Ville de Bruxelles (2019 – 2024)	Stratégie « Agriculture urbaine »
Plan National de Sécurité (PNS) (2022 – 2025)	Stratégie Good Food (2016 – 2020)
Plan National Energie-Climat (PNEC) (2021 – 2030)	Stratégie Good Food 2 (2022-2030)
Plan NextTech Brussels (2017 – 2020)	Stratégie Good Soil 2030 (adoptée le 17/11/2021)
Plan QUIET.BRUSSELS (adopté en février 2019)	Stratégie régionale « low emission mobility »
Plan Régional Air-Climat-Energie (PACE)	Stratégie Smart City de la Ville de Bruxelles
Plan Régional Air-Climat-Energie (PACE) 2.0 (adopté en avril 2023)	
Plan Régional d'Affectation des Sols (PRAS), 3 mai 2001 (modifications : « Diabolo » - 16/07/2010 – « Démographique » - 02/05/2013 – « Heysel » en 2017 (annulée le 6/03/2020) - « Liaison Nord-Sud » - 29/03/2018 et « réhabilitation de l'hippodrome d'Uccle-Boitsfort »)	
Plan Régional de Développement Durable (PRDD) (approuvé le 12 juillet 2018)	
Plan Régional de Politique du Stationnement (PRPS)	
Plan Régional Nature (2016 – 2020)	
Plan stratégique pour le transport de marchandises en RBC (adopté en juillet 2013)	
Plan Zonal de Sécurité (2020-2025) (Zone Bruxelles-Capitale Ixelles)	
Plans Bruit locaux	

Autres documents juridiques

Accord de majorité de la Ville de Bruxelles (2018-2024)

Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant désignation du site Natura 2000 – BE1000001 : « La Forêt de Soignes avec lisières et domaines boisés avoisinants et la Vallée de la Woluwe - complexe Forêt de Soignes - Vallée de la Woluwe »

Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant désignation du site Natura 2000 – BE1000003 : «Zones boisées et zones humides de la vallée du Molenbeek dans le Nord-Ouest de la Région bruxelloise »

Charte de la vie nocturne de la ville de Bruxelles – Quartier Saint-Jacques

Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (avant et après la réforme du 1er septembre 2019)

Code Bruxellois de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Energie (CoBrACE) (adopté en 2013)

Code bruxellois du Logement

Déclaration de politique régionale pour la législature (2019-2024)

Nouvelle Loi communale de 2015

Ordonnance relative à la conservation de la nature du 1er mars 2012

Règlement communal d'urbanisme zoné 'Unesco' (RCUZ)